

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

PRATIQUES ET STRATÉGIES D'APPROPRIATION SPATIALE DES GROUPES DE
FEMMES MONTRÉALAIS

MÉMOIRE
PRÉSENTÉ
COMME EXIGENCE PARTIELLE
DE LA MAÎTRISE EN GÉOGRAPHIE

PAR
CLOTILDE BÉCHARD

MARS 2008

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.01-2006). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

REMERCIEMENTS

Que de travail et d'apprentissages que de rédiger un mémoire ! Il ne m'aurait certainement pas été possible de le faire sans l'aide et la complicité de plusieurs personnes m'ayant encouragée, de loin ou de proche, dans cet important projet. Je tiens tout d'abord à remercier Anne Latendresse, professeure au Département de géographie de l'UQÀM. Sa précieuse collaboration m'a permis de surmonter les difficultés et les obstacles associés à la poursuite d'un travail de recherche. De plus, sa présence et sa grande confiance en mes capacités auront contribué à l'atteinte de mes buts scolaires et professionnels. Je tiens également à souligner l'appui de Mario Bédard, également professeur au Département de géographie de l'UQÀM, pour son aide à l'élaboration de ma démarche méthodologique. Également, un grand merci à mes amis Marie-Pier Bouchard-Pharand, Sébastien Beaulieu, Andréanne Germain-Rouleau, Hélène Bernard et Daphné Kelly pour leur soutien et leur amitié fidèle. Merci également à Jean-Philippe Gélinas, ainsi que tous les membres de ma famille : ma mère Hélène, mon père Pierre et ma sœur Amélie. Je ne pourrais passer sous silence leur grand sens de l'humour et leur soutien indéfectible à mon égard. Grâce à leurs encouragements, j'ai relevé ce défi que je suis très fière, aujourd'hui, de partager avec vous. Un grand merci également à tous les groupes de femmes, leurs répondantes, ainsi que toutes les informatrices-clés qui m'ont si généreusement donné de leur temps afin de rendre possible cette recherche. Bonne lecture!

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES FIGURES	vii
LISTE DES TABLEAUX	viii
LISTE DES ABBRÉVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES	ix
RÉSUMÉ.....	x
INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE I	
LES FEMMES ET L'ESPACE URBAIN : CONSTRUCTION GENRÉE ET RAPPORT	
DIFFÉRENCIÉ	4
1.1 Histoire et ségrégation spatiale des genres.....	4
1.1.1 L'aménagement des villes.....	6
1.2 Les femmes et la ville : un rapport différencié.....	11
1.3 Une discrimination systémique	12
1.3.1 Sous-représentation politique.....	13
1.3.2 Les spécificités des femmes	18
1.3.3 La non-prise en considération des besoins et des intérêts des femmes.....	21
1.4 Contexte global	22
1.4.1 Mondialisation et métropolisation	22
1.4.2 Redéfinition de la citoyenneté	25
1.4.3 La place des femmes dans la ville : reconnaissance internationale et canadienne	29
1.4.4 Le rôle des municipalités dans l'atteinte de l'égalité femmes-hommes	31
1.4.5 La mobilisation des groupes de femmes à l'échelle locale et municipale.....	35
1.5 Les groupes de femmes québécois : vers une action à l'échelle municipale	37
1.6 Le nouvel environnement politique montréalais.....	43
1.6.1 Les nouvelles structures	44

1.6.2	Les réformes municipales et la question de la représentation des femmes	47
1.7	Questions de recherche et hypothèse de travail	48
1.7.1	Questions de recherche.....	48
1.7.2	Hypothèse principale de travail.....	50

CHAPITRE II

LA GÉOGRAPHIE SOCIALE ET LA GÉOGRAPHIE FÉMINISTE : ACTEURS ET TERRITOIRE, FEMMES ET TERRITOIRE		52
2.1	Un cadre conceptuel : la géographie sociale	53
2.1.1	La géographie sociale : un jeu entre l'espace matériel et idéal	53
2.1.2	Les espaces de la géographie sociale	54
2.1.3	L'acteur et ses représentations sociospatiales	57
2.1.4	L'espace perçu et représenté, l'espace de vie et l'espace vécu	59
2.1.5	Espace social	60
2.1.6	Territorialité et territoire.....	60
2.2	Les concepts reliés : l'acteur et l'appropriation spatiale	62
2.3	La géographie féministe.....	63
2.3.1	Origines du courant.....	64
2.3.2	De l'essentialisme au déconstructivisme	66
2.3.3	Une approche politique.....	68

CHAPITRE III

DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE.....		70
3.1	Démarche méthodologique	70
3.2	Structure de la preuve	71
3.3	Méthode de collecte des données.....	72
3.4	Unité de lieu et de temps de l'analyse.....	73
3.5	L'échantillonnage.....	73
3.6	Le guide d'entretien	79
3.7	Limites de l'étude liées à l'échantillonnage : épreuve de validité externe.....	80
3.8	Cadre opératoire.....	80
3.9	Traitement, analyse et interprétation des données	83

CHAPITRE IV

PORTRAIT DES GROUPES DE FEMMES DE MONTRÉAL		86
--	--	----

4.1	Les groupes de femmes de Montréal : regard historique sur la mobilisation à l'échelle municipale	87
4.1.1	Le Sommet de Montréal : un contexte de mobilisation.....	90
4.2	Présentation des groupes de femmes, des instances de concertation et des institutions.....	91
4.2.1	Les groupes de femmes	91
4.2.2	L'impact du financement provincial et fédéral en matière de condition féminine.....	93
4.2.3	Des institutions pour les femmes : le Comité Femmes de la CRÉ, le Conseil des Montréalaises et le Programme Femmes et ville	94
4.2.4	Des instances de concertation : la Table régionale des groupes de femmes de Montréal et la Table des centres de femmes de Montréal/Laval.....	97
4.3	Du provincial au local : l'implication des groupes de femmes	99
4.3.1	Le rôle des groupes de femmes dans la mobilisation citoyenne	100
CHAPITRE V		
ANALYSE DES RÉSULTATS		103
5.1	Vers une appropriation de la dimension idéale du territoire urbain montréalais	103
5.1.1	Les valeurs féministes	104
5.1.2	Une vision de la ville partagée par les groupes de femmes.....	105
5.1.3	Réflexions autour du rapport des femmes à la ville	109
5.1.4	Une initiative autonome : les déclarations citoyennes	111
5.2	Vers une appropriation de la dimension matérielle du territoire urbain montréalais	116
5.2.1	La revitalisation urbaine intégrée.....	117
5.2.2	Le développement économique communautaire et social.....	118
5.2.3	Le logement.....	118
5.2.4	Le transport en commun.....	119
5.2.5	La sécurité	120
5.3	Vers une appropriation de la dimension sociopolitique du territoire urbain montréalais	122
5.3.1	Une déclaration citoyenne : un processus d'apprentissage de l'action politique	122
5.3.2	Sommet de Montréal : une concertation traduite en actions politiques.....	125
5.3.3	Des alliances avec les élus	131

5.3.4	Vers des comités consultatifs?	133
5.3.5	Les instances de concertation pour la représentation des groupes de femmes	134
5.3.6	Représentativité des femmes en politique	135
5.3.7	Stratégies de représentation à l'échelle locale.....	137
5.3.8	Un appui à l'élaboration des pratiques et des stratégies.....	138
5.3.9	L'appui des chercheuses.....	141
5.4	L'adaptation des pratiques et des stratégies des groupes de femmes à la réforme municipale.....	142
5.4.1	Les nouvelles structures.....	143
5.4.2	Climat d'instabilité et de confusion	147
5.5	Des obstacles à l'appropriation de la ville par les femmes	148
5.5.1	Les femmes ne croient pas en leur pouvoir citoyen.....	149
5.5.2	L'appivoisement des enjeux municipaux	149
5.5.3	Participation aux instances de consultation	150
5.5.4	Obstacles à la mobilisation des groupes de femmes.....	152
5.5.5	Le financement	152
5.5.6	Un obstacle majeur : les relations avec les conseillers d'arrondissement.....	154
	CONCLUSIONS.....	159
	APPENDICE A	164
	BIBLIOGRAPHIE	167

LISTE DES FIGURES

Figure		Page
1.1	Répartition des maires selon le genre dans le monde	14
1.2	Répartition des conseillers municipaux selon le genre dans le monde	14
1.3	Répartition selon le genre dans les lieux décisionnels au Québec en 2007	15
1.4	Pourcentage de femmes dans les conseils municipaux du Québec.....	15
2.1	Dimensions du territoire	56
2.2	Schématisme conceptuelle : territorialisation du programme de l'acteur syntagmatique dans l'espace social	63
5.1	Transmission des pratiques dans les groupes de femmes	140

LISTE DES TABLEAUX

Tableau		Page
1.1	Répartition des élus selon le genre dans les arrondissements montréalais	17
1.2	Indicateurs socioéconomiques selon le genre, 2001	20
3.1	Entrevues réalisées et empruntées pour l'analyse.....	79
3.2	Cadre opératoire.....	83
4.1	Instances de concertation et institutions de Montréal	99
5.1	Principales idées développées dans les déclarations citoyennes.....	115
5.2	Groupes de femmes ayant réalisé une démarche de déclaration citoyenne.....	123
5.3	Propositions avancées par les groupes de femmes et leurs instances lors de trois événements entourant le Sommet de Montréal	129

LISTE DES ABBRÉVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES

ADS	Analyse différenciée selon les sexes
CAFSU	Centre d'action femmes et sécurité urbaine
CARI	Centre d'accueil et de référence sociale et économique pour immigrants de Saint-Laurent
CDC	Corporation de développement communautaire
CDEC	Corporation de développement économique et communautaire
CÉAF	Centre d'action et d'éducation des femmes
CLD	Centre local de développement
CMM	Communauté métropolitaine de Montréal
CRÉ	Conférence régionale des élus de Montréal
CRDÎM	Conseil régional de développement de l'île de Montréal
FCM	Fédération canadienne des municipalités
IREF	Institut de recherches féministes de l'UQÀM
IULA	International Union of Local Authorities
PAÉE	Programme d'accès à l'égalité en emploi
RCM	Rassemblement des citoyens de Montréal
RUI	Revitalisation urbaine intégrée
TGFM	Table régionale des groupes de femmes de Montréal
TCF	Table des centres de femmes Montréal/Laval

RÉSUMÉ

La présente recherche vise à mettre en lumière les pratiques et les stratégies d'appropriation spatiale des groupes de femmes montréalais dans les dimensions matérielle, idéale et sociopolitique du territoire urbain. Partant de la prémisse voulant que les femmes aient un rapport différencié à l'espace, suscitant des besoins et des intérêts spécifiques, est avancée l'idée que les groupes de femmes investissent de plus en plus la sphère municipale. Perçue comme espace de pouvoir crucial dans l'amélioration des conditions de vie des femmes et dans l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes, la ville serait un territoire à l'intérieur duquel les groupes de femmes et les femmes participent à sa définition. Une dizaine d'entretiens ont été menés avec des répondantes provenant des groupes de femmes, de leurs instances de concertation et des institutions féministes. Ainsi, quelques-unes des pratiques et stratégies mises de l'avant par les groupes de femmes afin de s'approprier la ville dans ses dimensions idéale, matérielle et sociopolitique, ont été dévoilées. Par ailleurs, la question de l'adaptation des actions des groupes de femmes au nouveau contexte découlant de la réorganisation municipale, procédant d'une reconfiguration des institutions aux différentes échelles, est soulevée. Préconisant le développement d'alliances et d'une concertation au sein du mouvement des femmes montréalais, les groupes de femmes misent sur des stratégies de représentation aux échelles locales et municipales, favorisant une plus grande implication dans leur quartier et leur arrondissement. Néanmoins, les nombreux obstacles rencontrés par les groupes de femmes lèvent le voile sur la persistance d'une discrimination systémique à l'égard des besoins et des intérêts des femmes par leurs interlocuteurs locaux et municipaux.

Mots-clés : groupes de femmes, appropriation spatiale, discrimination systémique, rapport différencié à l'espace, réforme municipale, Montréal

INTRODUCTION

« Peut-on aller plus loin et avancer que les divisions sexuées sont elles aussi au fondement de l'organisation urbaine? La ville telle qu'on la connaît vivrait-elle si les rapports existant entre les sexes étaient autres? » (Coutras, 1996, p. 4). Cette citation de Coutras soutient l'idée que le territoire est le reflet de ceux qui le construisent et des rapports sociaux qui en découlent. Partant de cette idée, nombreuses sont les géographes féministes ayant contribué à la thèse de la construction genrée du territoire. La ville, considérée comme un espace de vie au sens de Di Méo (1999), c'est-à-dire, le lieu où s'inscrivent les pratiques quotidiennes des individus, est également un espace de pouvoir. Les rapports sociaux définissent et redéfinissent constamment le territoire urbain. Comprenant des dimensions idéelle, matérielle et sociopolitique, la ville comme territoire est donc un construit social qui s'est développé en reflétant la division entre les sexes et en favorisant le confinement des femmes à l'intérieur de la sphère domestique.

Bien que les rôles sociaux traditionnellement associés aux femmes se soient, dans une certaine mesure, déconstruits, ils demeurent largement associés à des activités s'inscrivant dans la sphère de reproduction. À travers ces rôles sociaux différenciés, les hommes et les femmes vivent et se représentent la ville différemment, ce qui engendre des besoins et des intérêts spécifiques. Les femmes, par rapport aux hommes, ont une mobilité réduite dans la ville. Elles portent souvent la responsabilité des enfants et des personnes âgées et sont largement représentées dans les foyers monoparentaux. Elles gagnent en général un salaire moindre que celui des hommes. De plus, les femmes demeurent largement sous-représentées dans la ville. D'une part, elles sont peu représentées au sein des instances décisionnelles municipales et d'autre part, la dimension de genre est encore très peu intégrée à la gestion et à la planification urbaines. Certaines chercheuses évoquent même l'existence de

discrimination systémique à leur égard (Coutras, 1996; Hainard et Verschuur, 2004; Latendresse, 2006).

Ce constat nous amène à nous intéresser aux pratiques et aux stratégies d'appropriation de la ville déployées par les groupes de femmes montréalais¹. En d'autres termes, il s'agit de mettre en lumière l'action de ces groupes dans la redéfinition de la ville de Montréal afin d'y intégrer le point de vue des femmes et de mettre en place des mesures pour répondre à leurs besoins et intérêts spécifiques.

Par ailleurs, dans cette ère de mondialisation, les villes s'inscrivent dans une redéfinition et un nouveau partage de compétences et de pouvoirs, et elles sont investies de responsabilités accrues, dans un contexte où les enjeux liés à la diversité et à l'inclusion des citoyens prennent de plus en plus d'importance (Fusco Girard, 2003; Isin 2000a; Jenson, 1996).

S'inscrivant dans ce courant, la réforme municipale qu'a connue la Ville de Montréal a suscité plusieurs réflexions quant à la représentation des femmes dans les nouvelles instances décisionnelles. Procédant d'une reconfiguration institutionnelle aux différentes échelles, la réorganisation municipale pose la question de l'adaptation des pratiques et des stratégies des groupes de femmes afin de faire valoir les besoins des femmes dans la ville. Plusieurs chercheuses ont démontré que les groupes de femmes investissent de plus en plus l'espace urbain. Considérée comme un espace de pouvoir susceptible de participer de l'amélioration des conditions de vie de femmes et de l'atteinte de l'égalité femmes-hommes, la ville est désormais un lieu et un enjeu de la mobilisation des groupes de femmes (Brais et Frohn, 2003; Michaud, 2004).

Notre recherche vise à répondre à deux questions. D'une part, quelles sont les pratiques et les stratégies mises de l'avant par les groupes de femmes afin de s'approprier la ville dans

¹ Nous employons le terme générique « groupe de femmes » afin de décrire tous les organismes à but non lucratif qui œuvrent pour l'amélioration des conditions de vie des femmes. Comme nous le verrons plus loin, ce terme englobe les « centres de femmes » qui sont formés de groupes de femmes membres d'un regroupement provincial, L'R des centres de femmes du Québec.

ses dimensions idéale, matérielle et sociopolitique? D'autre part, ces groupes ont-ils adapté leurs actions à la nouvelle configuration institutionnelle découlant de la réforme municipale?

Afin de répondre à nos objectifs de recherche, nous avons réalisé des entretiens avec plus d'une dizaine de groupes de femmes, leurs instances de concertation et les institutions municipales et régionales les représentant. Nous avons également procédé à une analyse des documents produits par ces groupes de femmes. Toutes ces informations nous ont permis de cerner les besoins et les intérêts des femmes et les divers moyens par lesquels les groupes de femmes investissent la sphère municipale.

La première partie de la présente recherche pose les jalons de notre réflexion. Partant de la prémisse selon laquelle la ville, en tant que construit social, reflète et spatialise la division sexuelle, nous explorons le rapport différencié des femmes à la ville en tant que territoire. Dans un second temps, nous questionnons les nouveaux pouvoirs et responsabilités des villes dans un contexte de redéfinition de la gouvernance, notamment en matière de condition féminine et d'égalité entre les genres. Par la suite, nous traiterons de la ville en tant que nouveau champ d'action des groupes de femmes. Au deuxième chapitre, nous inscrirons notre problématique dans le cadre de la géographie sociale, mais également de la géographie féministe. Le troisième chapitre exposera notre démarche méthodologique. Les chapitres quatre et cinq présenteront les résultats de notre recherche. D'abord, nous présenterons les groupes de femmes, leur mission et leurs rôles, ainsi que leurs instances de concertation et les institutions municipales et régionale qui les représentent. Notre analyse suivra au chapitre cinq. Ainsi seront mises en lumière les principales pratiques et stratégies d'appropriation spatiale des groupes de femmes que nous avons rencontrés².

² Nous tenons à spécifier que bien que notre réflexion s'inscrive dans le cadre théorique du féminisme, et que nous nous intéressons aux pratiques et aux stratégies des groupes de femmes en tant que groupe minorisé, nous n'avons pas féminisé notre texte. Par soucis d'efficacité et de concision, et non pas parce que nous jugeons la féminisation de l'écriture superflue, l'emploi du masculin représente ici aussi bien les femmes que les hommes.

CHAPITRE I

LES FEMMES ET L'ESPACE URBAIN : CONSTRUCTION GENRÉE ET RAPPORT DIFFÉRENCIÉ À L'ESPACE

Cette première section permet d'étayer les postulats de notre recherche. D'abord, il s'agit de dévoiler comment les structures patriarcales caractéristiques de la société occidentale se sont transposées dans la construction des villes et de la citoyenneté en y excluant ou marginalisant les femmes. Elle vise ensuite à comprendre ce que l'on entend par rapport différencié des genres³ à l'espace, c'est-à-dire comment, par les tâches qui sont accordées aux femmes et par les rôles qu'elles sont appelées à occuper, elles vivent l'espace d'une manière particulière, suscitant ainsi des représentations différentes de celles des hommes. Parce que les femmes ne vivent pas l'espace urbain de la même manière que les hommes, ce qui engendre des intérêts et des besoins différenciés, la ville demeure, pour les groupes de femmes, un espace à investir.

1.1 Histoire et ségrégation spatiale des genres

Dans *Space, Place and Gender*, Doreen Massey (1994) postule que les relations sociales sont à la base de la construction de l'espace, et que parmi ces relations, celle du

³ Selon Verschuur et Hainard (2004), le genre renvoie à la construction sociale des rôles attribués à chacun des sexes, faisant ainsi « appel à des distinctions sociales et culturelles, par opposition au sexe qui se réfère aux différences purement biologiques » (p. 22). Toujours selon ces auteurs, le genre comporte également une « notion relationnelle » entre les hommes et les femmes.

genre est déterminante puisqu'elle constituerait le fondement même de la pensée dichotomique occidentale. Le temps et l'espace seraient ainsi caractérisés par des divisions et des oppositions qui sous-tendent un rapport genré : l'évolution, l'histoire, le progrès et la civilisation, tous des concepts associés au masculin, alors que leurs contraires, tels que la stabilité, la passivité, la nature, seraient associés au féminin. Les femmes, longtemps écartées de la sphère publique, sont symboliquement rattachées à la sphère domestique: « Woman stands as metaphor for Nature [...], for what has been lost (left behind), and that place called home [...] partakes of the same characteristics as those assigned to, Woman/Mother/lover» (Massey, 1994, p. 10).

Pour Coutras (1987a, 1987b, 1996), l'imbrication des rapports de genre dans l'espace apparaît comme une évidence. Bien plus qu'un simple cadre physique, l'espace urbain comporte une dimension sociale et idéologique, à l'intérieur duquel s'inscrivent les relations de genre. L'espace urbain :

véhicule forcément un contenu idéologique auquel il est difficile d'échapper. [...] Puisque dans notre culture hommes et femmes ont des rôles dissymétriques, il faut tout autant soumettre à critique l'idée de la neutralité sexuelle de l'espace. Les deux sexes n'ont pas la même capacité à refuser, modifier, construire : à dominer la structure spatiale dans laquelle ils sont placés (Coutras, 1987b, p. 144).

Toujours selon Coutras (*ibid*), la division des genres se trouverait ainsi profondément enracinée dans la construction de l'espace et des villes et induirait la marginalisation des femmes. Porteur de normes sociales et idéologiques, l'espace s'emploierait donc à maintenir et reproduire des relations de pouvoir dans une société donnée, « symbolically declaring to society the place held by each of its members » (Weisman, 1992, p. 9). C'est en contrôlant l'accès des femmes à la ville et à ses ressources qu'un système patriarcal aurait assuré l'exclusion des femmes dans l'espace urbain : « gender relations and gender roles are central to the allocation of resources, facilities and opportunities in a city, which in turn is essential to the structuring of urban space » (England, 1991, p. 135), alors même que « men as a group are universally accorded higher status than women as a group » (Spain, 1992, p. 3). Pour Spain (*ibid*), l'aménagement de la ville se serait réalisé dans le but de contrôler l'accès des femmes au savoir, aux ressources et au pouvoir, renforçant leur inégalité face aux hommes. Cette imbrication des rapports sociaux dans l'espace serait si profonde qu'il deviendrait,

selon cette même auteure, difficile de la déconstruire, puisque « once spatial forms are created, they tend to become institutionalized and in some ways influence future social processes» (*ibid*, p. 6).

1.1.1 L'aménagement des villes

L'aménagement des villes occidentales prend sa source dans des idées développées dès la civilisation grecque. Dans ces sociétés, la ségrégation des sphères publique et privée était claire et intimement liée à la pratique de la citoyenneté : seul un petit nombre de personnes pouvaient participer aux affaires de la Cité, les autres étant confinées aux tâches subordonnées et à des espaces circonscrits. Les espaces publics appartenaient aux hommes citoyens et leur usage en était strictement limité. Quant à la femme grecque de l'époque, elle devait rester dans l'*oikos*, l'espace domestique, et ne devait d'aucune façon transgresser cette limite physique (Greed, 1994). Par ailleurs, l'étymologie du terme « zonage » est fascinante, car elle démontre de quelle manière les divisions spatiales sont liées à une conception de la ségrégation des sexes :

The etymology of the concept of « zoning » shows the murky roots of this apparently scientific planning principle. Marilyn French points out that the Hebrew for prostitute, zonah, means 'she goes out the doors' (outside marital home), that is, she is in the wrong place. It is a specific cognate of zanah. In Latin, zonam solvere means 'to loose the virgin zone', to get married or lose one's virginity; zina is Arabic for adultery; and zenana is Hindi for women's quarters (*ibid*, p. 80).

Pour Greed (*ibid*), c'est peut-être au Moyen-Âge que la division entre les sphères privée et publique fut la moins marquée. L'homme et la femme vivaient et travaillaient sous le même toit, partageant de manière équitable les tâches domestiques. Le développement de la chrétienté, de la prêtrise et des communautés monastiques, strictement interdites aux femmes, ont cependant réintroduit un patriarcat particulièrement virulent. Les femmes ont tôt été diabolisées et présentées comme une menace à l'ordre moral de la société. La division des sphères privée et publique est ainsi réapparue en Europe vers le 15^e siècle, alors qu'il était plus prudent de confiner les femmes à l'espace domestique :

Women were seen as the 'devil's gateway' [...]. Provided women remained virgins and existed in a separated sphere that might be redeemed. The domestic realm of family life was seen as a second best as a concession to human weakness, and no longer as a respected realm in its own right, complementing the public realm (Greed, 1994, p. 84).

L'arrivée de l'économie capitaliste a par la suite profondément transformé le paysage des villes occidentales en déplaçant les lieux de travail à l'extérieur de la sphère domestique, concrétisant par le fait même le confinement des femmes à la maison et leur exclusion de l'espace public (Domosh et Seager, 2001; England, 1991; Greed, 1994; McDowell, 1983, 1999; Spain, 1992; Wilson, 1991). Peu à peu, la division spatiale des sphères d'activités s'est ainsi accentuée puis consolidée à travers le zonage des villes en secteurs industriels, commerciaux et résidentiels. Les centre-villes se sont développés comme étant des endroits masculins, avec ses industries, ses tavernes et ses cafés alors que les femmes étaient impliquées dans des activités reliées à la sphère domestique et ainsi, limitées aux zones résidentielles (Coutras, 1987b; Domosh et Seager, 2001; Greed, 1994).

En quelque sorte, la place des femmes au sein du foyer a été associée à un ordre naturel des choses, comme si, depuis la nuit des temps, il en avait toujours été ainsi (Domosh et Seager, 2001). L'étude de Coutras (1987b) sur les femmes dans l'espace public français démontre comment les règles de bienséance du 19^e siècle et du début 20^e siècle s'employaient à contrôler l'accès des femmes à l'espace urbain. Dépeinte comme un lieu de perversion et de tous les dangers, la ville devait être évitée par les femmes de bonnes mœurs : « il faut se protéger dès que le seuil de la maison est franchi et ne s'éloigner de chez soi qu'en de rares occasions » (*ibid*, p. 148). Lorsqu'elle doit s'y aventurer, la femme doit, idéalement, être accompagnée d'un homme, ne pas s'y attarder et éviter tout contact avec les autres passants. Toute femme qui ne respecte pas ces règles se verra perçue comme une femme de mauvaise réputation. Ainsi, la femme, dans l'espace public, se voit justement considérée comme une « femme publique »⁴, selon l'expression de Wilson (1992), associée à une prostituée, « the embodiment of any woman who dares to walk the streets at night » (Weisman, 1992, p. 3).

⁴ Traduction libre de « public woman » (Wilson, 1992, p. 93).

Néanmoins, comme le mentionne Wilson (1991, 1992), cet état de fait est pour le moins problématique puisque toutes les femmes fréquentant les villes n'étaient pas des prostituées. Pour plusieurs femmes du 19^e siècle, la ville apparaissait comme un endroit contradictoire. Lieu où, par l'accès au marché du travail et aux divertissements, les femmes trouvaient une certaine émancipation sociale et économique, et où, à la fois, elles se voyaient marginalisées.

[...] the contradiction, for women of the city being seen as a place of freedom and opportunity economically and socially, but as a potential dangerous place sexually. [...] Freedom may really mean sexual freedom (and 'permission') for men to look for 'opportunities' (available women) which results in many women seeing the city as a potential fear and exploitation (Greed, 1994, p. 102).

Ainsi, la place de la femme se trouve réellement dans la sphère domestique, ce qui fait dire à Weisman que « the virtuous woman is found in the nuclear family house » (1992, p. 3). Dans l'imaginaire occidental, un personnage a été créé démontrant bien que les villes sont appropriées par les hommes : le flâneur (Wilson, 1991, 1992). Il représente la figure type du citadin du 19^e siècle, celui qui observe la vie urbaine, profite des opportunités qui s'y présentent. Pour Wilson, « the flâneur, as a man of pleasure, as a man who takes visual possession of the city, who has emerged in postmodern feminist discourse as the embodiment of the 'male gaze' » (Wilson, 1992, p. 98). La persistance de la ville comme lieu masculin se traduit, selon McDowell (1999), par la violence dont sont victimes les femmes dans la ville et la persistance de l'insécurité qu'elles y vivent. Mais plus encore, l'urbanisme, qui a longtemps été un secteur d'activité majoritairement investi par les hommes et qui le reste dans une large mesure (Andrew, 2000; Hainard et Verschuur, 2004), reflète, selon Greed (1994) des valeurs et des priorités plutôt enclines à représenter les intérêts masculins. Pour certaines auteures (Domosh et Seager, 2001; England, 1991; Greed, 1994; Wilson, 1991), le découpage des villes en zones délimitées (commerciales, industrielles et résidentielles) ne serait pas étranger à la volonté des hommes de l'époque de vouloir contrôler la mobilité des femmes, et, en quelque sorte, de les « privatiser » à l'intérieur du foyer (England, 1991, p. 137) :

Town planning, especially zoning of industry and the creation of separate, residential neighbourhoods, was one means of enforcing divisions spatially between male and female, and of preventing women combining work inside and outside the home in their daily lives (Greed, 1994, p. 89).

Le développement des banlieues, au cours du 20^e siècle, a suivi cette division spatiale en prônant un modèle de famille nucléaire où l'homme travaille à l'extérieur, le plus souvent dans un centre-ville, alors que la femme demeure au foyer (Coutras, 1987a, 1996; England, 1991; Séguin et Villeneuve, 1987). « The whole notion of suburban residencies on the distant fringes of the city is implicitly grounded in the social construction of the 'traditional' nuclear family» (England, 1991, p. 137). Cependant, c'est justement cette organisation spatiale qui, selon plusieurs, est devenue un modèle dysfonctionnel. Alors que les femmes ont investi le marché du travail massivement et que la famille nucléaire ne représente plus nécessairement la norme, cette construction de la ville ne répond plus aux besoins de la société (Coutras, 1987a, 1996; England, 1991; Greed, 1994; Séguin et Villeneuve, 1987; Wekerle, 1984). Plusieurs poussent même la critique jusqu'à demander si cette configuration spatiale n'a jamais été efficace, marginalisant tout individu ou groupe ne cadrant pas dans ce modèle social (England, 1991; MacGregor, 1995). De nos jours, le zonage des villes complique le quotidien des femmes puisque la séparation entre la maison et le travail ne correspond pas à leur réalité. En effet, les femmes, en tant que mères, travailleuses, pourvoyeuses de soins et responsables du bien-être du foyer, sont sollicitées dans tous les secteurs de la ville. Un zonage strict amène la dispersion spatiale des services tels que les écoles, les commerces, les services de santé, les emplois et les quartiers résidentiels, engendrant pour les femmes un sérieux problème non seulement de gestion du temps mais d'accès libre et entier à l'espace urbain (Coutras, 1996; England, 1991; Greed, 1994; McDowell, 1983; Wekerle, 1984). Par ailleurs, les gestionnaires et les planificateurs des villes ne tiennent pas compte des problèmes engendrés par la féminisation de la pauvreté, l'augmentation de la monoparentalité (qui touchent dans une plus large mesure les femmes), la difficulté des femmes à se loger décentement et à avoir accès à un système de transport en commun efficace (England, 1991; Hainard et Verschuur, 2004; Séguin et Villeneuve, 1987; Wekerle, 1984). Leur accès à la ville dans ses dimensions sociales, politiques, matérielles et économiques se trouve alors limité. Comme le souligne Wekerle, « while the lives of women have changed radically, the urban environment in which they live has not » (1984, p. 11). C'est justement cet état de fait qui amène Séguin et Villeneuve « à penser que les femmes devront être vigilantes car leur droit à la ville semble peu assuré » (1987, p. 200). Pour ainsi dire, « the patriarchal nature of the spatial structure of the city is permanent, at least for a while» (England, 1991, p. 143).

Les femmes, dans ce contexte, développent alors un rapport à la ville qui diffère de celui des hommes.

En outre, au cours de l'histoire, les femmes ont également été exclues politiquement de la ville puisqu'elles n'y étaient pas considérées comme des citoyennes. La notion de citoyenneté est apparue durant la Grèce antique, plus précisément au sein de la démocratie athénienne. L'exclusion en était une des facettes les plus importantes, elle assurait seulement à l'homme autochtone le statut de citoyen, mettant ainsi à l'écart plusieurs individus et groupes sociaux, dont les femmes (Lamoureux, 1997; Marques Pereira, 2003). Plus tard, le concept d'une citoyenneté universaliste développé en Occident, comme nous le rappelle Fraser (1989), rejetait en fait explicitement les femmes. Le contrat social proposé au siècle des Lumières (18^e siècle) et sur lequel se base la société moderne justifie l'exclusion des femmes puisqu'il considère que le citoyen est un être indépendant, responsable et doté de raison (Lamoureux, 1997, 2001; Marques Pereira, 2003). Le principe même de la citoyenneté, selon Hobbes (dans Marques Pereira, 2003), se caractérise par le détachement de l'état de nature et l'accession à la raison. Or, à l'époque où ces idées furent avancées, les femmes sont considérées comme « des êtres marquées par leurs déterminations naturelles et par leur dépendance aux hommes » (*ibid*, p. 19). D'une part elles sont dépendantes financièrement et juridiquement et ainsi considérées comme étant des mineures. D'autre part, par la maternité, elles sont liées à cet état de nature qui les empêche d'accéder à la raison, donc à la citoyenneté. Ainsi, la femme n'est-elle pas dotée des qualités nécessaires afin d'exercer le rôle de citoyenne dans l'espace public (Lamoureux, 1997, 2001; Marques Pereira, 2003). Bien que des précurseurs, tels que Condorcet et Olympe de Gouge revendiquent l'inclusion politique des femmes dès le 18^e siècle (Marques Pereira, 2003), la longue lutte des femmes vers l'égalité de droit n'a pas rejoint l'égalité de fait⁵ (Secrétariat à la condition féminine, 2007).

⁵ On distingue l'égalité de droit qui est constituée de droits juridiques égaux aux hommes et aux femmes, à l'égalité de fait qui regroupe les « conditions égales pour exercer pleinement leurs droits, pour exploiter leur potentiel ainsi que pour contribuer à l'évolution politique, économique, sociale et culturelle » (Secrétariat à la condition féminine, 2007, p. 26).

1.2 Les femmes et la ville : un rapport différencié

S'intéresser à la place et au rôle des femmes dans la ville ne signifie pas seulement se questionner sur sa construction sexuée, mais également sur le rapport différencié des hommes et des femmes à ce même espace urbain dans ses dimensions matérielle et idéelle. Pour Coutras,

L'insertion des personnes dans la ville est commandée par l'utilisation qu'elles en ont, les représentations mentales qu'elles en construisent, les liens émotionnels qu'elles y ancrent et les possibilités qui leur sont données de participer à son édification ou à ses transformations. Les rapports à l'espace que les individus et les groupes entretiennent avec leur cadre de vie sont d'ordre fonctionnel, mental, affectif et politique (1987a, p. 15).

L'expérience de la ville se construit donc au quotidien à travers les activités qu'on y pratique. Une telle approche doit donc nous amener à comprendre que le sens de l'expérience vécue, la perception et les représentations de l'espace urbain sont différents selon que l'on est une femme ou un homme. Puisque ce sont encore les femmes qui s'occupent en majorité des tâches ménagères et des soins à la famille, et ce, malgré leur arrivée massive sur le marché du travail, elles possèdent des responsabilités et des tâches différentes des hommes suscitant des besoins et des intérêts différents (MacGregor, 1995). Ainsi, selon Hainard et Verschuur, « les hommes et les femmes perçoivent, vivent et utilisent la ville différemment, compte tenu de leurs rôles et responsabilités respectives dans une division du travail façonnée selon le genre » (2004, p. 24). La sphère domestique et les espaces qui s'y rattachent demeurent pour ainsi dire le lieu où prend le plus souvent sens l'expérience urbaine des femmes. L'espace domestique « est aussi celui des échanges de voisinage qui sont établis sur la base de proximité géographique et son réglés par le rythme et les intérêts familiaux [...] C'est à partir de lui que les femmes appréhendent et se représentent la ville » (Coutras, 1996, p. 22).

Comme le genre repose sur une relation de pouvoir, il infère des inégalités qui, selon Hainard et Verschuur (2004), se répercutent dans l'expérience de la ville que vivent les femmes. En ce sens, « the dual responsibility for paid labour in the workforce and unpaid domestic labour is seen to underlie many of the problems women in the segregated urban environment » (MacGregor, 1995, p. 31). L'accès inégal au transport, la difficulté à concilier les soins aux enfants et le travail, la faible mobilité des femmes dans les différentes zones des

villes (résidentielles, commerciales et industrielles), soulèvent des questionnements quant à l'adéquation de la ville à l'égard des réalités vécues par les femmes (Coutras, 1996; MacGregor, 1995; Wekerle, 1984). Alors que la participation accrue des femmes à l'aménagement de l'espace urbain serait à même d'apporter des améliorations aux problèmes rencontrés par les femmes dans la ville, plusieurs auteurs constatent l'accès inégal des femmes aux processus de gestion et de planification de la ville (Hainard et Verschuur, 2004; MacGregor, 1995). En outre, des inégalités politiques et socioéconomiques importantes subsistent entre les femmes et les hommes, soulevant la question de la discrimination systémique dont seraient victimes les femmes. En clair, des mécanismes de marginalisation des femmes existeraient toujours, empêchant leur pleine intégration sociopolitique, économique et culturelle et l'atteinte d'une égalité réelle entre elles et les hommes (Secrétariat à la condition féminine, 2007).

1.3 Une discrimination systémique

Dans un texte publié par Heinen, l'auteure avance l'idée que, malgré le fait que les jeunes femmes refusent tout traitement sexiste discriminatoire, cela ne « s'accompagne [pas] de modifications majeures touchant la place des femmes dans la société » (1999, p. 129). Pour Marques-Pereira, cette situation s'explique en partie parce que « jamais celles-ci n'ont été invitées à redéfinir l'univers de la politique pour y adjoindre d'autres préoccupations » (1999, p. 103). En 2004, le Conseil du Statut de la femme du Québec publiait un avis dans lequel plusieurs obstacles à la pleine participation citoyenne des femmes étaient soulevés, relevant par le fait même la persistance de mécanismes de discrimination systémique à l'égard des femmes. La maternité, la difficile conciliation travail-famille, les responsabilités d'aidantes naturelles constituent quelques-uns de ces enjeux qui contribuent à maintenir des inégalités entre les femmes et les hommes et à freiner leur pleine participation dans la ville (Conseil du statut de la femme, 2004b). Par ailleurs, Wekerle (1996) souligne la persistance d'une forme de domination des hommes et de subordination des femmes à travers l'absence de prise en considération de leurs besoins spécifiques dans la gestion et la planification de la ville, entraînant un accès limité des femmes à l'espace urbain. Enfin, que les femmes se considèrent et soient considérées comme des « mères potentielles » constitue, selon Heinen (1999) un facteur de discrimination envers les femmes, mais également un frein qu'elles

s'imposent à toute implication dans l'espace public. Les inégalités qui découlent de cette discrimination systémique se traduisent par le fait que les femmes demeurent largement marginalisées économiquement, socialement et politiquement dans les villes et ce, malgré le fait qu'elles contribuent de manière essentielle à leur développement (Hainard et Verschuur, 2004).

1.3.1 Sous-représentation politique

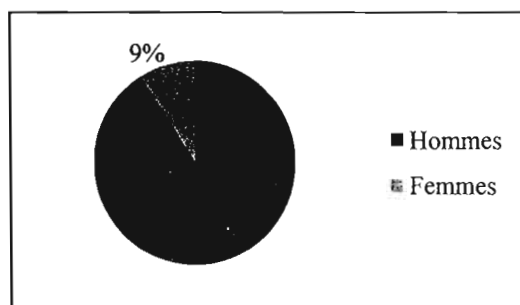
La place des femmes dans les instances décisionnelles et la prise en considération de leurs besoins et de leurs intérêts touchent, selon Anne Phillips (dans Masson, 2001) deux aspects centraux de la représentation politique : une « politique de présence » et une « politique des idées ». La première se réfère à la présence physique de représentants des groupes minorisés, en l'occurrence des femmes, au sein des structures décisionnelles. Quant à la « politique des idées », elle vise à assurer la reconnaissance des besoins et des intérêts des femmes par les instances politiques en place. C'est donc sur la base de cette double représentation que prend forme la marginalisation politique des femmes dans les villes.

La sous-représentation des femmes dans les instances politiques constitue une importante barrière à la pleine prise en compte de leurs besoins et de leurs intérêts, et cela est d'autant plus vrai dans les villes. De fait, les femmes demeurent largement minorisées dans les instances locales, dont les conseils municipaux (Heinen, 2004; Michaud, 2004; Minaca, 1997). Cela étant, la représentation des femmes dans les instances décisionnelles municipales est néanmoins essentielle puisque ces dernières « structurent la vie quotidienne de l'ensemble des populations et constituent le creuset ou le révélateur privilégié du manque d'égalité entre les femmes et les hommes » (Minaca, 1997, p. 155).

Selon les statistiques compilées par Cités et gouvernements locaux unis en 2003, (Cités et gouvernements locaux unis, 2003), ainsi que les données des Objectifs du Millénaire pour les Nations Unies (Nations Unies, 2006), la parité n'est pas atteinte dans les instances décisionnelles municipales. Néanmoins, on peut remarquer que les femmes sont plus nombreuses aux postes de conseillères municipales qu'à ceux de maires (*voir* fig. 1.1 et 1.2). Au Québec cependant, alors que l'on compte plus de femmes à l'Assemblée nationale que dans les conseils municipaux, elles représentent 26,5% des conseillers municipaux (*voir* fig.

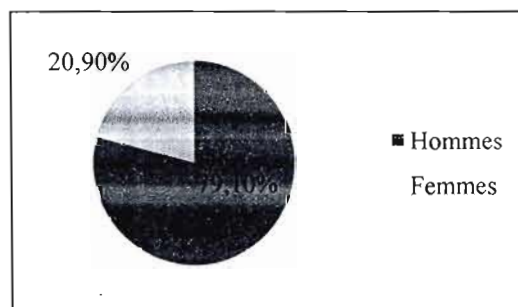
1.3). Les études de Tardy (2002), de Tardy et Bédard (1997) ainsi que celle de Gidengil et Vengroff (1997) démontrent que la présence des femmes dans les instances décisionnelles locales a connu une augmentation relativement importante depuis les années 1980 (voir fig. 1.4). Toutefois, selon Tardy (2002), les fusions municipales, en réduisant le nombre de municipalités, ont entraîné une légère baisse de la représentativité des femmes dans les instances municipales.

Figure 1.1 Répartition des maires selon le genre dans le monde



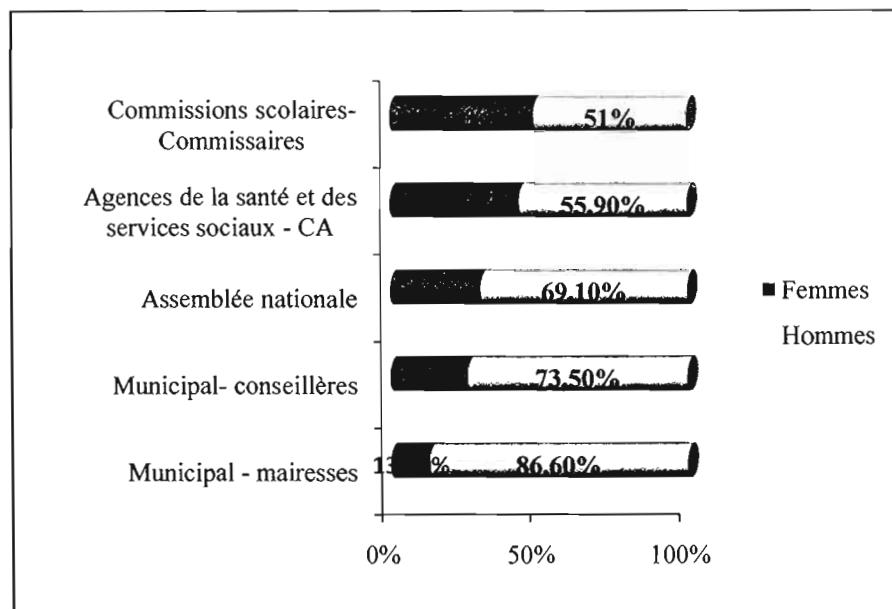
Source : Cités et gouvernements locaux unis, 2003

Figure 1.2 Répartition des conseillers municipaux selon le genre dans le monde



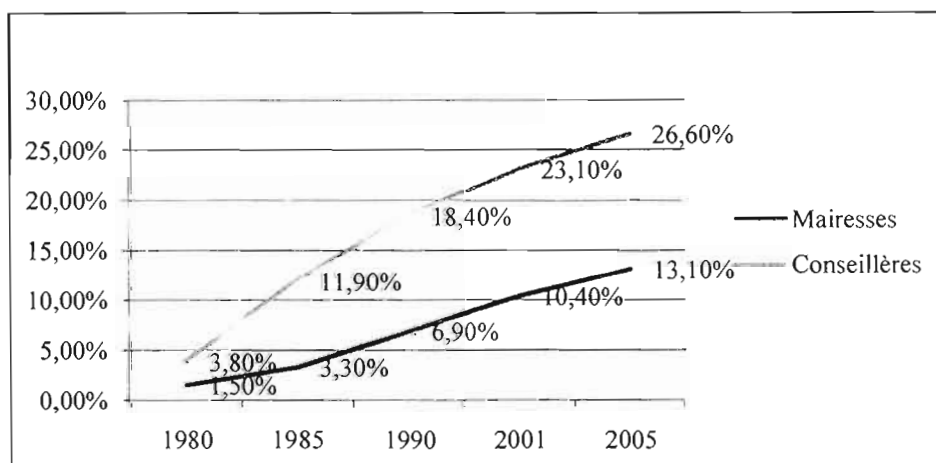
Source : Cités et gouvernements locaux unis, 2003

Figure 1.3 Répartition selon le genre dans les lieux décisionnels au Québec en 2007



Source: Conseil du Statut de la femme, 2007

Figure 1.4 Pourcentage de femmes dans les conseils municipaux du Québec



Sources: Tardy, 2002; Tardy et Bédard, 1997; Ministère des Affaires municipales et des Régions, 2005a

La Ville de Montréal suit sensiblement les mêmes proportions en ce qui concerne la représentativité des femmes dans les instances décisionnelles (*voir* tabl. 1.1). En date du mois d'avril 2007, on compte 20 femmes sur un total de 62 conseillers au Conseil municipal, soit 32,25% des sièges. Le Conseil exécutif de la Ville est composé de 3 femmes et de 8 hommes. Pour l'ensemble des arrondissements de la Ville de Montréal, on compte 67 conseillers, mais 38 conseillères qui représentent 36% des sièges. Dans les arrondissements, les proportions sont semblables : on retrouve dans les conseils d'arrondissement 37% de mairesses et 35% de conseillères. Le nombre de femmes élues ne semble donc jamais vouloir dépasser un plafond de verre de 40%, ce qui est d'ailleurs confirmé par des études menées dans différents pays, dont celle réalisée par Heinen (2004) dans sept pays de l'Union européenne. Cependant, on remarque que le nombre de femmes élues a connu une légère augmentation depuis les élections montréalaises de 2005 puisque jusqu'alors, pour l'ensemble de la Ville de Montréal, le pourcentage de mairesses se situait à 7% et celui des conseillères, à 25%. En 2007, sept arrondissements sur un total de 19 ont atteint la parité au sein de leur conseil d'arrondissement. Rappelons que la population montréalaise est composée à 52% de femmes (Comité Femmes et développement régional, 2005a). Malgré une amélioration de la représentation des femmes dans les conseils d'arrondissement et au Conseil de Ville, la parité n'est toujours pas atteinte. Cette sous-représentation a des conséquences importantes sur la prise en compte de la notion de genre dans la gestion et la planification urbaine. En effet, comme le suggère Andrew, en étant absentes des instances décisionnelles, il est difficile pour les femmes d'intervenir directement afin que la Ville réponde de manière plus ciblée aux préoccupations des femmes : « une participation accrue des femmes à la politique municipale aurait un effet de démocratisation » (2000, p. 76). Heinen abonde dans le même sens puisque pour elle « la féminisation des élites politiques [...] est porteuse – potentiellement du moins – d'une possible reconnaissance des rapports de pouvoir inégaux entre les sexes, tant sur le plan économique et social que politique, et de la nécessité de s'atteler à les transformer » (2004, p. 19).

Également, à cette sous-représentation s'ajoute la faible prise en compte de leurs besoins spécifiques par les administrateurs de la ville. À cet effet, certains auteurs avancent la présence d'un biais masculin dans les activités liées à la gestion et la planification urbaine,

reléguant au second plan les réalités particulières des femmes et les besoins qui en découlent (Greed, 1994; Hainard et Verschuur, 2004; Minanca, 1997).

Tableau 1.1 Répartition des élus selon le genre dans les arrondissements montréalais

	<i>Maires</i>	Mairesse	Conseillers	Conseillères
Total des 19 arrondissements	12	7	55	30
Pourcentage de 2001*	93%	7%	75%	25%
Pourcentage de 2007	63%	37%	65%	35%

Source: Béchard, 2007

*En 2001, suite aux premières réorganisations municipales, la Ville de Montréal compte parmi ses arrondissements Beanconsfield, Baie d'Urfé, Côte-Saint-Luc, Hampstead, Dollard-des-Ormeaux, Dorval, Kirkland, L'Île-Dorval, Montréal-Est, Montréal-Ouest, Mont-Royal, Pointe-Claire, Sainte-Anne-de-Bellevue, Senneville et Westmount. Ces banlieues se sont défusionnées en 2004.

Lorsqu'on analyse la participation des femmes sous l'angle de la gouvernance, c'est-à-dire dans la triade formée de « l'État, du marché et de la société civile [...] dans l'ensemble des interrelations qui se jouent entre [ces] trois points » (Andrew, 2000, p. 75), elles sont soudainement beaucoup moins sous-représentées. En réalité, les femmes s'avèrent particulièrement actives dans les structures informelles qui touchent de plus près leur quotidien : à l'école, dans les commissions scolaires, à la garderie, au sein du voisinage, dans différents comités, etc. À titre d'exemple, au Québec en 2007, elles forment 49% des commissaires de commissions scolaires (Conseil du Statut de la femme, 2007). Il n'en demeure pas moins que la présence des femmes dans les lieux décisionnels représente un enjeu concret de la pleine prise en considération de leurs besoins et intérêts. Bien que l'implication des femmes dans les instances informelles constitue une étape importante à la prise en charge de leurs besoins et de leurs intérêts dans divers champs d'activités, il s'avère que pour assurer leur visibilité, les femmes doivent investir davantage d'espaces de gouvernance et ainsi légitimer, en ces divers lieux, leurs préoccupations (Andrew, 2000; Heinen, 2004). En clair, la présence de femmes dans les instances décisionnelles formelles

est de nature à introduire dans l'agenda politique des questions qui n'y figuraient pas auparavant et contribue à impulser des modes de gouvernance inédits. Non parce que les femmes sont par 'nature' de meilleures gestionnaires que les hommes, mais parce que leur expérience, pour des raisons qui relèvent de l'histoire, est différente de celle des hommes [...] » (Heinen, 2004, p. 27).

Le défi demeure donc de trouver des moyens de favoriser la participation des femmes à la gestion et à la planification de la ville, d'autant plus que les municipalités sont appelées, et le seront encore plus dans les années à venir, à occuper une place primordiale autour des questions de gouvernance et de démocratie.

1.3.2 Les spécificités des femmes

Selon les données de 2001, les Montréalaises gagnent en moyenne 68% du salaire annuel moyen des Montréalais. Le salaire annuel moyen des femmes se situe à 23 012 \$ contre 33 888\$ pour les hommes, représentant un écart de 10 876\$ (*voir* tabl. 1.2). Ainsi, 56% des femmes de Montréal vivent avec moins de 20 000\$ annuellement. Également, plus le revenu annuel augmente, moins les femmes sont représentées. Cette situation économique

est alarmante puisque qu'un nombre grandissant de femmes éprouvent de l'insécurité alimentaire et ont du mal à se loger décentement (Comité Femmes et développement régional, 2005a). La précarité dans laquelle vit une grande partie des Montréalaises les oblige à adopter des stratégies de survie au quotidien leur demandant temps et énergie. On comprend alors aisément que s'impliquer et participer à la vie et à la gestion de sa communauté devient une préoccupation de second ordre, peu importante face au besoin de satisfaire des besoins primaires criants.

La sécurité urbaine demeure un enjeu majeur pour les femmes. L'aménagement sécuritaire a d'ailleurs été un des premiers dossiers qui a mobilisé les groupes de femmes au courant des années 1980. La Ville de Montréal a répondu à cette préoccupation en mettant sur pied, en 1990, le Programme Femmes et ville, dont la mission était d'élaborer des stratégies d'action afin de permettre une meilleure appropriation de la ville par les femmes, entre autres par l'application des principes d'aménagement sécuritaire (Michaud, 2001). Néanmoins, la ville le soir demeure synonyme de danger pour 60% des Montréalaises, contrairement à 17% chez les hommes (Paquin, 2002). Cette peur est handicapante pour les femmes puisqu'elle empêche plusieurs d'entre elles de participer à toute activité en soirée, que ce soit une activité politique, sociale ou culturelle. C'est donc un frein à la participation des femmes à la vie urbaine qui révèle que la ville ne leur appartient pas pleinement. De plus, la mobilité des femmes se voit également restreinte, puisqu'elles sont dans une moindre mesure que les hommes propriétaires d'un véhicule personnel et qu'elles empruntent majoritairement les transports en commun.

Les femmes font face à des obstacles importants à l'exercice de leur citoyenneté. Selon les données recueillies par le Comité Femmes et développement régional de la Conférence régionale des élus de Montréal (CRÉ), les femmes assument la plus large part des tâches domestiques et familiales et ce, malgré leur présence sur le marché du travail. Le partage traditionnel des tâches, associant les femmes à la sphère domestique et les hommes à la sphère publique, a relativement peu évolué. Près de 71% des hommes ne consacrent aucune heure aux soins des enfants, laissant cette tâche aux femmes (Comité Femmes et développement régional, 2005a). Conséquemment, plusieurs femmes (et non toutes les femmes) ont peu de temps à consacrer à une quelconque implication dans la communauté, ce

qui, à son tour, constitue un facteur d'isolement des femmes à l'intérieur de la cellule familiale. D'autre part, l'absence de mesures concrètes de conciliation travail-famille n'améliore en rien cette situation. La difficulté à concilier les horaires de travail et les tâches familiales fait partie du quotidien de bien des femmes (Giroux *et al.*, 2001).

De plus, les femmes sont disproportionnellement cheffes de familles monoparentales. Les statistiques révèlent que 84 % des familles monoparentales montréalaises sont dirigées par une femme (*voir* tabl. 1.2). Le lien entre la précarité économique et la monoparentalité est clairement démontré par les études. Ces ménages consacrent près du trois quarts de leurs revenus au logement, à l'alimentation et à l'habillement de la famille (Comité Femmes et développement régional, 2005a).

Tableau 1.2 Indicateurs socioéconomiques selon le genre, 2001

	Hommes	Femmes
<i>Revenus</i>		
Salaire annuel moyen	33 888\$	23 012\$
Pourcentage du salaire des hommes	100%	68%
Vivant sous le seuil de la pauvreté	43%	56%
Insécurité alimentaire	18%	13%
<i>Mode de transport</i>		
Transport en commun	26,1%	39,6%
Voiture	63,9%	48,9%
<i>Situation familiale</i>		
Chef de famille monoparentale	16%	84%

Source: Comité Femmes et développement régional, 2005a

1.3.3 La non-prise en considération des besoins et des intérêts des femmes

Un autre aspect central de la discrimination systémique dont sont victimes les femmes dans la ville tient au fait que, comme le soulèvent plusieurs auteurs (Hainard et Verschuur, 2004; Heinen, 2004; Minaca, 1997; Whitzman, 1995), leurs besoins particuliers sont peu pris en compte par les instances locales et que les femmes se sentent peu compétentes à intervenir dans les processus de gestion et de planification urbaine (Andrew, 2000; England, 1991; Gidengil et Vengroff, 1997, Giroux *et al.*, 2001, Heinen, 1999). D'une part, comme le soulève Heinen, plusieurs élus se montrent réticents à traiter des problématiques touchant spécifiquement les femmes puisque cette approche contreviendrait à la satisfaction des besoins « *d'intérêt général* ou *d'universalisme* » (2004, p. 21) auxquels ils accordent une grande valeur. Néanmoins, comme le mentionne l'auteure, ces mêmes élus se montrent cependant ouverts à un traitement différencié lorsqu'il est question de personnes âgées ou d'immigrants, et non lorsqu'il est question des femmes.

D'autre part, les femmes se sentent souvent incompetentes lorsqu'il est question d'affaires municipales. Pour England (1991), mais également pour Heinen (1999), certaines femmes qui se définissent d'abord et avant tout par rapport à leur famille restreindraient leurs activités à l'extérieur du foyer puisqu'elles ne s'y retrouveraient pas et ne verraient pas quel rôle pertinent elles peuvent y jouer. Pour Giroux *et al.*, « les femmes ont tendance à manquer d'audace. Elles ont moins confiance en leurs capacités et elles doutent plus souvent d'elles-mêmes que ne le font les hommes » (2001, p. 10). En outre, les femmes se sentent peu interpellées par les affaires municipales puisque « municipal governments typically devote a great deal of their attention to the promotion of economic development and the provision of infrastructure such as roads and sewers, activities that are more closely tied to the male-dominated worlds of business and engineering » (Gidengil et Vengroff, 1997, p. 514). Cette situation est pour le moins paradoxale puisque, tel que le mentionnent Andrew (2000) et Hainard et Verschuur (2004), alors que ces domaines sont traditionnellement dévolus aux hommes, ils sont intimement liés aux femmes. Touchant les questions d'environnement, de pollution, de santé et d'hygiène, de transport, de loisirs, etc., les affaires municipales interpellent les femmes qui sont de grandes utilisatrices de l'espace urbain.

1.4 Contexte global

S'il convient ici de parler de la mondialisation néolibérale et de la restructuration du politique qu'elle entraîne, c'est que son impact sur les femmes est majeur et demande un repositionnement quant aux rôles et responsabilités des acteurs locaux dans la gestion et la planification de la ville. En réalité, les États occidentaux, dans un contexte de crise budgétaire, retirent graduellement leurs politiques sociales keynésiennes issues de la période de l'après-guerre et décentralisent des compétences et des pouvoirs vers les échelles plus locales et vers de nouveaux acteurs (Andrew, 1997a, 1997c; Brenner, 2004; Purcell, 2003; Scott *et al.*, 2001; Staeheli et Clarke, 1995). Ces acteurs, investis de nouvelles responsabilités dans le domaine social, prennent-ils le relais de l'État-providence et intègrent-ils la dimension de genre dans leurs actions? Par ailleurs, à travers la restructuration du politique se pose la question de la participation citoyenne (Isin, 2000a, 2000b). En effet, de plus en plus, les citoyens ne désirent plus déléguer entièrement le pouvoir aux élites politiques, mais souhaitent prendre part aux processus décisionnels afin de s'appropriier leurs espaces de vie (Breux, Bherer et Collin, 2004; De Maillard, 2002, Latendresse, Messier et Grenier, 2004). Par le fait même, plusieurs auteurs avancent que la citoyenneté est redéfinie et pose le défi de l'inclusion et du vivre-ensemble dans la ville (Hainard et Verschuur, 2004; Hamel, 2005; Isin, 2000a; Latendresse, 2006; Wekerle, 1996). Pour plusieurs chercheuses, ces nouveaux espaces politiques sont autant d'opportunités à saisir pour les femmes. Il s'agit de s'assurer, d'une part, qu'elles soient représentées au sein des instances décisionnelles décentralisées et que, d'autre part, ces mêmes structures prennent en considération la dimension de genre dans la gestion et la planification de l'espace urbain (Masson, 2001; Michaud, 1997, 1999, 2004; Tremblay et Gilbert, 2004).

1.4.1 Mondialisation et métropolisation

Le phénomène de mondialisation a transformé la configuration économique, politique et sociale des États-nations en déstabilisant le maintien d'un système fordiste mis en place dès les années 1950. Selon ce qu'avance Jenson (1996), le développement d'une société fordiste aux lendemains de la Seconde Guerre mondiale a assuré pendant plusieurs décennies le fonctionnement de l'État-providence en contrôlant l'économie nationale, en soutenant la

production et à la consommation de masse. La richesse nationale ainsi produite était redistribuée à l'ensemble de la population qui bénéficiait alors de protections sociales appréciables. Par ailleurs, ces États, tels qu'ils se sont développés en Europe de l'Ouest depuis les 18^e et 19^e siècles, sont également construits autour de principes guidés par l'idée d'un territoire souverain contrôlé par une force légitimée. Cet organe politique centralisé exerce son pouvoir au sein des institutions qu'il dirige sur un territoire circonscrit, à l'intérieur duquel vivent des citoyens accréditant cette autorité (Held et McGrew, 2002, Nootens, 2004). En ce sens, la citoyenneté s'est construite autour de l'appartenance à une identité politique commune homogénéisante qui subtilise les différences (de classes, de genre, ethnoculturelles, etc.) au profit d'un nationalisme fort (Held et McGrew, 2002; Isin, 2000b; Nootens, 2004).

Pour Jenson, (1996), la mondialisation est venue ébranler cette configuration en induisant des modifications dans les systèmes économique, politique puis social. D'abord, les États sont devenus de plus en plus perméables aux pressions économiques internationales, déstabilisant du même coup l'exercice du contrôle de leur économie nationale. La mobilité grandissante des capitaux affaiblit l'État-providence en limitant la portée des protections sociales autrefois rendues possibles par la création et la redistribution des richesses à l'intérieur du territoire national (Brenner, 2004; Jenson, 1996). Par le fait même, les programmes sociaux développés depuis l'après-guerre sont fortement diminués (Andrew, 1997a, 1997c; Masson 2005; Staeheli et Clarke, 1995), ce qui, selon Heinen et Del Re, creuse « encore davantage les différences de classe et de genre inscrites dès le départ dans la construction du « welfare » » (1996, p. 11).

D'abord perçue comme un processus d'intégration économique, la mondialisation se traduit aussi par un processus de restructuration de la gouvernance. Le retrait de l'État des domaines économique, politique et social se réalise au profit de deux pôles de pouvoir : les instances supranationales et locales. Ainsi, l'État éclate vers le haut, vers le bas et vers l'extérieur (Brenner, 2004; Brodie, 2004; Isin, 2000b; Jenson, 1996; Purcell, 2003; Scott *et al.*, 2001). Selon Purcell, « this destabilization is associated with the shift of some state functions and authority to other scales, both supranational and subnational » (2003, p. 569). Dans le nouvel espace-monde, les grandes institutions transnationales et les instances locales

jouent un rôle accru et exercent un pouvoir grandissant sur les États-nations qui voient leur rôle politique diminuer à l'intérieur de leur territoire national (Brenner, 2004; Brodie, 2000; Held et McGrew, 2002; Holston, 2001; Purcell, 2003).

Néanmoins, les États, loin d'être totalement soumis aux pressions de la mondialisation, facilitent l'éclatement de leurs institutions économiques et politiques vers les échelles globale mais aussi locale, en procédant à des politiques de décentralisation et de déconcentration (Brenner, 2004; Brodie, 2000; Jenson, 1996; Rose, 2000). En effet, l'apparition de politiques néolibérales visant la maximisation de l'efficacité de l'État encourage ce dernier à délocaliser plusieurs pouvoirs et compétences vers les échelles locale et régionale. Par le fait même, l'État entend alléger son fardeau fiscal dans un contexte de crise budgétaire. Conséquemment, les municipalités et les régions bénéficient de responsabilités accrues alors même que le manque de financement entraîne des restrictions financières dans la gestion de ces mêmes responsabilités (Brenner, 2004; Brodie, 2000; Purcell, 2003). Selon Heinen (2004), la restructuration de la gestion des services, dont les services sociaux, s'est traduite dans plusieurs cas par la privatisation et la sous-traitance, menaçant le maintien des préoccupations sociales au profit d'une logique de rentabilité économique. Également, pour certaines auteures (Andrew, 1997c; Frohn, Piché et Piette, 1997), la décentralisation et la déconcentration de pouvoirs et de compétences vers les municipalités soulèvent des inquiétudes, à savoir qu'en agissant ainsi, les gouvernements ne cherchent pas nécessairement à favoriser une meilleure démocratisation de la société, sinon qu'ils cherchent aussi à favoriser le secteur privé qui devient un gestionnaire des services peu enclin à s'occuper des questions liées à la démocratie. Selon Rose (2005), plusieurs gouvernements se sont définitivement engagés dans un mode de gestion néolibéral des services sociaux, ce qui fait dire à Teeple que « the restructuring would appear to be intended to make local government responsible to the neo-liberal agenda » (dans Andrew, 1997c, p. 140).

Par ailleurs, mentionnons que les grandes villes, aussi appelées métropoles, deviennent centrales dans le système économique mondial. Ces « villes globales », selon l'expression empruntée à Saskia Sassen (1994), forment un réseau polycentrique où se concentrent les ressources mondiales (firmes multinationales, sièges sociaux d'organisations mondiales, universités, etc.) (Scott *et al.*, 2001) et elles sont traversées par des flux politiques,

économiques et sociaux (Friedmann, 2002; Jenson, 1996). Pour Holston (2001), ce sont donc les villes et leurs citoyens qui vivent de manière concrète les effets de la mondialisation. Selon Isin (2000b), l'affaiblissement du tissu social urbain, provoqué par la dégradation des politiques sociales d'un État-providence chancelant, induit plusieurs problématiques touchant directement les citoyens dans les villes : pertes d'emploi, pertes de services, dégradation environnementale, pauvreté, etc. Les villes, au carrefour du local et du global, deviennent des lieux de fortes tensions entre ces deux pôles. C'est ce contexte qui fait dire à Sassen (2000) que les villes deviennent des lieux par excellence de formation du sujet politique.

1.4.2 Redéfinition de la citoyenneté

Parallèlement à ces transformations issues de la mondialisation néolibérale se redéfinit la citoyenneté (Brodie, 2000; Holston, 2001, Isin, 2000b; Jenson, 1996). Selon la définition classique de la citoyenneté telle qu'elle s'est développée à la naissance des États-nations occidentaux, il y a concordance de « l'espace civique avec l'État territorialisé » (Nootens, 2004, p. 30). Les citoyens adhèrent alors à une identité politique commune, universelle et nationale, dont les préoccupations sont partagées.

Cette identité émanant d'une appartenance à un territoire national est cependant débattue depuis plusieurs années puisque les citoyens ne se définissent plus seulement en fonction de leur appartenance à un État (Isin, 2000b; Yuval-Davis, 2000). Effectivement, les groupes sociaux, et particulièrement ceux qui sont minorisés, remettent en question la prétendue universalité de la citoyenneté classique au sens qu'y donne Marshall : « 'a full membership in the community' [...] 'the community [associated] with the nation-state' » (dans Yuval-Davis, 2000, p. 171). Pour Yuval-Davis (*ibid*), la citoyenneté classique n'est pas universelle en ce sens qu'elle représente un groupe dominant qui s'en sert afin de légitimer sa position. Pour se faire, ses caractéristiques sont naturalisées dans une définition « universelle » qui marginalise tout autre groupe social. La prise de conscience de cette exclusion fait naître, au sein de ces différents groupes, des revendications pour une meilleure reconnaissance de leurs besoins et de leurs intérêts dans l'espace public. Pour Isin (2000b), l'appartenance à un groupe social devient également quelque chose de très fluide et instable. Le citoyen ne se perçoit plus comme membre d'une communauté politique définie dans un

cadre national. Plus conscient des multiples facettes de son individualité, il choisit plutôt de s'associer à différentes communautés basées, selon Isin (2000a) sur une moralité commune (groupes religieux, environnementalistes ou féministes, par exemple), un style de vie partagé ou sur une base militante, dans lesquelles renaît l'action citoyenne et où de nouveaux droits sont revendiqués. Pour Yuval-Davis (2000), les individus se définissent à l'intérieur de ces différentes communautés, démontrant par le fait même que la citoyenneté ne peut se restreindre à une appartenance unique et homogène. Déterritorialisée du contexte national, la citoyenneté renaît en d'autres lieux et à différentes échelles. En effet, les groupes sociaux qui agissent localement sont souvent légitimés par l'existence d'un réseau d'affiliation international, témoignant alors d'une action à la fois locale et globale (Andrew, 1997c ; Brodie, 2000 ; Isin, 2000a, 2000b).

D'autre part, le contrat social qui unissait les citoyens à l'État, « in which they consent to be ruled in exchange for certain privileges and protections » (Purcell, 2003, p. 565), est ébranlé. Les citoyens y bénéficiaient de droits et de protections sociales garantis par l'État en échange de quoi ils s'engageaient à accomplir leurs droits et des devoirs propres, dont celui de participer à la vie politique par le biais des élections (Nootens, 2004). Or, depuis une vingtaine d'années, l'État n'assure plus à lui seul les protections sociales aux citoyens, ne respectant plus les termes du contrat (Andrew, 1997a, 1997c; Masson, 2005; Rose 2005; Staeheli et Clarke, 1995). De fait, la décentralisation de plusieurs compétences en matière de services sociaux vers les échelles locale et régionale encourage de nouveaux acteurs, dont les citoyens, à investir ces espaces. Cette nouvelle forme de gestion du politique est alors basée sur le partenariat entre les différents acteurs de la société (société civile, secteur privé et public), mais également sur l'autonomie et la compétence de ces acteurs (Hamel, 2005; Heinen, 2004; Held et McGrew, 2002; Isin, 2000a, 2000b; Rose, 2000). Pour De Maillard, il s'agit d'une transformation « substantielle de l'action de gouverner » puisque les « acteurs gouvernementaux (au sens large) et non gouvernementaux, publics et privés, sont désormais associés à la conduite de l'action publique » (De Maillard, 2002, p. 58). Par ailleurs, pour Brodie (2000), cette transformation est induite alors même que les citoyens revendiquent une plus large part de responsabilités dans la gestion du politique et une reconnaissance de leur identité propre, transformant ainsi la définition de la citoyenneté.

Ainsi voit-on émerger des pratiques qui favorisent une citoyenneté « substantive » (ou active) qui met l'accent sur les pratiques, les représentations et les identités plutôt que sur le statut des citoyens et les droits, et où de nouveaux droits sont revendiqués et négociés (Isin, 2000b). La transformation des structures politiques a donc permis de passer d'un mode de gestion politique centrée sur le gouvernement et ses institutions, vers un système favorisant la gouvernance⁶ et la participation citoyenne (Isin, 2000a, 2000b; Jenson, 1996). Conséquemment, selon Staeheli et Clarke, l'action politique est surtout « décentralisée, éclectique, non-étatique et centrée sur les identités personnelles »⁷(1995, p.12) .

Plusieurs prétendent que la citoyenneté renaît avec vigueur dans la ville où se présentent de nouvelles possibilités de gouvernance pour les acteurs (Andrew, 1997c; Brodie, 2000; Dagger, 2000; Fusco Girard, 2003; Sassen, 2000). Effectivement, comme l'avancent plusieurs auteurs (Brodie, 2000; Friedmann, 2002; Holston, 2001; Isin, 2000b; Rose, 2000, Sassen, 2000), l'espace urbain apparaît comme un lieu stratégique pour l'exercice de la citoyenneté puisque la gestion et la planification de la ville touchent directement le quotidien des citoyens. Comme le souligne Trimble, « city decisions matter to people because they affect our daily (private) lives » (dans Maillé, 1997, p. 104). Pour Staeheli et Clarke, « political association at the local level is presumed to be more generative of citizenship and meaningful participation than is activity at a larger scale, such as nation-state» (1995, p. 13). Les citoyens trouveraient plus de sens à s'impliquer localement parce que les questions qui y sont débattues touchent les services de proximité qu'ils utilisent quotidiennement, leur conférant ainsi une plus grande capacité d'intervention sur leur cadre de vie. Pour Dagger, (2000) la citoyenneté ainsi réactivée rejoint le sens que lui conféraient les Grecs dans la

⁶ Définition de gouvernance : « l'ensemble des processus et des institutions qui interviennent dans la gestion politique d'une société localisée. L'idée sous-jacente à cette notion retient que les orientations et décisions politiques n'incombent pas exclusivement aux détenteurs du pouvoir légal dans un territoire donné. En effet, en raison des innombrables, changements économiques et sociaux intervenus au cours des dernières décennies [...] des acteurs de plus en plus nombreux et diversifiés, individuels ou collectifs, acteurs politiques d'opposition, composantes diverses de la société civile, parmi lesquelles figurent les entreprises, les syndicats, les associations ou de simples acteurs individuels, contribuent à forger les orientations, les options et certaines décisions politiques des collectivités territoriales; ceci à toutes les échelles géographiques. » (Di Méo et Buléon, 2005, p. 32)

⁷ Traduction libre de « decentralized, eclectic, non-state-focused, and centered on personal identities » (Staeheli et Clarke, 1995, p. 12).

démocratie athénienne. Le terme « citoyen » provenant du grec « civitas » se rattache à celui de « polis », la cité-état, et fait alors appel à son devoir de travailler pour le bien public. Selon Magnusson (dans Andrew, 1997c), l'échelle municipale favoriserait également l'action citoyenne parce qu'elle serait plus ouverte aux revendications citoyennes et au partenariat et serait ainsi moins rigide que les gouvernements nationaux.

Cependant, la capacité des municipalités à intervenir dans certains domaines varie considérablement d'un contexte géopolitique et culturel à l'autre. À titre d'exemple, comme le mentionne Andrew (1997a, 1997c), les municipalités ontariennes possèdent des compétences, dont celles en matière de services sociaux, beaucoup plus importantes qu'au Québec, favorisant par le fait même la possibilité pour les citoyens d'intervenir localement. Selon Heinen (2004), la situation est la même en Europe puisque les villes disposent de pouvoirs importants, permettant ainsi aux citoyens de participer plus activement à la gestion de plusieurs problématiques. Néanmoins, selon plusieurs auteurs, la participation des citoyens implique que les municipalités mettent en place des mécanismes à cette fin, posant ainsi le défi de favoriser une meilleure démocratisation de la ville et une justice sociale (Breux *et al.*, 2004; Latendresse, 2006; Michaud, 2004; Simard, 2004). En clair, il s'agit de renforcer la participation publique et ainsi favoriser l'inclusion de tous les citoyens dans la ville. Par participation publique, nous entendons les « actions initiées par les autorités qui permettent aux citoyens d'exprimer leur opinion et d'influencer la décision publique » (Breux *et al.* 2004, p. 9). Selon Latendresse, cette participation est devenue primordiale puisqu'elle est « aujourd'hui considérée comme une pratique obligée, un impératif, voire une injonction qui accorde la légitimité à l'action publique » (2006, p. 6). Voilà pourquoi, depuis les années 1980, « des modalités d'amélioration de la participation des citoyens aux prises de décisions les concernant, dans le domaine urbain notamment [...], commencent à être pensées [...], dites [...], et mises en actes [...] » (De Maillard, 2002, p. 53). La mise en place de structures et de mécanismes de participation publique soulève néanmoins la question de leur investissement par les citoyens. Ces espaces de participation sont-ils investis par l'ensemble de la population, et permettent-ils à tous les citoyens, et en particulier aux groupes minorisés, dont les femmes, d'exprimer leurs préoccupations et de se faire entendre par l'institution municipale?

Pour les groupes de femmes, la restructuration du politique est lourde d'implications. L'affaiblissement de l'État-Providence, qui avait pris le féminisme sous son aile (Dufresne, 1997), oblige les groupes de femmes à repenser leurs actions, en se centrant notamment sur les structures de pouvoir décentralisées (Brais et Frohn, 2003; Masson, 2001; Wekerle, 1996, 2000). De fait, la ville, dotée de nouvelles compétences et responsabilités dans le domaine social, devient ainsi un lieu à investir pour les groupes de femmes (Brais et Frohn, 2003; Frohn, Piché et Piette, 1997 ; Michaud, 2004). Mais les femmes, longtemps marginalisées socialement et politiquement, arrivent-elles réellement à investir ces nouveaux espaces de gouvernance et à participer à la définition de la ville?

1.4.3 La place des femmes dans la ville : reconnaissance internationale et canadienne

Les métropoles sont devenues des lieux où se concentre une forte diversité, posant le défi de l'inclusion et du vivre-ensemble (Castells, 1999; Hainard et Verschuur, 2004; Hamel, 2005; Latendresse, 2006; Wekerle, 1996). De plus en plus, on reconnaît que les villes sont

l'objet d'une construction sociale, à laquelle participent tout particulièrement les représentations collectives des êtres humains, certes prioritairement celles des acteurs et des décideurs politiques, mais aussi celles de ceux qui interviennent plus modestement par leurs pratiques et leurs comportements (Hainard et Verschuur, 2004, p. 13).

En outre, les questions d'inclusion, de démocratie et de participation citoyenne à la gestion et à la planification de la ville font l'objet, depuis quelques années, de préoccupations grandissantes et ce, dans plusieurs régions du monde. Selon Michaud (1997), on reconnaît de plus en plus le rôle des municipalités en tant qu'autorités dotées de responsabilités en matière de développement durable et de justice sociale. La rapide urbanisation implique que l'on se penche sur les enjeux urbains puisque de plus en plus d'humains vivront, au cours des années à venir, dans une ville (UN-Habitat, 2007). Ainsi donc, puisque l'inégalité sociale persiste dans les villes, « il ne peut y avoir de développement, encore moins durable (expression qui englobe la ville), si les ruptures et les déséquilibres, conséquences des actions humaines, continuent de s'accroître » (Hainard et Verschuur, 2004, p. 15). Les inégalités de genre demeurent présentes dans les villes, puisque comme le mentionnent Hainard et Verschuur (*ibid*), alors que les femmes sont directement interpellées par les enjeux urbains, ce sont en

majorité les hommes qui prennent des décisions. Ce qui ressort de ces réflexions consiste en une prise de conscience sur l'importance d'inclure les femmes et leurs besoins spécifiques dans les instances décisionnelles locales (Michaud, 1997, 2004). Ce faisant, l'intégration de la dimension de genre devient primordiale à l'accomplissement d'un réel développement durable des villes puisqu'elle permettrait de réduire les inégalités entre les citoyens (Eichler, 1995; Hainard et Verschuur, 2004; Wekerle, 1996).

Plusieurs engagements internationaux reconnaissent l'importance d'intégrer une dimension de genre par les instances locales. D'abord, soulignons que l'égalité entre les femmes et les hommes est reconnue comme un principe central aux droits humains depuis la création de l'Organisation des Nations unies en 1945 dans la *Charte des Nations Unies*, en plus d'être enchâssée à même la *Déclaration universelle des droits de l'homme*. De fait, l'article 21 mentionne que tout individu, femme ou homme, possède le droit de participer à la vie politique et aux processus de décisions publiques (Marques Pereira, 2003). Cependant, ce n'est qu'en 1976 que les engagements contractés par les États à l'égard de cette déclaration deviennent des obligations légales (*ibid*). En 1979 est ratifiée la *Convention pour l'élimination de toute forme de violence contre les femmes* (CEDAW), jalon important pour l'égalité entre les femmes et les hommes puisqu'elle enjoint les gouvernements à mettre en place des mesures afin d'abolir toute forme de discrimination à l'égard des femmes (Wekerle, 2000). En 1994, l'OCDE organise une conférence mondiale, *Les femmes et la ville : logements, services et environnement urbain*, où, pour la première fois, la question de la place des femmes dans la ville est spécifiquement traitée (Michaud, 2004). L'année précédente, dans le cadre de la consolidation de l'Union européenne, un groupe de chercheuses européennes s'était également penchées sur la question, à l'initiative de plusieurs associations féministes. La recherche-action qui en a découlé portant sur la participation des femmes aux processus décisionnels dans les municipalités a donné naissance, en 1994, à la *Charte européenne des femmes dans la Cité*, texte reconnaissant l'importance de l'adoption de l'analyse différenciée selon le sexe (ADS) dans l'ensemble des actions entreprises en matière d'aménagement et de services dans les municipalités (Minaca, 1997). En 1995, la *Conférence mondiale sur les femmes* de Beijing établit les priorités en vue du Sommet des villes des Nations unies qui a lieu, l'année suivante, à Istanbul (Habitat II). L'adoption de l'Agenda Habitat lors de ce sommet établit une centaine d'engagements et plus de 600

recommandations pour l'atteinte, dans les villes et par les autorités municipales, des objectifs du Millénaire pour le développement⁸(UN-Habitat, 2007). Tout juste avant le début d'Habitat II, des maires provenant de plus de 500 localités se sont réunis pour la première Assemblée mondiale des villes et autorités locales (AMVAL) et se sont alors engagés à respecter les priorités d'Agenda Habitat, dont celle de « promouvoir et assurer la pleine participation des femmes dans la prise de décision au niveau municipal en prenant les dispositions nécessaires pour une répartition équitable du pouvoir et de l'autorité » (Michaud, 1997, p. 182). En 1998 est adoptée la *Charte mondiale sur les femmes dans le gouvernement local* par l'International Union of Local Authorities (IULA), dans laquelle se trouvent des mesures visant à renforcer la représentation des femmes dans les instances décisionnelles locales (Michaud, 1999). En clair, ce qui est ainsi prôné concerne l'adoption d'une perspective de développement durable pour les villes qui inclut la perspective de genre (UN-Habitat, 2007). Comme le souligne Fusco Girard (2003), ces engagements priorisent une intégration accrue de tous les citoyens à la gestion et à la planification de la ville en se basant sur un modèle foncièrement inclusif qui vise l'abolition de l'exclusion et de la marginalisation des individus dans l'espace urbain.

1.4.4 Le rôle des municipalités dans l'atteinte de l'égalité femmes-hommes

Le rôle des municipalités dans l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes est donc de plus en plus reconnu. Pour Masson, le rôle des institutions est d'autant plus important que :

la protection sociale et la régulation des rapports sociaux assurées par le biais des politiques publiques affectent la situation matérielle des femmes, contribuent à façonner les rapports sociaux de sexe et peuvent faciliter tout comme poser obstacle à la génération d'arrangements sociaux, économiques, et politiques progressistes pour différentes catégories de femmes (et d'hommes) (2005, p. 3-4).

Selon Michaud (1997, 1999), les institutions ont un rôle important à jouer en ce sens qu'elles doivent s'assurer de la participation de l'ensemble des citoyens. Pour que la ville devienne réellement un lieu de cohabitation, les citoyens doivent être en mesure de parler et

⁸ Un des objectifs du Millénaire pour le développement vise à promouvoir l'égalité et l'autonomisation des femmes (Nations Unies, 2005-2007).

de se faire entendre. Pour les femmes, qui demeurent largement sous-représentées politiquement et économiquement, les défis sont grands mais ils ne sont pas insurmontables. Pour qu'elles puissent participer à la gestion et la planification de la ville, et des mécanismes doivent être prévus à cette fin (Latendresse *et al.*, 2004; Michaud, 1997, 1999, 2004). À la suite d'Habitat II, la Fédération canadienne des municipalités (FCM) a assuré un certain leadership dans le dossier de l'égalité entre les femmes et les hommes à l'échelle municipale. Ainsi, la FCM et le Programme Femmes et ville de la Ville de Montréal ont produit un guide à l'intention des municipalités, *Une ville à la mesure des femmes – Le rôle des municipalités dans l'atteinte de l'égalité entre les hommes et les femmes*, qui a été diffusé internationalement (Michaud, 2004). Il contient plusieurs exemples concrets de mesures que peuvent entreprendre les municipalités, de même qu'il présente l'ADS comme approche que peuvent adopter les autorités locales (Michaud, 1997). En y regardant de plus près, l'approche propose non seulement des structures administratives et des mécanismes visant à favoriser la participation des femmes et à prendre en compte leurs besoins et leurs intérêts, mais prône également l'établissement de liens avec les femmes de la base et les groupes de femmes qui en défendent les intérêts. En bref, il s'agit de donner une voix aux femmes et mettre en place de structures pour permettre aux femmes d'être entendues.

Plusieurs municipalités à travers le monde ont saisi l'importance de mettre en place des mesures particulières permettant de tenir compte des besoins et des intérêts des femmes dans la ville. Ainsi, différentes initiatives sont présentement menées dans certaines villes afin de contribuer à atteindre l'égalité entre les femmes et les hommes. En Europe, bien que les municipalités démontrent un degré d'ouverture très variable envers le dossier de l'égalité entre les femmes et les hommes (Heinen, 2004), plusieurs initiatives intéressantes y ont été menées (Michaud, 2004).

Les villes de Liège, en Belgique, et de Barcelone, en Espagne, sont dotées respectivement d'une Commission Femmes et ville ainsi que d'un Programme municipal pour les femmes, tous deux chargés d'assurer la transversalité de la dimension de genre dans les dossiers municipaux et la mise en place des mécanismes visant à favoriser la participation politique des femmes (Michaud, 2004). Lisbonne bénéficie de la présence d'une instance consultative, le Comité permanent pour l'égalité des chances, qui a pour tâche d'aviser le

Conseil municipal en regard de toute politique ou programme touchant les femmes. En France et en Italie, des bureaux des temps, ayant comme mandat de documenter les inégalités entre les femmes et les hommes en ce qui a trait à la gestion et à la coordination de leurs activités familiales, professionnelles et sociales ont été mis en place. En Amérique latine également, certaines municipalités se démarquent et semblent mieux prendre en compte les réalités spécifiques des femmes dans la ville afin d'atténuer les inégalités sociosexuelles. La ville de San Salvador au Salvador s'est munie d'une politique officielle d'égalité entre les femmes et les hommes, Buenos Aires, en Argentine, a mis en action un plan en matière d'égalité entre les genres dans la ville et Quetzaltenango, au Guatemala, a instauré un comité visant à favoriser la participation des femmes aux affaires municipales. Enfin, divers partenariats entre les citoyennes, les associations féministes et les institutions décisionnelles, conçus sur la base des *Dialogues locaux* proposés par la Commission Huairou⁹ et qui visent à favoriser les échanges entre les groupes de femmes et les pouvoirs locaux sont établis dans plusieurs villes européennes et sud-américaines (Michaud, 2004).

Plusieurs municipalités canadiennes se sont également engagées à soutenir l'égalité entre les femmes et les hommes à l'échelle locale. Toronto est une des municipalités ayant démontré une grande capacité d'innovation depuis les années 1980, particulièrement dans le dossier de la sécurité urbaine. En 1983, le gouvernement métropolitain de Toronto met sur pied le METRAC (Metro Action Committee on Violence Against Women) qui se penche sur la sécurité des femmes en ville et qui développe des outils d'enquêtes et des guides d'aménagement sécuritaire (Andrew, 1997a). Cinq ans plus tard, soit en 1988, le Safe City Committee est mis sur pied par la Ville de Toronto afin de réduire la violence commise envers les femmes (Andrew, 1997a; Whitzman, 1995, 2002). Enchâssé à même le conseil municipal, le Safe City Committee est à l'origine de plusieurs initiatives en matière d'aménagement sécuritaire (Whitzman, 1995, 2002). Dans la foulée des réformes

⁹ En 1995, lors de la conférence de Beijing, un groupe de femmes se réunit afin de préparer une série de revendications en prévision de Habitat II, le Sommet des Villes, qui se tient l'année suivante. C'est la naissance de la Commission Huairou, un réseau d'organisations féministes et d'institutions qui développe des outils pour une meilleure intégration de la dimension de genre dans divers domaines, dont celui de la gouvernance (Huairou Commission, 2001-2006).

municipales ontariennes, ce comité n'a cependant pas survécu (Andrew, 2007; Whitzman, 2002). Un projet de politique officielle d'égalité entre les femmes et les hommes a été proposé à Vancouver en 2005 (Woodsworth, 2005), mais pour l'instant, la ville ne l'a pas entériné (Andrew, 2007). À Ottawa-Carleton, le projet *Initiatives : une ville pour toutes les femmes* a fait l'objet d'une expérience pilote en 2006. Visant une meilleure intégration des citoyennes, et particulièrement celles issues de l'immigration, à la vie municipale, ainsi qu'une prise en compte de la dimension de genre par l'administration municipale, le projet a été mené par la Direction des services communautaires et de protection, et ses priorités devraient éventuellement être traitées transversalement aux programmes et politiques de la ville (*ibid*). Au Québec, quelques municipalités ont mis en place des commissions ou comités femmes et ville, voués spécifiquement à la prise en compte des besoins et intérêts particuliers des femmes. C'est le cas des villes de Sorel-Tracy, Salaberry-de-Valleyfield, Rouyn-Noranda, Lévis et Trois-Pistoles (Réseau des élues municipales de la Montérégie Est, 2007), de même que la Ville de Québec, où la parité est obligatoire dans les conseils de quartier et les commissions (Brais, 1998). Comme le révèle une étude produite par le Ministère des affaires municipales et des régions en 2005, plusieurs autres villes se sont également engagées sur cette voie en se montrant soucieuses de répondre aux réalités vécues par les femmes en instaurant des politiques familiales, en initiant des projets d'habitation et de nouveaux services de loisirs, ou en améliorant la sécurité des espaces publics (Ministère des Affaires municipales et des Régions, 2005b). Notons que ces initiatives municipales, selon Villeneuve, Frohn et Trudelle (2002), suivent en général deux approches, soit une féministe et l'autre familiale, la première touchant spécifiquement les conditions socioéconomiques des femmes et leur rôle dans les instances décisionnelles, alors que la deuxième vise à améliorer les services aux familles et faciliter la conciliation travail-famille. À Montréal, plusieurs initiatives ont également été mises de l'avant par l'administration municipale afin de mieux prendre en compte les besoins et les intérêts des femmes. À la fin des années 1980, la Ville créait le Programme Femmes et ville qui se spécialise, dès ses débuts, dans les questions de sécurité urbaine (Michaud, 2001). En 2004, à la suite des engagements contractés lors du Sommet de Montréal, la Ville a mis sur pied le Conseil des Montréalaises, une instance consultative en matière de condition féminine et d'égalité femmes/hommes (Conseil des Montréalaises, 2005b). Un projet de politique officielle d'égalité a également été déposé en

mars 2007 (Ville de Montréal, 2007). De plus, la Ville s'est engagée à intégrer l'ADS à tous ses programmes et ses politiques et à déposer une politique d'aménagement sécuritaire, deux projets qui n'ont pas encore été réalisés (Comité de suivi du Sommet de Montréal, 2006). À la lumière des études menées sur ces différentes initiatives, l'action des groupes de femmes et leur mobilisation apparaît comme un point essentiel pour l'intégration des préoccupations de genre au sein des administrations municipales.

1.4.5 La mobilisation des groupes de femmes à l'échelle locale et municipale

Plusieurs études ont porté sur les mouvements des femmes en milieu urbain. Pour Trimble (dans Maillé, 1997), il appert que les femmes seraient, par leurs besoins et intérêts, davantage portées à s'impliquer à l'échelle municipale qu'aux autres échelles. Suivant son raisonnement, les affaires municipales seraient plus près de la sphère privée et ainsi, des femmes. L'étude de Bisilliat (1997) portant sur le mouvement des femmes au Brésil, ainsi que les recherches de Wekerle (1984, 1996, 2000) portant sur les mouvements de femmes au Canada et celles de Trudelle (2000, 2005) étudiant la participation des femmes aux conflits urbains démontrent qu'effectivement, la mobilisation des femmes s'organise souvent localement, autour d'enjeux qui les touchent de près: le logement, l'alimentation, la santé, le transport et l'éducation. Au Brésil, en revendiquant de meilleures conditions de vie, non pour elles, mais pour le bénéfice de leur famille, les femmes interpellent les autorités locales à intervenir directement afin d'améliorer les infrastructures urbaines et leur accès (accès à l'eau dans les favelas, électricité, centres de santé, crèches, etc.). Cela étant, pour Bisilliat (1997), il est clair que les responsabilités familiales dont les femmes sont investies constituent un important facteur de mobilisation dans la ville, qui les encourage alors à s'intégrer dans les processus décisionnels de gestion et de planification urbaines. Cette réflexion s'inscrit dans la théorie des besoins pratiques et stratégiques de Molyneux (dans Bisilliat, 1997) puisque les revendications des femmes cherchent d'abord à satisfaire des besoins collectifs auxquels peuvent répondre les instances municipales.

Dans la littérature anglo-saxonne, plusieurs études ont porté sur le militantisme urbain des femmes en Occident depuis le dernier siècle et notamment, sur l'apport des femmes dans l'amélioration de l'aménagement des villes et des services offerts en regard de leurs besoins

et de leurs préoccupations particuliers (Andrew, 1997a, 1997c, 2007; Fincher et McQuillen, 1989; Kaplan, 1982; Peake et Wekerle, 1996; Wekerle, 1984, 1996, 2000; Wolfe et Strachan, 1988). Les études de Fincher et McQuillen (1989) sur les femmes dans les mouvements urbains ont permis de mesurer leur relative importance depuis le 19^e siècle dans les enjeux urbains, mais paradoxalement, leur marginalisation dans les études sociales : « Lack of awareness of this fact [...] often leads social scientists to think that the political activism of American women in the 1960's and 1970's is completely unusual behaviour » (Fincher et McQuillen, 1989, p. 605). Les études de Wekerle et Peake (1996) postulent également que les femmes ont toujours occupé une place essentielle dans la ville, et que plusieurs de leurs luttes ont participé de l'amélioration des conditions de vie dans la ville. Cependant, selon ces auteures, leur contribution demeure largement sous-estimée par la littérature. Les femmes y sont plutôt décrites comme des mères, des usagères de services n'occupant pas une place active dans les transformations urbaines puisque confinées à la sphère domestique. Pour Yuval-Davis (2000), cette situation n'est guère étrangère à l'exclusion sociopolitique des femmes.

Cependant, selon Maillé (1997), ce que les études féministes ont démontré, c'est que l'action politique n'émane pas seulement des institutions politiques, mais également des actions de la société civile. Les actions des femmes dans le milieu communautaire, par exemple, où les femmes sont particulièrement actives, contribuent à l'amélioration des conditions de vie des citoyens au quotidien et ainsi, constituent des interventions dans l'espace public. Une définition plus large du politique permet donc de mettre en lumière l'action citoyenne des femmes dans la ville. Pour ainsi dire, les femmes, peu actives dans les instances politiques formelles, ne sont pas pour autant absentes de la gestion et de la planification des villes. Au contraire, pour Andrew (2000), la vigueur de leurs actions locales demande que l'on reconnaisse leur place et leur rôle en tant qu'actrices locales primordiales dans l'espace urbain. Par le fait même, les actions des femmes brouillent la distinction traditionnellement faite entre sphère privée et sphère publique, révélant leur imbrication. Selon Bisilliat, cette reconnaissance est d'autant plus importante que dans la ville, ce

territoire destiné au mouvement, où la séparation espace privé-famille/espace public-politique se délie¹⁰ de ses anciennes significations grâce aux femmes qui, par leur investissement dans les mouvements populaires, ont fait passer « l'espace privé d'une vision naturaliste à une vision sociale et historique » (1997, p. 102).

Néanmoins, il est important de nuancer la portée du militantisme urbain des femmes au Québec, puisqu'elle y fut beaucoup moins importante qu'au Canada anglais. Bien que les Canadiennes françaises se soient effectivement impliquées politiquement dès le 19^e siècle, jusqu'aux années 1980 et 1990, c'est plutôt vers le gouvernement provincial que leurs actions étaient dirigées (Frohn et Brais, 2003).

1.5 Les groupes de femmes québécois : vers une action à l'échelle municipale

Bien que certaines études tendent à démontrer que les femmes seraient, par leurs préoccupations, plus enclines à s'impliquer localement, notamment au sein du milieu communautaire, elles seraient beaucoup moins interpellées par les processus de gestion et de planification de la ville qui relèvent des instances politiques formelles. De fait, au Québec, à l'échelle des municipalités, l'intervention des groupes de femmes s'avérait être, jusqu'à tout récemment, plutôt limitée en regard de l'étendue des enjeux auxquels y font face les femmes. Les actions des groupes de femmes dans les villes ont surtout touché les questions d'aménagement sécuritaire, l'affichage sexiste, les services en matière de loisirs ainsi que le logement social (Andrew, 1997a, 1997b, 2000, 2007; Brais et Frohn, 2003; Michaud, 2001; Peyton et Frohn, 2001; Wekerle, 1984, 1996, 2000; Whitzman, 1995). Deux facteurs expliquent cette faible mobilisation. D'une part, il est important de rappeler que ce n'est qu'en 1974 que l'ensemble des Québécoises a obtenu le droit de vote aux élections municipales ainsi que le droit de se présenter comme conseillère municipale (Giroux *et al.*, 2001). La ville n'était que jusque là l'espace des hommes. De plus, le champ de compétences limité des municipalités en matière de condition féminine explique aussi le retard qu'accusent les villes dans la prise en charge des préoccupations et des besoins des femmes (Andrew, 2000; Giroux *et al.*, 2001; Peyton et Frohn, 2001). Également, un large préjugé demeure

¹⁰ Écrit tel quel dans le texte.

quant à la capacité des femmes à intervenir dans les dossiers municipaux (Andrew, 2000; Gidengil et Vengroff, 1997). Les enjeux touchant la gestion et la planification urbaines, bien qu'interpelant directement les besoins et les intérêts des femmes, relèvent du génie et de l'urbanisme, considérés comme des secteurs d'emploi encore majoritairement investis par les hommes. Dans cette optique, il semble que les femmes soient moins enclines à y intervenir, s'y sentant moins compétentes et préférant s'impliquer ailleurs, dans les domaines de la santé et de l'éducation par exemple (Andrew, 2000; Tardy, 2002).

Pour Brais et Frohn (2003), l'implication des groupes de femmes québécois au niveau municipal constitue un nouveau champ d'action et ce, particulièrement depuis les années 1990. Le fait que la ville soit de plus en plus un espace à investir pour les femmes demande que les stratégies soient repensées et que les actions soient redirigées. En effet, longtemps les groupes de femmes se sont mobilisés à l'échelle provinciale et nationale. L'histoire du mouvement féministe québécois¹¹, telle que la relate Lamoureux (1992), nous rappelle que les femmes ont mené des luttes autour de quatre grands thèmes : l'égalité juridique, la reproduction, l'accès au marché du travail et la violence faite aux femmes. Dans chacun de ces axes d'intervention, l'interlocuteur privilégié a toujours été l'État. Les groupes de femmes ont dû concentrer leurs forces afin de faire fléchir les instances juridiques et ainsi obtenir la pleine reconnaissance des droits des femmes, mais également de leurs besoins et de leurs intérêts dans ces domaines. Par ces luttes, les femmes ont réussi à sortir leurs préoccupations du domaine privé pour en faire une considération relevant de l'intérêt public. De la même manière, l'État, en reconnaissant les enjeux touchant les femmes, a conféré au mouvement des femmes une légitimité qui justifie son action dans l'espace public (Lamoureux, 1992). Également selon Wekerle (1996), historiquement, les mouvements féministes ont été soutenus par les gouvernements provinciaux et nationaux. Cependant, « as these sources began to dry up with government cutbacks, women's organisations have begun to look at the funding sources and programs of local governments as a possible alternative»

¹¹ Par mouvement des femmes, nous entendons « toutes les pratiques et les organisations qui permettent aux femmes de participer à l'action politique organisée ». Par féminisme, nous comprenons « une pensée politique se caractérisant par une reconnaissance de l'identité individuelle des femmes et la revendication d'un statut social, politique et juridique non discriminatoire pour elles » (Lamoureux, 1992, p. 694).

(*ibid*, p. 140). Les groupes de femmes se mobiliseraient alors localement, selon elle, pour l'amélioration de services inadaptés à leurs réalités propres, en même temps qu'elles demandent une meilleure participation aux structures décisionnelles municipales. Par le fait même, les municipalités s'ouvrent à des préoccupations nouvelles, autrefois reléguées à d'autres paliers gouvernementaux. L'importance grandissante des municipalités dans les enjeux qui concernent les femmes représente un véritable défi à relever pour elles (Brais et Frohn, 2003; Latendresse, 2006 ; Latendresse *et al.*, 2004; Michaud, 2004). Tel que le souligne Andrew,

l'évolution de l'État-providence et des relations entre gouvernement provincial, régions et municipalités est au cœur de la régionalisation et de la décentralisation en cours [et] comporte bien des enjeux pour les femmes. Les décisions importantes pour les femmes seraient-elles en voie de se pendre aux paliers locaux et régionaux? (1997a, p. 113).

Pour Brais et Frohn, la restructuration du politique au Québec a permis au mouvement des femmes du Québec de se concentrer autour de deux champs d'action qui ont permis de repenser l'action des groupes de femmes. Il s'agit des champs « femmes et développement régional » ainsi que « femmes et municipal » (2002, p. 59).

En 1992, le gouvernement québécois adopte une réforme, *Développer les régions du Québec* (Masson, 2001), qui marque la fin d'une gestion centralisée du développement régional et des services sociaux. De nouveaux acteurs provenant des secteurs publics, parapublics et de la société civile sont alors interpellés dans les différentes régions du Québec. Ces nouvelles instances sont caractérisées par l'application d'une gouvernance partagée où différents acteurs régionaux et locaux provenant de divers secteurs sont appelés à intervenir dans la prise de décisions publiques (Brais et Frohn, 2002; Masson, 2001, Tremblay et Gilbert, 2004). Par la même occasion, plusieurs groupes de femmes ont reconnu ces nouveaux espaces politiques et décidé de s'y impliquer activement afin de représenter le point de vue des femmes. Des réflexions portant sur l'enjeu que représente l'échelle régionale pour les femmes se sont peu à peu développées. Soulignons la contribution des Tables de concertation de groupes de femmes, créées durant les années 1980, qui ont largement alimenté la réflexion portant sur la place des femmes dans les enjeux locaux et régionaux (Andrew, 2005; Lafontaine et Thivierge, 1997; Masson, 2001). Effectivement, bien vite, on

se rend compte que les femmes y sont largement désavantagées. Des pressions commencent alors à être exercées sur le gouvernement afin qu'il modifie la configuration des instances régionales. En 1997, le gouvernement ajoute une 5^e orientation à la *Politique de soutien au développement local et régional* de 1997, *La place des femmes dans le développement des régions*, qui vise à rétablir la situation en assurant que les femmes et leurs intérêts soient représentés au sein des instances régionales (Masson, 2001). Comme le souligne Brais et Frohn (2002), ainsi que Masson (2001), l'adoption de cette orientation est le résultat à la fois d'une volonté politique, mais également des pressions exercées par les groupes de femmes. En effet, selon plusieurs auteures (Andrew, 1997a; Brie, 1997), le gouvernement du Québec s'est tôt montré sensible à la participation des femmes aux instances régionales et locales. Les groupes de femmes, quant à eux, se sont mobilisés pour une meilleure représentation politique au sein des instances locales. Ils ont d'ailleurs bénéficié de l'appui de chercheuses impliquées dans ces questions, notamment celles du GRIDEQ (Groupe de recherche interdisciplinaire sur le développement régional de l'Est-du-Québec de l'Université du Québec à Rimouski) qui ont contribué à alimenter le débat (Lafontaine et Thivierge, 1997).

Ainsi donc, il semble pour Brais et Frohn (2003) que l'intérêt des groupes de femmes pour la politique municipale constitue un nouveau champ d'action du féminisme qui s'était auparavant davantage impliqué sur la scène provinciale. Elles expliquent ce nouvel engagement municipal par les politiques de décentralisation menées par le gouvernement du Québec au courant des années 1990, alors que les enjeux pour lesquels les femmes se mobilisent (santé, emploi, éducation et droits) ne sont plus uniquement du ressort des institutions provinciales, mais également des instances régionales et municipales. Ce champ d'action « femmes et municipal » a été particulièrement alimenté, depuis une vingtaine d'années, par les études féministes dans les domaines des sciences politiques, de l'urbanisme, de la sociologie et de la géographie qui ont contribué à jeter « les bases d'une analyse féministe de la ville et de son aménagement. La question du rapport des femmes à la ville est discutée formellement par des féministes de différentes provenances » (Brais et Frohn, 2002, p. 59). Plusieurs recherches se sont penchées sur ces questions. Les recherches de Tardy (2002) sur les femmes dans les conseils municipaux, de Frohn, Piché et Brais sur la participation des femmes à Québec aux instances locales (Brais et Frohn, 2003; Frohn et Piché, 1997), de Trudelle sur la participation des femmes aux conflits urbains (2000, 2005),

les travaux de Andrew sur le mouvement de femmes en Ontario (Andrew, 1997a, 1997b, 2007), ainsi que l'étude de Gidengil et Vengroff (1997) sur les obstacles à la participation des femmes au municipal ont démontré l'intérêt que suscite la participation des femmes à l'échelle municipale et ont permis de débusquer une série intéressante d'informations concernant l'appropriation de la ville par les femmes.

En outre, plusieurs chercheuses ont démontré l'importance de la mobilisation des groupes de femmes dans le but de favoriser l'intégration de la dimension de genre au sein des instances municipales. Les études de Andrew sur les mouvements de femmes en Ontario et au Canada anglais (Andrew, 1997a, 1997b, 1997c, 2007), ainsi que celles menées par Wekerle (1996) ont toutes mis en lumière l'importance de la mobilisation des groupes de femmes de la base dans l'adoption, par les administrations municipales, de politiques et de programmes sociaux sensibles aux préoccupations exprimées par les femmes, à leurs besoins et leurs intérêts et ce, particulièrement depuis les années 1990. Par exemple, à Toronto, les actions du Metro Action Committee on Violence against Women (METRAC), un groupe initié par le gouvernement métropolitain mais autonome, ainsi que les pressions exercées par le Women Plan Toronto, ont largement contribué à l'avancement de leurs revendications auprès des autorités municipales (Andrew, 1997a, 1997b; Wekerle, 1996; Whitzman, 1995).

Nicole Brais et Winnie Frohn (2002, 2003), qui ont étudié le mouvement des femmes à Québec et son impact sur les politiques municipales, ont permis de jeter un regard sur le rôle décisif de la mobilisation des groupes de femmes afin de rendre les instances municipales plus aptes à répondre aux besoins et aux intérêts spécifiques des femmes dans la ville. En 1977, un nouveau parti politique est formé : le Rassemblement populaire (RP). Trois ans plus tard, un comité femmes y est adjoint et il est chargé de contribuer à l'élaboration de leur programme politique. Ce comité demeurera actif tout au long des années 1980, en se prononçant entre autres sur la Plan directeur d'aménagement et de développement de la Ville de Québec. En 1992, ce comité propose la mise sur pied d'une commission chargée uniquement de la question des femmes, avec l'appui des élues du RP. En 1993, la Commission consultative Femmes et Ville est officiellement créée et elle se donne deux missions. D'abord, elle agit en tant que comité consultatif du conseil municipal pour tout projet concernant les femmes, puis elle encourage une plus grande implication des femmes à

la politique municipale. Parallèlement, la Commission concrétise plusieurs projets significatifs pour la condition féminine. Pour Brais et Frohn (2003) la mise sur pied de cette commission est le résultat d'une dizaine d'année de militantisme féministe à Québec. La collaboration et la concertation entre des féministes issues de divers domaines (femmes politiques, universitaires et groupes de femmes), et particulièrement l'appui de certaines élues depuis le début du RP ont contribué à renforcer l'importance accordée aux besoins et aux intérêts des femmes dans la ville et ont permis de consolider l'action municipale des réseaux féministes.

Une étude d'envergure a été réalisée, sous la direction de Jacqueline Heinen (2004) dans sept pays de l'Union européenne et ses conclusions rejoignent celle de Brais et Frohn (2003). Les interventions des groupes féministes au niveau de la politique municipale sont essentielles à l'adoption de mesures visant à prendre en compte les besoins et les intérêts spécifiques des femmes dans la ville : « l'action des femmes dans les gouvernements locaux se traduit souvent par un partenariat entre les élues et responsables d'associations et d'ONG [...] Dans certains cas, ce style inédit de gouvernance a permis aux femmes de mieux faire valoir leur point de vue » (Heinen, 2004, p. 28). Néanmoins, Heinen (*ibid*) souligne que pour que la voix de ces associations issues de la société civile soit réellement entendue, le relais politique s'avère primordial, tout autant que s'en trouve la capacité des groupes de femmes à se mobiliser. Ces groupes doivent également définir leurs revendications concernant la place des femmes dans la ville et diriger clairement leurs actions en ce sens :

Seules les associations qui défendent des vues ouvertement féministes et qui sont parvenues à asseoir leur audience localement jouent un rôle déterminant dans les transformations impulsées par les politiques municipales (*ibid*, p.133-134).

Par le fait même, la réceptivité des élus locaux constitue un facteur primordial dans la prise en compte de la perspective de genre dans la planification et la gestion urbaines (Andrew, 1997a, 1997b, 2007; Heinen, 2004; Michaud, 2001). À titre d'exemple, celles qu'Andrew appelle les « élues "championnes" » (2007, p. 63) de Toronto ont soutenu les initiatives portées par les groupes de femmes au sein de l'administration municipale, permettant la réalisation de plusieurs actions positives nommément en matière de sécurité urbaine. En bref, Michaud souligne que « l'engagement des intervenants municipaux, la mobilisation des groupes de femmes et des organismes communautaires, ainsi que la participation des

citoyennes, sont indispensables à l'émergence d'une grande cité inclusive et équitable pour les femmes » (2003, p. 1).

1.6 Le nouvel environnement politique montréalais

La réforme municipale mise en œuvre au début de 2000 au Québec s'inscrit dans un contexte de réorganisation du politique où le rôle des municipalités est redéfini. Elle constitue un élément important dans la mobilisation des groupes de femmes à la sphère municipale puisque le réaménagement des instances de gouvernance aux différentes échelles présente de nouveaux enjeux à l'exercice d'une citoyenneté active (Latendresse *et al.*, 2004).

En 2000, le ministère aux Affaires municipales publie son Livre blanc dans lequel sont énoncées les principales recommandations à l'égard d'une future réforme municipale. Cette réforme, constituée de la loi 170, est adoptée en 2001 par l'Assemblée nationale du Québec, puis elle entre en vigueur au 1^{er} janvier 2002. Procédant d'une même démarche que d'autres grandes villes canadiennes, cette fusion répond à « des objectifs d'efficacité et de rationalisation administratives, d'économies d'échelle, d'atténuation des disparités fiscales, de lutte à l'étalement urbain et de compétitivité tant à l'échelle continentale que mondiale » (Bruneault et Collin, 2002, p. 1). Il s'agit surtout de gérer de manière efficace le développement des villes et de miser sur les capacités des métropoles à être compétitives au niveau national et international (Collin, Rivard et Thomas, 2004).

Dans la région de Montréal, il s'agit d'un processus de reconfiguration institutionnelle qui a pris forme en deux temps. La première phase, de 2000 à 2004, a permis à Montréal la fusion de 28 municipalités de l'Île de Montréal afin d'en créer une nouvelle. Elle a procédé également à l'élargissement du territoire métropolitain et à la mise en place d'une nouvelle structure de gouverne régionale, soit la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM). Pour sa part, la nouvelle Ville de Montréal a été subdivisée en 27 arrondissements, soit 18 arrondissements issus des anciennes banlieues et neuf des anciens arrondissements de la Ville de Montréal. Pour la première fois de l'histoire de Montréal, les arrondissements étaient dotés de pouvoirs, de compétences et de budget, pouvoirs qui seraient renforcés dès 2003 à l'arrivée du maire Tremblay.

Malgré cette modification en faveur des arrondissements, le gouvernement dirigé par le Parti libéral du Québec facilitera la défusion des municipalités de banlieue. Cette période amorce une deuxième phase de la réorganisation municipale (de 2004 à aujourd'hui). Dès la mise en place de la réforme municipale, plusieurs municipalités de banlieue se montrent réticentes à délaïsser leur pouvoir de taxation et le contrôle de leur administration locale. Les clivages linguistiques entre certaines banlieues anglophones et la grande Ville de Montréal francophone sont aussi sources de mécontentement (Collin *et al.*, 2004).

Dès 2003, le gouvernement libéral amende la loi 170 et les arrondissements de la Ville de Montréal désirant se défusionner sont appelés à le faire dès 2004 par voie de référendum. Ainsi, 15 banlieues sont reconstituées au 1^{er} janvier 2006. Afin d'assurer une coordination entre la Ville de Montréal, constituée de 19 arrondissements et ces banlieues défusionnées, le gouvernement du Québec met en place la même année un Conseil d'agglomération qui recouvre le territoire de l'île de Montréal (*ibid*).

1.6.1 Les nouvelles structures

En 2007, à l'échelle régionale, la CMM représente 82 municipalités provenant des couronnes nord et sud de l'île de Montréal. La CMM a comme responsabilité de développer une vision du développement de son territoire par un plan de développement économique et un schéma métropolitain d'aménagement et de développement qui soit équitable pour l'ensemble des municipalités qu'elle représente. Elle gère également l'application des politiques gouvernementales et régionales dans les limites de son territoire, selon ses orientations stratégiques. La CMM a prévu cinq commissions qui sont des instances de consultation chargées de recueillir les recommandations formulées par toute municipalité ou membre de la société civile. Il s'agit des commissions de l'aménagement, de l'environnement, du développement économique, des équipements métropolitains et des finances, du logement social et du transport (Communauté métropolitaine de Montréal, 2006).

Le Conseil d'agglomération est quant à lui une instance relativement récente puisqu'il a vu le jour le 1^{er} janvier 2006. Formé du maire de Montréal, de 15 représentants du conseil municipal de la Ville de Montréal et de 14 délégués des autres municipalités, il gère les services d'intérêts partagés entre les villes de l'île de Montréal : l'évaluation foncière, les

services de sécurité, la cour municipale, le logement social, l'aide destinée aux sans-abri, la gestion des matières résiduelles, l'alimentation en eau et l'assainissement des eaux usées, le transport collectif, la gestion des rues et des grandes artères, la promotion économique, les parcs-nature. Le Conseil d'agglomération comprend cinq commissions permanentes, qui sont des instances de consultation publique. Ce sont les commissions pour le développement économique, l'environnement, le transport et les infrastructures, les finances et l'administration, les grands équipements et activités d'intérêt d'agglomération, ainsi que la sécurité publique (Ville de Montréal, 2006).

La Ville de Montréal, aussi appelée Ville centre, a hérité des anciennes responsabilités de la CUM (Communauté urbaine de Montréal). Il s'agit de l'instance décisionnelle la plus importante de Montréal puisqu'elle gère les budgets, les programmes et les politiques en matière de sécurité, d'environnement, d'urbanisme, en plus de négocier des ententes auprès des gouvernements. De plus, la Ville centre possède un pouvoir discrétionnaire sur toute décision émanant des conseils d'arrondissements. Le Conseil municipal de la Ville centre compte 64 élus provenant des arrondissements.

Au 1^{er} janvier 2006, le Conseil municipal a mis sur pied six commissions permanentes conformément à la *Loi sur les cités et les villes* et la *Charte de la Ville de Montréal*. Ce sont la commission des finances, des services administratifs et du capital humain, la commission du transport, de la gestion des infrastructures et de l'environnement, la commission de la mise en valeur du territoire, de l'aménagement du territoire et du transport collectif, la commission du développement culturel et de la qualité du milieu de vie, la commission de la présidence du Conseil et finalement, la commission des services aux citoyens (Ville de Montréal, 2006).

La *Charte de la Ville de Montréal* a prévu des mécanismes de consultation publique à l'échelle municipale. Des périodes de questions sont toujours prévues lors des séances du Conseil municipal. Également, l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM), un organisme indépendant, a comme tâche d'établir des règles visant à mettre en place des mécanismes de consultations publiques efficaces et transparents, d'organiser les consultations et les audiences publiques à la demande du conseil municipal ou du conseil exécutif de la Ville (OCPM, 2002-2005).

La Charte de la Ville de Montréal a également prévu la création de quatre conseils consultatifs que sont le Conseil des arts, le Conseil des jeunes, le Conseil interculturel ainsi que le Conseil du patrimoine. En 2004, à la suite de demandes répétées des groupes de femmes, la Ville a créé le Conseil des Montréalaises. Ces conseils, formés de représentants provenant de divers champs d'activité, ont comme mandat d'aviser la Ville en regard de toute décision ayant un impact sur les groupes sociaux et secteurs d'activité qu'ils représentent. Ce sont des organismes indépendants qui défendent ces besoins et ces intérêts spécifiques, en se positionnant comme relais entre la Ville et la société civile.

En 2003, le gouvernement incitait les municipalités fusionnées à décentraliser des pouvoirs et des compétences vers les arrondissements. Ce partage des compétences a été enchâssé à la *Charte de la Ville de Montréal* la même année. Les présidents d'arrondissement sont alors devenus des maires d'arrondissement. Les compétences et les pouvoirs ont été mieux définis et partagés entre la Ville centre et les arrondissements. On compte de deux à cinq conseillers élus par district d'arrondissement à la mairie, et le maire est désigné parmi ces mêmes conseillers (Collin *et al.*, 2004). Les conseils arrondissements ont comme responsabilité la gestion des services de proximité, comme le zonage, les espaces verts, l'enlèvement des déchets, la voirie, le développement social, économique et communautaire de leur territoire. Leur budget est défini par la Ville centre selon un principe de péréquation qui permet une répartition équitable des ressources sur l'ensemble du territoire de la Ville.

Chaque arrondissement bénéficie d'un bureau. Le conseil d'arrondissement est formé des conseillers élus dans les différents districts, ainsi que du maire élu. Le bureau d'arrondissement a la responsabilité de tenir mensuellement une séance publique du Conseil d'arrondissement à laquelle tous les citoyens sont invités (Latendresse *et al.*, 2004). Dans les arrondissements, des comités-conseils d'urbanisme (CCU) et la possibilité de tenir des référendums ont été prévus. Les CCU, qui ne sont pas ouverts au grand public, ont comme mandat de porter des recommandations au conseil d'arrondissement concernant tout projet proposé. La *Loi sur les cités et les villes* a également prévu la possibilité pour les arrondissements de mettre sur pied ou de mandater une instance de l'arrondissement de mener une consultation publique, un référendum ou encore de constituer des commissions permanentes. Cependant, ces initiatives sont à la discrétion de la mairie d'arrondissement.

Certains arrondissements ont mis sur pied de telles commissions qui œuvrent dans les domaines du développement social, des loisirs et de la culture, de la sécurité, du transport, du patrimoine, etc. Finalement, les arrondissements peuvent également mener des consultations publiques sur leur schéma d'aménagement (*ibid*).

1.6.2 Les réformes municipales et la question de la représentation des femmes

Selon Latendresse, Messier et Grenier « la réforme a prévu l'intégration de la norme de participation publique à la gestion et à la planification des affaires urbaines, par le biais de la mise en place de certaines mesures et instances de consultation et de concertation » (2004, p. 9). Par le fait même, la gestion et la planification de la ville prennent un nouveau sens alors que les citoyens possèdent de moyens de s'exprimer. La réforme soulève donc des enjeux liés à la démocratie et à la diversité.

Les réformes municipales ont été le moment de questionner la place des femmes dans la ville, leur représentativité dans les instances décisionnelles ainsi que la représentation de leurs besoins et intérêts (Andrew, 2000; Giroux et al., 2001; Peyton et Frohn, 2001, Simard, 2004). Dans cette optique, Dufresne avance que « les questions concernant l'action citoyenne et la démocratie sont au cœur des enjeux de la restructuration du monde municipal » (2000, p. 74). Les réformes ont été perçues à la fois comme une menace pour la représentativité des groupes minorisés et comme une opportunité de démocratisation de la gestion et de la planification urbaine.

Les réformes municipales ont soulevé plusieurs craintes quant à la possible baisse dans la représentativité des femmes dans les nouvelles instances municipales (Andrew, 2005; Giroux et al., 2001; Simard, 2004; Tardy, 2002). En effet, le réaménagement des structures décisionnelles, l'agrandissement des villes et l'augmentation du nombre d'élus posent la question de la place que les femmes sont appelées à y prendre. Selon l'étude de Tardy (2002) sur les femmes dans les conseils municipaux, l'accès des femmes aux postes de conseillères municipales serait facilité dans les petites villes. Les fusions, susceptibles d'augmenter le nombre de grandes villes, ne seraient ainsi pas à l'avantage des femmes. Par ailleurs, la recherche menée par Gidengil et Vengroff (1997) portant également sur les obstacles à la représentativité des femmes dans les instances municipales, avance l'hypothèse selon laquelle

plus les conseils municipaux comportent d'élus, moins les femmes y sont représentées. Pour Andrew (2007), le défi que représente les fusions municipales concerne également le contexte de restriction budgétaire ainsi que la difficulté d'assurer une continuité entre ce qui a été entrepris avant cette restructuration institutionnelle quant à la question de la place des femmes. L'arrivée de nouvelles administrations municipales, de nouveaux élus, ainsi que l'adoption d'une vision plus néolibérale constituent des enjeux majeurs pour l'intégration de la dimension de genre dans les municipalités fusionnées. Par ailleurs, la création des arrondissements, dans le cas de Montréal, fait dire à Andrew (2005) qu'il pourrait s'y trouver un effet de décentralisation du pouvoir, soulevant par le fait même la capacité des groupes de femmes à s'y impliquer davantage. Selon Simard,

Pour beaucoup de groupes, le moment des fusions a été l'occasion de questionner la notion de représentativité. Certains faisaient valoir que le regroupement des gouvernements municipaux était l'occasion à saisir pour les nouveaux acteurs de jouer un rôle de premier plan dans le système politique municipal (2004, p. 136).

Pour ainsi dire, la réforme municipale a suscité, chez plusieurs groupes traditionnellement marginalisés (dont les femmes), des réflexions quant à l'importance des instances politiques municipales en tant qu'espaces à investir. Dans le même ordre d'idées, Latendresse, Messier et Grenier. (2004) posent également la question de l'investissement des nouveaux espaces politiques par les groupes traditionnellement marginalisés. Dans quelle mesure ces groupes seront-ils en mesure de s'appropriier ces nouveaux espaces politiques? Également, le nouvel environnement politico-administratif des villes fusionnées représente une opportunité pour les administrations municipales d'adopter des mesures facilitant la représentation des femmes et de leurs intérêts, notamment par la mise en place de mesures. Tout compte fait, la nouvelle configuration des instances décisionnelles locales représente un défi pour une meilleure participation des femmes et pour une ouverture de ces instances face aux réalités des femmes et aux questions de genre.

1.7 Questions de recherche et hypothèse de travail

1.7.1 Questions de recherche

Nous avons vu que depuis le début des années 1990, des militantes féministes et des groupes de femmes du Québec ont saisi l'importance du palier municipal pour mieux faire

entendre leurs voix. Depuis les années 2000, le contexte de la réforme municipale à Montréal, procédant d'une reconfiguration des institutions aux différentes échelles et à un partage de pouvoirs et de compétences entre la communauté métropolitaine, le Conseil d'agglomération, la Ville centrale et les arrondissements, pose la question de l'adaptation des pratiques et des stratégies des groupes de femmes afin d'intervenir aux échelles les plus susceptibles de faire avancer leurs besoins et leurs intérêts dans la ville¹².

Cette recherche a comme objectif premier d'identifier les pratiques et les stratégies mises en œuvre par les groupes de femmes montréalais afin de s'appropriier la ville et ses quartiers dans leurs dimensions idéale, matérielle et sociopolitique¹³.

Afin de répondre à cet objectif, nous tenterons d'abord de mettre en lumière les représentations sociospatiales de la ville portées par les groupes de femmes qui témoigneraient d'une appropriation idéale de l'espace et donc d'une territorialité propre aux femmes. Ces représentations sociospatiales nous informeront de la vision de la ville portée par les femmes et les groupes de femmes, mais aussi de leurs besoins et de leurs intérêts dans la ville.

Par la suite, nous nous pencherons sur les pratiques et les stratégies des groupes de femmes dans le contexte de la réforme municipale. Plus concrètement, nous allons cerner ces pratiques et stratégies afin de mieux s'appropriier la ville, tant dans ses dimensions idéale, matérielle que sociopolitique. Puis, nous aborderons leur rapport à l'institution municipale afin de savoir dans quelle mesure ces groupes de femmes adaptent leurs pratiques et

¹² On distingue les besoins et les intérêts des femmes comme suit : « **BESOINS PRATIQUES** : Les besoins pratiques sont liés aux conditions de vie. Ils portent sur les nécessités immédiates, (tels eau, logement, alimentation, revenu et soins de santé) qui s'inscrivent dans un contexte donné.

INTÉRÊTS STRATÉGIQUES : Les intérêts stratégiques des femmes naissent de leur position de subordination dans la société. Ce sont des intérêts à long terme qui visent à améliorer la situation des femmes. Les intérêts stratégiques des femmes incluent notamment: l'acquisition de droits juridiques, l'accès au processus démocratique participatif, l'accès à l'égalité dans l'éducation, l'emploi, etc., la réduction des écarts salariaux, la protection contre la violence, le renforcement de leur pouvoir décisionnel » (Thibault et Geadah, 2004, p. 39).

¹³ Une pratique consiste en une « action humaine qui s'insère dans un environnement constitué [...] et ainsi le transforme » et les stratégies en une « représentation intentionnelle explicite et organisée d'un acteur visant la valorisation de son capital spatial » (Lévy et Lussault, 2003, p. 740, 873). Les deux se distinguent par leur temporalité, la première étant exprimée dans l'immédiat et la deuxième, échelonnée sur une période de temps plus longue.

stratégies au nouveau contexte politique municipal. Nous nous attarderons à la question du rapport des groupes de femmes à l'institution municipale, mais nous ne nous y restreindrons pas, dans la mesure où nous appréhendons la ville comme un lieu où se rencontrent « des espaces publics et des pratiques concurrentes où les habitants et les habitantes s'approprient la ville et contribuent également à sa définition » (Latendresse, 2006, p. 4). En d'autres termes, la ville constitue un territoire composé de dimensions matérielle, idéale et sociopolitique où s'expriment et se manifestent des citoyens organisés ou non-organisés. Par ailleurs, pour reprendre les termes de Lévy et Lussault, la ville constitue un espace public, c'est-à-dire :

un agencement qui permet la coprésence des acteurs sociaux [...] pensé comme un espace de convergences et d'actes, au sens où des individus y convergent (le plus souvent intentionnellement) [...] y agissent et interagissent avec les autres individus, mais aussi avec des objets, des formes spatiales (2003, p. 334).

Enfin, nous croyons que cette recherche s'avère d'une grande pertinence scientifique et sociale. En effet, la reconnaissance des « stratégies gagnantes », de même que l'identification des obstacles à la participation des femmes à la sphère municipale est un exercice nécessaire pour une meilleure prise en considération des besoins et des intérêts des femmes par les gouvernements locaux. De cette manière, les villes pourront éventuellement aspirer à devenir des lieux où l'égalité de droits rejoint l'égalité de faits.

1.7.2 Hypothèse principale de travail

Notre hypothèse de travail repose sur une prémisse que nous nous sommes efforcée de démontrer dans ce premier chapitre. En effet, notre questionnement part d'un constat qui veut que les femmes et les hommes aient un rapport différencié à l'espace et conséquemment, qu'il existe des représentations sociospatiales propres aux femmes et des représentations propres aux hommes, témoignant de territorialités différenciées selon le genre. Suivant ce raisonnement, les femmes éprouveraient des besoins et des intérêts particuliers dans la ville.

Nous posons comme hypothèse principale que, par les pratiques et les stratégies des groupes de femmes montréalais, les femmes s'approprient la ville dans ses dimensions matérielle, idéale et sociopolitique. Afin d'appuyer cette hypothèse, nous nous inspirons de

plusieurs travaux de chercheuses portant sur la mobilisation des groupes de femmes autour d'enjeux urbains (Brais et Frohn, 2003; Hainard et Verschuur, 2004; Heinen, 2004; Latendresse, 2006; Michaud, 1997, 2004; Minaca, 1997; Whitzman, 1995).

CHAPITRE II

LA GÉOGRAPHIE SOCIALE ET LA GÉOGRAPHIE FÉMINISTE: ACTEURS ET TERRITOIRE, FEMMES ET TERRITOIRE

De plus en plus de chercheurs et d'élus considèrent que la prise en compte des besoins et des intérêts des femmes dans la ville s'avère être une condition nécessaire à leur appropriation de l'espace urbain (Brais et Frohn, 2003; Hainard et Verschuur, 2004; Heinen, 2004; Latendresse, 2006; Michaud, 1997, 2003, 2004; Minaca, 1997; Whitzman, 1995). Les défis des métropoles de vivre leur diversité interpellent la capacité des citoyens et de l'institution municipale à gérer et à planifier la ville de manière inclusive et démocratique, laissant à chacun le droit d'exprimer ses préoccupations. Conséquemment, les citoyennes doivent pouvoir s'approprier la ville, de manière à participer à sa gestion et à sa planification, selon les besoins qu'elles expriment (Breux *et al.*, 2004; Fusco Girard, 2003; Isin, 2000a, 2000b; Latendresse, 2006; Michaud, 2004; Simard, 2004). La géographie sociale nous permet d'appréhender cette problématique.

Dans ce chapitre, nous analyserons les concepts centraux de la géographie sociale: l'espace, le territoire, l'acteur et les représentations. Ensuite, nous traiterons de la géographie féministe, qui s'inscrit dans la géographie sociale en étudiant la construction spatiale, non pas à partir de l'ensemble des rapports sociaux, mais spécifiquement à partir de la relation de genre: « the ways in which hierarchical GENDER¹⁴ relations are both affected by and reflected in the spatial structure of societies [...] » (McDowell et Sharp, 1999, p. 90).

¹⁴ Écrit comme tel dans le texte.

2.1 Un cadre conceptuel : la géographie sociale

L'appropriation de la ville par les groupes de femmes implique que l'on considère la ville comme un espace public au sens où des acteurs cohabitent et mènent des pratiques concurrentes ou non, dans le but de contribuer à sa définition ou sa redéfinition (Latendresse, 2006; Lévy et Lussault, 2003). Ainsi, elle demande de penser l'espace urbain dans ses dimensions matérielle, idéale et sociopolitique. D'abord, la matérialité de la ville nous renvoie aux questions d'aménagement et de services ainsi qu'à la capacité des actrices d'y intervenir, alors que l'aspect idéal interpelle les représentations sociospatiales qu'entretiennent ces mêmes actrices et qui témoignent d'un rapport particulier à l'espace. La dimension sociopolitique implique les relations sociales et les rapports de force qui se dessinent entre les groupes de femmes et les acteurs municipaux (Coutras, 1987a, 1987b, 1996; Latendresse, 2006). Par le fait même, la ville est ici considérée comme un territoire, c'est-à-dire un

construit social, [...] en redéfinition permanente qui s'inscrit sur des rapports sociaux de sexe qui évoluent dans le temps et dans l'espace. Espace de pouvoir entre les hommes et les femmes, la ville et les quartiers sont également pour les géographes des espaces de vie (Di Méo; 1999, LeFebvre, 1968), c'est-à-dire des lieux où se déroulent les activités quotidiennes qui se réitèrent dans le temps et l'espace (Latendresse, 2006, p. 1).

La géographie sociale appréhende le territoire comme étant construit par des acteurs habités de représentations sociospatiales. Ces mêmes acteurs s'inscrivent dans des rapports sociaux et dans des relations de pouvoir. Pour ainsi dire, « what is at the issue is not social phenomena in space but social phenomena and space as constituted out of social relations, that the spatial is social relations 'stretched out' » (Massey, 1994, p. 2). Cette géographie permet également de comprendre que les acteurs et les agents s'approprient l'espace afin d'en faire leur territoire, cet espace habité, pensé, défini, planifié et géré par eux, comme un reflet de leur identité, de leurs besoins et de leurs préoccupations.

2.1.1 La géographie sociale : un jeu entre l'espace matériel et idéal

La géographie sociale appréhende le territoire comme un construit social, produit à travers les relations dynamiques que les humains entretiennent entre eux et avec leur environnement physique et en interférence avec leurs représentations mentales. Ainsi, le

territoire n'est pas qu'une entité matérielle puisqu'il comporte également une dimension immatérielle, composée du sociopolitique et de idéal. Ce territoire est traversé par les relations de pouvoir entre les groupes sociaux, révélant du même coup les structures d'inégalités sociales (Bailly, 2004; Di Méo, 1998; Di Méo et Buléon, 2005; Raffestin, 1980). Dans cette optique, nous considérons que la ville constitue un territoire composé des dimensions idéale, sociopolitique et matérielle. Pour reprendre les termes de Coutras, l'espace urbain « n'est pas qu'un cadre physique [...] non plus un strict objet social traduisant ou codifiant des relations spatiales [...] il est aussi un relais idéologique » (1987b, p. 144).

Ainsi, il devient assez clair que ni l'une ni l'autre des dimensions matérielle et immatérielle ne saurait fonctionner de manière totalement autonome. Voilà la raison pour laquelle la géographie sociale doit tenir compte de cette relation dialectique comme mutuellement significative dans leur construction. En d'autres termes, la géographie sociale conçoit la matérialité, émergeant des pratiques sociales, comme étant motivée par les intentionnalités des acteurs qui s'enracinent dans leurs représentations sociospatiales.

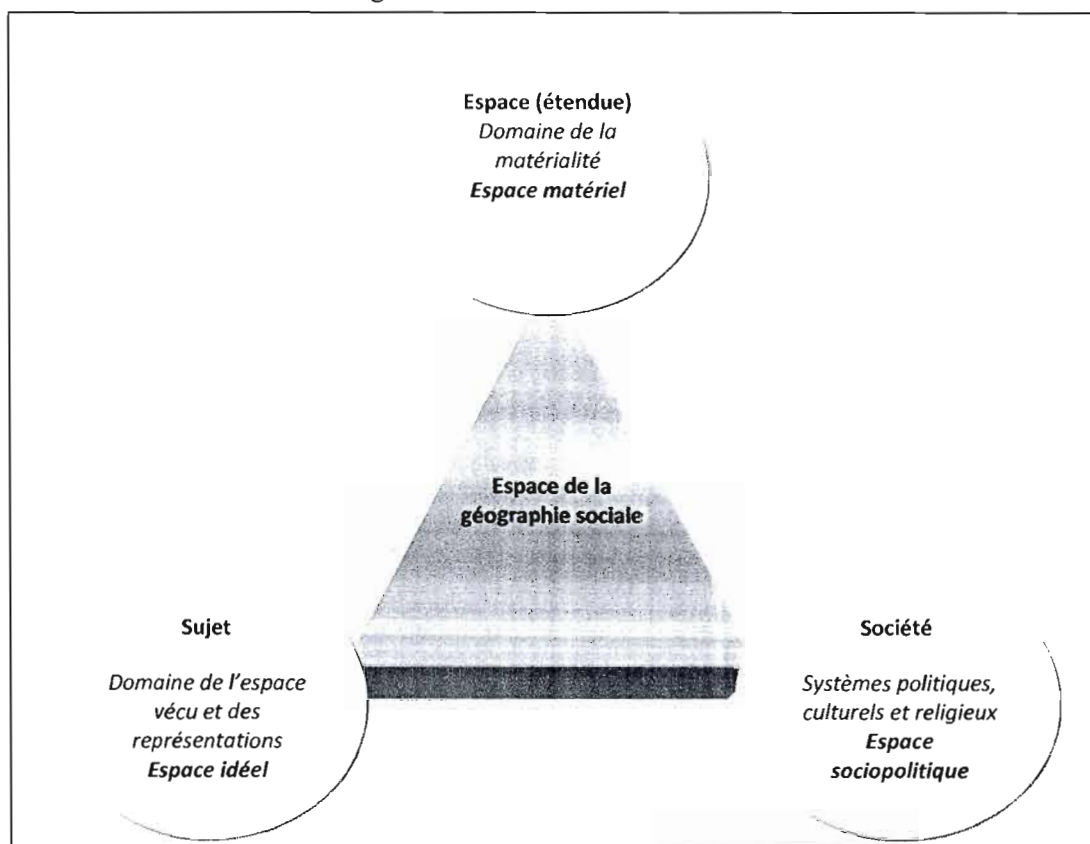
Il est important de souligner que notre cadre théorique emprunte également des notions et des concepts à la géographie humaniste. En réalité, cette géographie appréhende le monde à partir de l'expérience humaine et tente de comprendre comment l'individu socialisé construit la réalité, à travers ses schèmes mentaux. Pour cette géographie, « l'essence des phénomènes n'est pas dans leur apparence; pour la saisir il faut s'attacher au monde subjectif de la personne » (Bailly, 2004, p. 29). Ainsi, l'imaginaire et le réel sont en fait deux entités indissociables qui trouvent leur cohérence l'un dans l'autre.

2.1.2 Les espaces de la géographie sociale

Comme nous venons de la souligner, pour la géographie sociale, l'espace est composé d'une dimension matérielle et d'une dimension immatérielle. Pour aller plus loin dans l'analyse, la dimension matérielle se subdivise en deux catégories : l'espace sociopolitique et l'espace idéal (Di Méo, 1998, 1999, 2000; Di Méo et Buléon, 2005). Ces trois espaces sont aussi appelés espace cartésien (l'étendue), espace durkheimien (espace social) et espace kantien (espace phénoménologique) (voir fig. 2.1). L'espace cartésien se rattache à une conception rationnelle et objective de la réalité spatiale. Il s'agit d'« un espace absolu, et

infini, substrat sur lequel toutes les répartitions s'impriment, dans lequel tous les objets trouvent place [...] la « substance étendue » [...] la réalité de toute spatialité » (Di Méo et Buléon, 2005, p. 23). Cet espace constitue la toile de fond de toute l'activité humaine, doté d'une matérialité propre. L'espace durkheimien (ou leibnizien) est l'espace construit et produit, idéologiquement et matériellement, à travers les rapports sociaux. Il met en lumière les enjeux sociaux qui participent de la transformation de l'espace et de sa production. Le monde vécu ou l'espace kantien est « un produit de la conscience, une aptitude structurelle de notre esprit à concevoir le haut, le long, le large, la disposition des choses les unes par rapport aux autres, les formes et les volumes » (*ibid*, p. 22-23). C'est donc un espace indissociable de l'activité de l'esprit humain, et des expériences subjectives d'un « je » évoluant au sein de ses expériences individuelles et sociales (*ibid*). C'est de ce domaine de la subjectivité qu'émergent les représentations sociospatiales (Bailly, 1992, 2004; Bailly et Scariati, 1990; Di Méo et Buléon, 2005).

Figure 2.1 Dimensions du territoire



Source: Di Méo et Buléon, 2005

Pour Di Méo et Buléon (Di Méo, 1998, 2000; Di Méo et Buléon, 2005), ces trois conceptions de l'espace se conceptualisent en une triade espace-sujet-société. D'une part, l'espace cartésien reflète sa réalité matérielle; l'espace kantien tient compte de la construction subjective de l'espace et l'espace durkheimien est constitué des rapports sociaux, rapports de pouvoir inscrits dans l'action sociale (Di Méo et Buléon, 2005). Les relations entre ces espaces sont de trois ordres. D'abord, l'espace cartésien est en quelque sorte la toile de fond des relations sociales. Cependant, cette toile n'est pas neutre. Elle est chargée, dans sa constitution, des valeurs passées et présentes de ceux qui la façonnent. Cet espace est ensuite partie intégrante de l'action des acteurs sociaux, comme outil mais aussi comme objet de l'action collective. L'espace matériel « s'inscrit systématiquement dans la praxis [...]. Ils [les

acteurs] l'utilisent comme instrument, un argument de leur discours. Mieux encore, ils le créent littéralement par le tissu de leurs interactions » (*ibid*, p. 26).

Dans le cadre de la réflexion en géographie féministe, la transversalité spatiale du patriarcat, qui instaure un rapport de force entre un groupe dominant et un groupe dominé, est considérée comme le principal facteur d'exclusion sociospatiale des femmes. En tant que système articulé de valeurs, de croyances, de règles de vie établies par l'accord tacite d'une société donnée, la culture d'une société s'imprègne dans la construction matérielle et idéelle que se font les sociétés du monde, ce qui fait dire à Gilbert que « l'espace [...] se charge de valeurs. Il porte la marque des codes culturels, des idéologies » (Gilbert dans Di Méo, 1998, p. 29). Comme le souligne Coutras, « puisque dans notre culture hommes et femmes ont des rôles dissymétriques, il faut tout autant soumettre à critique l'idée de la neutralité sexuelle de l'espace » (1987b, p. 144). Matérialisé dans les structures spatiales, le patriarcat serait aussi maintenu par elles, ce qui fait dire à Séguin et Villeneuve que « les rapports sociaux de patriarcat se maintiennent par et dans l'espace, et que toute modification de ces derniers implique des changements d'ordre spatial dans le cadre de vie » (1987, p. 1990). En clair, non seulement l'espace se conçoit comme un construit social, mais également, les rapports sociaux s'inscrivent dans cet espace qui constitue à la fois « the medium and the outcome of social action » (England, 1991, p. 136).

2.1.3 L'acteur et ses représentations sociospatiales

On ne saurait parler de la géographie sociale sans parler de l'acteur, ou des acteurs, ceux qui individuellement et collectivement produisent l'espace géographique. Ils se distinguent des agents qui représentent les individus participant à la définition de l'espace mais y intervenant sans stratégie élaborée. Dans la cadre de notre réflexion, nous nous intéressons aux groupes de femmes en tant qu'acteurs. Pour être plus précis, ce sont des acteurs syntagmatiques, au sens de Raffestin (1980), qui sont motivés par une stratégie d'action et qui réalisent un programme visant à apporter des modifications sociospatiales et à s'appropriier l'espace. L'acteur n'agit jamais seul puisqu'il s'agit d'un individu socialisé qui inscrit son action au sein de groupes ou de réseaux d'acteurs qui participent d'une action sociale. Ensemble, ils unissent leurs forces autour d'un enjeu central dont ils souhaitent en

modifier l'issue. Pour se faire, ils s'inscrivent dans des relations de pouvoir avec les autres acteurs qui possèdent également des stratégies qui peuvent se trouver en opposition. Les acteurs sont toujours motivés par des schèmes mentaux, des valeurs, une identité et des idées, à vrai dire, par les représentations sociospatiales qu'ils construisent.

Une représentation sociospatiale se définit par des « processus mentaux qui font qu'un espace, une situation, une action sont perçus puis dotés de **significations**¹⁵, de valeurs [...] constructions imaginaires ou imaginées de l'espace » (Bailly, 1992, p. 374). En fait, les représentations sont toujours ancrées dans les réalités du territoire, forgées individuellement et collectivement. Elles sont une forme de subjectivation d'une réalité objective, modulées, autrement que par la psychologie, par un système de croyances et de valeurs qui caractérisent une vision du monde (Di Méo et Buléon, 2005). Les notions d'espaces perçus et représentés, vécu et de vie, puis social, nous permettent de comprendre comment s'articulent les relations entre l'espace, l'individu et la société.

Socialisées selon les rôles qui leur sont assignés, qui par ailleurs, diffèrent de ceux que attribués aux hommes, les femmes se représentent la ville selon certains repères qui leur sont propres (Eichler, 1995; England 1991). Se représentant souvent en premier lieu comme des mères, elles seraient plus enclines à penser la ville selon une « éthique de la sollicitude » (Elstain dans Marques Pereira, 2003) englobant les différentes dimensions de l'espace urbain (les individus et l'environnement), soucieuses des questions de protection de l'environnement, d'équité, de justice sociale et de démocratie. C'est d'ailleurs cet aspect qu'ont mis en lumière les études portant sur le militantisme urbain des femmes. Préoccupées par les questions de logement, de sécurité, d'hygiène, d'éducation et de services sociaux, les femmes seraient poussées à intervenir dans l'espace urbain afin d'améliorer la qualité de vie des citoyens en général, et non seulement pour elles-mêmes (Andrew, 1997a, 1997b, 2000; Bisilliat, 1997; Wekerle, 1984, 1996, 2000; Whitzman, 1995).

¹⁵ Écrit tel quel dans le texte.

2.1.4 L'espace perçu et représenté, l'espace de vie et l'espace vécu

La notion d'espace perçu est ici introduite. La perception est « la fonction par laquelle l'esprit se représente les objets en leur présence » (Di Méo, 1998, p. 29). Cependant, « l'espace ne reflète pas les seules caractéristiques mentales de l'esprit humain. Il se charge de valeurs. Il porte la marque des codes culturels, des idéologies » (Gilbert dans Di Méo, 1998, p. 29). Alors intervient l'espace représenté, où les perceptions spatiales qui émanent de l'activité intellectuelle de l'humain sont en quelque sorte filtrées par un système articulé de valeurs, de croyances, de règles de vie associé aux rôles sociaux des individus (Di Méo, 1998, 2000; Di Méo et Buléon, 2005). Conséquemment, les individus qui évoluent dans l'espace ne vivent jamais des expériences semblables. Le quotidien de chacun est caractérisé par des particularités qui reflètent la nature de son rôle social et des tâches qu'il accomplit : c'est l'espace de vie, qui correspond aux endroits fréquentés par un individu. À travers cette expérience tangible s'inscrit la relation entre l'individu et l'espace mais également entre la société et l'espace, relation qui n'est pas neutre puisque les groupes sociaux et les individus la vivent à travers un système de représentations. Dès lors, cette expérience devient un espace vécu, qui « s'élargit ou se rétrécit à la mesure des âges, des sexes, des classes sociales, des possibilités de déplacement, de la nature même de l'espace » (Frémont dans Di Méo, 1998, p. 31). L'espace vécu est donc un amalgame plutôt complexe de relations diverses naissant de la rencontre de l'espace du quotidien avec les autres et avec le monde des idées. Cet espace représente donc l'espace de vie approprié par les individus (Di Méo, 1998, 2000).

Suivant ce raisonnement, l'espace d'un individu se façonne selon ce qui constitue son quotidien. Tel que le mentionne Latendresse,

en dépit de certains changements sociétaux, les femmes sont encore souvent très engagées dans des activités, rémunérées ou non, liées à l'extension de la sphère familiale [...] Une grande part [de leurs] activités se déroule souvent dans les espaces de proximité, c'est-à-dire le logement, le voisinage ou le quartier» (2006, p. 2).

Par le fait même, les besoins qu'elles ressentent diffèrent nécessairement de ceux des hommes. Conséquemment, comme le suggère l'OCDE, « it is important to disaggregate the concept of human needs because women and men use and experience the city in different ways » (dans Maillé, 1997, p. 104).

2.1.5 Espace social

L'espace social est la toile de fond sur laquelle les relations sociales se dessinent entre les acteurs et les agents. Il est le concept qui permet d'analyser les rapports sociaux dans l'espace, et la manière dont ils structurent la société. Selon Anne Gilbert, cet espace témoigne des « tensions entre les acteurs sociaux, les pouvoirs qui les organisent » (dans Di Méo, 1998, p. 33). Pour Frémont, il s'agit de « l'ensemble des interrelations sociales spatialisées » et pour Bourdieu, de « l'espace des positions sociales » (Di Méo et Buléon, 2005, p. 80). Les acteurs collectifs y entrent en relation à travers des rapports de force en y inscrivant leurs actions.

À travers ces rapports de force se traduit un accès différencié à l'espace et aux ressources. En ce sens, il est avancé par plusieurs auteures que les femmes, en tant que groupe minorisé, ont un accès limité à l'espace et un contrôle plutôt limité de ses ressources (Coutras, 1987b; England, 1991; Hainard et Verschuur, 2004; Spain, 1992, Wekerle, 1984). Porteur de codes sociaux et d'idéologies, l'espace reproduirait et maintiendrait les rapports sociaux de sexe inégaux. Ainsi, les hommes et les femmes n'auraient pas le même pouvoir sur l'espace et dans l'espace, traduisant la marginalisation socioéconomique et politique des femmes spatialement.

Avec les espaces de la géographie sociale, nous avons souligné l'existence et l'interrelation des dimensions objective, sociale et subjective de l'espace (Habermas dans Di Méo, 1998; Di Méo, 2000; Di Méo et Buléon, 2005). En tenant compte des perceptions, des représentations des individus et des rapports sociaux, ces espaces permettent de mieux saisir en quoi se construit un rapport différencié des femmes et des hommes à l'espace. L'importance des rapports sociaux, dont le rapport sociosexuel, met en lumière la question du pouvoir dans la construction de l'espace et dans son appropriation. Dès lors, il convient de parler de territoire.

2.1.6 Territorialité et territoire

Le territoire doit se comprendre dans son aspect pluriel, multidimensionnel. Il est « l'expression globale du spatial, du social et du vécu » (Di Méo, 1998, p. 275). Il résulte de la combinaison des espaces de la géographie sociale, comme parties d'un même tout,

s'imbriquant l'une dans l'autre et en perpétuelle interrelation. Afin de mieux saisir cette complexité, il convient d'abord de cerner le concept de territorialité, explicitée par la « multidimensionnalité du vécu territorial par les membres d'une collectivité, par les sociétés en général » (Raffestin dans *ibid*, p. 275). Plus précisément, il s'agit d'une

représentation mentale [...] [qui] se nourrit d'abord d'informations sensorielles et conceptuelles, puisées dans l'idéologie sociale ambiante (territoriale donc), mais aussi dans l'expérience pratique et personnelle du monde qui caractérise chacun de nous (Di Méo, 2000, p. 44).

Il existe donc autant de territorialités que d'individus, puisque chacun possède un rapport au monde qui lui est propre. Les territorialités coexistent, se transforment sous la pression de l'influence, et se légitiment ou non, s'inscrivant dans l'espace qui devient dès lors le territoire :

l'espace est en position d'antériorité par rapport au territoire. Le territoire est généré à partir de l'espace, il est le résultat d'une action conduite par un acteur syntagmatique (acteur réalisant un programme) à quelque niveau que ce soit. En s'appropriant concrètement ou abstraitement (par exemple par la représentation) un espace, l'acteur «territorialise» l'espace (Raffestin, 1980, p. 129).

Ainsi, les acteurs s'approprient un espace (qui devient territoire) selon leurs objectifs, par l'utilisation d'un système de sens, et en mobilisant les ressources et les informations qui lui sont nécessaires (*ibid*). En réalité, tout territoire est le résultat d'une appropriation de l'espace, donc d'une action qui y est menée dans le but de réaliser un objectif, dans l'une ou l'autre de ses dimensions. Il « témoigne d'une appropriation délibérée, à la fois économique, idéologique et politique de l'espace géographique » qui comprend toujours des relations de pouvoirs visant à assurer « la spécificité et la permanence, la puissance, les ressources (matérielles et symboliques) et la reproduction des entités sociales qui l'occupent » (Di Méo et Buléon, 2005, p. 97).

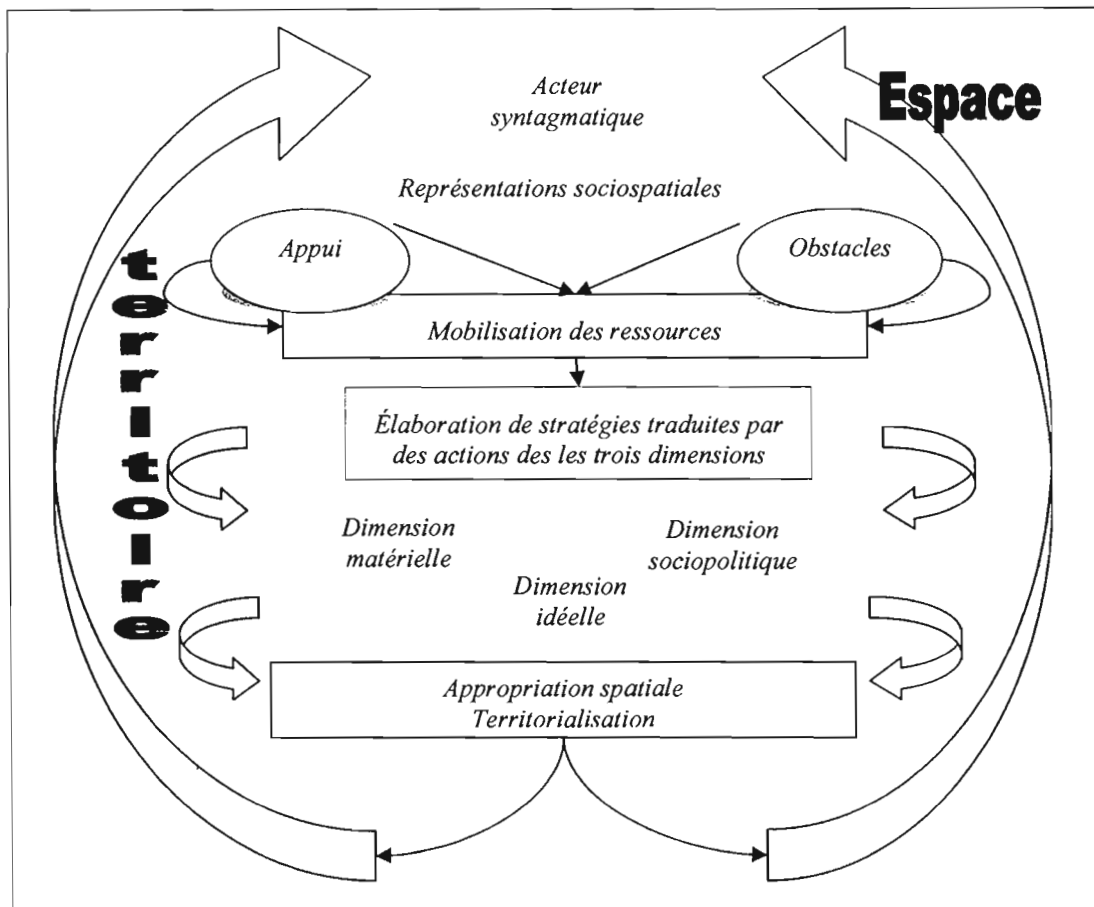
Les femmes ont longtemps été reléguées à la sphère domestique et considérées comme n'ayant pas d'impact sur le territoire, qui était alors associé à la sphère publique, celle des hommes (Dixon et Jones III, 2006; Domosh, 1991; Hancock, 2004; McDowell, 1992; Nast, 1994; Staeheli et Martin, 2000). Néanmoins, selon Masson (1999), les femmes représentent de réelles actrices dotées d'une capacité d'action et d'une « intentionnalité », employée au sens que Raffestin (1980) octroie au « programme ». Ainsi, loin de se limiter à l'exercice du

pouvoir dans les instances formelles, l'appropriation de l'espace urbain, selon le sens que lui confèrent Frohn, Piché et Piette « passe par la vie que nous menons et par les actions que nous y faisons », par la manière dont les femmes « modifient leur mode d'emploi des possibilités offertes par les lieux qu'elles habitent et apprennent à déjouer les contraintes qu'ils opposent à leur action [...] apprivoisent leur milieu de vie en se le représentant tel qu'il est [...] et tel qu'il pourrait être » (1997, p. 3). L'appropriation se veut donc être pluridimensionnelle, et s'exerce dans toutes les différentes dimensions spatiales.

2.2 Les concepts reliés : l'acteur et l'appropriation spatiale

Les concepts de la géographie sociale que nous venons d'exposer nous permettent d'inscrire notre recherche dans un cadre théorique systémique dont le schéma qui suit en est une illustration (*voir* fig. 2.2). Cette schématisation conceptuelle met en lumière les concepts centraux qui guident notre analyse et les liens qui les unissent. D'abord, l'acteur syntagmatique s'inscrit dans des représentations sociospatiales qui l'habitent. À partir de ses idées et de ses valeurs, l'acteur se fixe un objectif : il désire agir dans l'espace et y apporter une ou plusieurs modifications. En d'autres termes, il désire s'approprier l'espace, dans l'une ou l'autre de ses dimensions (idéelle, matérielle ou sociopolitique). À cette fin, l'acteur élabore une stratégie et mobilise les ressources qui lui sont nécessaires. Par la suite, il concrétise, ou territorialise son objectif par la réalisation d'actions, transformant l'espace en territoire.

Figure 2.2 Schématisation conceptuelle : territorialisation du programme de l'acteur syntagmatique dans l'espace social



Sources : Di Méo, 1998, 2000; Di Méo et Buléon, 2005; Raffestin, 1980

2.3 La géographie féministe

Notre démarche de recherche s'inscrit dans le cadre de la géographie féministe et de la géographie des genres puisque nous postulons que les hommes et les femmes ont un rapport différencié à l'espace et que ce même espace, constituant une construction sexuée, répond partiellement à leurs besoins et leurs intérêts spécifiques, créant ainsi des inégalités sociospatiales. Dans la présente recherche, le recours aux concepts, objets et méthodes de la géographie féministe s'avère donc être un travail essentiel.

2.3.1 Origines du courant

Les études féministes font leur apparition dans les sciences sociales au courant des années 1960 et poursuivent alors explicitement le but de dénoncer le patriarcat et l'oppression des femmes. D'une part, des chercheuses s'intéressent alors à la construction des différences engendrées par le sexe, aux identités sexuelles et à la manière dont le patriarcat crée un ordre de pouvoir qui marginalise socialement, culturellement, économiquement et politiquement les femmes (Bondi, 1990; Chivallon, 2001; Dixon et Jones III, 2006; Elson, 2000, England, 2006; Jones III, Nast, Roberts, 1997; Lamoureux, 1992, 1997, 2001; McDowell, 1992, 1999). D'autre part, ces chercheuses démontrent que le savoir, tel qu'il est construit, comporte un important biais masculiniste qui invisibilise les femmes dans la production de connaissances dites objectives, alors qu'elles sont en réalité des actrices importantes des sociétés. Ces recherches poursuivent un but résolument politique : celui de déconstruire les rôles sociaux discriminants et générateurs d'oppression afin de permettre la libération de la femme (Chivallon, 2001; England, 2006; Massey, 1994; Nast, 1994; Rose, D., 1993; Rose, G., 1993).

Les géographes féministes se positionnent en mettant en lumière l'imbrication des rapports sociaux de sexe dans la construction de l'espace et du savoir géographique (Bondi et Rose, 2003). Ce sont Janice Monk et Susan Hanson qui ont été les premières à proposer une critique féministe de la géographie dans leur article « On not Excluding Half the Human in Human Geography », publié dans *The Professional Geographer* en 1982 (Monk et Hanson, 1982). Elles y ont dénoncé le biais masculiniste de la géographie et ouvert la porte à un débat qui suit toujours son cours. Leur approche est intéressante en ce sens qu'elles ne visent pas à condamner la géographie, mais bien à trouver comment intégrer une perspective féministe à toutes les branches de la géographie humaine.

Une des principales critiques adressées à la géographie humaine concerne l'absence des femmes dans les études qui se voulaient néanmoins objectives. Les objets d'études de la géographie se sont surtout développés autour des activités des hommes telles l'économie, la politique, la culture et l'environnement, laissant de côté les activités généralement associées aux femmes comme la santé, la famille, la vie domestique, etc. Ainsi la géographie a-t-elle longtemps ignoré les activités liées à la reproduction au profit des activités productives de

l'homme (Dixon et Jones III, 2006; Domosh, 1991; Hancock, 2004; McDowell, 1992; Nast, 1994; Staeheli et Martin, 2000). En outre, le fait que, à l'époque où l'article de Monk et Hanson fut rédigé, près de 90% des membres de l'*American Association of Geographers* soient des hommes semble aussi expliquer le manque d'intérêt pour les problématiques touchant les femmes (Monk et Hanson, 1982). Tout au plus l'expérience des femmes était-elle considérée à travers les informations recueillies auprès des informateurs masculins (McDowell, 1992; Monk et Hanson, 1982). La présomption qu'il est possible de généraliser l'expérience vécue par l'homme à la femme, de même que la présence systématique de préjugés et de stéréotypes dans l'analyse ont longtemps caractérisé la pensée de la géographie humaine. Or, les résultats des recherches devenaient inopérants pour saisir les intérêts des femmes et leur rapport à l'espace puisqu'ils ne rendaient pas compte de la spécificité des réalités vécues par elles (Hancock, 2004; McDowell, 1992; Monk et Hanson, 1982).

La géographie féministe a donc permis de repenser plusieurs présupposés scientifiques en questionnant l'objectivité prétendue de la géographie humaine (Bondi et Domosh, 2001; Jones III, Nast et Roberts, 1997; Lévy et Lussault, 2003; Monk et Hanson, 1982; Rose, G., 1993). Ainsi, cette géographie féministe s'est tout d'abord employée à faire valoir que la pensée scientifique héritée des Lumières, dont la portée se veut universelle, est teintée d'un masculinisme (Fraser, 1989; Hancock, 2004; Rose, G., 1993). Basée sur des dialectiques opposant nature et culture, l'un correspondant à la femme et l'autre à l'homme, cette approche prétend placer le chercheur en toute objectivité face à la réalité qu'il observe (Demeritt, 1996; Rose, G., 1993). Cependant, tout savoir est une interprétation du réel par le chercheur qui ne représente que partiellement la réalité :

[...] what counts for scientific objectivity has been defined in terms of the disembodied mind abstracted from social prejudice and position. These standards are neither fair, nor universal, because universalism has almost always been a codeword for certain unmarked social norms: masculine, white, western, heterosexual (Demeritt, 1996, p. 488).

Comme le souligne Demeritt, l'homme blanc, hétérosexuel, occidental a donc longtemps été considéré comme le digne représentant de toute l'espèce humaine, la mesure de toute chose. La femme, cet être irraisonné se retrouvant incapable, par la maternité, de se détacher de son

état de nature, ne pouvait donc pas illustrer justement la civilisation (Lamoureux, 1997; Marques Pereira, 2003).

2.3.2 De l'essentialisme au déconstructivisme

Selon Dixon et Jones III (2006), il est possible de distinguer trois approches de la géographie féministe qui ont chacune permis d'approfondir la compréhension des rapports sociospatiaux de sexe, puis de genre.

Une première, associée au courant féministe libéral s'est surtout intéressée aux rapports de sexes différenciés à l'espace. Elle étudie et documente les inégalités spatiales sexuées, c'est-à-dire l'accès différencié à l'espace qui se traduit par l'exclusion des femmes des espaces publics, de l'économie et du politique, de même que leur accès restreint aux ressources (Bondi et Domosh, 2001; Bondi et Rose, 2003; Chivallon, 2001; England, 1991; Spain, 1992). Pour Dixon et Jones III (2006), l'étude du rapport des femmes à l'espace a ouvert la géographie à de nouveaux objets d'études, plus près des réalités des femmes, comme la vie domestique, la reproduction et la quotidienneté.

Une deuxième approche, l'approche radicale, est largement inspirée du marxisme. Le capitalisme serait l'expression du patriarcat et les institutions qu'il crée instrumentalisent la subordination des femmes dans ce système économique, notamment en les restreignant à la sphère domestique (Dixon et Jones III, 2006; Greed, 1994; Mackenzie et Rose, 1983; Massey et McDowell, 1984; Massey, 1994; Séguin et Villeneuve, 1987). Pour les théories radicales, l'État n'est qu'un outil machiste et patriarcal qui empêche l'avancement des causes féministes. Il faut donc, selon ce courant, restructurer la société et ses institutions en profondeur (Greed, 1994; Lamoureux, 1981; Masson, 1999).

Finalement, l'approche socio-constructiviste (aussi appelée « postmoderne », « poststructuraliste », « déconstructiviste » ou « réflexive » (Chivallon, 2001, p. 60)) s'est développée en suivant deux axes de réflexion. Le premier, comme le souligne Fraser et Nicholson (1988) s'est efforcé de déconstruire le projet positiviste de la science, en insistant sur la nature subjective des connaissances. Toute connaissance prend racine dans des schèmes idéels, dans un monde déjà produit et interprété par les gens qui l'habitent à partir des savoirs situés : « Situated knowledge means that there is no one truth waiting to be

discovered; and those knowledge are situational, marked by the contexts in which they are produced, by their specificity, limited location and partiality» (England, 2006, p. 288).

Ces savoirs rendent difficile la construction de l'objet d'étude des géographes féministes. D'un point de vue philosophique, il paraît en effet contradictoire de lutter contre le biais masculiniste des savoirs en revendiquant la différence et en conceptualisant la notion de « femme », en même temps qu'est exprimée la volonté de briser cette catégorie homogène et aliénante qui justifie leur oppression (Bondi, 1990; Fraser et Nicholson, 1988; McDowell, 1992; Pratt et Hanson, 1994). « We've had to be here and there at the same time buying into established notions of difference in order to refute them» (Rose dans Jones III, Nast et Roberts, 1997, p. 7).

Ce questionnement a débouché sur la prise de conscience quant à la nature construite des rôles sociaux associés au sexe. Le concept de genre est venu résoudre ce dilemme en proposant d'appréhender les rôles sociosexuels non pas comme étant fixes et homogènes, mais bien comme étant dynamiques et relationnels (Bisilliat et Verschuur, 2000; Bondi et Rose, 2003; Fraser et Nicholson, 1988). Selon Scott,

le genre est [...] utilisé pour désigner des rapports sociaux entre les sexes. Son usage rejette explicitement des explications biologiques de subordination, dans le fait que les femmes ont des enfants et que les hommes ont une force musculaire supérieure. Le genre devient plutôt une manière d'indiquer des « constructions sociales », la création entièrement sociale des idées sur les rôles propres aux hommes et aux femmes [...]. Le genre est, selon cette définition, une catégorie sociale imposée sur un corps sexué (2000, p. 45).

Dès lors, les géographes féministes n'ont eu d'autre choix que de déconstruire une illusoire catégorie « femme » qui ne reflète pas la diversité des réalités vécues par les femmes de tous horizons (England, 2006; Jacquet, 1995; Jones III, Nast et Roberts, 1997; Scott, 2000). Dans le même ordre d'idées, les recherches terrain des géographes féministes ont aussi confirmé l'hétérogénéité du vécu des femmes (England, 1994; Gilbert, 1994, Kobayashi, 1994, 1997; Valentine, 1997). Le parcours de chaque femme s'inscrit dans son contexte sociospatial

particulier, explicité par le concept de « positionnalité »¹⁶, entendu comme la manière dont chaque individu interprète le monde qui l’entoure selon le contexte dans lequel il se trouve, mais également selon ses repères sociaux, culturels, idéologiques, de même que par son identité (genre, âge, origine ethnoculturelle, etc.) (Bondi et Rose, 2003; De Lauretis, 1990; England, 2006; Fraser et Nicholson, 1988; Staeheli et Martin, 2000).

La reconnaissance des différences cadre parfaitement avec la visée politique de la géographie féministe : donner une voix aux femmes en tant que groupe minorisé, et par extension, permettre à toutes les femmes, dont celles doublement ou triplement discriminées de se faire entendre.

2.3.3 Une approche politique

Comme le mentionnent plusieurs auteures, l’originalité de la géographie féministe, bien qu’elle n’en possède pas l’exclusivité, tient du fait que sa démarche est éminemment politique (Chivallon, 2001; England, 2006; Nast, 1994; Rose, D., 1993). En tant que recherche engagée¹⁷ visant à apporter un changement à la société qu’elle étudie (Murphy, 2006; Staeheli et Mitchell, 2005) et s’intéresse à l’exclusion des femmes et à ses structures sous-jacentes. Surtout, elle cherche à faire parler celles qui, dans la société, ont longtemps été ignorées (Nast, 1994). « Feminist geographers share the political and intellectual goal of socially and politically changing the world our research seeks to understand » (England, 2006, p. 290). De plus, plusieurs chercheurs qui ont opté pour cette approche choisissent de faire de la recherche *avec* et *pour* les femmes, plutôt que *sur* elles. Cela fait dire à Nast que les méthodologies de la géographie féministe s’efforcent d’établir un respect mutuel entre le chercheur et son sujet d’étude « in non-authoritative ways are deemed preferable in that they allow for “others” to be heard and empowered » (1994, p. 58). Dans cette optique, la géographie féministe met en lumière les pratiques et les stratégies des femmes visant à

¹⁶ Traduction libre de *positionality* (England, 2006, p. 289).

¹⁷ La recherche engagée s’inscrit toujours dans un contexte social et politique qui en justifie la démarche. Elle désire contribuer aux débats qui ont cours dans la société et amener des pistes des solutions aux problèmes sociaux (Murphy, 2006; Staeheli et Mitchell, 2005).

l'atténuation des inégalités de genre. Plusieurs études ont ainsi démontré que les femmes jouent un rôle actif dans la société, et que leurs actions sont depuis longtemps à la base d'une panoplie de changements sociospatiaux déjà effectifs ou largement souhaitables pour en arriver à établir une réelle égalité entre les femmes et les hommes (Brais et Frohn, 2003; Côté, 1995; Fincher et McQuillen, 1989; Greed, 1994; Heinen, 2004; Lamoureux, 1992; Massey, 1994; Masson, 1999; Peake et Wekerle, 1996; Wekerle, 2000). Bref, la géographie féministe a réhabilité les femmes comme actrices dans l'espace.

CHAPITRE III

DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE

La démarche méthodologique fait l'objet de la présente section. Nous exposons l'approche scientifique de la recherche, sa structure de preuve, ainsi que la méthode de collecte des données et leur analyse à partir de notre cadre opératoire. Finalement, nous traitons des limites de l'étude portant sur les pratiques et stratégies d'appropriation spatiale des groupes de femmes montréalais.

3.1 Démarche méthodologique

Toute recherche scientifique oriente sa méthode de recherche selon son objet d'étude et selon ses ambitions (Bédard, 2007). Dans notre cas, nous visons à apporter une compréhension plus poussée des pratiques et des stratégies employées par les groupes de femmes afin de s'approprier l'espace urbain dans un contexte de redéfinition du politique et plus particulièrement, celui de la réorganisation municipale montréalaise. Il s'agit donc d'une recherche de type fondamental qui vise à enrichir les connaissances sur les divers modes d'appropriation de la ville par les groupes de femmes de Montréal. Il existe une distinction entre recherche fondamentale et empirique (Gumuchian, Marois et Fèvre, 2000). Dans le cas qui nous concerne, notre recherche s'inspire des deux approches. La recherche fondamentale, considérée comme étant plus « conceptuelle et théorique » (*ibid*, p. 79), se mêle à la

démarche empirique qui part « d'une hypothèse [...] que l'on veut tester ou confronter à la réalité » (*ibid*, p.80).

Notre recherche s'inscrit dans un raisonnement hypothético-déductif, « qui passe par la démonstration et dont le point de départ est une hypothèse » (*ibid*, p.75). À partir de la littérature existante portant sur le rapport différencié des femmes et des hommes à l'espace et sur les pratiques sociospatiales des femmes, ainsi qu'à l'aide de notre schéma conceptuel, nous avons élaboré nos hypothèses de recherche que nous confrontons aux faits empiriques.

3.2 Structure de la preuve

La structure de la preuve est la manière dont le chercheur « entend confirmer ou infirmer [ses] hypothèses » (Bédard, 2007, p. 81). Il s'agit d'une étape importante au processus de recherche puisqu'elle permet de juger de sa scientificité, donc, de sa validité (Gauthier, 1997; Laperrière, 2003). Deux critères principaux la composent : la validité interne et la validité externe. Notre stratégie de vérification entend d'abord répondre à des critères de validité interne qui « réside essentiellement dans la justesse et la pertinence du lien établi entre les observations empiriques et leur interprétation » (Laperrière, 2003, p. 377). En d'autres termes, cette approche prétend établir une relation pertinente entre les résultats obtenus et les variables du cadre opératoire. Dans une analyse qualitative comme la nôtre se profile le risque de laisser place à la subjectivité. Néanmoins, il est généralement reconnu, du moins parmi les constructivistes, que le savoir est une construction et qu'en ce sens, toute réalité peut faire appel à plusieurs interprétations différentes, mais tout aussi pertinentes et scientifiquement valables (*ibid*). Ce qui prime alors, c'est la qualité de l'explication fournie et la rigueur de la démarche (Gauthier, 1997). Toutefois, on reconnaît que l'analyse tient sa justesse de la qualité des indicateurs. « Un indicateur est valide lorsqu'il représente adéquatement un concept » (Blais dans Laperrière, 2003, p. 377), c'est-à-dire qu'il y a une filiation claire entre les deux. Il s'avère donc essentiel d'assurer la pertinence des variables retenues pour l'analyse. Dans le cadre de notre recherche, nos variables émergent de notre cadre théorique qui emprunte à la géographie sociale et de façon plus spécifique, à la géographie féministe et la géographie humaniste.

3.3 Méthode de collecte des données

Deux techniques ont été mises à contribution afin de récolter les données nécessaires à notre analyse. Dans un premier temps, nous avons réalisé des entrevues semi-directives auprès des groupes de femmes et des représentantes des institutions impliquées dans la prise en compte des besoins et des intérêts des femmes dans la ville. L'entrevue semi-dirigée consiste en un exercice qui permet au chercheur de prendre connaissance des représentations du monde des répondants, de comprendre leurs idées et leurs stratégies (Bédard, 2007). Elle « tend à la compréhension riche d'un phénomène [, le] sens que les acteurs sociaux donnent à leur réalité » (Savoie-Zajc, 1997, p. 293). Il s'agit d'une technique menée à partir d'un questionnaire souple comportant des questions ouvertes, centrées autour de l'objet principal de l'étude, qui permettent aux répondants d'expliquer leur propre rationalité (Bédard, 2007; Savoie-Zajc, 1997). Les entrevues semi-directives réalisées auprès des groupes de femmes retenus par l'échantillonnage nous permettent de comprendre les représentations sociospatiales des femmes ainsi que leurs besoins et leurs intérêts dans la ville. De plus, elles visent à identifier les initiatives d'appropriation de la ville, les stratégies de mobilisation des ressources, les alliances et les partenariats, ainsi que de cerner s'il y a eu des changements des pratiques et des stratégies avant et après la réforme municipale de Montréal.

Notre deuxième méthode de collecte de données consiste en une analyse de documents écrits. Elle regroupe « des méthodes et des techniques utilisées en fonction d'interpréter des documents dans le but de connaître la vie sociale » (Sabourin, 1997, p. 358). Il s'agit d'une porte d'accès à la compréhension des phénomènes sociaux et du sens qui s'y rattache. L'analyse de documents écrits a permis dans un premier temps de prendre connaissance des représentations sociospatiales portées par les groupes de femmes. Nous avons ainsi eu recours aux déclarations citoyennes et aux rapports d'activités produits par les groupes de femmes rencontrés. Dans un deuxième temps, à travers l'analyse de ces mêmes documents ont pu être dévoilées les pratiques et les stratégies des groupes de femmes pour une meilleure appropriation de l'espace urbain. En outre, les documents officiels produits par la Ville de Montréal donnent l'occasion de cerner les politiques, les programmes et les mécanismes mis de l'avant par l'institution municipale afin de prendre en compte les besoins et les intérêts des femmes dans la ville.

3.4 Unité de lieu et de temps de l'analyse

La recherche porte sur les pratiques et les stratégies des groupes de femmes de Montréal depuis 2002, alors que naît la nouvelle Ville de Montréal des suites de la réorganisation municipale qui a reconfiguré les institutions aux différentes échelles, modifiant les enjeux liés à la mobilisation des groupes de femmes, à la participation publique et à la démocratie municipale. Nous proposons une lecture diachronique dans la mesure où nous cherchons à savoir si les groupes de femmes ont adapté leurs pratiques et leurs stratégies pour faire valoir les besoins et les intérêts des femmes, tenant compte de la réforme municipale. En d'autres termes, cette réforme a-t-elle des impacts sur les actions des groupes de femmes et ces mêmes groupes tiennent-ils compte de la reconfiguration institutionnelle pour faire avancer leurs points de vue?

Nous avons eu recours à un corpus d'entrevues menées auprès de groupes de femmes dans le cadre d'une recherche dirigée par Anne Latendresse en 2004, qui portait sur la participation des organismes communautaires à la sphère municipale (Latendresse *et al.*, 2004). Les groupes de femmes comptaient parmi les groupes étudiés. Cette recherche visait à savoir si les groupes de femmes avaient investi les espaces de participation publique mis en place à la suite de la réorganisation municipale. Le questionnaire administré visait également à cerner les pratiques et les stratégies menées par les groupes de femmes afin de faire valoir leurs besoins et leurs intérêts auprès de la Ville de Montréal, et c'est la raison pour laquelle, avec l'autorisation de la responsable du projet, nous avons utilisé ce corpus d'entrevues. En outre, nous avons réalisé nos propres entrevues avec neuf groupes de femmes, deux instances de concertation, deux institutions et deux informatrices-clé entre le 28 mars 2007 et le 11 mai 2007. La présente étude est circonscrite à la Ville de Montréal.

3.5 L'échantillonnage

Les répondantes rencontrées dans le cadre de cette étude proviennent de trois milieux différents: groupes de femmes, instances de concertation et institutions œuvrant avec des groupes de femmes et auprès d'eux. Ce sont des employées ou des membres de ces structures. En outre, deux informatrices-clés, bien impliquées dans le mouvement des femmes montréalais, ont également été interviewées, nous permettant d'étayer notre lecture

diachronique. Les différentes sphères d'intervention de nos répondantes permettent de cerner les divers niveaux d'action des femmes dans la ville. Au total, 15 entrevues semi-dirigées ont été conduites. De plus, cinq entrevues semi-dirigées réalisées dans le cadre de l'étude portant sur la participation des organismes communautaires montréalais à la sphère municipale réalisée par Latendresse, Messier et Grenier (2004), ont également été utilisées pour cette recherche. Ces entrevues, réalisées en 2004, ont permis d'élargir notre corpus d'analyse (voir tabl. 3.1). Les entrevues réalisées auprès des groupes de femmes rencontrés constituent la base de notre collecte de données. Comme notre recherche porte sur leurs pratiques et leurs stratégies en vue d'une meilleure appropriation de la ville, les informations ainsi récoltées forment le cœur de notre analyse. L'échantillonnage des groupes de femmes s'est réalisé de manière non probabiliste (qui ne laisse pas de place au hasard dans la sélection des répondants) et selon la technique appelée « boule de neige ». Il s'agit d'une technique où le chercheur détermine son échantillonnage à partir des informations qui lui sont graduellement données par les répondants rencontrés. Il est ainsi dirigé de manière progressive vers des individus ou des groupes qui constituent des sources d'informations importantes pour l'avancement de son étude. Les méthodes non-probabilistes ont le désavantage de ne pas permettre de généraliser l'analyse à l'ensemble de la population (Bédard, 2007). En ce qui nous concerne, cela n'est ni souhaitable ni possible, puisque de toute manière, comme relativement peu de groupes de femmes mènent des pratiques et des stratégies visant à s'approprier la ville, toute généralisation à l'ensemble des groupes de femmes de Montréal serait de toute évidence non-conforme à la réalité. Par groupe de femmes, nous entendons :

les organismes à but non lucratif qui travaillent pour les femmes, avec et auprès d'elles [...] c'est-à-dire des groupes intermédiaires qui diffusent l'information auprès des citoyennes et qui assurent parfois le rôle de relais entre les autorités politiques et les Montréalaises. (Latendresse, 2006, p. 4)

Il s'avère important de distinguer ici les termes « centre de femmes » et « groupe de femmes ». Dans le milieu communautaire québécois, le premier est l'appellation donnée aux groupes de femmes qui sont membres d'un regroupement provincial appelé l'R des centres de femmes du Québec, et qui adhèrent à une base d'unité politique commune. Un groupe de femmes représente quant à lui tout organisme à but non lucratif qui travaille pour

l'amélioration des conditions de vie des femmes et pour la défense de leurs droits, qu'il soit membre ou non d'un quelconque regroupement.

Notre critère premier de sélection des groupes concerne l'exercice d'une implication active autour d'enjeux municipaux afin de faire valoir les besoins et les intérêts des femmes et le deuxième, leur disponibilité à participer à un entretien. En réalité, plusieurs actions peuvent être menées par les groupes de femmes démontrant qu'ils ont amorcé une réflexion quant au rôle qu'ils peuvent jouer dans leur quartier, leur arrondissement ou dans la ville pour une meilleure prise en compte des besoins et des intérêts des femmes. L'établissement de contact avec les interlocuteurs locaux, qu'ils proviennent du milieu public ou privé, la participation aux diverses instances de consultation publiques, mises sur pied par la Ville ou par les arrondissements, et aux espaces de concertation locaux, ainsi que des initiatives de prise de parole citoyenne et de revendications dans le but de faire valoir les besoins et les intérêts des femmes dans la ville constituent des actions identifiant les groupes de femmes actifs dans la sphère municipale. Nous avons retenu les groupes qui étaient déjà actifs autour d'enjeux urbains ou municipaux avant la réforme municipale parce que nous voulions voir dans quelle mesure ils tiennent compte de la nouvelle configuration institutionnelle dans leurs pratiques et leurs stratégies.

Afin d'identifier ces groupes, le Conseil des Montréalaises nous a dirigée, dans un premier temps, vers les groupes de femmes s'impliquant plus activement à l'échelle de la ville. Dans un deuxième temps, à l'aide du *Répertoire de ressources en condition féminine pour les Montréalaises* produit par le Conseil des Montréalaises (2006b), la Table régionale des groupes de femmes de Montréal (TGFM) nous a permis de cerner d'autres groupes de femmes impliqués de diverses manières au niveau municipal¹⁸. Finalement, certains groupes de femmes nous ont aussi mise en contact avec d'autres groupes dont les actions étaient pertinentes à notre étude. Tous ces groupes ont été contactés par téléphone et par courriel et

¹⁸ Nous tenons à remercier Lisandra Lannes et Anne Pasquier de la Table régionale des groupes de femmes de Montréal, de même que Madame Nicole Boily, présidente du Conseil des Montréalaises, pour leur appui dans cette démarche.

leur collaboration à une étude a ainsi été sollicitée. Les groupes réceptifs et disponibles pour un entretien ont été rencontrés sur leur milieu de travail.

Les instances de concertation que nous avons rencontrées dans le cadre de cette recherche consistent en des lieux de rassemblement des groupes de femmes, de circulation et de diffusion de l'information entre eux et de représentation des membres. Elles assurent un réseautage entre les groupes de femmes, leur permettant ainsi d'échanger des informations essentielles concernant leurs activités et de partager leurs expériences. Ces instances assurent également une représentation de leurs membres auprès d'interlocuteurs clés, dont les instances décisionnelles. Il existe deux regroupements à l'échelle de la région montréalaise : la Table régionale des groupes de femmes de Montréal (TGFM), ainsi que la Table des centres de femmes de Montréal/Laval (TCF). La TCF réunit les 19 centres de femmes de cette région qui sont membres de l'R des centres de femmes, un regroupement provincial construit autour d'une base d'unité politique¹⁹. Elle assure à la fois une coordination des activités des centres de femmes de la région entre eux, mais aussi avec ceux des autres régions (L'R des centres de femmes du Québec, 2007).

Née des réflexions portant sur la place des femmes dans les enjeux régionaux, la TGFM est une instance de concertation régionale qui vise à mobiliser les groupes de femmes locaux autour d'enjeux qui les concernent (Table régionale des groupes de femmes de Montréal, 2007). Elle représente une cinquantaine de groupes œuvrant pour la défense des droits des femmes et l'amélioration de leurs conditions de vie. Il nous semblait essentiel de rencontrer des représentantes de ces deux regroupements puisque leur travail est complémentaire. En effet, les groupes membres de la TCF partagent le mandat commun d'offrir des services, des activités éducatives, d'organiser des activités pour les femmes et d'assurer une vie associative forte à l'intérieur du centre (L'R des centres de femmes du Québec, 2007). La Table régionale des groupes de femmes de Montréal est ouverte à tous les groupes de femmes travaillant pour l'amélioration des conditions de vie des femmes et pour

¹⁹ Une base d'unité politique est constituée de valeurs communes, d'un mandat et d'une mission partagés par les groupes qui y adhèrent. Il s'agit d'un outil permettant d'assurer la cohésion et la cohérence des groupes (L'R des centres de femmes du Québec, 2007).

la défense de leurs intérêts. Ses membres ne partagent pas de base d'unité politique commune. Elle regroupe donc des organismes agissant dans différentes sphères d'activités et dont les missions sont diversifiées.

Le point de vue des institutions publiques œuvrant avec les groupes de femmes et auprès d'eux devait également être pris en compte dans la présente analyse puisqu'il nous permet de saisir le rôle joué par les différents acteurs et alliés du mouvement des femmes, dont ceux représentant les femmes auprès des instances décisionnelles municipales. Le Comité Femmes de la CRÉ de Montréal, le Conseil des Montréalaises, de même que le Programme Femmes et ville de la Ville de Montréal assurent ce rôle puisqu'ils constituent les principales institutions travaillant pour une meilleure prise en considération des besoins et des intérêts des femmes à la Ville. Ils assurent, en quelque sorte, un relais des revendications des femmes auprès de l'administration municipale. Ainsi, des représentantes des deux premières institutions ont été rencontrées. Il nous fut impossible d'entrer en contact avec le Programme Femmes et ville. Au moment où les entretiens furent réalisés, ce service de la Ville de Montréal était en restructuration et pour ainsi dire, inactif²⁰. Par contre, nous avons eu accès à une entrevue réalisée auprès du Programme Femmes et ville en 2004 par l'équipe de recherche dirigée par Anne Latendresse. Un entretien a aussi été réalisé auprès d'une informatrice-clé, ancienne élue de la Ville de Montréal dans une période antérieure à la réforme municipale, ayant travaillé pour une meilleure prise en charge des besoins et des intérêts des femmes auprès de la Ville de Montréal. Aujourd'hui, elle demeure une observatrice aguerrie de la scène municipale montréalaise. Cette personne a participé à la mise sur pied de plusieurs programmes, politiques et mesures visant à contribuer à l'amélioration des conditions de vie des femmes et de l'équité des genres dans la ville. Sa contribution est importante puisque cette personne a pu nous apporter un regard diachronique sur le mouvement des femmes à Montréal, en plus de nous partager sa vision quant à la place et au rôle des femmes dans la ville. Nous avons également rencontré une informatrice provenant de Relais-Femmes, organisme sans but lucratif œuvrant à la grandeur de la

²⁰ Ces informations nous ont été confirmées par une informatrice-clé.

province québécoise et se donnant comme mission principale d'assurer un pont entre les chercheurs universitaires et les groupes de femmes de la base. Relais-Femmes offre des formations aux groupes de femmes, de l'accompagnement dans l'élaboration de leur planification stratégique et dans le développement d'outils de travail, mène plusieurs recherches portant sur la condition féminine et assure une coordination de la concertation des groupes de femmes à différentes échelles. Nous avons sollicité la participation d'une personne membre de Relais-Femmes à titre d'informatrice-clé puisque nous jugeons important de connaître les mécanismes par lesquels des liens se tissent entre les chercheurs universitaires et les groupes de femmes travaillant sur le terrain, permettant de mettre en lumière les ponts qui se dessinent entre la théorie et la pratique.

Dans le cadre de ce projet de maîtrise, étant donné certaines contraintes de temps et l'ampleur du travail exigé, nous jugeons que les entrevues utilisées sont suffisantes pour mener à bien l'analyse. Comme le souligne Savoie-Zajc, lorsque vient le temps de sélectionner les répondants,

outre l'attention portée aux caractéristiques des personnes, la question de leur nombre se pose aussi. Kvale (1996) avance le nombre de 10 à 15 personnes, ce chiffre faisant davantage référence à un ordre de grandeur habituel que l'on rencontre dans la pratique de ce genre de recherche (1997, p. 305).

Il convient donc de mener des entrevues jusqu'à ce qu'un seuil de « saturation théorique », soit atteint, cela caractérisant un stade où la poursuite de nouveaux entretiens devient inutile puisque l'essentiel des informations pertinentes a déjà été révélé (Glaser et Strauss dans *ibid*, p. 305). Ainsi, pour les fins de notre étude, nous avons mené 15 entrevues et avons eu recours à cinq entrevues réalisées en 2004 dans le cadre de l'étude dirigée par Anne Latendresse auprès de divers groupes de femmes, comme nous l'avons mentionné précédemment.

Les entretiens ont été enregistrés sur magnétophone. En vertu du Code de déontologie du Département de Géographie de l'UQÀM, qui vise à assurer la confidentialité des données et l'anonymat des répondants, des mesures ont été prises afin de que l'accès aux enregistrements nous soit réservé. Toutes ces données demeurent strictement confidentielles, et ne servent qu'à la réalisation de la présente recherche. En outre, l'anonymat des répondants est rigoureusement respecté.

Tableau 3.1 Entrevues réalisées et empruntées pour l'analyse

Entrevues réalisées 2007		2004
type de répondant	nombre d'entrevues	nombre d'entrevues
groupes de femmes (RG)	9	1
instances de concertation (RC)	2	1
institutions (RI)	2	2
informatrices-clés (IC)	2	1

Dans les chapitres suivants, nous nous référerons à nos répondantes en utilisant les acronymes RG, RC, RI et IC, correspondant aux répondantes d'un groupe de femmes, d'une instance de concertation, d'une institution ainsi qu'aux informatrices-clés. L'acronyme sera suivi d'un chiffre correspondant à chaque répondante.

3.6 Le guide d'entretien

Un guide d'entretien est toujours rédigé en ayant comme point de référence l'objectif de la recherche et il aborde les différents thèmes de la recherche (Savoie-Zajc, 1997). En rapport à notre objet d'étude, notre guide d'entretien cherche à puiser les données qui nous permettent de répondre à nos questions de recherche. Il s'agit alors de déterminer les représentations sociospatiales de la ville portées par les groupes de femmes, les besoins et les intérêts de femmes, de même que les pratiques et les stratégies d'appropriation de la ville de ces groupes (*voir app. A*). Par pratiques et stratégies, nous entendons identifier les initiatives menées par les groupes de femmes afin de faire valoir les besoins et les intérêts des femmes dans la ville, leurs facteurs de mobilisation, les alliances qui y sont tissées, les ressources qui sont mobilisées et les obstacles qui sont rencontrés. Le guide d'entretien comporte des questions qui visent à savoir si les groupes de femmes tiennent compte de la réorganisation institutionnelle dans l'élaboration de leurs pratiques et leurs stratégies et quels ont été les changements induits par la réforme municipale en termes de participation publique et de démocratie. Les questions ont été élaborées avec un souci de neutralité et de manière à ce qu'elles soient le plus ouvertes possibles.

3.7 Limites de l'étude liées à l'échantillonnage : épreuve de validité externe

Comme nous cherchons à mettre en lumière les pratiques qui permettent aux groupes de femmes de s'approprier la ville, notre recherche comporte des limites très claires. D'une part, étant donné que notre analyse se réalise à partir des entrevues réalisées auprès des certains groupes de femmes, les données recueillies ne sont représentatives que des groupes rencontrés. Par ailleurs, ces groupes représentent une minorité à Montréal. En réalité, comme l'a soulevé l'étude de Brais et de Frohn (2002, 2003), la mobilisation des groupes de femmes à l'échelle municipale constitue un nouveau champ d'action et peu de groupes de femmes ont réellement entrepris une réflexion portant sur le rôle qu'ils peuvent jouer dans la ville afin de faire valoir les besoins et les intérêts des femmes. Dans la mesure où les informations récoltées s'entrecoupent, nous ne pouvons que supposer qu'elles représentent une caractéristique appréciable qui pourrait se retrouver chez d'autres groupes de femmes montréalais impliqués dans leur arrondissement ou dans la ville, le contexte sociopolitique dans lequel ils s'inscrivent étant semblable. Par ailleurs, nous sommes consciente que l'ensemble des groupes de femmes de Montréal représentent des femmes provenant d'horizons divers et que par conséquent, il existe des divergences et des différences qui n'apparaissent pas dans le cadre de cette analyse. Par le fait même, nos résultats n'ont pas la prétention de s'appliquer à tous les groupes de femmes de Montréal. D'autre part, tout comme les résultats de notre analyse ne prétendent s'étendre à l'ensemble des groupes de femmes de Montréal, nous ne poursuivons pas l'objectif de produire des généralisations qui s'appliqueraient à un contexte extérieur à la Ville de Montréal. De fait, nous considérons que chaque situation présente des particularités propres liées à un contexte politique, social, économique et culturel particulier qui influence à la fois le choix des pratiques et des stratégies des groupes de femmes pour une meilleure appropriation de l'espace urbain.

3.8 Cadre opératoire

Toute analyse qualitative comporte une grande part de subjectivité, ce qui constitue un risque dans toute recherche qui se veut scientifique. Le cadre opératoire revêt ainsi une importance primordiale dans notre démarche de recherche puisqu'il s'agit du seul outil dont nous disposons afin d'interpréter nos données (Bédard, 2007; Gauthier, 1997; Laperrière,

2003). La rigueur devient le seul moyen d'assurer la validité interne de nos résultats, d'où l'importance d'un cadre opératoire efficace où les variables traduisent efficacement les concepts évoqués.

Notre cadre opératoire (*voir* tabl. 3.2) est basé sur un concept, soit celui de « territorialisation », emprunté à notre cadre conceptuel (*voir* fig. 2.2). Ce concept est central à notre analyse puisqu'il nous permet d'opérationnaliser notre problématique, permettant d'appréhender les pratiques et les stratégies déployées par les groupes de femmes visant une appropriation de la ville. En outre, la « territorialisation » est préférée au « territoire » puisqu'elle renvoie au dynamisme qu'impulsent les acteurs dans la construction du territoire.

Les variables « dimension matérielle », « dimension sociopolitique » et « dimension idéelle » déclinent ce concept. Comme nous l'avons précédemment souligné, la géographie sociale considère ces trois dimensions comme composantes intrinsèques de l'espace qui, lorsqu'il est approprié par les acteurs, devient le territoire (Di Méo, 1998, 1999, 2000; Di Méo et Buléon, 2005). Ces variables témoignent en effet du changement induit par ces actions dans l'espace et décrivent le processus par lequel les groupes de femmes font de cet espace un territoire qui leur appartient et à travers lequel les femmes se reconnaissent. Par la « dimension idéelle », nous entendons toutes les pratiques et les stratégies portées par les groupes de femmes visant à faire valoir leur propre vision de la ville, les valeurs qui y sont rattachées et le sens donné à la ville et à la place des femmes. La « dimension matérielle » interpelle les actions mises de l'avant afin d'améliorer l'aménagement de la ville et les services qui y sont offerts. Toute initiative d'un groupe de femmes qui vise l'amélioration du cadre de vie des femmes nous intéresse ici. Quant à la « dimension sociopolitique », elle concerne la contribution des groupes de femmes afin d'assurer une meilleure représentation des femmes au sein des instances décisionnelles municipales et locales (ne se limitant pas à l'administration municipale mais s'étendant à l'ensemble des instances de participation) et une prise en compte de leurs besoins et de leurs intérêts par ces mêmes instances. Ces dimensions se chevauchent cependant, plusieurs pratiques dans une sphère faisant souvent appel à une autre, comme c'est le cas entre la « dimension matérielle » et la « dimension sociopolitique », où l'amélioration de cadre bâti de la ville et des services passe souvent par les instances décisionnelles municipales.

Associé aux variables « dimension matérielle » et « dimension sociopolitique » se trouve l'indicateur « besoins et intérêts ». Son utilisation nous permet d'évaluer quels sont les besoins et intérêts des femmes qui émergent à travers leur expérience quotidienne de la ville. En ce qui concerne la variable « dimension idéale », nous préférons les indicateurs « valeurs », « significations de la ville » et « symboles évoqués » à celui de « besoins et intérêts » puisqu'ils naissent justement dans cette dimension plus subjective où les individus se construisent une vision du monde, se l'interprètent à travers un système de sens (Lévy et Lussault, 2003). Ils traduisent alors concrètement le sens que prend l'expérience vécue des femmes dans la ville. L'indicateur « initiatives et facteurs de mobilisation » est employé pour chacune de nos variables, alors que « alliances et réseautage », « ressources mobilisées », « obstacles » et « adaptation à la réforme municipale » s'appliquent à la « dimension matérielle » et la « dimension sociopolitique ». Les « initiatives et facteurs de mobilisation » nous aident à connaître les pratiques et les stratégies mises de l'avant par les groupes de femmes afin de s'appropriier la ville et ce qui, à la base, les motive à s'y investir. Les « alliances » et le « réseautage » permettent d'identifier qui sont les alliés des groupes de femmes qui les appuient dans leurs actions en vue d'une appropriation de la ville, de déterminer s'il se trouve des acteurs-clés et finalement, voir si les groupes de femmes s'inscrivent au sein d'un réseau d'acteurs plus particulièrement préoccupés par la place des femmes dans la ville. Par ailleurs, l'indicateur « ressources mobilisées » interpelle l'apport de l'appui aux groupes de femmes et les composantes participant de leurs actions. De fait, les « ressources mobilisées », que ce soit sous forme de financement, de soutien ou encore d'information, constituent des éléments qui jouent un rôle essentiel dans la réalisation d'actions par les acteurs.

Les « obstacles » auxquels font face les groupes de femmes dans l'élaboration de leurs pratiques et de leurs stratégies constituent cependant les entraves à la réalisation de leurs objectifs. Ces obstacles peuvent être de divers ordres et c'est ce que nous tentons de dégager. Comme notre analyse cherche à déterminer si les groupes de femmes tiennent compte des changements apportés par la réforme municipale, l'indicateur « adaptation à la réforme » nous en donne l'occasion. Par le fait même, il est également possible de savoir dans quelle mesure cette réforme facilite ou non l'appropriation de la ville par les femmes.

Tableau 3.2 Cadre opératoire

Concept	Variables	Indicateurs
Territorialisation	dimension matérielle	besoins et intérêts des femmes
		initiatives et facteurs de mobilisation
		alliances et réseautage
		ressources mobilisées
		Obstacles
		adaptation à la réforme municipale
	dimension idéale	Valeurs
		significations de la ville
		symboles évoqués
		initiatives et facteurs de mobilisation
	dimension sociopolitique	besoins et intérêts des femmes
		initiatives et facteurs de mobilisation
		alliances et réseautage
		ressources mobilisées
		Obstacles
adaptation à la réforme municipale		

3.9 Traitement, analyse et interprétation des données

Comme nous l'avons déjà souligné, notre analyse se veut essentiellement qualitative, ce qui signifie qu'elle permet « de rechercher, d'explicitier et d'analyser des phénomènes [...] qui ne sont pas par essence mesurables [...] du pourquoi et du comment [...] en vue d'une connaissance plus approfondie » (Bédard, 2007, p. 102). Ce qui relève de la compréhension des représentations, des idées, des pratiques, des stratégies et de l'intentionnalité des acteurs ne répond pas aux critères de l'analyse quantitative. Effectivement, comprendre la rationalité sous-jacente à un phénomène social n'interpelle pas, dans le cadre de notre réflexion, des outils quantitatifs qui se réclament des sciences mathématiques ou statistiques. Notre analyse s'inscrit dans une structure d'analyse descriptive et analytique puisque nous cherchons à « décrire un état pour documenter, de façon fiable, une situation » (Gauthier, 1997, p. 133).

À partir des travaux existants sur les femmes et la ville, ainsi que des données portant sur le mouvement des femmes de Montréal, nous avons élaboré nos questions de recherche. Les données récoltées nous permettent de mettre en lumière les représentations sociospatiales

de la ville portées par les groupes de femmes, les besoins et les intérêts des femmes, ainsi que les pratiques et les stratégies mises de l'avant afin que les femmes puissent s'approprier la ville. Il s'agit également de voir en quoi la réforme municipale a modifié les actions des groupes de femmes.

L'interprétation des données s'est effectuée à partir des entrevues réalisées et des rapports d'activités des groupes de femmes selon une analyse produite en deux temps. En premier lieu, l'étude des pratiques et des stratégies des groupes de femmes dans la ville a suivi une approche que l'on qualifie de « pragmatique » et qui s'intéresse plutôt aux informations en soi qu'à la sémantique qui en émane (Sabourin, 1997). Cependant, l'approche sémantique a aussi été mise à contribution puisqu'il s'agissait alors d'extraire le sens du rapport à l'espace des groupes de femmes à travers leurs représentations de la ville (*ibid*).

Dans les deux cas, nous avons procédé pratiquement de la même manière. Pour commencer, les entrevues ont été retranscrites en verbatim afin d'en faire un document écrit. Ensuite, nous les avons analysées afin d'en faire ressortir le sens et ainsi comprendre quelles sont les représentations sociospatiales portées par les groupes de femmes. Finalement, nous avons mis en lumière les pratiques et stratégies des groupes de femmes pour une meilleure appropriation de la ville dans ses dimensions matérielle, idéale et sociopolitique en suivant les catégories élaborées à même notre cadre opératoire, selon nos trois variables et les indicateurs qui y sont associés (*voir* tabl. 3.2). Toutes les données ainsi recueillies ont été classifiées afin d'en faire ressortir les convergences et les divergences et les raisons qui les expliquent. Dans les deux cas, l'étape subséquente consiste à interpréter ces résultats selon nos questions de recherche.

Les données ainsi recueillies nous ont permis de procéder à une analyse et de répondre à nos questions de recherche. D'une part, une vision de la ville partagée par les groupes de femmes s'en est dégagée et d'autre part, plusieurs pratiques et stratégies d'appropriation de la ville ont pu être mises en lumière. Les résultats de notre recherche semblent démontrer que les groupes de femmes se mobilisent effectivement de plus en plus à la sphère municipale, démontrant ainsi l'importance qu'elles accordent à cet espace pour

l'amélioration des conditions de vie des femmes et pour l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la ville.

CHAPITRE IV

PORTRAIT DES GROUPES DE FEMMES DE MONTRÉAL

« Lutter pour l'égalité, c'est faire reculer la pauvreté, c'est abattre les discriminations et les violences, c'est œuvrer pour un développement économique social, durable et équitable, facteur de progrès, de paix et de démocratie. »

Madame Nicole AMELINE
Ministre de la Parité et de l'Égalité professionnelle de la France
49^e session de la condition féminine – ONU
New York, le 1^{er} mars 2005

Depuis quelques années, les groupes de femmes de Montréal prennent peu à peu conscience du rôle que joue l'espace urbain dans les questions liées à la condition féminine et à l'égalité entre les sexes. Les groupes de femmes ont saisi l'importance de s'appropriier la ville afin que les femmes, y ayant été marginalisées longtemps, puissent s'y reconnaître et s'y projeter. Par le fait même, les pratiques et les stratégies des groupes de femmes touchent les trois dimensions du territoire que nous avons précédemment exposées : idéelle, par la mise en commun et la revendication de valeurs associées à une vision de la ville, matérielle, par la planification et la gestion de l'espace urbain, et sociopolitique, par l'adoption de stratégies de représentation des femmes dans les instances décisionnelles. Dans cette section, nous tracerons une brève histoire des groupes de femmes montréalais puis nous présenterons les groupes de femmes et les institutions qui les représentent.

4.1 Les groupes de femmes de Montréal : regard historique sur la mobilisation à l'échelle municipale

Selon une répondante (RI-1), les groupes de femmes de Montréal ont mis beaucoup de temps avant de se mobiliser au niveau municipal. Vers la fin des années 1970 et au début des années 1980, plusieurs groupes de femmes ont été mis sur pied. Les réseaux d'échanges se sont alors multipliés, et des regroupements féministes ont commencé à exercer des pressions fortes auprès des instances décisionnelles provinciales. Les groupes de femmes québécois s'étaient en effet plutôt mobilisés afin de faire valoir leurs revendications auprès du gouvernement provincial. Ainsi, la ville ne paraissait pas comme un espace à investir prioritairement pour les groupes féministes. À l'époque, la question de la violence commise envers les femmes est un sujet envers lequel les groupes de femmes se montrent particulièrement sensibles, et c'est dans ce contexte que les questions d'aménagement sécuritaire et d'appropriation de l'espace public par les femmes commencent à se poser.

Dès 1981, les femmes descendent dans la rue et réclament leur droit à vivre en ville en toute sécurité. Des associations de 31 villes à travers l'Amérique du Nord, dont Montréal, marchent pour *La rue, la nuit, femmes sans peur (Take Back The Night)*. Les femmes y « affirment leur désir de vivre librement, sans peur d'être agressées, sans avoir besoin de protecteurs ; ce soir nous marcherons toutes ensemble, Femmes sans peur » (Michaud, 2001, p. 1).

En 1986, le Rassemblement des citoyens de Montréal (RCM), dont font partie plusieurs féministes, est élu à la mairie de la Ville de Montréal. Le programme qu'il mettra de l'avant constitue une percée du mouvement des femmes au niveau municipal. En effet, dès 1983, des féministes membres du RCM commencent à se questionner sur le rapport des femmes à la sphère municipale. L'année suivante, le RCM adopte une plate-forme dans laquelle beaucoup de points soulevés concernent les femmes, dont l'objectif de faire élire un nombre maximal de femmes. Pour une répondante s'étant impliquée, à cette époque, au sein du RCM :

On retrouve beaucoup des préoccupations qui étaient portées par les groupes de femmes [...] On voit déjà qu'il y a eu beaucoup de femmes qui ont participé à la création du RCM et ça se voit dans le premier programme du RCM, sans qu'il n'y ait aucun chapitre qui s'appelle « femmes et ville » (IC-1).

Aux élections de 1986, 15 femmes sont élues sur un total de 49 sièges, et trois d'entre elles se retrouvent à l'exécutif de la Ville (Lacelle et Barbeau, 1999). Progressivement, certaines élues exercent des pressions afin que la question de la condition féminine soit davantage prise en charge par l'administration municipale. À cette époque, bien peu de compétences liées aux conditions de vie des femmes reviennent aux municipalités et les groupes de femmes eux-mêmes voient peu en quoi la Ville peut intervenir sur leur réalité. Malgré tout, c'est dans le cadre des compétences municipales que ces élues favorisent l'intégration des questions liées à la condition féminine. Pour se faire, les élues du RCM collaborent avec les groupes de femmes et les encouragent à investir plus massivement la sphère municipale. De fait, l'arrivée du RCM coïncide avec l'émergence d'une prise de conscience chez les groupes de femmes de l'importance de la sphère municipale dans l'amélioration de la condition féminine.

Beaucoup d'initiatives sont ainsi réalisées. Représentant les intérêts et les besoins exprimés par les groupes de femmes montréalais, les élues du RCM militent pour la création d'un programme d'accès à l'égalité en emploi dans la fonction publique (PAÉE)²¹ et pour l'application de principes d'aménagement sécuritaire par les urbanistes de la Ville. Elles sensibilisent la STCUM à l'importance de revoir ses trajets d'autobus afin d'offrir un service adéquat et répondant mieux aux réalités des femmes. Elles insistent également sur la nécessité de construire des abris-bus éclairés. La présence de ces femmes élues allait poser les jalons d'une intervention municipale plus sensible aux besoins et aux intérêts des femmes et des groupes de femmes sur le terrain, ce qui fait dire à une des féministes impliquées dans le RCM à cette époque : « Maintenant on voit vraiment l'émergence de ce que j'appelle les préoccupations femmes et ville, et environnement, mais le fait qu'on ait été quelques urbaines à travailler ces questions là a marqué un peu, d'une certaine façon » (IC-1).

Vers la fin des années 1980, les premières demandes concrètes provenant directement des groupes de femmes quant aux besoins spécifiques des femmes dans la ville et à la mise en

²¹ En vertu de la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans les organismes publics du gouvernement provincial, en vigueur depuis 2001, la Ville de Montréal est dans l'obligation d'assurer l'accès à l'égalité en emploi (Roy, 2005).

place des premières mesures afin d'en tenir compte voient le jour. En 1988, inspiré par des expériences menées dans d'autres villes canadiennes et répondant à l'invitation d'élues du RCM, un comité formé de jeunes femmes urbanistes et de citoyennes engagées, le comité Femmes et ville, dépose un mémoire à la Commission de l'aménagement, de l'habitation et des travaux publics et demande officiellement que les besoins des femmes soient mieux intégrés à l'ensemble des politiques urbaines. Cet effort portera fruit puisque la Ville décide de donner suite à cette demande en inaugurant un comité officiel au sein de l'administration municipale : c'est la naissance du Programme Femmes et ville (Michaud, 2003). De fait, le Programme Femmes et ville naît des suites des revendications d'un comité du même nom qui réclamait, dès 1988, une prise en compte « de la réalité spécifique des femmes dans ses activités de développement urbain » (Michaud, 2001, p. 1) et ce, particulièrement en ce qui concerne la sécurité urbaine.

La responsable du Programme Femmes et ville de 1992 à 2004, Anne Michaud, provenait des groupes de femmes œuvrant autour des enjeux liés à la violence faite aux femmes. Dès le début de son mandat, elle préconise une approche partenariale avec les groupes de femmes sur le terrain. Des marches exploratoires²² sont ainsi développées avec ces groupes et plusieurs actions sont menées afin d'améliorer la sécurité urbaine du point de vue des femmes. Le dossier de la sécurité urbaine a donc largement mobilisé les groupes de femmes pendant la décennie 1990. Par ailleurs, le Programme Femmes et ville, fort d'une véritable collaboration avec ces groupes, développe une expertise de renommée internationale en matière d'aménagement sécuritaire. De plus, il participe à une série d'événements mondiaux portant sur la place des femmes dans les villes et les gouvernements locaux. Ces participations ont ainsi pu approfondir la réflexion portant sur la prise en compte des besoins spécifiques des femmes dans la ville, au-delà des questions d'aménagement sécuritaire, en même temps qu'elles ont sensibilisé les groupes de femmes à l'enjeu que

²² Les marches exploratoires ont été mises en oeuvre dans les années 1980, à Toronto, par un regroupement de citoyennes de la ville, le METRAC (Metro Action Committee on Public Violence against Women and Children). Elles consistent à regrouper des femmes et à les inviter à identifier, par une marche dans un quartier, les éléments potentiellement dangereux et induisant un sentiment d'insécurité, puis à transmettre des recommandations auprès des institutions municipales afin que des modifications soient apportées (Paquin, 2002).

représente la ville pour l'avancement des plusieurs causes qu'ils défendent. Tranquillement, cette prise de conscience s'est mise en place. Il faudra cependant attendre la réforme municipale pour que les groupes de femmes approfondissent leurs réflexions et établissent de concert une série de revendications jugées primordiales pour l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la ville.

4.1.1 Le Sommet de Montréal : un contexte de mobilisation

Dans la foulée de la réforme municipale et à la suite de l'arrivée du maire Tremblay à la mairie de Montréal, la Ville de Montréal organise, en juin 2002, le Sommet de Montréal. Rassemblant plus de 1000 participants, dont des représentants des gouvernements provincial et fédéral, de la Ville, des arrondissements, d'organismes et d'associations, ce Sommet de trois jours permet le dépôt de plus de 2000 propositions pour la nouvelle Ville de Montréal. Il s'agit d'un événement marquant pour la formation de la nouvelle Ville puisque le but est de jeter les bases d'une ville plus soucieuse de représenter les intérêts de ses citoyens (Collin *et al.*, 2004). Le Sommet de Montréal constitue un événement majeur qui a mobilisé les groupes de femmes autour d'enjeux urbains et municipaux centraux pour l'avancement de leurs revendications.

Dès l'annonce de la tenue prochaine du Sommet, le Comité Femmes et développement régional du CRDÎM (Conseil régional de développement de l'île de Montréal)²³ dépose, en mai 2001, un avis intitulé *La place des femmes dans la nouvelle ville de Montréal*, et dans lequel il est question de la représentation des femmes, de leurs besoins et de leurs intérêts dans la nouvelle Ville. Cette initiative est suivie, en septembre de la même année, d'une journée d'échanges, *Montréal, ville nouv'Elles*, organisée par le Comité Femmes et développement régional, l'Institut de recherche féministe (IREF/Relais-femmes), la Table régionale des groupes de femmes de Montréal (TGFM) et le Y des femmes de Montréal. Plus de 130 personnes issues du mouvement des femmes de Montréal participent à cet événement.

²³ En 2004; dans le cadre d'une nouvelle loi sur le développement économique, les CRD (Conseils régionaux de développement) deviennent des CRÉ (Conférences régionales des élus) (Collin *et al.* 2004).

Elles réfléchissent ensemble à la place des femmes dans la nouvelle Ville de Montréal et formulent des revendications qu'elles désirent communiquer lors du Sommet de Montréal. Selon plusieurs répondantes (IC-2, RI-2, RI-3), le Sommet de Montréal a constitué un événement mobilisateur des groupes de femmes à l'échelle municipale. Lors du Sommet, une délégation Femmes intervient et y dépose les propositions formulées par les participantes lors de *Montréal, ville nouv'Elles*, dont sont partie prenante les groupes de femmes. Par ailleurs, pour le Comité de suivi du Sommet de Montréal, l'événement a fortement contribué à mobiliser les groupes de femmes à l'échelle municipale (Comité de suivi du Sommet de Montréal, 2006).

4.2 Présentation des groupes de femmes, des instances de concertation et des institutions

Les groupes de femmes constituent le cœur de notre analyse. Bien que dans cette section, nous abordons le rôle de d'autres instances, telles que le Comité Femmes de la CRÉ, le Programme Femmes et ville, la TGFM de Montréal, la TCF et Relais-Femmes, précisons d'emblée que ces organismes nous sont importants dans la mesure où les groupes de femmes s'y appuient et s'y réfèrent afin d'élaborer leurs pratiques et leurs stratégies. En outre, soulignons que les pressions exercées par les groupes de femmes ont, dans le cas du Programme Femmes et ville, du Conseil des Montréalaises et du Comité Femmes de la CRÉ, contribué à leur création. De plus, ces instances assurent une certaine représentativité des groupes de femmes, des besoins et des intérêts des femmes, auprès de plusieurs interlocuteurs municipaux, renforçant ainsi leur importance pour les groupes de femmes dans l'avancée de leurs revendications.

4.2.1 Les groupes de femmes

Parmi les neuf groupes de femmes que nous avons rencontrés, huit sont membres de la TCF. Ces groupes de femmes ont été mis sur pied au cours des années 1980, à l'exception du CÉAF (Centre d'éducation et d'action des femmes), créé en 1972, du Centre des femmes italiennes implanté en 1978 et du Centre des femmes de Pointe-aux-Trembles qui existe depuis 1995. Étant des centres de femmes, huit des neuf groupes rencontrés partagent une base d'unité politique qui guide leurs priorités et leurs actions. Ces centres ne priorisent pas tous les mêmes volets dans leur programmation. Ainsi, certains centres, notamment le Centre

des femmes italiennes, favorisent l'offre de services et l'éducation populaire aux femmes, alors que d'autres font du volet action collective une priorité. Les groupes de femmes que nous avons rencontrés se considèrent tous d'abord et avant tout comme des lieux où les femmes peuvent briser leur isolement et développer un sentiment d'appartenance. Ils désirent permettre aux femmes de se rencontrer, d'échanger, de s'informer sur divers sujets d'actualité et de se mobiliser. De plus, les centres offrent des services de soutien, d'écoute active et de références. Tirée du rapport d'activité du Centre des femmes de Verdun, cette citation représente bien le rôle des groupes de femmes :

briser l'isolement des femmes; les outiller afin qu'elles reprennent du pouvoir sur leur vie et ce, tant sur le plan individuel que collectif; susciter une prise de conscience quant aux causes sociopolitiques et économiques qui conduisent un si grand nombre de femmes à vivre des difficultés particulières; défendre et promouvoir les intérêts et les droits des femmes (Centre des femmes de Verdun, 2006, p. 1).

CARI Saint-Laurent (Centre d'accueil et de référence sociale et économique pour immigrants de Saint-Laurent), qui n'est pas un groupe de femmes, mais bien un centre d'accueil des nouveaux arrivants, offrent des services liés à l'intégration des immigrants. Par son programme *Femmes du Monde*, qui s'adresse spécifiquement aux femmes, CARI entend « briser [l']isolement » des immigrantes et « adapter leurs compétences pour participer activement à la société québécoise » (CARI Saint-Laurent, 2006, p. 29).

Tous les groupes de femmes que nous avons rencontrés démontrent une volonté de favoriser le volet d'action collective ou du moins, d'y travailler plus assidûment au cours de l'année à venir. CARI Saint-Laurent, par son programme *Femmes du monde*, vise plutôt à favoriser la participation des immigrantes aux instances décisionnelles locales et municipales en leur donnant des outils de prise de parole.

Les groupes de femmes reçoivent du financement de base provenant principalement du Programme de soutien aux organismes communautaires (SOC) de l'Agence de développement des réseaux locaux de santé et de services sociaux du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec, ainsi que de Centraide du Grand Montréal. Certains groupes reçoivent du financement de sources privées et de fondations. Seul l'arrondissement Saint-Laurent octroie des subventions aux groupes de femmes que nous avons rencontrés, par le

biais d'un programme de lutte à la pauvreté (découlant des engagements de la Ville à l'égard du Contrat de Ville), dont les fonds proviennent de la Ville centre.

Tous les groupes de femmes que nous avons rencontrés assurent une représentation des femmes au sein de différentes instances de participation locales, comme les Corporations de développement communautaire (CDC), les tables de concertation de quartier et les Corporations de développement économique et communautaire (CDEC). Cette implication permet d'assurer une représentation des besoins des femmes auprès des différents acteurs locaux qui y sont impliqués, qu'ils proviennent de l'arrondissement, du milieu associatif ou du milieu des affaires. La présence des groupes de femmes au sein de ces instances est d'autant plus importante que bien souvent, des bailleurs de fonds y siègent et qu'ils ne sont pas tous sensibilisés à l'importance de prendre en compte les réalités spécifiques des femmes. En effet, selon les dires de plusieurs répondantes, ces instances de participation locales présentent des degrés d'ouverture variables face à la question des femmes. Certaines tables de concertation intersectorielle ou CDC compte un siège réservé aux femmes. C'est le cas à Saint-Laurent où une représentante des groupes de femmes siège au COSSL (Comité des organismes sociaux de Saint-Laurent). Bientôt, la CDC de Rivière-des-Prairies bénéficiera d'une telle représentation pour les groupes de femmes. Néanmoins, ces situations représentent des exceptions plutôt que la norme.

4.2.2 L'impact du financement provincial et fédéral en matière de condition féminine

Il importe de mentionner que plusieurs projets visant une meilleure participation politique des femmes dans la ville menés dans les groupes de femmes que nous avons rencontrés ont été financés par deux programmes de subvention gouvernementaux. Il s'agit du programme *À égalité pour décider* du Secrétariat à la Condition féminine du Québec et du programme *Promotion de la femme* de Condition féminine Canada. La politique du gouvernement du Québec en matière d'égalité entre les femmes et les hommes (*Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait. Plan d'action 2007-2010*) stipule qu'il est nécessaire de « promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes dans la gouvernance locale et régionale » (Secrétariat à la condition féminine, 2007). En ce sens, le programme *À égalité pour décider*, qui existe depuis 1999, offre un soutien financier aux organismes à but

non lucratif qui mènent des projets en vue de favoriser l'intégration des femmes au sein des postes décisionnels dans les lieux de pouvoir locaux et régionaux (*ibid*). Pour sa part, Condition féminine Canada, par son programme *Promotion de la femme*, vise à « faciliter la participation des femmes à la société canadienne en améliorant leur situation économique, sociale et culturelle par l'intermédiaire des organismes canadiens » (Condition féminine Canada, 2006). Ce programme finance les organismes qui mettent sur pied des projets visant à accroître la participation des femmes dans la société en général, et non seulement dans les instances décisionnelles locales et régionales. Selon nos répondantes, il semble clair que ces deux programmes de subvention ont contribué à l'émergence d'initiatives favorisant la participation des femmes à l'échelle municipale puisque des fonds y sont spécifiquement alloués. Par ailleurs, ces mêmes répondantes soulignent que sans ces ressources, de belles initiatives visant une meilleure appropriation de la ville par les femmes n'auraient pas pu être réalisées par leur groupe.

4.2.3 Des institutions pour les femmes : le Comité Femmes de la CRÉ, le Conseil des Montréalaises et le Programme Femmes et ville

Les groupes de femmes de Montréal bénéficient de plusieurs institutions travaillant pour et auprès d'eux : le Comité Femmes de la CRÉ, le Conseil des Montréalaises et le Programme Femmes et ville (*voir* tabl. 4.1). En 1999, le Comité Femmes et développement régional est mis sur pied par la CRDÎM dans le but de répondre à la 5^e orientation de la politique en matière de condition féminine du gouvernement québécois qui vise à améliorer la place des femmes et la prise en compte de leurs besoins et intérêts dans le développement régional. Ce comité se nomme maintenant le Comité Femmes de la CRÉ.

Le Comité Femmes de la CRÉ est formé dans le souci de représenter la diversité du mouvement des femmes montréalais. Il rassemble 15 acteurs du milieu communautaire, syndical, privé, public et parapublic. Cette hétérogénéité des membres assure la représentativité des femmes auprès des divers acteurs impliqués dans les dossiers traités par le Comité Femmes. Les membres du Comité se réunissent plusieurs fois par année en vue d'assurer la mise en œuvre de son plan d'action. Le Comité est financé par le Fonds de développement de la métropole du ministère des Affaires municipales et des Régions.

La participation des femmes aux instances décisionnelles et la prise en compte de leurs besoins et de leurs intérêts par les élus constituent deux dossiers prioritaires pour le Comité Femmes de la CRÉ. En ce sens, le Comité organise plusieurs activités afin d'encourager les femmes à faire le saut en politique municipale, notamment pour les prochaines élections de 2009 par le biais d'un programme de mentorat politique. Le Comité Femmes travaille également activement à sensibiliser les élus à l'importance de prendre en compte les réalités spécifiques des femmes dans la ville. Il produit donc des mémoires, des études et des avis servant à documenter auprès des instances décisionnelles les réalités socioéconomiques des femmes, fournissant des pistes de réflexion aux élus et aux fonctionnaires sur les actions à entreprendre. En outre, ces outils permettent aux groupes de femmes d'appuyer leurs revendications sur des faits concrets. Des formations aux groupes de femmes sont également offertes par le Comité Femmes. Elles portent sur divers thèmes touchant les questions d'égalité et de condition féminine. Le Comité assure également, par la mise en place du *Réseau d'échange, de concertation et d'influence pour les femmes de Montréal*, l'établissement de liens entre les réseaux féministes formels et informels, issus des milieux public, parapublic et privé, qui y trouvent l'occasion de partager leurs pratiques et leurs interventions féministes dans la ville.

Le Conseil des Montréalaises a été créé le 26 avril 2004 et il est formé de 15 membres bénévoles provenant de différents secteurs d'activités. Il s'agit d'une instance consultative, inspirée du Conseil du statut de la femme du Québec, qui a comme mandat de « conseiller et donner des avis au conseil de ville, au comité exécutif et aux conseils d'arrondissement, à la demande de ces derniers » ou par sa propre initiative, « sur tout dossier pouvant avoir un impact sur les conditions de vie des Montréalaises », ou « sur toute question relative à l'égalité entre les femmes et les hommes et à la condition féminine et de soumettre ses recommandations » (Conseil des Montréalaises, 2005b, p. 5). Né des revendications de la délégation Femmes lors du Sommet de Montréal, le conseil a comme mandat de rédiger des avis, des études et des mémoires concernant les enjeux urbains et les femmes. Il se concentre présentement autour de trois axes : la participation citoyenne des Montréalaises, la pauvreté des femmes et la ville (particulièrement en matière de logement et de transport) et la ville comme employeur.

Selon une répondante membre du Conseil des Montréalaises (RI-4), l'instance priorise l'entretien de liens étroits avec les groupes de femmes et désire leur fournir des outils. En assurant une circulation de l'information, notamment par la publication d'avis, d'études et de mémoires, le conseil entend faciliter la mobilisation des groupes de femmes. Par ailleurs, en tant que comité consultatif de la Ville de Montréal en matière de condition féminine, le Conseil des Montréalaises a comme mandat de présenter les besoins et les intérêts des femmes auprès des instances décisionnelles municipales.

Enfin, le Programme Femmes et ville de la Ville de Montréal existe depuis 1988 et il est le résultat d'une mobilisation soutenue de plusieurs citoyennes qui demandaient à ce que leurs besoins soient pris en considération par l'administration municipale. Il a donné naissance à plusieurs initiatives importantes, notamment en matière de sécurité urbaine. Reconnu mondialement pour ces actions et son expertise en aménagement sécuritaire (Conseil des Montréalaises, 2005), le Programme Femmes et ville a connu un ralentissement certain de ses activités à l'issue de la réorganisation municipale (Andrew, 2007). Par ailleurs, au moment où nous avons réalisé cette recherche, personne, à la Ville de Montréal, n'était en mesure de nous répondre quant aux activités du Programme Femmes et ville, ce qui confirme l'affaiblissement de cette structure.

Dans le cadre de nos recherches, nous avons également rencontré une informatrice-clé provenant de Relais-Femmes. Organisme mis sur pied en 1980, il assure un lien entre le milieu universitaire et les groupes de femmes du Québec travaillant sur le terrain. Il développe ainsi des partenariats axés sur la recherche action. La mission de Relais-Femmes comporte quatre volets : la formation, l'accompagnement, la recherche et la concertation. Pour l'année 2005-2006, Relais-Femmes comptait 76 groupes de femmes membres et 19 membres individuels. Au cours des dernières années, Relais-Femmes s'est principalement concentré autour de deux grands dossiers : l'économie hétérodoxe et le développement régional. Les contributions de Relais-Femmes en matière de recherches féministes se sont surtout développées par le biais du protocole IREF (Institut de recherches féministes de l'UQÀM)/Relais-Femmes, partenariat établi depuis 1982. Par ailleurs, les groupes de femmes peuvent bénéficier de l'appui de Relais-Femmes dans l'élaboration de leur planification stratégique, dans le développement d'outils de travail et dans des démarches de réflexion.

Relais-Femmes reçoit un financement de base de la part de Centraide et du Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation (PACTE) du ministère de l'Éducation, du loisir et du sport du Québec, en plus de recevoir de sources diverses des subventions par projet.

4.2.4 Des instances de concertation : la Table régionale des groupes de femmes de Montréal et la Table des centres de femmes de Montréal/Laval

Comme nous l'avons déjà mentionné, il existe deux instances de concertation pour les groupes de femmes à Montréal : la Table régionale des groupes de femmes de Montréal (TGFM) et la Table des centres de femmes Montréal/Laval (TCF) (voir tabl. 4.1). Parmi les groupes de femmes que nous avons rencontrés, cinq sont membres de la TGFM et huit, de la TCF²⁴. Selon une répondante, c'est grâce à l'appui des groupes de femmes et des féministes de Montréal que la Table a été mise sur pied, d'abord en 1993 en tant que Table de concertation régionale multisectorielle. La Table avait alors comme mission de contribuer aux réflexions portant sur la place des femmes dans le développement régional (Masson, 2001). En 1996, elle est devenue la Table régionale des groupes de femmes de Montréal. Elle est principalement financée par *À égalité pour décider* (Secrétariat à la condition féminine du Québec), par le programme *Promotion de la femme* (Condition féminine Canada), par la Ville de Montréal pour certains projets, par le Comité Femmes de la CRÉ et par le SACA (Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale). La Table rassemble une cinquantaine de membres œuvrant pour l'amélioration de la condition féminine ainsi que le respect des droits des femmes. Les groupes de femmes membres proviennent de différents secteurs d'activités, reflétant par le fait même la diversité des femmes montréalaises. La TGFM travaille autour de plusieurs dossiers dont quatre sont prioritaires : le développement local et régional et la

²⁴ TGFM : CÉAF, Centre des femmes de Pointes-aux-Trembles, Centre des femmes de Saint-Laurent, Centre des femmes de Verdun, Centre des femmes italiennes de Montréal.
TCF : Centre des femmes de Saint-Laurent, Centre des femmes de Rosemont, CÉAF, Centre des femmes de Rivière-des-Prairies, Centre des femmes italiennes, Centre des femmes de Pointe-aux-Trembles, Centre des femmes de Verdun, L'Écho des femmes de la Petite-Patrie.

représentation des femmes dans les instances décisionnelles qui y sont rattachées, la condition féminine et les institutions municipales, la discrimination des femmes et des femmes doublement discriminées en emploi et la santé des femmes. Le Comité de coordination de la TGFM est composé de cinq membres bénévoles provenant de groupes de femmes œuvrant dans divers secteurs d'activités. Il est chargé d'organiser l'assemblée générale annuelle, de veiller au financement ainsi que d'assurer une représentation de ses membres au sein de la TGFM, lors d'événements extérieurs et à l'intérieur de réseaux d'échanges. Quant aux groupes de femmes qui sont membres, ils travaillent bénévolement sur des comités de travail reliés aux dossiers traités par la TGFM.

La Table des centres de femmes de Montréal métropolitain/Laval (TCF) représente à l'échelle régionale tous les centres de femmes membres du regroupement provincial, l'R des centres de femmes du Québec. L'R est financé par le ministère de la Santé et des Services sociaux, en plus de recevoir des subventions par projet de Condition féminine Canada. Existant depuis 1985, il est né d'une volonté de briser l'isolement des centres de femmes et de leur conférer une force collective en les rassemblant. Tous les centres de femmes partagent la même base d'unité politique (comme nous l'avons mentionné précédemment), c'est-à-dire qu'ils partagent une orientation féministe et un mandat commun : offrir des services à coûts modiques aux femmes, assurer l'éducation populaire auprès d'elles et encourager la mise en place d'actions collectives. Les centres de femmes favorisent également une vie associative démocratique à l'intérieur de chaque centre, donnant ainsi l'occasion aux femmes de participer aux assemblées générales annuelles, de siéger aux conseils d'administration des centres ainsi que de prendre part à des comités de travail ou d'action (L'R des centres de femmes du Québec, 2007). La TCF a comme mandat d'assurer une coordination entre le regroupement provincial et les centres de femmes de Montréal/Laval. Elle désire être un lieu où les centres de femmes peuvent échanger sur leurs interventions féministes et se concerter en vue d'organiser des actions collectives à l'échelle régionale. Lors de l'assemblée générale de la TCF en 2006, les centres de femmes ont décidé de renforcer leur volet d'action collective en priorisant, au sein de leurs activités, le développement d'une culture de mobilisation. Constatant la faiblesse de ce volet ainsi que « la situation désastreuse des femmes et de la pauvreté » (RC-1), les centres de femmes entendent se mobiliser afin de contrecarrer le « sentiment d'impuissance et d'écrasement » (*ibid*) des femmes.

Tableau 4.1 Instances de concertation et institutions de Montréal

Instances de concertation	Institutions
Table des centres de femmes Montréal/Laval Table régionale des groupes de femmes	Comité Femmes de la CRÉ Conseil des Montréalaises

4.3 Du provincial au local : l'implication des groupes de femmes

Les répondantes des groupes de femmes que nous avons rencontrés semblent toutes favoriser une plus grande implication citoyenne des femmes dans la ville et nous ont avoué que cette préoccupation s'était accentuée au cours des dernières années. Pour elles, le local les interpelle de manière particulière parce qu'il les touche personnellement, concrètement, dans leur quotidien. Le sentiment qu'à l'échelle locale, l'intervention est de plus en plus importante pour l'amélioration des conditions de vie des femmes s'impose. Comme le souligne une répondante, « le municipal c'est dans notre quotidien de tous les jours, c'est dans ce qu'on vit à tous les jours » (RG-5). C'est dans cet état d'esprit que la mobilisation à l'intérieur de son arrondissement prend tout son sens. Les groupes de femmes sentent qu'elles peuvent y intervenir et modifier le cours de choses : « On veut penser à ça plus, s'impliquer dans notre quartier, [...] y'a des choses qu'on peut faire » (RG-8). D'une part, les possibilités de financement des groupes de femmes provenant des gouvernements provincial et fédéral les encouragent à mettre sur pied des projets visant à accroître la participation des femmes à l'échelle municipale. D'autre part, les groupes de femmes, préoccupés par la dégradation des conditions de vie des femmes, désirent intervenir dans le cadre des projets de revitalisation des quartiers montréalais afin de faire valoir les besoins et les intérêts spécifiques des femmes dans l'espace urbain.

Effectivement, plusieurs répondantes ont souligné la dégradation des conditions de vie des femmes et le manque d'intervention des autorités dans les dossiers qui préoccupent les femmes : l'isolement grandissant des femmes seules, l'intégration des femmes immigrantes qui n'est pas aisée et les femmes qui s'appauvrissent. Comme le mentionne une répondante (RG-7), l'augmentation des problématiques touchant les femmes est une conséquence du

retrait de plusieurs programmes sociaux relevant des instances gouvernementales qui assuraient auparavant le maintien du tissu social. Les groupes de femmes sentent ainsi que leur rôle devient de plus en plus de pallier aux restructurations dans le domaine de la santé et des services sociaux, et de participer, avec les organismes communautaires, au maintien du tissu social :

On a vu beaucoup de femmes cogner à nos portes l'an dernier avec des demandes urgentes individuelles, on y a répondu mais on s'est demandé si on était pas en train de devenir des sous-traitants des CLSC, des hôpitaux, on voyait de façon tangible les effets du néolibéralisme et de la désinstitutionalisation par les femmes qui venaient ici ! (RG-7)

Cette situation questionne la mission et les valeurs des groupes de femmes. Doivent-ils devenir des prestataires de services, des sous-traitants du gouvernement en matière de services sociaux? L'appauvrissement des femmes, la dégradation de leurs conditions de vie poussent les groupes de femmes à intervenir à la base des problèmes et non seulement pour régler des problèmes temporaires. Par ailleurs, cette réflexion s'inscrit, comme le suggère une répondante, dans le contexte de la revitalisation des quartiers montréalais :

Avec l'avènement de la question de la revitalisation des quartiers, les centres de femmes se sentent beaucoup plus interpellés et commencent à jouer un rôle plus intéressant au niveau de la politique municipale. Le fait que la nouvelle ville soit obligée d'avoir une planification en développement social va faire en sorte que les groupes de femmes vont être de plus en plus présents pour tenter d'orienter le développement social de la ville vers les gens qui en ont le plus besoin (RI-2).

Face aux problèmes vécus par les femmes dans la ville, les groupes de femmes que nous avons rencontrés désirent prendre position et intervenir pour remédier à la situation.

4.3.1 Le rôle des groupes de femmes dans la mobilisation citoyenne

À l'intérieur des groupes de femmes, de belles opportunités de mobilisation se présentent aux femmes. En effet, selon ce qu'ont partagé nos répondantes, les groupes de femmes travaillent de plus en plus à encourager la participation citoyenne des femmes afin qu'elles soient en mesure de prendre la parole, de s'impliquer dans les instances de participation municipales et de revendiquer une amélioration de leurs conditions de vie. Selon une répondante, l'implication citoyenne que ces groupes tentent de susciter se développe « dans l'optique de reprise de pouvoir » (RG-4) par les femmes.

Les groupes de femmes que nous avons rencontrés se décrivent comme un lieu où les femmes peuvent briser leur solitude et leur isolement et se reconnecter sur la collectivité. En effet, les femmes y vivent une expérience particulière qui les amène à s'unir, à se questionner sur leur rôle en tant que citoyenne. Par ailleurs, elles y développent un sentiment d'appartenance qui favorise leur engagement dans la communauté : « avec des places comme ici où les femmes peuvent parler de leurs besoins, de leurs attentes, ici c'est un lieu d'appartenance et elles peuvent parler, dire. C'est un plus pour avoir du poids » (RG-3). Le sentiment d'appartenance qu'elles y développent est très important pour le développement d'actions collectives puisqu'elles sentent que les problèmes qu'elles rencontrent individuellement, au quotidien, sont aussi partagés par d'autres. Ainsi, les femmes ont la possibilité de se regrouper. Leurs initiatives peuvent être de petite envergure au départ, à l'intérieur même du groupe, mais elles ont comme effet d'encourager les femmes à croire en leurs capacités. Ainsi, pour une répondante, « quand tu le vis dans ton centre de femmes, tu le sais que tu peux le vivre dans ta communauté, donc tu fais des démarches » (RC-1).

Les groupes de femmes que nous avons rencontrés ont développé toutes sortes de formules pour informer les femmes des enjeux qui les touchent et les encourager à s'impliquer dans leur milieu: cafés-rencontres, ateliers de discussion et causeries portant sur des sujets variés comme l'économie, la politique, l'environnement, le fonctionnement des instances décisionnelles municipales, etc. Ces activités permettent aux femmes de prendre conscience des enjeux municipaux, des acteurs impliqués et des moyens possibles à prendre pour y intervenir. L'information facilite l'action citoyenne puisque, comme le souligne une répondante, « c'est faire en sorte que les femmes soient informées, formées pour qu'elles puissent intervenir, prendre la parole et intervenir, et faire changer, toujours pour le mieux, et selon les objectifs qu'elles auront définis » (RG-1). Faire en sorte que les femmes ne soient pas que de consommatrices de services, mais des citoyennes actives dans leur milieu en suscitant leur indignation et en favorisant leur désir de s'impliquer est un objectif que se fixent plusieurs groupes de femmes.

Les groupes de femmes développent également des outils de prise de parole pour les femmes. Le projet *Femmes du monde* de CARI Saint-Laurent vient répondre à ce besoin en donnant aux femmes des ateliers de prise de parole visant à favoriser leur participation aux

instances décisionnelles que sont les conseils d'administration des organismes communautaires et des CPE, les conseils d'établissement des écoles, les conseils d'arrondissements, etc. Un autre projet qui s'inscrit dans la même approche a été mené à l'Écho des Femmes de la Petite-Patrie. *La Voix des femmes* est un projet né d'une enquête sur les femmes et leur engagement dans le quartier. Les résultats de cette enquête démontrent que les femmes ont peu d'idées sur la manière dont elles peuvent exercer leur citoyenneté, sur les rouages de la ville et le rôle des élus. L'Écho des femmes a donc décidé d'organiser des formations-discussions sur le thème de la citoyenneté. Le centre espère poursuivre le projet l'an prochain en mettant sur pied une démarche de déclaration citoyenne.

De plus, pour stimuler la confiance des femmes en leurs capacités, des rencontres sont souvent organisées avec des femmes modèles, engagées dans leur milieu. CARI Saint-Laurent organise notamment des jumelages entre de nouvelles arrivantes et des femmes engagées dans leur communauté afin de les influencer positivement dans leurs démarches d'implication citoyenne. Les femmes prennent ainsi conscience de la place et du rôle qu'elles peuvent jouer dans leur quartier ou leur arrondissement et des moyens qu'elles peuvent s'approprier à cette fin. En ce sens, les groupes de femmes agissent comme catalyseur des forces des femmes dans la communauté.

Après avoir présenté les principaux acteurs de notre analyse, nous allons, dans le chapitre suivant, présenter les principaux éléments se dégageant de la vision de la ville partagée par les groupes de femmes. Par la suite, nous identifierons les pratiques et les stratégies des groupes de femmes et démontrons en quoi elles contribuent à l'appropriation idéale, matérielle et sociopolitique de la ville. Nous tenterons également de voir si les groupes de femmes ont adapté leurs actions afin de tenir compte de la réorganisation municipale.

CHAPITRE V

ANALYSE DES RÉSULTATS

Cette section porte sur l'analyse des entrevues effectuées dans le cadre de notre recherche. Elle se divise en cinq différentes parties portant sur les pratiques et les stratégies d'appropriation de la ville dans les trois dimensions du territoire : idéelle, matérielle et sociopolitique. Il s'agit, dans un premier temps, de mettre en lumière les représentations de la ville que portent les groupes de femmes que nous avons rencontrés et les moyens mis de l'avant pour les faire valoir. Dans un deuxième temps, nous tenterons de cerner de quelle manière les groupes de femmes entendent intervenir directement dans la dimension matérielle de la ville. En d'autres termes, quelles sont les actions qu'elles mettent de l'avant afin d'améliorer les services et l'aménagement de la ville? En troisième lieu, nous aborderons la question des stratégies d'investissement de la ville en tant qu'espace politique adoptées par les groupes de femmes. Puis, nous traiterons de l'adaptation des actions des groupes de femmes à la réforme municipale. En conclusion, nous soulignerons les obstacles rencontrés par les groupes de femmes dans leur processus d'appropriation de l'espace urbain.

5.1 Vers une appropriation de la dimension idéelle du territoire urbain montréalais

Soulignons au premier abord que la ville, que nous considérons ici comme un espace de vie au sens de Di Méo, c'est-à-dire « l'univers concret des pratiques individuelles » (1999, p. 78) dévoilé par les pratiques quotidiennes des individus, engendre l'espace vécu renvoyant à « la relation existentielle, forcément subjective, que l'individu socialisé, seul ou collectivement, établit avec la terre et avec ses lieux » (*ibid*, p. 76). Comme le soulignent plusieurs auteurs (Andrew, 2000; Comité Femmes et développement régional, 2005a;

Coutras, 1996; Giroux et al., 2001; Hainard et Verschuur, 2004; Heinen, 1999; Latendresse, 2006; Michaud, 2004), une division sexuée du travail persiste et les femmes sont encore celles qui, très souvent, sont engagées dans certains types d'activités considérées comme l'extension de la sphère domestique. Étant notamment sollicitées auprès des enfants et des personnes âgées, les femmes sont des utilisatrices de certains équipements et infrastructures urbains, tels que les services de loisirs, le transport en commun, etc. De plus, comme nous l'avons précédemment démontré, les femmes sont largement marginalisées économiquement et politiquement. C'est donc à partir de l'expérience que les femmes ont de la ville et dans la ville que se développent une vision de la ville et des besoins qui leur sont spécifiques. Il convient également de mentionner que bien que les groupes de femmes expriment des préoccupations, des valeurs, des besoins et des intérêts communs, il n'est pas possible, dans le cadre des résultats de la présente recherche, de postuler que les femmes forment un groupe homogène. Effectivement, selon le quartier d'origine, la classe sociale, l'origine ethnoculturelle, les femmes se représentent la ville différemment. Il n'en demeure pas moins qu'à partir des entrevues menées, il est possible d'identifier plusieurs préoccupations que nous tenterons ici de mettre en lumière et qui sont partagées par les groupes de femmes montréalais.

5.1.1 Les valeurs féministes

L'appropriation de la ville, dans sa dimension idéelle, implique la vision de la ville construite et défendue par les groupes de femmes et toutes les actions entreprises dans le but de la faire valoir. Cette ville serait inclusive, démocratique, solidaire, soucieuse de l'environnement, et du bien-être de tous.

Les groupes de femmes sont porteurs d'une vision de la ville développée à travers l'expérience particulière des femmes dans l'espace urbain et selon les valeurs profondes qui les habitent. Ce sont ces valeurs qui sont défendues à travers plusieurs activités que mènent les groupes de femmes afin que la ville soit plus représentative de leurs besoins et leurs intérêts. Une ville qui appartient aux femmes, c'est une ville qui prône les valeurs dites « féministes » revendiquées depuis déjà plusieurs années à l'intérieur du mouvement féministe, et qui ont été enchâssées dans la *Charte mondiale des femmes pour l'humanité*,

adoptée en décembre 2004 à Kigali, accueillie à Montréal le 17 octobre 2005 et appuyée par les groupes de femmes que nous avons rencontrés: l'égalité, la liberté, la paix, la justice et la solidarité (Marche mondiale des femmes, 2005)²⁵. Les groupes de femmes ont, au cours des dernières années, pris conscience de l'importance de réfléchir à leur rapport à la ville en tant que milieu de vie. Par le fait même, ils ont profité de plusieurs événements-clés afin d'exprimer et de faire valoir la ville qu'elles souhaitent habiter. Mentionnons que si ces événements importants pour les groupes de femmes n'ont pas été le fruit de leur propre initiative, ils constituent certainement des opportunités que les groupes n'ont pas manqué de saisir. Par le fait même, les groupes de femmes se sont donné une voix et ont mis à l'avant-scène le « savoir » des femmes qui se trouve en fait constitué par leurs représentations de la ville et leurs expériences. En outre, les groupes ont eux-mêmes mis en oeuvre des projets visant à mettre en valeur ce que serait la ville idéale pour les femmes.

5.1.2 Une vision de la ville partagée par les groupes de femmes

Depuis quelques années, les groupes de femmes se questionnent de plus en plus à savoir ce qui doit être fait pour que la ville appartienne aux femmes. Se penchant plus particulièrement sur la représentation des besoins et des intérêts des femmes dans la gestion et la planification urbaines, de même que sur la présence de femmes dans les instances municipales, les groupes de femmes ont aussi porté leur réflexion sur la ville que souhaiteraient habiter les femmes et sur les moyens à mettre en oeuvre afin de faire valoir leur point de vue. À cette effet, une répondante nous faisait part que « autant tout l'aspect municipal avait été évacué par les groupes de femmes, [...] depuis quelques années, avec le CRDÎM, comment ça devient un dossier important pour nous autres, les centres de femmes! » (RG-1). En se penchant sur les revendications formulées par les femmes et les groupes de

²⁵ La Marche mondiale des femmes a été mise en oeuvre par la Fédération des femmes du Québec à la suite du succès de la marche Du pain et des roses de 1995. Les organisations de femmes du monde entier ont ainsi été conviées à une grande marche féministe qui s'est tenue en 2000, et à travers laquelle elles ont proposé des modes de développement alternatifs au développement capitaliste néolibéral. La Marche mondiale des femmes, qui a réunit plus de 6 000 groupes de femmes dans 163 pays a donné naissance, en 2005, de la Charte mondiale des femmes pour l'humanité, dans laquelle les femmes s'approprient une nouvelle vision du monde basée sur cinq valeurs fondamentales : l'égalité, la liberté, la paix, la justice et la solidarité (Marche mondiale des femmes, 2005).

femmes lors des activités entourant le Sommet de Montréal, mais également à travers les déclarations citoyennes et les propos recueillis lors des entretiens menés pour la présente recherche, nous exposons les aspects centraux de la vision de la ville que défendent les groupes de femmes.

Un des principes phares que défendent les femmes dans la ville concerne l'égalité entre les femmes et les hommes. Pour les groupes de femmes que nous avons rencontrés, ce principe, « c'est pas écraser les hommes » (RG-2), mais bien travailler conjointement avec eux afin de réunir les différentes visions que peuvent entretenir les femmes et les hommes. Selon cette même répondante, « y'en a pas une meilleure que l'autre. Je crois beaucoup à l'équité. C'est les deux visions ensemble » (*ibid*). La prise en compte du point de vue des femmes, comme celui des hommes, implique néanmoins que leurs besoins et leurs intérêts soient reconnus à juste titre par tous et « que les décisions soient prises en considération de la population qui est composée à 52% de femmes » (RG-4). Peut-on penser une ville en mettant à l'écart les préoccupations de 52% de la population? En conséquence, plusieurs répondantes soulignent l'importance de la parité dans les postes décisionnels municipaux, tant au niveau de la fonction publique que du Conseil municipal. En outre, nos répondantes accordent une grande importance à tous les moyens et les mécanismes pouvant être implantés par l'administration municipale et enchâssés à même les structures afin d'atteindre l'égalité entre les femmes et les hommes dans la ville. Ainsi, la Politique d'égalité et l'application de l'ADS pour tous les dossiers municipaux sont deux mesures que les groupes de femmes préconisent : « Définitivement, le fait qu'il y ait des structures reconnues comme la CRÉ, des structures municipales intégrées dans la grande structure municipale ça nous aide énormément. Le Conseil des Montréalaises aussi, c'est clair, parce que isolément, on ne peut rien faire » (RG-9). Ces instances sont importantes aux yeux de nos répondantes pour atteindre l'égalité de faits entre les femmes et les hommes.

Sur un autre plan, nos répondantes se sont montrées préoccupées par les questions de développement de la ville et des quartiers. Effectivement, le développement, tel qu'il est pensé et conçu à Montréal ne correspond pas à la vision qu'elles défendent. Les groupes de femmes ont aussi intégré le concept de durabilité au développement urbain qu'ils souhaitent, unissant les dimensions sociale, environnementale et économique. L'environnement, la

justice sociale et l'économie solidaire sont des thèmes largement abordés par nos répondantes.

Se positionnant contre la montée de la droite et du néolibéralisme, plusieurs répondantes soulignent l'importance de l'inclusion de la population dans les projets de développement urbain et la prise en compte de leurs réalités. Pour une répondante, le développement, « c'est de créer un espace, ton espace dans la ville pour que ça soit vivable, agréable et que ça profite à ta santé physique et mentale » (RG-1). Cette vision défend à la fois une approche humaniste, soucieuse de profiter au bien-être des individus, mais également une approche participative, dans laquelle les individus ont la possibilité d'intervenir :

On est dans un monde néolibéraliste, où l'entreprise privée, où la compétition prennent beaucoup de place, où le monétaire prend beaucoup de place, donc la participation citoyenne pour moi c'est informer les gens, que ces gens là aient droit de parole et que leur parole compte autant que l'entreprise privée. C'est de regrouper les gens de la base et qu'ils prennent la parole, revendiquent leurs droits (RG-5).

Ce qu'il faut ainsi comprendre, c'est que le développement ne doit pas concerner seulement l'entreprise privée et les autorités, mais inclure également la population dont les femmes font partie : « penser que les femmes ne puissent pas être pas présentes pour définir qu'est-ce ça veut dire le développement dans ma ville, dans mon quartier, dans mon village, c'est de perdre une partie de la vision du monde qui est qu'une ville est un lieu où on habite » (IC-3). Pour nos répondantes, tout développement doit avoir un visage humain et profiter d'abord aux individus.

L'environnement préoccupe énormément les répondantes des groupes de femmes que nous avons rencontrés. Pour ces femmes, la préservation des espaces verts, l'accessibilité des berges, la promotion du transport alternatif et la qualité de l'air constituent les éléments essentiels d'une ville saine où il fait bon vivre. Un environnement en santé représente pour elle une condition nécessaire à l'atteinte d'une qualité de vie satisfaisante pour l'ensemble des citoyens et citoyennes.

Pour les groupes de femmes rencontrés, la ville doit aussi être un lieu où sont assurées la cohésion sociale et la mixité des fonctions. D'une part, un aménagement qui favorise des rues principales animées, de petites boutiques et des commerces à petite échelle est préconisé

par plusieurs de nos répondantes puisqu'il permet des rapprochements entre les citoyens, à l'inverse de l'anonymat qu'engendrent les centres commerciaux et les grandes surfaces. D'autre part, la ville doit laisser place à la diversité et aux échanges entre les individus en misant sur la solidarité. L'entraide et la collaboration entre les acteurs de la société constituent des valeurs primordiales des groupes de femmes. Selon nos répondantes, la Ville doit mettre en valeur ce qui unit les gens plutôt que sur ce qui les divise. En ce sens, les questions relatives à l'immigration et à la diversité sont souvent soulevées. Comme le souligne une répondante : « On n'a pas toute la même couleur, pis la même culture. C'est de la job, mais ça se fait. Il faut se donner le temps de se concerter » (RG-5). Bien que les rencontres interculturelles représentent un défi, elles constituent aussi une occasion de surmonter les différences et de favoriser l'écoute, le dialogue, et d'aller à la rencontre de l'autre.

Selon nos répondantes, la dimension humaine devrait toujours être prioritaire dans la gestion et la planification de l'espace urbain. Plusieurs répondantes déplorent le fait que la Ville s'investisse davantage dans la gestion d'aménagement et du cadre bâti : « la ville c'est plus que des questions de nids de poule et de propreté. Qu'on se demande si les gens ont des conditions de vie décentes, au lieu de se demander avant que les touristes viennent si on a bien caché les robineux ! » (RG-7). En outre, la Ville doit s'occuper de tous ses citoyens, peu importe leur origine ethnoculturelle, sociale, religieuse, leur âge, etc. « C'est quoi qu'on veut? C'est un bien-être général de l'être humain » (RG-3). Toute forme de discrimination doit être rejetée puisque tous les citoyens possèdent un droit égal à la dignité. Voilà pourquoi nos répondantes croient que la Ville ne doit pas seulement répondre aux besoins particuliers des femmes. La Ville doit surtout être un espace dont peut profiter l'ensemble des citoyens et des citoyennes. Par le fait même, cette vision de la ville que défendent nos répondantes n'est pas étrangère à une certaine conception maternaliste de la société telle qu'avancée par Jean Elstain. Selon cette auteure, les femmes prôneraient une certaine « éthique de la sollicitude (ethics of care) » qui valorise des valeurs dites maternelles, comme « la préservation et la protection de la vie humaine et de l'environnement, la compassion et la non-violence », découlant du rôle social des femmes dans la sphère domestique qui consiste à prendre soin de ses proches (dans Marques Pereira, 2003, p. 114).

Les répondantes rencontrées accordent une grande importance à une gestion démocratique de la ville. « C'est consulter les gens de la base, pas juste pour se donner des belles bretelles, tu comprends, mais vraiment inclure les gens à tous niveaux » (RG-5). Pour elles, les administrations municipales doivent mieux intégrer les citoyens à tous les processus décisionnels, et en retour, ces citoyens doivent aussi s'impliquer plus activement à la vie municipale. Être citoyenne, ce n'est pas simplement voter. C'est aussi s'occuper de son environnement comme de sa propre maison, veiller au bien-être de son quartier et de son entourage. Ainsi, la définition qu'elles avancent de la participation citoyenne dépasse largement une conception formelle de la citoyenneté. Selon une répondante, être une citoyenne implique que « ni plus ni moins il faut apprendre que c'est notre ville, pas vrai? Notre ville ! Pis c'est à nous autres à nous en mêler ! C'est comme quand on est chez nous ! » (RG-3). Pour plusieurs répondantes, c'est en s'impliquant davantage et surtout, en s'informant, que les citoyens pourront contribuer à faire de la ville un lieu où il fait bon vivre. Les répondantes, en élargissant la notion de citoyenneté vers une citoyenneté substantive, démontrent qu'il se trouve une volonté de s'approprier le politique autrement, de créer des espaces politiques et de légitimer ceux où les citoyens s'expriment et s'impliquent déjà. Comme le souligne une répondante :

c'est d'aller où les femmes sont. Elles sont sur les conseils d'établissement, elles sont sur les garderies, donc il faut sortir de nos ornières, trouver une énergie différente. Tu sais comme de refaire des assemblées de cuisine, des soirées tupperware, une implication sociale ! (IC-3).

Pour les femmes qui sont peu impliquées dans la sphère municipale, cette ouverture contribuerait à une meilleure intégration et une participation des citoyennes à la gestion et la planification de la ville.

5.1.3 Réflexions autour du rapport des femmes à la ville

Les représentations que portent les groupes de femmes que nous avons rencontrés ont émergé à travers plusieurs événements-clés qui ont encouragé une réflexion portant sur le rapport des femmes à l'espace urbain montréalais. Au cours des années 1980 et au début des années 1990, la question des femmes dans l'espace urbain se pose alors presque exclusivement sous l'angle de la sécurité urbaine, alors que l'ensemble des revendications

des groupes de femmes sont adressées au gouvernement provincial, comme le soulignent plusieurs répondantes (IC-1, IC-2, RI-1).

Déjà cependant, vers la fin des années 1990, la question de la représentation des femmes et de leurs intérêts dans la ville commençait à se poser, et ce, particulièrement en Europe, où plusieurs initiatives ont été menées en ce sens (Michaud, 2004). Le Programme Femmes et ville a participé à plusieurs activités internationales portant sur les femmes et les enjeux urbains : la conférence de l'OCDE en 1994 portant sur les femmes et la ville, le Sommet des Villes Habitat II à Istanbul en 1996. De plus, il a participé au Comité de coordination de la Commission Huairou et au Comité Femmes de IULA (International Union of Local Authorities). Cela a contribué à ce que les groupes de femmes montréalais commencent à se questionner quant à leur place, en tant que femmes, dans l'espace urbain, de même qu'à la ville qu'elles désirent habiter (Michaud, 2003). Ainsi, lorsque l'administration municipale annonce la tenue prochaine du Sommet de Montréal, les groupes de femmes ont déjà entamé une réflexion importante quant à la définition de leurs priorités. Par ailleurs, comme le souligne une répondante (IC-3), ce questionnement cadre alors avec les préoccupations du Comité Femmes et développement régional du CRDÎM et du travail de l'IREF/Relais-femmes à propos de la place des femmes dans le développement et dans les instances décisionnelles locales.

En septembre 2001, soit quelques mois avant la tenue du Sommet de Montréal, le Comité Femmes et développement régional du CRDÎM, l'IREF /Relais-femmes, la TGFM et le Y des femmes de Montréal organisent l'événement intitulé *Montréal, ville nouv'Elles*. Une centaine de participantes issues du mouvement des femmes de Montréal échangent et réfléchissent ensemble aux revendications qui touchent spécifiquement la sphère municipale et qu'elles désirent apporter lors du Sommet. C'est une opportunité que les groupes de femmes ont saisie afin de réfléchir aux enjeux prioritaires pour les femmes dans la ville. Une délégation Femmes formée de trois personnes, deux étant issues du Comité Femmes et développement régional et une provenant de la TGFM, intervient dans le cadre du *Chantier sur l'équité, l'accessibilité et la diversité* afin de porter à l'administration municipale les demandes formulées par les femmes en préparation au Sommet. À la suite des revendications portées par la délégation Femmes lors du Sommet, la Ville de Montréal organise le colloque

Montréal, une ville à la mesure des femmes, auquel participent plus de 200 personnes issues du milieu communautaire et institutionnel. Au cours de ces événements, les groupes de femmes ont su réfléchir à la place des femmes dans la ville, mais également, ils se sont concertés autour d'enjeux jugés prioritaires pour les femmes, ce qui fait dire au Comité de suivi du Sommet que « l'exercice du Sommet comme tel est l'occasion pour les représentantes des groupes de femmes de prendre connaissance de l'ensemble des enjeux interpellant la Métropole » (Comité de suivi du Sommet de Montréal, 2006, p. 7). Les événements-clés et les propositions qui s'en sont dégagées nous parlent des représentations que les groupes de femmes ont de la ville actuelle et de la ville qu'ils souhaitent. Car, en préalable à ces exercices d'identification des propositions que les groupes de femmes ont présentées au Sommet, les femmes ont échangé sur les problèmes qu'elles rencontrent dans la ville (en matière de logement, de transport, de services, etc.), et des obstacles à une pleine participation des femmes à la sphère municipale.

5.1.4 Une initiative autonome : les déclarations citoyennes

Un certain nombre de groupes de femmes se sont mobilisés autour d'événements-clés comme le Sommet de Montréal, qui ont permis des échanges. Ils ont ainsi fait un travail préparatoire sur une base collective qui leur a permis de partager leur vision de la ville. Par le fait même, ces groupes de femmes ont pris conscience de l'importance de cette réflexion. C'est dans cet ordre d'idées que quelques groupes de femmes mettent sur pied des initiatives autonomes par lesquelles les femmes peuvent réfléchir à leur rapport à l'espace urbain et faire valoir leur vision de la ville. C'est le cas des déclarations citoyennes.

Une déclaration citoyenne est une charte produite par un groupe de femmes dans laquelle les femmes expriment leur vision d'une ville idéale et revendiquent une amélioration de la qualité de vie dans leur quartier. L'initiative est née du CÉAF dans Sainte-Marie, au moment où les acteurs du quartier commencent à se questionner sur la possibilité d'une approche de revitalisation du quartier. En 2001, à la suite d'un colloque organisé par la CDEC locale portant sur le développement socioéconomique de Sainte-Marie, le comité *Sainte-Marie en action* est créé dans le but de trouver des solutions aux problématiques locales. Dès le départ, le CÉAF s'y implique activement. En 2003, alors que la Ville de

Montréal choisit le quartier Sainte-Marie pour un projet pilote de RUI (revitalisation urbaine intégrée)²⁶, les femmes du CÉAF commencent à questionner sur les changements qui seront apportés et sur la transformation de leur quartier. Des femmes préoccupées par cette problématique se réunissent alors et mettent sur pied le Comité d'action local. Ensemble, elles se demandent : « Un quartier où il fait bon vivre en tant que femme, qu'est-ce que cela veut dire? ». Au même moment arrive au CÉAF une jeune stagiaire belge qui les informe de l'existence de la *Charte européenne des femmes dans la cité*. S'étant adonné au même genre d'exercice, un groupe d'Européennes avaient ainsi eu l'idée de produire une charte dans laquelle elles revendiquaient une meilleure prise en compte de leurs besoins dans la ville et des moyens pour favoriser leur participation locale. Emballées, les femmes du CÉAF entreprennent une démarche qu'elles ont par la suite appelée la *Déclaration citoyenne des femmes de Sainte-Marie*. D'abord, les participantes, des résidentes du quartier, ont dû réfléchir à leur quartier idéal. Elles devaient ainsi, collectivement, créer un collage à partir de découpages d'images représentant un Sainte-Marie où il ferait bon vivre. Après plusieurs discussions, les grandes thématiques ont été dégagées et, en sous-groupes, les femmes les ont approfondies. Un an de rencontres sur une base régulière et de préparations ont été nécessaires afin de concrétiser le projet.

Par la suite, d'autres groupes de femmes sont mis au courant de l'initiative via la TCF dont est membre le CÉAF. Le Comité femmes de la CRÉ en prend aussi connaissance. Trouvant l'initiative fort intéressante, il décide d'allouer des fonds afin d'offrir des formations à d'autres groupes de femmes intéressés par la démarche. En 2005, quatre groupes de femmes entreprennent la démarche (Centre des femmes de Rosemont, Centre des femmes de Rivière-des-Prairies, Centre des femmes de Pointe-aux-Trembles et Centre des femmes La Marie debout). Selon nos répondantes, les femmes ayant participé à la démarche de

²⁶ En 2003, la Ville de Montréal signe avec le gouvernement du Québec, le *Contrat de ville de la Ville de Montréal*, dans lequel elle s'engage à assumer conjointement avec le gouvernement de nouvelles responsabilités en matière de développement économique et social (Ville de Montréal et Gouvernement du Québec, 2003). Dans le contexte de la signature de ce Contrat de ville, différents secteurs montréalais défavorisés sont sélectionnés comme zones prioritaires d'intervention. Des projets de RUI sont ainsi mis en place. Des groupes de femmes se mobilisent, désirant intervenir sur les transformations à venir dans leur quartier.

déclaration citoyenne ont pu prendre conscience de leur expertise en tant que résidante de leur quartier :

C'est que les femmes se mettent ensemble pour améliorer notre Rosemont, toutes les facettes : sortir le soir sans avoir peur, que ça soit plus propre. Ç'a pris du temps, il fallait qu'on remarque dans notre quotidien, parce que des fois on se dit : c'est effrayant, mais on fait rien. Donc il fallait motiver les femmes à voir ça (RG-3).

Les femmes ayant contribué à la rédaction d'une déclaration citoyenne nous ont avoué à quel point elles en étaient déstabilisées au départ. Réfléchir à un quartier où il fait bon vivre, aux améliorations qu'elles souhaiteraient y voir et aux actions qu'elles peuvent entreprendre afin d'y parvenir constitue une expérience nouvelle pour des femmes qui bien souvent, se sont peu adonnées à ce genre d'exercice auparavant : « Comme je te dis c'était déroutant, parce qu'on n'avait pas de point sur quoi se baser ! » (*ibid*). Les femmes ont ainsi dû apprendre à avoir confiance en leur propre expertise et leurs connaissances intimes du quartier. Les résultats de l'expérience le démontrent. Les éléments abordés dans les déclarations citoyennes sont concrets et réels (*voir* tabl. 5.1). Par ailleurs, chaque déclaration citoyenne a sa couleur particulière, reflétant les réalités propres aux quartiers et les besoins qui en découlent.

Les déclarations citoyennes, inspirées de l'initiative belge de la *Charte européenne des femmes dans la Cité*, suivent toutes le même modèle. Se déclinant en une dizaine de revendications, le contenu traite surtout des questions de condition féminine, de logement, de mobilité/transport, d'environnement et de patrimoine, de sécurité et de violence, de développement socioéconomique, de vie communautaire et de qualité de vie, de famille et d'éducation, et finalement, de sports, de loisirs et de culture. Les femmes y expriment leurs idéaux en mettant de l'avant les valeurs féministes dans un projet de ville qui soit juste et équitable pour tous, basé sur des principes de durabilité et de solidarité. Bien que l'exercice vise à sensibiliser les acteurs locaux à leurs préoccupations propres, les femmes ont également à cœur le bien-être de tous les résidents de leur quartier. Ainsi, comme nous pouvons le lire dans la déclaration citoyenne des femmes de Rosemont, les femmes souhaitent « engager des changements vers l'amélioration du quartier afin que tous et toutes en bénéficient » (Centre des femmes de Rosemont, 2005, p. 4). Elles proposent des modifications de l'aménagement de leur quartier et des services qui y sont offerts afin de

combler certaines lacunes dont elles, ainsi que la population, sont victimes. Finalement, pour bon nombre de nos répondantes, la ville qui répondrait aux demandes inscrites dans leurs déclarations citoyenne incarnerait ni plus ni moins leur ville idéale.

Tableau 5.1 Principales idées développées dans les déclarations citoyennes

Condition féminine

- Services adaptés aux besoins spécifiques des femmes
- Parité dans les postes décisionnels municipaux
- Promouvoir la participation des femmes au développement des quartiers

Mobilité/Transport

- Faciliter l'accès des femmes au transport en commun, en améliorant le service et l'aménagement des infrastructures, notamment pour les personnes à mobilité réduite (handicapés, femmes enceintes et personnes âgées)
- Coût accessible
- Favoriser les modes de transport alternatifs, tels que le vélo

Logement/Aménagement

- Favoriser le développement du logement social et de logements abordables et favoriser la mixité sociale
- Promouvoir l'application des principes d'aménagement sécuritaire
- Prévoir des espaces verts et des espaces collectifs
- Appliquer les règles de développement durable dans l'aménagement de la ville

Environnement/Patrimoine

- Favoriser un développement urbain qui embellit la ville
- Développer et protéger les espaces verts, créer des jardins communautaires
- Améliorer la qualité de l'air
- Protéger le patrimoine

Sécurité/Violence

- Accroître la surveillance dans les lieux publics
- Appliquer les règles d'aménagement sécuritaire dans les lieux publics
- Favoriser des activités d'éducation au civisme

Développement socioéconomique

- Valoriser l'apport des femmes au développement économique de la ville
- Favoriser la mixité économique des quartiers
- Encourager les projets d'économie solidaire et les initiatives citoyennes

Vie communautaire et qualité de vie

- Valoriser les projets de développement social et les initiatives citoyennes allant en ce sens
- Encourager la mise sur pied de comités permanents de citoyens
- Encourager le bon voisinage
- Prendre en compte et valoriser la contribution des femmes à la vie communautaire

Famille et éducation

- Miser sur la réussite scolaire des enfants
- Soutenir et développer les maisons de jeunes et les garderies
- Valoriser les familles actuelles (monoparentales, biparentales, recomposées, etc.) et l'apport des personnes âgées dans la famille et l'éducation

Sports, loisirs et culture

- Offrir davantage d'activités gratuites pour les personnes à faibles revenus
- Permettre aux citoyens d'accéder aux activités culturelles
- Augmenter l'offre de services de loisirs, dont ceux prévus pour les femmes, les enfants et les adolescents

Les groupes de femmes ont profité de plusieurs événements importants afin de réfléchir à leur rapport à la ville et de développer une vision de la ville partagée, servant de base à la consolidation de leur concertation et de leurs revendications. Par ailleurs, les déclarations citoyennes démontrent que chez certains groupes de femmes, une prise de conscience quant à la ville qu'elles souhaitent habiter a pris forme et s'est concrétisée en un texte officiel que plusieurs de nos répondantes considèrent comme étant une charte. Les groupes de femmes que nous avons rencontrés partagent plusieurs représentations de la ville. Nos répondantes semblent nettement prioriser un développement urbain qui soit durable, qui tienne compte des dimensions humaine, environnementale et économique. Elles souhaitent également que la ville soit un lieu harmonieux, qui favorise les échanges et la diversité. En outre, le respect des citoyens et l'inclusion apparaissent également comme deux éléments centraux de la ville qu'elles souhaitent. C'est donc à partir de ces réflexions que les groupes de femmes défendent les besoins et les intérêts des femmes dans la ville auprès des interlocuteurs locaux et municipaux, notamment en matière d'aménagement et de services.

5.2 Vers une appropriation de la dimension matérielle du territoire urbain montréalais

Les groupes de femmes interviennent de plusieurs façons afin que la Ville améliore les services et l'aménagement urbain, et réponde ainsi mieux aux besoins des femmes. Les initiatives que nous présentons ici reflètent une volonté des groupes de femmes à s'impliquer directement dans les quartiers et les arrondissements afin de répondre de manière adéquate aux besoins et aux intérêts des femmes. Elles émergent de contextes différents propres aux réalités vécues dans les quartiers montréalais. Cependant, la pauvreté des femmes préoccupe tous les groupes de femmes rencontrés, puisque sous son grand chapeau se trouvent bien d'autres problèmes : le logement, le transport, l'isolement, la santé mentale, etc. Dans cette optique, la pauvreté est presque toujours sous-jacente aux initiatives des groupes de femmes pour une ville qui puisse leur appartenir.

5.2.1 La revitalisation urbaine intégrée

Le contexte de la RUI a mobilisé certains groupes de femmes que nous avons rencontrés. Dans Sainte-Marie, le CÉAF décide dès le début du projet de RUI de s'impliquer activement dans le comité local qui en avait la responsabilité, *Sainte-Marie en action*. De cette démarche ont émergé un plan d'aménagement du quartier et des projets qui devaient s'échelonner sur 10 ans. Les femmes du CÉAF avaient plusieurs réserves quant à la venue d'un projet de revitalisation dans leur quartier. Allait-il engendrer un processus de gentrification? Selon une répondante, cette crainte est encore réelle : « il change rapidement [notre quartier], il se gentrifie, et c'est pas les gens de la place qui ont l'argent pour acheter des condos! » (RG-1). Les femmes étaient aussi soucieuses du fait qu'elles sont presque toujours exclues des projets de développement économique et social. Elles mettent alors sur pied le *Comité d'action locale*, formée seulement de femmes du centre, dont le but est de déterminer les priorités des femmes pour le développement de Sainte-Marie. Ce projet a finalement débouché vers une démarche de déclaration citoyenne que nous avons présentée précédemment. Par ailleurs, selon une répondante, l'arrondissement laissera tomber le projet de RUI dans Sainte-Marie sous peu. Le CÉAF, membre de la Table pour l'aménagement du Centre-Sud (coordonnée par la CDEC Centre-Sud), tentera, sur une base autonome, de relancer le projet puisqu'il considère déplorable son abandon.

Dans l'arrondissement Saint-Laurent, le Centre des femmes de Saint-Laurent s'implique dans le projet de RUI de la Place-Benoît et est membre du comité local de revitalisation. CARI Saint-Laurent est quant à lui membre de la Table de travail Chameran et a été identifié comme un partenaire clé de l'arrondissement dans les projets de revitalisation du quartier Chameran. Ce quartier, particulièrement défavorisé, fait partie du Plan d'action en développement social de l'arrondissement.

Ces participations font prendre conscience aux femmes de ces quartiers de leur propre expertise concernant les questions de développement urbain. Elles savent ce dont elles ont besoin dans leur quartier, ce qu'elles veulent et quelles sont les ressources à exploiter. Ce qui se dégage de leurs propos concernant la revitalisation urbaine rejoint essentiellement la vision de la ville que les groupes de femmes défendent dans les déclarations citoyennes, et dont il fut précédemment question.

5.2.2 Le développement économique communautaire et social

La place des femmes dans le développement économique, communautaire et social constitue une priorité pour plusieurs répondantes que nous avons rencontrées. Cette implication est d'autant plus importante que pour plusieurs groupes : « du développement, ça peut pas juste être institutionnel ou privé. On représente des membres, des gens de la place ! On ne peut pas parler de développement local sans y inclure prioritairement les organismes communautaires » (RG-5). Ces groupes, qui participent souvent aux activités de leur CDEC (les CDEC ayant un mandat de CLD, Centre local de développement) et de leur CDC, s'impliquent alors dans les projets de développement local. Selon une répondante :

Par leur mission, les groupes de femmes étaient souvent associés aux CDEC et quand celles-ci ont eu le mandat de CLD, cela a fait en sorte que les femmes se sont retrouvées davantage touchées et préoccupées par des questions de développement économique et d'aménagement urbain au-delà de leurs propres services (RI-2).

En s'impliquant dans leur CDEC, les groupes de femmes contribuent à ce que les besoins et les intérêts des femmes soient mieux pris en compte dans les projets de développement local. La présence de groupes de femmes dans les CDC, dans les CDEC, ainsi que dans les tables de concertation de quartier démontre leur volonté de participer activement au développement de leur quartier et de leur arrondissement, mais également d'y favoriser la concertation et de développer des alliances stratégiques.

Au niveau de l'économie et des emplois, soulignons que certaines initiatives des groupes de femmes ont misé sur la création de petites entreprises coopératives pour les femmes. Pour ces groupes, il s'agit non seulement de défendre le modèle coopératif, mais également de créer des emplois pour les femmes et de répondre à certains de leurs besoins exprimés. Dans Sainte-Marie, deux coopératives soutenues par le CÉAF ont été mises sur pied : Taillissimo, une friperie grande taille, ainsi que le Café Touski, deux projets nés de l'initiative de femmes du quartier Sainte-Marie.

5.2.3 Le logement

Le logement abordable est une préoccupation centrale pour tous les groupes de femmes rencontrés, sans exception. L'appauvrissement des Montréalaises et la hausse des coûts du

logement engendrent une situation où de plus en plus de femmes éprouvent des difficultés à se loger décentement. Rappelons que 56% des Montréalaises gagnent moins de 20 000\$ par année (Comité Femmes et développement régional, 2005a) et que le prix moyen mensuel d'un loyer à Montréal est de 636\$ (FRAPRU, 2007). Ce sont 42,3% des femmes montréalaises qui consacrent plus de 30% de leurs revenus au logement, considéré comme étant le seuil critique au-delà duquel la qualité de vie est compromise. Cette situation est particulièrement problématique pour les femmes monoparentales, les femmes seules, les femmes éprouvant des problèmes de santé et les femmes âgées, qui bénéficient de peu d'épargnes. Une récente étude du Conseil des Montréalaises démontre que les femmes rencontrent plus d'obstacles à se loger que les hommes, et que les problèmes liés au logement ont des répercussions sur la vie des femmes en général (Conseil des Montréalaises, 2006a). Le Centre des femmes de Verdun et le Centre des femmes de Pointe-aux-Trembles ont participé à la création de coopératives et d'organismes d'habitation à but non lucratif, et le Centre des femmes de Rivière-des-Prairies étudie cette possibilité pour la prochaine année. Par ailleurs, plusieurs groupes de femmes ont des comités logement qui interviennent au niveau de leur arrondissement et de la Ville afin de faire respecter les droits des locataires et favoriser la construction de logements abordables et de logements sociaux. Pour nos répondantes, il semble clair que l'accès à un logement abordable et décent offre une plus grande stabilité pour les femmes et un contrôle sur l'une des dimensions les plus fondamentales des besoins humains.

5.2.4 Le transport en commun

Le transport en commun est considéré comme un autre problème préoccupant pour les femmes qui en constituent les plus grandes usagères. Près de 40% des femmes en dépendent (Conseil du statut de la femme, 2004a). Or, nombreuses sont les femmes qui se plaignent des trajets inadéquats, des horaires mal adaptés, des autobus mal aménagés (entre autres pour les femmes qui se déplacent avec des enfants ou des personnes âgées) et surtout, de la hausse des tarifs. Conséquemment, comme l'expliquent plusieurs répondantes, certaines femmes voient leur mobilité réduite et se privent ainsi de prendre part à des activités sociales, politiques, ou encore, doivent refuser des emplois intéressants puisque s'y rendre s'avère être une aventure complexe : « Y'a des filles qui se trouvent des bonnes jobs au centre ville des fois, mais avec

le transport, ça peut te prendre une heure, une heure et demi... quand t'as un enfant à la garderie, c'est pas évident. Tu refuses » (RG-2). Pour cette raison, les groupes de femmes rencontrés ressentent de plus en plus le besoin de se mobiliser pour une amélioration du service de transport en commun, comme certaines femmes l'ont fait depuis les années 1980. Notons que le service *Entre deux arrêts* de la STM, qui existe depuis 1996, est un projet qui a été porté par le CAFSU (Centre d'action femmes et sécurité urbaine, mis sur pied par le CÉAF) et le Programme Femmes et ville de la Ville de Montréal. Il donne aux femmes la possibilité de descendre de l'autobus entre les arrêts, après 19h30, afin de se rapprocher de leur destination. La qualité de ce service, demandé par les Montréalaises, a d'ailleurs été soulignée par les Nations Unies en 2000 (Michaud, 2003).

Des actions ont été menées dans plusieurs arrondissements afin de faire pression sur la STM et l'encourager à améliorer son offre de service. À Pointe-aux-Trembles, le Centre de femmes a fait signer une pétition aux citoyens mécontents des services de la STM et a effectué un sondage sur leurs besoins en matière de transport. En mars 2006, le centre a poursuivi ses moyens de pression en conviant les citoyens à une marche de protestation qui se terminait en une manifestation devant les bureaux des conseillers de l'arrondissement. Les citoyens ont gagné leur cause puisque depuis, des modifications ont été apportées. D'autres groupes de femmes ont participé en 2006 et 2007 à des activités organisées par la TROVEP (Table régionale des organismes volontaires d'éducation populaire de Montréal), un organisme de réflexion et d'action sur les grands enjeux urbains montréalais (transport, eau, lutte à la pauvreté). Ils ont manifesté pour une tarification sociale du transport en commun et comptent poursuivre leur mobilisation.

5.2.5 La sécurité

Les groupes de femmes qui, dans les années 1980 et 1990, se sont largement mobilisés autour du dossier de la sécurité urbaine, continuent d'en faire une priorité. En effet, selon nos répondantes, les femmes continuent d'avoir peur de se promener seules le soir, mais beaucoup d'améliorations pourraient être apportées au cadre bâti afin de renforcer leur sentiment de sécurité. Ainsi, selon le Guide d'aménagement sécuritaire de la Ville de Montréal, 60% des Montréalaises ont peur de se promener seules le soir contre 17% chez les

hommes (Paquin, 2002). Il est vrai que les études portant sur la sécurité urbaine tendent à démontrer que les femmes vivent de l'insécurité dans les lieux publics parce qu'« elles sont plus à l'affût des éléments porteurs d'insécurité dans les endroits publics » (*ibid*, p. 15). « Je trouve quand même que Montréal est une ville très agréable à vivre, mais je ne me sens pas en sécurité. Si je sors, je rentre pas en métro, je prends un taxi, comme bien des femmes » (IC-3). Pourtant, selon nos répondantes, le point de vue des femmes en matière de sécurité urbaine est d'autant plus important qu'« une femme qui est en sécurité, tout le monde est en sécurité » (RG-3).

Quelques initiatives sont mises sur pied par ces groupes. Un sondage mené par le Centre des femmes de Rivière-des-Prairies en 2005 a mené à une collaboration fructueuse avec Tandem Montréal en vue de l'amélioration de la sécurité dans le quartier. Le centre a également organisé plusieurs marches exploratoires au cours desquelles les femmes étaient invitées à relever les éléments du quartier qui suscitent de l'insécurité. Le projet est en voie d'être présenté au conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies. À Saint-Laurent, le Centre des femmes a participé à un Diagnostic de sécurité financé par l'arrondissement. Choisi par l'arrondissement pour son expertise et son implication sociale, le centre a récolté des données sur le sentiment d'insécurité des femmes de Saint-Laurent lors de focus-groupes et par la réalisation d'un sondage. Le plan d'action est présentement en rédaction.

Lors du Sommet de 2002, les groupes de femmes avaient soulevé l'importance pour la Ville de produire un guide d'aménagement sécuritaire et d'en appliquer les principes à tout « nouveau lieu public et bâtiment public » (Comité de suivi du Sommet de Montréal, 2006, p. 7). Un guide a été produit la même année et des formations ont été offertes aux arrondissements et pour certains services municipaux (Michaud, 2003). Un projet pilote d'aménagement sécuritaire a été réalisé en 2005 dans l'arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie.

Nous venons de présenter les principales initiatives des groupes de femmes menées en vue d'une amélioration de l'aménagement de la ville et des services qui y sont offerts. Les actions menées par les groupes de femmes montrent que bien que les femmes diffèrent de l'une à l'autre (en termes de classes sociales, de référents ethnoculturels, religieux, d'orientation sexuelle, etc.), il existe dans la ville certaines conditions partagées par bon

nombre d'entre elles : l'insécurité urbaine, la pauvreté, la difficulté à se loger convenablement et à se déplacer. Dans une vision pragmatique, les groupes de femmes ont décidé de s'attaquer à ces questions en usant de leur pouvoir de plaidoyer auprès des acteurs de la gestion et de la planification urbaines, exprimant par le fait même leur propre vision particulière de la ville. Soulignons que l'amélioration des services de transport, de l'accès au logement, de la sécurité urbaine et de l'aménagement de la ville contribue à une meilleure appropriation de la ville par les femmes. Celles-ci deviennent donc en mesure de vivre la ville sans contrainte discriminatoire à l'égard de leur genre, permettant ainsi une plus grande égalité entre les femmes et les hommes.

5.3 Vers une appropriation de la dimension sociopolitique du territoire urbain montréalais

Les groupes de femmes se mobilisent sur deux plans politiques. Comme nous l'avons vu dans un chapitre précédent, ils revendiquent une meilleure représentation des intérêts des femmes au sein des instances décisionnelles (politique des idées) et ensuite, ils aspirent à une meilleure présence des femmes en politique (politique de présence). Pour les groupes de femmes, la représentation des femmes et de leurs besoins et intérêts à différentes échelles au sein de différentes instances électives et non-électives est une condition nécessaire pour une plus grande équité et justice sociale dans la ville.

De nombreuses initiatives menées par les groupes de femmes constituent des stratégies de représentation des besoins et des intérêts des femmes auprès des interlocuteurs locaux et municipaux. Ces stratégies paraissent importantes puisque comme le souligne une répondante, « en tant qu'élue, est-ce que tu vas penser à faire des parcs pour les enfants? Comment tu penses à la sécurité quand tu n'as pas connu la réalité [des femmes], ... s'il n'y avait pas femmes, il n'y aurait pas de entre deux arrêts... » (IC-3).

5.3.1 Une déclaration citoyenne : un processus d'apprentissage de l'action politique

Nous avons abordé dans la section précédente la vision de la ville qui se dégage des déclarations citoyennes. Il faut également constater que par la déclaration citoyenne, les femmes et les groupes de femmes se dotent d'un outil politique visant à faire valoir leurs besoins et leurs intérêts auprès des instances décisionnelles municipales. Ainsi, dès la

première expérience de démarche de déclaration citoyenne montréalaise, produite par la CÉAF, un important travail de représentation est enclenché. En effet, une des premières actions du CÉAF est de faire appuyer sa déclaration par les organismes communautaires du quartier puis de la présenter au maire de l'arrondissement. Par la suite, la déclaration est diffusée lors d'une grande fête de quartier où une femme-sandwich, exhibant la déclaration, en distribue des copies et récolte des signatures d'appui des résidents. Les femmes du CÉAF mettent aussi en scène une pièce de théâtre portant sur leur déclaration et elles la présentent cinq fois dans le quartier Sainte-Marie. Par la suite, dans le cadre de la campagne électorale municipale de 2005, cinq groupes de femmes (CÉAF, Centre des femmes de Rosemont, Centre des femmes de Rivière-des-Prairies, Centre des femmes de Pointe-aux-Trembles et Centre des femmes La Marie debout) déposent leurs déclarations citoyennes à l'Hôtel de Ville et le maire Gérald Tremblay se montre alors très réceptif. En 2006, d'autres groupes de femmes enclenchent une démarche de déclaration citoyenne. Le Y des femmes de Montréal et le Centre des femmes de Saint-Laurent amorcent aussi une telle démarche et produisent leurs propres déclarations. Le Centre des femmes de Verdun est également aussi en processus de production de sa propre déclaration. Chacune des déclarations a également été présentée dans leur conseil d'arrondissement respectif, largement diffusées et appuyées auprès des résidents et des organismes communautaires (*voir* tab. 5.2).

Tableau 5.2 Groupes de femmes ayant réalisé une démarche de déclaration citoyenne

Année	Groupes de femmes
2004	CÉAF
2005	Centre des femmes de Rosemont, Centre des femmes de Rivière-des-Prairies, Centre des femmes de Pointe-aux-Trembles, Centre des femmes La Marie debout
2006	Y des femmes de Montréal Centre des femmes de Saint-Laurent
2007	Centre des femmes de Verdun (en processus)

Source : Béchard, 2007

L'aventure a par ailleurs permis aux femmes, de simples citoyennes, de se familiariser avec les instances politiques municipales et leur fonctionnement. De fait, une partie du processus menant aux déclarations citoyennes consiste en une formation portant sur les institutions municipale et les instances de participation. « Je trouve que c'est une très bonne chose parce qu'on ne la voit plus de la même façon, la ville... ça démystifie les personnages aussi, on voit les personnes, et là on est proches, on peut parler » (RG-3). En outre, comme toutes les déclarations citoyennes ont été présentées aux conseillers d'arrondissement, les femmes ont pu comprendre ce qu'est une séance du conseil d'arrondissement, comment on y intervient en tant que citoyen, elles ont pu rencontrer leurs élus et comprendre leurs rôles respectifs. À la suite de la démarche de déclaration citoyenne, plusieurs participantes continuent de participer aux séances de leur conseil d'arrondissement : « y'a des femmes des déclarations citoyennes qui maintenant assistent aux conseils [d'arrondissement], ce qu'on ne voyait pas avant. Pour s'informer de ce qui se passe » (RG-5). D'autre part, elle a permis aux femmes de se faire connaître des élus : « On s'est fait connaître, ça c'est déjà pas mal, le groupe et les revendications. Et puis ils savaient, quand on arrivait au conseil d'arrondissement, qui on était » (RG-3). Dans plusieurs arrondissements, les élus ont ainsi été sensibilisés aux réalités et aux préoccupations particulières des femmes de leur arrondissement. Par ailleurs, les déclarations citoyennes possèdent un poids politique non négligeable auprès des élus. Ayant largement diffusé leurs déclarations citoyennes, les femmes ont sensibilisé les acteurs locaux à leurs revendications. Appuyées par les résidents et les organismes communautaires des arrondissements où elles ont été rédigées, les déclarations citoyennes renforcent la place des femmes et légitiment leurs besoins et leurs intérêts.

Les déclarations citoyennes agissent comme un levier pour l'action citoyenne des femmes et représentent une prise de pouvoir. Elles ont ainsi donné confiance aux femmes quant à leurs capacités en tant que citoyenne à s'impliquer activement dans leur milieu. Sentant souvent que leurs idées sont marginalisées politiquement et socialement, les déclarations citoyennes leur ont prouvé que leurs revendications peuvent avoir un poids :

Ça éveillée les femmes à l'environnement. Notre environnement, parce que souvent, on critique mais on fait rien. On pense qu'ils nous écouteront pas ! Mais là ça prouvait que ça pouvait aider un peu pour l'amélioration, ça montré que les femmes pouvaient le faire (RG-3).

Cette expérience de prise de parole a apporté aux femmes une motivation très forte à poursuivre cette participation puisqu'elles se sont éveillées au rôle qu'elles peuvent jouer pour l'amélioration de leur environnement : « On très fières de ce qu'on a fait, pis les autres femmes aussi. [...] Les femmes ont ben des idées ! » (*ibid*). Tous les groupes de femmes qui ont mené une telle démarche poursuivent leur action citoyenne. En faisant prendre conscience à des résidentes de quartier les enjeux urbains locaux, plusieurs groupes ont été encouragés à mettre sur pied des comités d'action locale, des comités transport ou logement, leur permettant ainsi de donner suite aux revendications. Pour les groupes de femmes que nous avons rencontrés, la production d'une déclaration citoyenne a sensibilisé les femmes à l'importance de s'investir localement, dans leur quartier et leur arrondissement et d'être à l'affût de l'impacts des décisions prises en matière de gestion et de planification de la ville sur les conditions de vie des femmes. Ces femmes ont aussi appris comment s'organiser afin de soutenir leurs revendications auprès des interlocuteurs.

Dans quelques arrondissements, les déclarations citoyennes ont eu un effet d'entraînement sur d'autres groupes communautaires qui y ont trouvé un moyen concret et simple de se positionner pour l'avancement de revendications. Selon une répondante, « ç'a fait comme boule de neige avec d'autres organismes. Ç'a comme éveillée le Rosemont sur comment on peut améliorer Rosemont » (*ibid*). La déclaration citoyenne devient un outil politique simple dans lequel se retrouvent des revendications concrètes et claires, ancrées dans la réalité des quartiers montréalais. Plusieurs de nos répondantes soulignent en effet qu'un des avantages de la déclaration citoyenne consiste en sa capacité à refléter les particularités d'un quartier en devenant une référence pour les femmes et les groupes de femmes qui s'y reconnaissent et y trouvent sens.

5.3.2 Le Sommet de Montréal : une concertation traduite en actions politiques

Les pratiques et les stratégies employées par les groupes de femmes mettent en lumière un solide réseau de soutien au sein du mouvement des femmes montréalais. Le Sommet de

Montréal constitue un moment charnière pour le mouvement des femmes montréalaises puisqu'il marque la consolidation d'une concertation entre différents acteurs autour des enjeux liés à la place des femmes dans la ville : le Comité Femmes et développement régional de la CRÉ, la TGFM, le Y des femmes de Montréal, des chercheuses et des travailleuses des groupes de femmes. Cette collaboration assure par le fait même un maillage efficace entre les différents niveaux d'intervention du mouvement féministe auprès des interlocuteurs municipaux. Pour plusieurs répondantes, il semble que depuis le Sommet de Montréal, ce réseau ait permis la consolidation d'une concertation visant à améliorer la place des femmes dans la ville. Selon le bilan du Comité de suivi du Sommet de Montréal :

Pour les Montréalaises, le succès est d'autant plus significatif que c'est la première fois que les groupes de femmes de l'Île de Montréal travaillent aussi étroitement ensemble au plan municipal. Il s'en dégage [...] une analyse politique partagée sur la question de l'égalité des femmes et la prise de conscience que le monde municipal est un lieu de pouvoir important en regard des services destinés aux femmes. Cette dynamique de concertation s'est poursuivie à travers les suites du Sommet (Comité de suivi du Sommet de Montréal, 2006, p. 7).

Effectivement, dès les préparations du Sommet, deux priorités sont collectivement établies. D'abord, comment s'assurer que la Ville de Montréal tienne compte des besoins et des intérêts des femmes? Ensuite, comment favoriser une meilleure représentation des femmes au sein des instances décisionnelles de la Ville? Lors des échanges préparatoires ayant eu lieu dans le cadre de *Montréal, Ville nouv'Elles*, les participantes s'entendent pour mettre de l'avant six propositions qui seront défendues lors du Sommet par la délégation Femmes : l'adoption d'une politique d'égalité par la Ville, l'utilisation de l'ADS dans tous les dossiers traités par l'administration municipale, la création d'un bureau Femmes et Ville, la mise en place d'un Conseil consultatif, le maintien et l'application du programme d'accès à l'égalité en emploi (PAÉE) et l'adoption d'une politique en aménagement sécuritaire. De plus, à l'issue du Sommet, un comité de suivi est mis sur pied. Formé essentiellement de membres issus du Comité Femmes et développement régional, de la TGFM, du bureau régional de

Montréal du Conseil du statut de la femme²⁷, ce comité se donne comme mission de s'assurer que la Ville s'engage à respecter ses engagements contractés lors du Sommet²⁸. En 2004, la Ville de Montréal crée le Conseil des Montréalaises et en 2007, un projet pour une politique d'égalité est déposé. Lors du Sommet, la délégation Femmes a également demandé officiellement que la Ville s'engage à produire un Guide d'aménagement sécuritaire et à en appliquer les principes²⁹ à tout « nouveau lieu public et bâtiment municipal » (Comité de suivi du Sommet de Montréal, 2006, p. 7).

Le projet de politique d'égalité entre les femmes et les hommes a été proposé lors du Sommet de Montréal par la délégation Femmes. La Ville y a donné suite en organisant en septembre 2005 le colloque *Montréal, une ville à la mesure des femmes* auquel ont participé des chercheures, des représentants des institutions ainsi que des milieux communautaire et économique. Plus de 200 participants se sont prononcés sur sept axes d'une future politique d'égalité : la ville et sa main-d'œuvre féminine, l'application d'une politique d'égalité dans un contexte de décentralisation, la Ville au service des femmes, les conditions de participation des femmes à la vie démocratique, les femmes et le développement économique de Montréal, la ville, un milieu de vie pour les femmes et les Montréalaises et les engagements internationaux de la Ville. Les participants soulignent ainsi l'importance pour l'administration municipale d'appliquer l'ADS dans l'ensemble de ses dossiers, d'atteindre la parité dans tous les postes décisionnels de la Ville ainsi que l'égalité en emploi en consolidant le PAÉE dans la fonction publique et en instaurant des mesures concrètes à cette fin. Également, lutter contre la pauvreté en travaillant de concert avec les acteurs impliqués dans le dossier, améliorer les services destinés aux femmes et aux familles et reconnaître la

²⁷ Le Conseil des Montréalaises rejoint le Comité de suivi du Sommet en 2004, année de sa création (Comité de suivi du Sommet de Montréal, 2006).

²⁸ En ce qui concerne le programme de PAÉE, la Ville est dans l'obligation de le maintenir, en vertu de la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans les organismes publics en vigueur depuis 2001. Les engagements pour l'application de l'ADS ont été pris lors du colloque organisé en 2005 en vue de l'élaboration d'une future politique d'égalité entre les femmes et les hommes, *Montréal, une ville à la mesure des femmes* (Roy, 2005).

²⁹ On compte six principes d'aménagement sécuritaire : Savoir où l'on est et où l'on va, voir et être vue, entendre être entendue, pouvoir s'échapper et obtenir du secours, vivre dans un environnement propre et accueillant et agir ensemble (Programme Femmes et ville, 2002).

contribution des femmes au développement économique de la Ville sont des priorités soulevées (voir tabl. 5.3). En mars 2007, la Ville de Montréal dépose au Conseil municipal son projet de politique, *Pour une participation égalitaires des femmes et des hommes à la vie de Montréal*, dans laquelle en sont établies les priorités : la gouvernance, la ville comme employeur, les services aux citoyennes, le développement économique et le développement international (Ville de Montréal, 2007).

Tableau 5.3 Propositions avancées par les groupes de femmes et leurs instances lors de trois événements entourant le Sommet de Montréal

Montréal, ville nou'elles	Sommet de Montréal	Colloque Montréal à la mesure des femmes
<ul style="list-style-type: none"> • Encourager et soutenir les femmes pour qu'elles s'impliquent en politique municipale; • Mettre sur pied un comité consultatif femmes et un bureau femmes enchâssés à l'administration municipale; • Assurer la parité femmes-hommes dans tous les postes décisionnels municipaux et prendre en compte les femmes doublement discriminées; • Utilisation de l'ADS dans tous les dossiers municipaux; • Adopter une politique d'égalité entre les sexes à la Ville; • Mettre en place des projets, structures et mécanismes d'éducation à la citoyenneté; • Assurer l'accessibilité universelle des services et des infrastructures; • Adopter une politique de gestion de la diversité; • Assurer l'accueil des nouveaux arrivants; • Améliorer les services de garde 	<ul style="list-style-type: none"> • Une priorité : l'élaboration d'une politique cadre d'égalité des femmes et des hommes par la Ville de Montréal; • La mise en place d'une structure consultative : le Conseil des Montréalaises; • La mise en place d'une structure administrative municipale : le Bureau de la Condition féminine; • Des moyens d'action en lien avec la Politique : <ul style="list-style-type: none"> • l'analyse différenciée selon les sexes (ADS); • le maintien et l'application du programme d'accès à l'égalité en emploi (PAÉE); • L'adoption d'une politique d'aménagement sécuritaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Mieux connaître les besoins des femmes de Montréal en ayant recours à l'ADS; • Atteindre la parité dans tous les postes décisionnels de la Ville; • Atteindre l'égalité en emploi en consolidant le PAÉE dans la fonction publique par l'élaboration de mesures concrètes; • Lutter contre la pauvreté en travaillant de concert avec les acteurs impliqués dans le dossier; • Améliorer les services destinés aux femmes et aux familles; • Reconnaître la contribution des femmes au développement économique de la Ville

Sources: Comité de suivi du Sommet de Montréal, 2006; Comité Femmes et développement régional, 2001; Roy, 2005

Le travail des membres du Comité de suivi du Sommet de Montréal a été essentiel pour la réalisation de plusieurs engagements par la ville. Selon le bilan de ce comité, « sans [l'] implication enthousiaste et continue [des membres] pour travailler à la mise en œuvre des engagements du Sommet, le résultat de cette opération n'aurait pas été ce qu'il fût » (Comité de suivi du Sommet de Montréal, 2006, p. 8). Les membres du comité et tous ceux y ayant contribué sont effectivement à la base de l'avancement de plusieurs dossiers. Le comité a terminé ses activités en 2006 et le bilan général qui en a été tiré semble plutôt positif. Son travail a su dévoiler la présence d'une volonté politique à la Ville de Montréal de travailler pour l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes. Par ailleurs, c'est à travers cet événement que les groupes de femmes de Montréal ont su jeter les bases d'une concertation autour des questions liées aux femmes et aux enjeux urbains, entre eux et avec certains élus.

Les diverses actions menées par le comité de [...] ont permis une réflexion politique et le développement d'une vision régionale qui constituent des atouts importants pour la suite des choses. La nécessité de la concertation entre les groupes de femmes apparaît dorénavant indispensable (*ibid*, p. 10).

Les groupes de femmes que nous avons rencontrés s'entendent en effet pour dire que les gains obtenus dans le cadre du Sommet de Montréal et de son suivi constituent une avancée certaine de la question de l'égalité entre les femmes et les hommes à la sphère municipale et que leur mobilisation collective à cette fin y est pour beaucoup. Ainsi, plusieurs répondantes soulignent les retombées de cette mobilisation, particulièrement la création du Conseil des Montréalaises et la ratification de l'article 16 de la *Charte montréalaise des Droits et responsabilités* en 2005 qui stipule que la Ville doit « soutenir l'égalité entre les femmes et les hommes » dans l'ensemble de ses actions. En ce sens, comme le souligne une répondante, la concertation des groupes de femmes autour des enjeux liés au Sommet de Montréal et le soutien de leur mobilisation ont permis de traduire leurs revendications en actions politiques de la part de l'administration municipale :

Le Sommet de Montréal a été un moment important pour sensibiliser et informer et les groupes de femmes. Depuis ce temps, ces groupes sont restés mobilisés et sont assez au courant des différents dossiers. Les groupes de femmes sont beaucoup plus intéressés par ce qui se passe au niveau de leur arrondissement, ils ont un niveau d'informations beaucoup plus important et ont développé leur propre analyse (RI-2).

Toujours selon nos répondantes, les revendications portées lors du Sommet de Montréal constituent des priorités pour les années à venir. Les dossiers de l'application de l'ADS, d'une politique d'aménagement sécuritaire et la consolidation d'un bureau Femmes piétinent et déjà, plusieurs critiques se font entendre. Plusieurs répondantes soulignent par la fait même l'absence de nombreux éléments dans le projet de loi de politique d'égalité de la Ville : « il y a toute la question de l'ADS, la parité, bon il manque des affaires là-dedans, on s'entend, mais ça les consultations vont le dire, entre autres au niveau des services il y a très peu de choses écrites à propos des femmes » (RG-1). Conséquemment, les groupes de femmes entendent poursuivre leur mobilisation à l'échelle municipale. De fait, des consultations publiques auront lieu à l'automne et les groupes de femmes misent sur celles-ci pour exprimer leurs désaccords et demander des modifications au projet de politique. D'ici là, les groupes de femmes bénéficient de rencontres préparatoires, organisées par le Comité Femmes de la CRÉ, en vue des consultations publiques. Ces rencontres leur permettront de se concerter et de prioriser les modifications à apporter à la future politique d'égalité.

Pourtant, la politique d'égalité suscite beaucoup d'espoirs. Elle est perçue comme un pas de plus vers l'égalité entre les femmes et les hommes à la ville puisqu'elle représente un outil politique sur lequel les femmes pourront s'appuyer afin de justifier leurs revendications: « ça va nous donner un outil ça, un peu comme la *Charte montréalaise des droits* » (*ibid*). Une fois la politique adoptée, les femmes bénéficieront de nouveaux acquis qui faciliteront l'avancée de leurs préoccupations.

5.3.3 Des alliances avec les élus

Les groupes de femmes que nous avons rencontrés favorisent la création d'alliances avec les élus de leur arrondissement et de la Ville. Par ailleurs, le mouvement des femmes montréalais jouit d'un certain appui de la part de quelques élus de la Ville centre. Les engagements pris à l'issue du Sommet de Montréal le démontrent puisque le rôle de certaines conseillères municipales a été déterminant. Selon certaines répondantes, ce sont ces élues qui assurent le suivi du dossier des femmes dans la ville: « D'abord, la ville en elle-même, il y a une volonté claire, peut-être seulement de quelques personnes, mais ce sont des personnes bien placées » (RC-2). Les alliées, ce sont « Fotopoulos et Samson qui poussent les dossiers,

elles s'associent avec les groupes de femmes. Ces femmes-là nous impliquent, nous consultent » (RG-2). La responsable de la condition féminine de la Ville de Montréal, Mme Helen Fotopoulos, par ailleurs membre du Comité exécutif de la Ville, est maintes fois citée par nos répondantes qui voient en elle une alliée claire pour faire progresser la place des femmes à la Ville. D'autres conseillères municipales y travaillent également et assurent le relais politique au sein de l'institution municipale. Ces informations confirment les résultats de l'étude Heinen (2004) portant sur sept pays de l'Union européenne, ceux de Brais et Frohn (2003) ainsi que les études d'Andrew (2007) qui soulignent l'importance de l'appui d'élus au sein des instances municipales pour les groupes de femmes.

À l'échelle des arrondissements, nos répondantes ont mentionné que certaines administrations démontrent une sensibilité à l'égard des demandes formulées par leur groupe de femmes. Pour une répondante, « il faut dire que la présence des mairesses et de conseillères, ça aide énormément » (RC-2). Presque tous les groupes de femmes affirment avoir des alliés au sein de leur conseil d'arrondissement qui les aident dans l'avancement de leurs revendications. Un des points intéressants ayant été soulevés par nos répondantes concerne le rôle des femmes élues. Sont-elles des alliées naturelles des groupes de femmes pour l'avancement de la place des femmes dans la ville? Les réponses sont contradictoires. Pour certaines répondantes, la présence de femmes au sein des conseils d'arrondissements et au conseil de Ville assure une meilleure représentation des besoins et des intérêts des femmes et constitue une importance avancée. Cependant, pour d'autres qui ont été réellement déçues par ces élues, « c'est pas parce que c'est une femme qui est là que d'office elle va répondre aux femmes, qu'elle va porter les revendications féministes » (RG-4). Comme le souligne avec justesse cette même répondante, « c'est un défi je pense, de créer un lien qui est réel, que ces femmes-là qui vont nous représenter nous représentent réellement » (*ibid*).

Divers groupes de femmes se sont mobilisés lors des élections municipales de 2005 en organisant des rencontres avec les candidats. Cette activité est importante parce qu'elle donne la chance aux femmes de rencontrer les candidats et de les sensibiliser à leurs préoccupations. Il s'agit d'une stratégie de représentation qui permet aux femmes de communiquer leurs besoins et leurs intérêts aux futurs élus. Il est arrivé que des candidats prennent des engagements envers les femmes lors de ces rencontres, ce qui est avantageux pour

elles puisque comme le dit si bien une répondante: « Moi je trouve que 53% des gens sont des femmes, ça fait beaucoup de votes! » (RG-3).

Depuis 2006, la TGFМ s'active autour de son projet de *Tournée des arrondissements*. Le projet consiste à asseoir à une même table les élus des arrondissements et les représentantes des groupes de femmes, dans le cadre d'une rencontre informelle. L'initiative permet aux conseillers des arrondissements et aux groupes de femmes de se rencontrer, de se présenter et d'apprendre à se connaître. Effectivement, très souvent les liens entre les deux sont faibles, entraînant pour les groupes de femmes une mauvaise représentation des besoins et des intérêts des femmes auprès du conseil d'arrondissement et une difficulté à bien diriger leurs actions. L'objectif à long terme de l'activité est de favoriser une collaboration et d'installer un dialogue entre les deux parties. Dans plusieurs arrondissements, les groupes de femmes se sont concertés avant la rencontre, afin de s'y préparer ensemble et de présenter des idées partagées, représentatives de leurs membres. Cette activité a donc permis à plusieurs groupes de femmes d'interpeler les élus locaux et d'assurer une représentativité des besoins et des intérêts des femmes auprès d'eux. Par contre, les retombées de la tournée sont dans plusieurs cas plutôt mitigées. Certains arrondissements prennent en compte les recommandations que les groupes de femmes ont amenées, alors que d'autres semblent peu réceptifs. Comme nous a confié une répondante, les élus « ont parlé beaucoup mais donné peu de réponses aux demandes des femmes » (RG-8).

La deuxième phase de la *Tournée des arrondissements* devrait se concrétiser en 2007 et initier le projet *Agora des femmes*. Cette initiative consiste en l'organisation de rencontres ponctuelles entre des groupes de femmes et des élues femmes afin de permettre un partage et une collaboration à plus long terme entre les deux. De plus, ces rencontres avec des élues femmes pourraient ultimement influencer positivement les femmes à faire le saut en politique.

5.3.4 Vers des comités consultatifs?

Ce qui fait l'unanimité au sein des groupes de femmes rencontrés concerne la nécessité de mettre sur pied des comités consultatifs indépendants en condition féminine dans les arrondissements. Une première initiative a été implantée récemment à Pointe-aux-Trembles

et plusieurs autres groupes de femmes prévoient suivre cet exemple dans la prochaine année. Tel que le souligne une répondante, le comité consultatif apparaît comme une nécessité dans les arrondissements :

Au Sommet de Montréal, ils ont dit qu'il fallait tenir compte des femmes, ils ont mis un Conseil des Montréalaises en place, un comité femmes, alors on voyait une aberration. En haut ils disaient oui, il faut tenir compte des femmes, mais dans l'arrondissement, c'était complètement laissé. Alors c'est là qu'on a dit, ça prend absolument un comité aviseur en condition féminine pour voir à ce que dans l'arrondissement ça soit intégré (RG-2).

Ces comités permettent d'assurer une représentation des femmes dans la gestion et la planification urbaines à l'échelle de l'arrondissement. Puisque qu'aucun mécanisme n'a été prévu par la Ville centre afin que soit prise en compte de la dimension de genre dans les arrondissements, les groupes de femmes que nous avons rencontrés se voient souvent confrontés à des mairies d'arrondissement récalcitrantes à leurs demandes. Les comités consultatifs pourraient ainsi assurer une meilleure reconnaissance des besoins et des intérêts des femmes dans les arrondissements en interpellant directement les élus et les fonctionnaires autour des dossiers et des enjeux qui touchent particulièrement les femmes. En intervenant ainsi, les groupes de femmes démontrent l'importance qu'ils accordent à l'engagement de leur mairie d'arrondissement en matière d'égalité femmes-hommes et de condition féminine. Ils montrent également qu'ils se sentent investis de responsabilités dans ce dossier. Notons qu'à l'échelle de la Ville, c'est le Conseil des Montréalaises qui assure le rôle de comité consultatif, mais qu'au niveau des arrondissements, de l'agglomération et de la CMM, aucune structure de ce genre n'existe.

5.3.5 Les instances de concertation pour la représentation des groupes de femmes

Les groupes de femmes bénéficient de divers lieux d'échange des expériences et de diffusion des informations qui leur permettent de faire avancer leurs actions. Dans un premier temps, les groupes de femmes bénéficient de la présence de la TGFM dont la mission consiste à améliorer les conditions de vie des femmes. De fait, la TGFM établit des stratégies permettant aux groupes de femmes d'être mieux représentés aux niveaux des instances municipales et ainsi favoriser une meilleure prise en compte des besoins et des intérêts des femmes par les acteurs municipaux. C'est le cas de la *Tournée des arrondissements* et du

projet *Agora des femmes*. Par ailleurs, comme le souligne une répondante de la TGFM : « Maintenant on est vraiment considéré comme partenaire de la Ville, [...] donc on est systématiquement invité aux activités qui touchent la condition féminine » (RC-2). La TGFM s'étant illustrée par son implication au cours du Sommet de Montréal et de son suivi, elle bénéficie d'une reconnaissance de la Ville, ce qui permet aux groupes de femmes qui en sont membres d'être représentés auprès des élus et des fonctionnaires.

Le Conseil des Montréalaises se positionne en tant qu'« outil démocratique » important pour les groupes de femmes, et il vise à favoriser la prise en compte des besoins et des intérêts des femmes de la base par l'administration municipale. De fait, il représente une importante instance qui conseille la Ville sur la question des femmes et qui assure un suivi en matière de politiques et de programmes mis en place par la Ville prenant en compte les besoins et les intérêts des femmes. Les groupes de femmes soulignent sa nécessaire présence dans l'institution municipale. Cependant, comme le mentionnent plusieurs répondantes, le Conseil des Montréalaises est encore très jeune et les liens établis avec les groupes de femmes à la base sont encore en processus de solidification.

Le Comité Femmes de la CRÉ constitue une autre instance de représentation des groupes de femmes auprès des élus et des fonctionnaires. Tel que le rappelle une répondante du Comité Femmes, comme plusieurs d'entre eux siègent non seulement à son conseil d'administration, mais également au sein de ses divers sous-comités, il est plus facile de les sensibiliser aux besoins et aux intérêts des Montréalaises. En outre, les groupes de femmes soulignent cet apport : « avec la structure du Comité Femmes de la CRÉ je pense qu'il y a des facilités à ce niveau là, [...], oui, il ya des canaux et des passages, et le Conseil des Montréalaises, oui, il y a des affaires qui se font » (RC-1). Par ailleurs, le Comité Femmes de la CRÉ constitue un lieu de concertation pour les groupes de femmes non seulement avec les élus mais également avec les acteurs du milieu communautaire, syndical, privé, public et parapublic, qui sont membres du Comité.

5.3.6 Représentativité des femmes en politique

Les groupes de femmes peuvent s'appuyer sur le travail du Comité Femmes de la CRÉ, du Conseil des Montréalaises ainsi que de la TGFM afin de favoriser l'augmentation du

nombre de femmes élues dans les instances décisionnelles municipales. Toutefois, les groupes de femmes que nous avons rencontrés ne se mobilisent pas réellement afin d'encourager les femmes à se présenter en politique municipale.

La première chose aussi, c'est sûr que ça dépend d'où tu viens mais nous on est un centre de femmes, donc nous ce qu'on veut c'est favoriser la participation des femmes dans leur milieu [...] et puis nous c'est pas notre job au centre de femmes qu'il y ait massivement des femmes qui se présentent en politique (RG-1).

Le Conseil des Montréalaises a produit divers avis à ce sujet, dont un document dans le cadre des élections municipales de 2005, *Place aux Montréalaises!* dans lequel il souligne l'importance de tenir compte des réalités spécifiques des femmes, sous-représentées dans les instances décisionnelles, mais également le besoin de mettre en place des moyens afin de favoriser la participation citoyenne des femmes (Conseil des Montréalaises, 2005a).

Par rapport à l'augmentation du nombre de candidatures féminines aux élections municipales, plusieurs répondantes soulignent l'existence de plusieurs freins qui découragent les femmes à faire le saut en politique, dont l'investiture et le financement des campagnes électorales. D'une part, les femmes ont besoin d'un solide réseau afin de soutenir leur candidature, et d'autre part, les campagnes électorales qui durent quatre mois au municipal exigent des moyens financiers imposants. Le Comité Femmes de la CRÉ travaille présentement à documenter ces freins qui empêchent les femmes de se présenter comme candidates, mais pour l'instant un tel document n'est pas disponible. De plus, une analyse portant sur les pratiques gagnantes qui favorisent la participation politique des femmes a été réalisée en 2005 par le TGFm à la demande du Comité Femmes de la CRÉ. La CRÉ donnera suite à cette recherche dans le but de favoriser la participation politique des femmes aux élections municipales de 2009. Le Comité Femmes mise beaucoup sur les prochaines élections municipales afin de consolider les gains politiques des femmes obtenus au cours des dernières années.

5.3.7 Stratégies de représentation à l'échelle locale

Les alliances que peuvent tisser les groupes de femmes avec les acteurs locaux sont des plus importantes pour l'avancement des revendications des femmes, à tous les niveaux. La présence des groupes de femmes aux instances de concertation de quartier encourage une sensibilisation et une ouverture des acteurs locaux aux besoins et intérêts des femmes.

C'est certain toutes les alliances qu'on peut créer c'est de la connaissance, les dossiers, les gens, tu sais, c'est un peu tout le temps les mêmes personnes depuis des années. Quand tu connais quelqu'un tu l'appelles, pis, c'est comme ça que ça avance ! Quand tu ne connais personne c'est toujours un peu difficile (RG-1).

En ce sens, les groupes de femmes ont saisi l'importance de siéger aux instances de concertation de quartier, telles que les tables de quartier, les CDC et les CDEC. Cette présence leur permet de se faire connaître des acteurs locaux et de les sensibiliser à leurs préoccupations, de créer des liens et de fixer conjointement des cibles. L'implication des groupes de femmes dans les instances de concertation de quartier leur permet de solidifier leurs actions par le réseautage avec d'autres groupes communautaires, mais également avec des représentants du secteur privé et avec des élus et/ou des fonctionnaires de leur arrondissement. En effet, sur certaines tables de concertation de quartier siègent des représentants de l'administration de l'arrondissement, en conséquence de quoi les groupes de femmes qui y prennent part y établissent des liens avec eux. Cette proximité étaye un dialogue entre les groupes de femmes et les élus, sensibilisant l'administration aux besoins et aux intérêts des femmes et en encourageant une meilleure prise en compte. En somme, cela établit un dialogue entre les groupes de femmes et leurs interlocuteurs du quartier.

Au sein de ces instances de concertation, il s'établit également une étroite collaboration entre les groupes communautaires, assurant la circulation de l'information et facilitant la mobilisation : « c'est sûr que quand tu veux passer la nouvelle, ben tous les organismes vont le savoir. Ils repartent dans les groupes avec ça » (RG-2). Lorsque les groupes de femmes ont besoin de support dans le cadre d'une action, ces groupes communautaires leur apportent un appui non négligeable.

Des projets spécifiques, tels les démarches de RUI ainsi que divers diagnostics (diagnostic en développement social, diagnostic en sécurité urbaine) mis sur pied par les administrations des arrondissements représentent également des opportunités pour les

groupes de femmes qui veulent créer des liens avec les élus et les fonctionnaires. À Saint-Laurent, une telle collaboration profitable a été établie : « Le fait qu'on soit partenaires dans le projet RUI, ça nous donne des liens privilégiés avec les élus, des liens professionnels, ça nous donne des lieux de concertation, on se connaît mieux » (RG-9).

À l'intérieur du milieu communautaire, il est important de souligner l'apport du RIOCM (Regroupement intersectoriel des organismes communautaires de Montréal) pour les groupes de femmes. L'implication de plusieurs groupes de femmes rencontrés dans ce regroupement leur donne la chance d'étendre la représentation des intérêts et des besoins spécifiques des femmes dans l'ensemble du milieu communautaire. En contrepartie, le RIOCM travaille afin d'assurer aux organismes communautaires, dont les groupes de femmes, leur autonomie financière et institutionnelle.

Toutes ces implications des groupes de femmes posent la question de leurs connaissances du quartier et de l'arrondissement, mais également celle de la définition de l'intérêt collectif. En d'autres termes, les groupes de femmes participent-ils de la redéfinition du quartier ou de l'arrondissement auprès des acteurs locaux? Selon nos répondantes, il semble qu'il ne soit pas aisé de faire valoir le point de vue des femmes auprès des instances locales. Comme le soulève l'une d'entre elles provenant de Rosemont, la prise en compte des besoins et des intérêts des femmes au sein de la table de concertation, « c'est un gros débat parce que c'est pas une priorité dans le quartier. C'est difficile et c'est pas évident » (RG-3). À Verdun, il est tout aussi ardu pour le groupe de femmes de légitimer le point de vue des femmes : « Là on est en train de voir comment on peut travailler pour ne pas perdre le siège femmes parce qu'on s'est dit on peut faire une table [femmes], mais quand ça part de toi, et qu'il n'y a pas beaucoup d'organismes qui partagent les mêmes priorités, ben c'est difficile » (RG-4).

5.3.8 Un appui à l'élaboration des pratiques et des stratégies

Les groupes de femmes peuvent bénéficier du travail de diverses instances afin d'être appuyés dans l'élaboration de leurs pratiques et de leurs stratégies (voir fig. 5.1). Dans un premier temps, le Comité Femmes de la CRÉ leur offre des formations et des rencontres sur divers thèmes leur permettant d'être à jour sur l'actualité municipale. Comme le mentionne

une répondante, « les diverses formations aussi qu'on peut aller chercher partout, comme la CRDÎM avait donné une formation sur le leadership et le pouvoir, ça c'est bien intéressant » (RG-1). Également, le Comité produit des études portant sur divers enjeux touchant les femmes qui constituent autant d'outils sur lesquels peuvent se baser les groupes de femmes. Plusieurs répondantes ont également souligné l'importance des activités et des services du Comité Femmes de la CRÉ dans le réseautage entre les différents intervenants du mouvement des femmes montréalais. De fait, le Comité Femmes a mis sur pied en 2005 le *Réseau d'échange, de concertation et d'influence pour les femmes de Montréal*. Cette initiative permet aux réseaux féministes formels et informels d'échanger sur leurs pratiques visant à contribuer à la participation politique des femmes via le site internet de la CRÉ, un bulletin électronique publié deux fois par mois ainsi que par des rencontres ponctuelles (Comité Femmes et développement régional, 2005b).

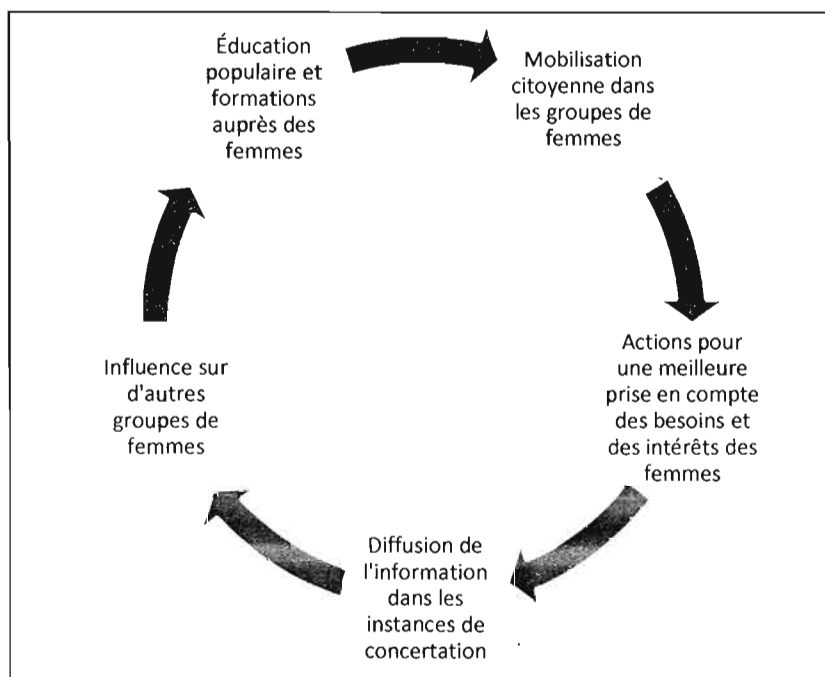
La Table des centres de femmes Montréal/Laval prévoit également une activité mensuelle d'échanges pour ses centres régionaux. À chaque mois, les travailleuses de ces centres de femmes se rendent visite sur leur lieu de travail, leur permettant ainsi d'échanger sur leurs pratiques et leurs interventions féministes, et de voir ce qui se fait notamment en matière d'implication citoyenne. Il s'agit d'une activité fort appréciée par les centres de femmes puisqu'elle assure un échange et une mise en commun des pratiques gagnantes. Notons que c'est de cette façon que le projet de déclaration citoyenne du CÉAF s'est fait connaître par les groupes de femmes. Ainsi, une répondante de la TCF souligne l'importance de cette instance, notamment dans le démarrage de plusieurs initiatives de déclarations citoyennes par d'autres groupes de femmes :

Comme Table, on n'est pas intervenu, c'est un projet de centre de femmes. Ç'a commencé avec le CÉAF qui a d'abord fait ce premier projet et puis à l'intérieur de ce groupe là une fille a dit que ça serait intéressant de l'étendre aux autres centres de femmes. Donc, la Table a servi de réseau d'information et c'est les centres qui ont pris en charge la déclaration citoyenne (RC-1).

Cet échange avait suscité beaucoup d'intérêts chez d'autres groupes qui ont ainsi décidé d'entreprendre eux aussi une démarche de déclaration citoyenne. Par la suite, le Comité Femmes de la CRÉ a assuré le suivi de la démarche de déclaration citoyenne et la diffusion de l'initiative aux groupes de femmes en offrant des formations et du financement. À l'été

2006, Femmes et villes international, un réseau d'échanges international sur les enjeux liés à la place des femmes dans la ville, a coordonné la présentation de la démarche à Vancouver dans le cadre du Forum urbain mondial et déjà des groupes de femmes canadiens envisagent d'entreprendre la réalisation d'une déclaration citoyenne. Dans le cadre de la démarche de déclaration citoyenne s'est également établie une collaboration avec le Conseil des Montréalaises et Relais-Femmes. Depuis 2006, un guide de formation, produit par le Conseil des Montréalaises, est offert aux groupes de femmes désirant s'impliquer dans une telle démarche, et dès l'automne 2007, la formation, assurée par Relais-Femmes, sera offerte pour tous les groupes de femmes du Québec.

Figure 5.1 Transmission des pratiques dans les groupes de femmes



Source: Béchard, 2007

5.3.9 L'appui des chercheuses

L'apport des chercheuses³⁰ est essentiel pour les groupes de femmes puisque les études qu'elles produisent leur permettent de s'alimenter et d'avancer dans leurs démarches d'appropriation de la ville, particulièrement dans sa dimension sociopolitique. Cette collaboration fructueuse s'est établie dès la période qui a précédé le Sommet de Montréal puisque des chercheuses s'étaient associées aux « Sommettes » (participantes de la délégation Femmes), contribuant à la réflexion portant sur la place des femmes dans la ville. D'abord, la collaboration déjà établie entre Relais-Femmes et l'Institut de recherches féministes de l'UQÀM à travers le protocole IREF/Relais-Femmes permet de créer des liens entre la recherche universitaire et les groupes à la base. De fait, Relais-Femmes diffuse les résultats de ses études auprès des femmes de la base. Ainsi, dans le cadre ses réflexions portant sur les femmes et le développement local et régional enclenchées dès les années 1990, l'IREF/Relais-Femmes a contribué à la préparation de la délégation Femmes au Sommet de Montréal. Comme le souligne une répondante (IC-3), cette collaboration visait essentiellement à favoriser les retombées des interventions féministes au niveau de la sphère politique municipale en élaborant des stratégies efficaces afin de faire avancer les revendications portées lors du Sommet de Montréal.

De plus, le Comité Femmes de la CRÉ ainsi que la TGFM collaborent périodiquement avec différentes chercheuses universitaires s'intéressant au rapport des femmes à la ville et aux pratiques des groupes de femmes. Ce partage de connaissances est précieux pour les groupes de femmes. Comme il a été souligné par une répondante-clé : « moi c'est ça que j'attends du monde universitaire, une alimentation, parce que quand t'es dans la pratique des fois t'as pas le temps de prendre connaissance de travaux ou de textes qui te font avancer » (RG-1). En ce sens, les formations qui permettent de vulgariser les recherches scientifiques, de même que la mise en commun à travers des colloques ou des rencontres, s'avèrent d'une utilité cruciale pour le renouvellement des pratiques des groupes de femmes. Cette alliance s'établit également au sein des conseils d'administration des groupes de femmes et du Comité

³⁰ Nous spécifions que nous employons le terme « chercheuses » au féminin puisque dans le cadre de nos recherches, nous nous appuyons sur une littérature presque qu'entièrement produite par des femmes.

Femmes de la CRÉ où siègent des chercheuses. Par le fait même, le contact entre elles et les groupes de femmes est facilité.

Comme nous venons de la constater, les groupes de femmes se mobilisent largement afin de s'approprier la ville dans sa dimension sociopolitique. Par l'élaboration de stratégies de représentation et par la consolidation d'un solide réseau au sein du mouvement des femmes montréalais, les groupes de femmes ont saisi l'importance de la dimension sociopolitique, et plus encore, politique, afin de faire avancer leurs revendications. Par ailleurs, partant de cette prise de conscience sur l'importance de s'approprier la ville dans sa dimension sociopolitique, les groupes de femmes développent plusieurs stratégies de représentation auprès des acteurs locaux et municipaux, qu'ils proviennent du milieu institutionnel ou communautaire. La mobilisation des groupes de femmes entourant le Sommet de Montréal et son suivi constituent quelques-uns des événements-clés au cours desquels les groupes de femmes ont su intervenir collectivement afin de faire pression auprès de l'administration municipale. Les déclarations citoyennes, quant à elles, constituent un outil d'apprentissage de la politique municipale qui encourage les citoyennes à s'impliquer plus activement au sein de leur arrondissement et à porter leurs revendications auprès de leurs élus. L'idée de mettre sur pied des comités consultatifs dans leur arrondissement cadre également avec la prise de conscience de l'importance du relais politique au sein des administrations locales et par les acteurs locaux. Ces actions sont d'autant plus importantes que nos répondantes semblent considérer ces stratégies de représentation comme étant cruciales pour que les besoins et les intérêts des femmes dans la ville soient réellement écoutés.

5.4 L'adaptation des pratiques et des stratégies des groupes de femmes à la réforme municipale

La réforme municipale a certainement fait prendre conscience aux groupes de femmes de l'importance d'agir localement et d'intervenir dans leur propre quartier et arrondissement. De fait, la décentralisation de compétences vers les arrondissements fait en sorte que les citoyens peuvent maintenant intervenir sur des enjeux locaux qui les touchent au quotidien.

5.4.1 Les nouvelles structures

Comme nous l'avons vu dans une section précédente, la réforme municipale repose sur un réaménagement institutionnel à quatre échelles : la création de la CMM à l'échelle régionale, la mise en place d'un Conseil d'agglomération pour le territoire de l'île de Montréal, la nouvelle Ville de Montréal regroupant d'anciennes municipalités de banlieue à l'échelle municipale et le découpage de la Ville de Montréal en 19 arrondissements à l'échelle locale. Les groupes de femmes que nous avons rencontrés tiennent compte de cette réorganisation dans une certaine mesure. D'une part, ils interviennent très peu au niveau de la CMM, du Conseil d'agglomération et de la Ville centre puisqu'ils n'y voient pas la pertinence. Nos répondantes ont nettement l'impression que ces instances sont trop éloignées d'elles et de leur groupe pour qu'y intervenir soit profitable. Cependant, c'est à l'échelle de l'arrondissement que prend place leur mobilisation.

La CMM n'apparaît pas comme étant un espace politique à investir pour ces groupes. Aucune répondante n'a mentionné la nécessité d'intervenir à la CMM. Le Conseil d'agglomération, qui constitue une instance décisionnelle récente, ne suscite pour l'instant aucune mobilisation de la part des groupes de femmes. Trouvant cette instance encore trop éloignée d'elles, les femmes ne se sont pas encore concertées en vue d'une intervention à ce niveau. Ainsi, pour une répondante, le Conseil d'agglomération, « c'est un peu loin de nous [...] je te dirais que ça fait beaucoup d'instances décisionnelles » (RG-5). Par ailleurs, le Conseil d'agglomération ne fait preuve d'aucun positionnement clair par rapport à la question de l'égalité entre les femmes et les hommes. Néanmoins, certaines répondantes commencent à penser que les groupes de femmes devraient commencer à s'intéresser un peu plus au Conseil d'agglomération :

On ne s'est même pas penché sur le dossier encore. On en a parlé à des élues et même elles ont été très floues sur le sujet. Donc ça c'est une instance très mal connue, des élus eux-mêmes et encore plus de la population. Par contre, si le conseil devient très concret, il va falloir le compter comme partenaire, parce que c'est là que beaucoup de décisions vont se prendre (RC-2).

Cette même répondante soutient qu'il aurait été peut-être été plus profitable que le Conseil des Montréalaises soit greffé au Conseil d'agglomération puisque des décisions importantes touchant les femmes s'y prendront et « parce que là on aurait touché l'ensemble de la région,

donc il va falloir voir à moyen terme ce qui se passe avec ça » (*ibid*). Par ailleurs, elle mentionne également l'isolement des groupes de femmes issus des banlieues reconstituées qui ne bénéficient d'aucune structure institutionnelle représentant spécifiquement les femmes et qui se retrouvent ainsi écartés de toute forme de représentation auprès de leurs instances municipales.

En ce qui concerne la Ville centre, plusieurs de nos répondantes nous avouent que d'y intervenir leur demanderait trop de temps et que leurs ressources ne leur permettent pas de le faire. Il est important de souligner que cette situation représente un changement majeur dans la mobilisation des groupes de femmes à la sphère municipale. Un retour sur l'histoire du mouvement des femmes de Montréal nous rappelle que les groupes de femmes, depuis la fin des années 1980, s'étaient toujours adressés à la Ville centre lorsque des revendications portant sur le rapport des femmes à la ville étaient formulées. C'est le cas des pressions exercées quant aux questions liées à l'affichage sexiste, à l'égalité en emploi dans la fonction publique municipale ainsi qu'à l'aménagement sécuritaire. De plus, le Sommet de Montréal a suscité une mobilisation importante de plusieurs groupes de femmes à cette échelle. De fait, plusieurs groupes s'étaient justement organisés, à l'initiative du Comité Femmes et développement régional, de la TGFM, de Relais-Femmes et du Y des femmes de Montréal afin de faire pression sur la Ville centre. Comme le souligne le Comité de suivi du Sommet de Montréal dans son bilan, cette implication et cette détermination des groupes de femmes ont certainement encouragé la Ville centre à prendre plusieurs engagements et à mettre en œuvre des mesures concrètes afin de favoriser l'appropriation de la ville par les femmes. Aujourd'hui, nos répondantes reconnaissent la portée des gains qui y ont été faits. Que les groupes de femmes que nous avons rencontrés ne considèrent plus prioritaire de s'impliquer au niveau de la Ville centre suscite plusieurs réflexions. D'une part, notons que le suivi du Sommet de Montréal a été assuré en grande partie par le leadership du Comité Femmes et développement régional et de la TGFM. Ces deux instances ont effectivement veillé à ce que la Ville centre respecte les engagements contractés lors du Sommet. D'autre part, la création du Conseil des Montréalaises qui agit à titre de comité consultatif de la Ville centre en matière de condition féminine assure un certain suivi au niveau de la prise en charge des besoins et des intérêts des femmes. Plusieurs des groupes de femmes rencontrés entretiennent des liens plus ou moins forts avec le Conseil des Montréalaises ainsi que le Comité Femmes.

Il se peut donc que les groupes de femmes aient en quelque sorte délégué à ces instances leur implication à l'échelle de la Ville centre. Ainsi, nombreuses sont nos répondantes qui considèrent que leur groupe de femmes doit en tout premier lieu intervenir à l'échelle de leur arrondissement.

Clairement, l'arrondissement apparaît comme un espace à investir plus massivement. Plusieurs des répondantes rencontrées nous ont confirmé que leur groupe et les femmes qui le fréquentent assistent de plus en plus aux conseils d'arrondissement, ce qui confirme l'étude dirigée par Anne Latendresse (2004) qui arrivait à cette même conclusion. D'autres groupes nous ont confié que cette implication serait prioritaire pour l'année à venir. Pour plusieurs répondantes, les conseils d'arrondissement sont perçus comme une ouverture qui permet aux femmes de s'exprimer : « là maintenant t'as des possibilités avec le conseil d'arrondissement de te faire entendre! » (RG-1). En ce sens, nos répondantes semblent avancer que les restructurations municipales ont permis un rapprochement entre les citoyens et les élus et ce, particulièrement pour les femmes.

La proximité des conseils d'arrondissements encourage assurément les femmes et les groupes de femmes à investir ce nouvel espace politique, parce que des pouvoirs s'y trouvent et que des décisions s'y prennent : « quand c'est plus proche, on a plus l'impression que ça a de l'impact » (RG-7). Ce que nous disent nos répondantes, c'est qu'avant la réforme, comme bien des décisions se prenaient à la Ville centre, les groupes de femmes et les femmes s'en sentaient plutôt éloignés. « La décentralisation des pouvoirs dans les arrondissements, je crois que ça a aidé à la participation des gens, de favoriser l'intérêt des gens. En même temps, plus proche du pouvoir, plus proche des décisions » (RG-5). C'est donc principalement en intervenant au niveau de l'arrondissement que les groupes de femmes que nous avons rencontrés tiennent compte du nouveau contexte qui découle de la réorganisation municipale. Un bon nombre de nos répondantes ont ainsi pris conscience du fait que les arrondissements sont dotés de pouvoirs et de compétences importants pour la qualité de vie des femmes, et que c'est précisément à cette échelle qu'elles sont le plus à même d'influencer les processus de gestion et de planification des quartiers et des arrondissements.

Par le biais des conseils d'arrondissement, les groupes de femmes établissent des contacts avec leurs élus. Les répondantes ont l'impression de mieux connaître leurs élus et

leurs maires d'arrondissement, ce qui n'était pas le cas avant la réforme. Rencontrer les élus lors des séances de conseil d'arrondissement facilite un rapprochement, comme le mentionne une répondante : « c'est depuis ce temps là [...] qu'on connaît M. Lavallée [le maire d'arrondissement]. Avant, on le connaissait pas tellement » (RG-3). Cette proximité encourage les groupes de femmes à revendiquer auprès des élus locaux des améliorations qu'elles souhaitent voir apporter à leur quartier. Néanmoins, comme elles nous le rappellent, ce rapprochement ne garantit pas une meilleure écoute de la part de l'administration de l'arrondissement envers les femmes.

La participation des femmes aux séances de conseils d'arrondissement implique néanmoins une phase d'apprentissage et d'adaptation à leur fonctionnement. En ce sens, plusieurs groupes de femmes rencontrés ont jugé bon, au moment de la réforme, d'offrir des formations aux femmes sur les nouvelles structures municipales et leur fonctionnement. Cet apprentissage s'avère néanmoins complexe. De fait, la multiplication des instances décisionnelles dans la nouvelle Ville entraîne des problèmes dans la compréhension du rôle et des responsabilités de chacune d'entre elles : « Mais ce qui est compliqué avec la réforme c'est de comprendre qu'est-ce qui relève de la Ville et qu'est-ce qui relève de l'arrondissement... et du gouvernement ! C'est complexe ! » (RG-4). Dans ce contexte, nos répondantes avouent que même lorsque les femmes désirent s'impliquer davantage et formuler des revendications, il arrive qu'elles ne sachent pas où aller et à qui s'adresser. De plus, l'augmentation du nombre d'instances décisionnelles engendre un problème de représentation pour les femmes. D'une part, les groupes de femmes n'ont pas le temps d'intervenir à tous les échelons et d'autre part, des mécanismes n'ont pas été prévus à tous ces paliers afin d'assurer la prise en compte des besoins et des intérêts spécifiques des femmes. Le sentiment d'être dépassé par les restructurations municipales et de ne plus comprendre qui est responsable de quoi, où et comment se fait aussi sentir chez plusieurs répondantes : « on dirait que les centres de femmes on est dans un courant où on est toujours en train de se retourner pour attraper quelque chose » (RG-4).

De façon générale, bien que certaines femmes s'investissent de manière accrue dans leur conseil d'arrondissement, elles n'y interviennent pas systématiquement. Il arrive encore que lorsqu'un problème est décelé, lorsqu'une situation particulière interfère sur la qualité et

les conditions de vie des femmes, le réflexe soit d'interpeler le député provincial ou fédéral. Pourtant, pour cette répondante ayant participé à une démarche de déclaration citoyenne, ne pas intervenir d'abord dans son propre arrondissement constitue une aberration :

On se disait que ça devrait être le premier lieu qu'on a accès, le plus près de nous, encore plus que le député et pourtant c'est tout à fait l'inverse. Qui on va voir quand il y a un problème? C'est le député provincial. C'est là que les femmes vont cogner, ou le fédéral, mais souvent c'est plus le provincial. Et ça devrait être notre conseiller d'arrondissement, notre maire d'arrondissement (RG-1).

Cela questionne la capacité de l'ensemble des groupes de femmes à intervenir là où se trouve le pouvoir, mais également les pouvoirs peut-être encore limités des arrondissements dans une panoplie de dossiers qui touchent les femmes et leurs conditions de vie. À titre d'exemple, les femmes auront beau se mobiliser dans leurs arrondissements pour que la lutte à la pauvreté devienne un enjeu prioritaire, il n'en demeure pas moins que le gouvernement provincial demeure un des principaux responsables dans ce domaine.

5.4.2 Climat d'instabilité et de confusion

Il faut dire que de 2001 à 2004, le climat d'instabilité qui régnait dans certains arrondissements autour de toute la question des fusions et des défusions en a déstabilisé plus d'un. Ainsi, pour une répondante, « de 2001 à 2004, on ne savait jamais sur quel pied danser, la fonction publique non plus. Fusion, défusion, ça crée de la confusion! » (RG-6). Dans ce contexte plusieurs groupes de femmes ont eu du mal à bien camper leurs stratégies, à développer une intervention locale efficace, ce qui explique un certain retard dans certains arrondissements où les femmes sont encore peu impliquées à ce niveau.

Comme il fut question à ce chapitre, les groupes de femmes que nous avons rencontrés démontrent une volonté de plus en plus grande de s'approprier la ville dans ses dimensions idéale, matérielle et sociopolitique. Alors qu'au cours des années 1980 et au début des années 1990, les groupes de femmes se mobilisaient plutôt à l'échelle provinciale, depuis la fin des années 1990, une certaine prise de conscience quant à l'importance d'intervenir à la sphère municipale s'est amorcée. En ce sens, les groupes de femmes ont, d'une part, réfléchi collectivement à la ville qu'elles désirent et aux revendications prioritaires pour l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la ville. En outre, de cet éveil sont nées les

déclarations citoyennes qui constituent un moyen de concret d'exprimer les représentations de la ville que portent les femmes. C'est donc à partir de la réflexion portant sur le rapport des femmes à la ville et sur la place qu'elles y occupent que plusieurs groupes de femmes mettent de l'avant plusieurs actions afin d'améliorer l'aménagement et les services offerts, cherchant ainsi à s'appropriier la ville dans sa dimension matérielle. Cependant, les groupes de femmes accordent une importance particulière à l'appropriation sociopolitique de la ville. Effectivement, nos répondantes croient qu'en intervenant dans cette dimension, il est possible de faire en sorte que les besoins et les intérêts des femmes soient pris en considération et que des moyens soient mis en place afin d'y répondre. Néanmoins, les groupes de femmes rencontrent plusieurs obstacles à une meilleure intégration de la dimension de genre dans la ville.

5.5 Des obstacles à l'appropriation de la ville par les femmes

Plusieurs obstacles empêchent les femmes et les groupes de femmes de s'approprier la ville dans ses différentes dimensions. Pour nos répondantes, certains éléments relèvent essentiellement de contraintes liées aux réalités que vivent les femmes au quotidien, alors que d'autres émergent des structures administratives de la Ville, en particulier dans les arrondissements. Comme le mentionne une répondante :

Il faut susciter l'intérêt et donner les moyens aux femmes. On n'a pas la même culture d'organisation, les femmes, et puis on a encore la responsabilité de la famille, les enfants, la maison. Il faut faire en sorte qu'il y ait vraiment des moyens mis de l'avant pour favoriser l'implication des femmes (RG-1).

Par ailleurs, selon une autre répondante, les femmes sont outillées pour prendre la parole. Cependant, les moyens que la Ville met de l'avant pour les écouter sont insuffisants :

On a donné beaucoup de formation aux femmes afin qu'elles en soient capables, de prendre la parole, de confiance en elles, mais je crois qu'on est allé au bout de cette démarche. Les femmes ont confiance en elles, savent prendre la parole, mais il manque de structures et d'instances pour les écouter et pour prendre en charge le dossier (RC-2).

Effectivement, comme nous le verrons plus loin, de nombreux blocages à la prise en compte des besoins et des intérêts des femmes s'érigent par manque de relais politique.

5.5.1 Les femmes ne croient pas en leur pouvoir citoyen

Selon nos répondantes, un des plus grands obstacles à la participation citoyenne des femmes dans la ville concerne l'image négative qu'elles entretiennent à l'égard de leur pouvoir en tant que citoyenne. Comme le souligne une répondante, les femmes éprouvent un fort sentiment d'impuissance, et se disent « qu'est-ce que je pourrais faire, mon opinion compte pas, je suis nulle, c'est qui qui va m'écouter? » (RG-8). Ce qui explique cet état de fait, selon plusieurs répondantes, provient directement de la socialisation des jeunes filles qui engendre un rapport ambigu au pouvoir. D'une part elles ne sont pas habituées à la prise de parole, ont du mal à accepter la critique et d'autre part, elles sont encore encouragées à se développer autour du « être et paraître », que vers le « faire et agir », comme le font les garçons. Il s'agit pour les femmes de reconstruire leur rapport au pouvoir, de trouver une voie de l'exercer qui puisse refléter la manière dont elles le conçoivent, à travers les valeurs qu'elles y rattachent.

Les répondantes des groupes de femmes que nous avons rencontrés remarquent que bon nombre de femmes qui fréquentent ces groupes ne voient pas de quelle manière elles peuvent exercer leur citoyenneté dans la ville. Il semble important de démystifier l'implication citoyenne pour que les femmes s'y retrouvent : « Elles ne réalisent pas qu'elles n'ont pas à tout changer, qu'il y a des étapes, qu'on peut faire des petites choses pour faire une différence » (RG-8). S'impliquer dans son quartier ou son arrondissement ne signifie pas nécessairement amener des changements radicaux et ne se limite pas aux instances politiques municipales. Par ailleurs, c'est en prenant conscience de sa propre expertise en tant que femme que les femmes comprennent le sens de la citoyenneté. Plusieurs répondantes soulignent l'importance de susciter chez les femmes cette confiance en leur propre capacité à intervenir dans leur milieu : « il faut leur dire qu'elles sont importantes, que leur opinion compte et qu'elles sont les expertes de leur propre situation » (RG-7).

5.5.2 L'appropriation des enjeux municipaux

D'autre part, lorsqu'elles souhaitent intervenir au niveau des instances décisionnelles de la Ville ou simplement lorsqu'elles désirent contacter un élu pour lui faire part d'une situation quelconque, certaines femmes se sentent souvent mal outillées. Comme nous le

rappellent nos répondantes, les femmes doivent apprivoiser les affaires municipales qui sont parfois associées à un milieu où elles n'ont pas leur place : « les femmes doivent s'approprier toute la culture de l'arrondissement. Il faut démystifier pour qu'elles comprennent, parce que ça peut faire peur. L'arrondissement, c'est toujours plus associé aux hommes qu'aux femmes » (RG-9). Une enquête menée par l'Écho des femmes de la Petite Patrie vient appuyer ce commentaire. L'étude démontre à quel point certaines femmes ne connaissent ni les rouages de l'appareil politique municipal, ni les élus et leurs compétences et ne savent pas où elles peuvent prendre la parole. D'autre part, plusieurs répondantes critiquent le langage utilisé en politique municipale, qui ne rejoint pas les femmes. Une répondante donnait l'exemple de la complexité des avis de modifications de zonage publiés dans les journaux locaux et sur lesquels les citoyens peuvent se prononcer. Les citoyens sont-ils en mesure de comprendre ce genre d'information? « En tout cas je vais t'avouer que ça me dit pas grand-chose. Et ça, souvent, comme ça ne nous dit pas grand-chose, y'a des décisions qui sont prises » (RG-5), soulève-t-elle. De fait, ce type d'intervention entraîne des transformations importantes des quartiers et de la qualité de vie des citoyens qui sont pourtant incapables d'intervenir.

5.5.3 Participation aux instances de consultation

Nos répondantes mentionnent que certaines femmes se plaignent du peu de temps dont elles bénéficient pour s'impliquer politiquement. La double ou triple tâche des femmes qui travaillent en plus de prendre en charge les responsabilités familiales leur laisse en effet peu de temps libre à consacrer à une implication sociale ou politique. Les séances des conseils d'arrondissements, qui, en théorie, pourraient laisser présager un rapprochement entre les élus et les citoyens, sont dans les faits peu accessibles aux femmes et ce, pour plusieurs raisons. D'abord, l'horaire de la tenue des séances, qui ont habituellement lieu entre 19 heures et 22 heures, cause problème à nombre de femmes qui doivent rester à la maison et s'occuper de leurs enfants. De façon générale, il n'y a pas de service de garde offert. Dans certains arrondissements enclavés et mal desservis par les transports en commun, comme à Rivière-des-Prairies/Pointe-aux-Trembles, le service de transport en commun inadéquat réduit la mobilité des femmes et rend l'exercice de se rendre à une séance du conseil d'arrondissement une aventure plus ou moins heureuse, à laquelle se greffe un sentiment

d'insécurité vécu le soir. Pour celles dont les moyens financiers sont limités, défrayer des coûts de transport pour se rendre à son conseil d'arrondissement n'est tout simplement pas envisageable. Tel que le mentionne une répondante, « la participation des femmes pourrait être facilitée par le transport, l'horaire et les coûts. Les séances sont toujours le soir. On sait que les femmes ne peuvent pas participer le soir. Leurs activités c'est entre 9h30 et 11h00, et entre 13h30 à 14h45» (RG-6). En dehors de ces heures les femmes courent à d'autres activités. Par ailleurs, plusieurs répondantes soulignent la piètre circulation de l'information relative à la tenue des séances de conseil d'arrondissement. Il n'est pas toujours aisé de savoir où elles ont lieu et quand.

Il a également été mentionné que les séances de conseil d'arrondissement sont intimidantes pour des femmes qui n'y sont jamais allées. « Aller parler dans une assemblée, c'est gênant ces affaires là ! » (RG-7). Comment y prend-on la parole, comment se présente-t-on au micro? Les femmes ressentent le besoin d'y être initiées et surtout, de ne pas y aller seules. Au Centre de femmes de Rivière-des-Prairies, au cours de la démarche de déclaration citoyenne, les participantes se sont initiées au fonctionnement de ces séances.

Quand on a commencé à travailler à la déclaration citoyenne, une des premières choses ç'a été de se rendre ici [au centre], de faire du covoiturage et d'aller assister au conseil, juste ça, juste voir comment ça se passe, avec les femmes. Les femmes nous disaient : toute seule, je serais pas aller ! On a juste fait ça, ça commencé par ça (RG-5).

Ce genre d'activité a donné à ces femmes la chance de s'initier au fonctionnement des séances du conseil d'arrondissement et de démystifier tout ce que cela comprend.

Autre fait intéressant à noter, les femmes trouvent en général que les séances de conseil d'arrondissement sont peu attrayantes :

ça nous tente pas d'aller dans des séances plates, « drabes », avec des personnes assises derrière une table, pis d'aller prendre le micro pour parler, on aime ça quand c'est dynamique, quand il y a un aspect ludique, on aime ça quand on nous parle dans notre langage ! (RG-7)

Par le fait même, nos répondantes mentionnent que les femmes se sentent très peu interpellées par ce genre de participation, ce qui ne favorise pas une meilleure représentation de leurs besoins auprès des élus locaux.

5.5.4 Obstacles à la mobilisation des groupes de femmes

Les groupes de femmes eux-mêmes, en tant que représentants de leurs membres, font face à de nombreux obstacles dans l'organisation de leur mobilisation. De nombreuses répondantes nous ont avoué désirer renforcer l'implication citoyenne de leurs membres au niveau municipal, mais que leurs ressources humaines et financières manquent cruellement. Les travailleuses se sentent essouffées par tous les changements qui se bousculent, tant pour le financement qu'elles doivent constamment chercher que concernant la demande grandissante d'intervention locale. Effectivement, les groupes de femmes ressentent de plus en plus le besoin de s'impliquer dans leur arrondissement, et toutes les réflexions qui entourent l'importance de se positionner quant à la place des femmes dans la ville leur demande beaucoup de temps et d'énergie qu'ils n'ont pas nécessairement. Pour les groupes de femmes, « c'est pas évident, ça prend toute une place et une disponibilité » (RG-4). Pourtant, comme le souligne une répondante, lorsqu'un groupe de femmes fait le choix d'assurer une représentation de ses membres auprès des acteurs locaux afin de les sensibiliser aux besoins et aux intérêts des femmes, « t'as pas le choix d'être partout » (RG-2). Néanmoins, assurer la représentation des femmes auprès des diverses instances de participation leur demande beaucoup de temps et d'effort.

Les groupes de femmes, lorsqu'ils tentent d'assurer une représentation de leurs membres auprès de leurs interlocuteurs, font également face à la difficulté de faire valoir le point de vue des femmes. C'est un combat constant que de justifier les besoins et les intérêts spécifiques des femmes. Dans bien des cas, les interlocuteurs entendent les demandes, en prennent note, mais peu souvent y apporte-t-on des réponses. Ce que les groupes de femmes rencontrés désirent, c'est « que le point de vue des femmes soit pris en compte, pas juste entendu, mais écouté, y'a une différence entre entendre et écouter, y'a une grosse différence ! » (RG-5).

5.5.5 Le financement

L'arrondissement de Saint-Laurent octroie du financement aux groupes communautaires via son programme de lutte à la pauvreté et l'exclusion (qui selon une répondante représente un vestige de la structure de financement de l'ancienne municipalité de

banlieue). Néanmoins, ce type de financement présente des contraintes administratives : « Ce qui est enrageant c'est que ici à Montréal, quand c'est pour deux ans, c'est un an, peut-être deux. La demande de financement doit être envoyée pour le 7 mars, on reçoit la réponse en avril, et le projet doit se terminer le 31 décembre » (RG-6). Selon les données recueillies auprès de nos répondantes, à l'exception de Saint-Laurent, aucun groupe ne reçoit du financement de la Ville centre et des arrondissements. Selon une répondante, « ben nous on n'a jamais reçu d'argent de la Ville. Y'a du financement mais c'est pas des gros montants et à chaque fois que ça tombe c'est déjà décidé d'avance à qui ça va. C'est pour les petits amis » (RG-2). Est-ce un jugement hâtif de la part de cette répondante ou cette situation est-elle avérée? Nous ne pouvons pas fournir de réponse à cette question, mais chose certaine, le fait que les groupes de femmes ne soient presque jamais financés par la Ville centre et les arrondissements soulève un problème de décalage certain entre les instances municipales et les groupes communautaires de Montréal. Pourtant, depuis la signature du Contrat de ville, Montréal doit assurer son propre développement social. Peut-on assurer un développement social tout en ne versant pas de financement aux groupes communautaires qui, comme nous l'ont rappelé nos répondantes, interviennent à la base, auprès des citoyennes, afin d'assurer une amélioration des conditions de vie et le maintien du tissu social?

Dans un autre ordre d'idées, soulignons que plusieurs démarches de déclarations citoyennes ont été financées par le programme provincial *À égalité pour décider*, de même que le projet *Femmes du monde* de CARI Saint-Laurent. À l'Écho des femmes de la Petite-Patrie, une demande de subvention a récemment été complétée afin de pouvoir donner suite au projet *Voix des femmes* par la réalisation d'une démarche de déclaration citoyenne :

On a refait une demande de subvention *À égalité pour décider* et on aimerait vraiment mettre sur pied un comité des femmes de la Petite-Patrie et peut-être faire un comité des déclarations citoyennes, mais c'est pas fait parce qu'on sait pas si ça va marcher. Ça serait dommage de pas poursuivre parce qu'on a demandé aux femmes ce qu'elles voulaient, on a fait des formations et là on aurait envie de poursuivre de manière un peu plus permanente. Pour qu'elles puissent avoir une parole et une place dans le quartier (RG-7).

Il semble clair que la disponibilité du financement et sa stabilité constituent des éléments-clés dans la mise en œuvre d'initiatives par les groupes de femmes : « mais nous

même fond pas fond on continue, c'est juste que quand on a plus d'argent on en fait plus » (RG-2). Comme le relate cette même répondante :

on a eu une subvention *À égalité pour décider* et on a fait beaucoup d'actions. On a parti un comité logement, transport, un comité aviseur, et on a fait des déjeuners-causeries avec des élus municipaux. On a fait aussi des rencontres avec des politiciennes, pour comprendre leur parcours, en tant que femmes leurs difficultés (*ibid*).

Cela dénote l'importance du soutien financier aux groupes de femmes qui bien souvent, comme nous l'ont fait remarquer nos répondantes, fonctionnent avec des budgets trop restreints pour ce qu'ils désireraient accomplir.

Par ailleurs, plusieurs groupes de femmes soulignent un problème d'ingérence de la part des bailleurs de fonds, notamment les tables de concertation multisectorielles, menaçant par le fait même leur autonomie. Plusieurs fonds, autrefois distribués par la Direction de la santé publique de Montréal (DSP), le sont maintenant par le biais de ces tables de concertation qui exigent en retour que les groupes subventionnés rendent compte de leurs actions. La majorité des groupes de femmes rencontrés refusent de se prêter à ce jeu puisque leur autonomie leur est primordiale : « La reconnaissance de notre travail, le respect de notre autonomie, ça se dégrade » (RG-6).

5.5.6 Un obstacle majeur : les relations avec les conseils d'arrondissement

Pour plusieurs de nos répondantes, les relations qu'entretiennent les femmes et les groupes de femmes avec leur arrondissement sont d'une importance cruciale dans l'appropriation de la ville par les femmes parce que les élus et les fonctionnaires détiennent un pouvoir sur les services de proximité et sur l'aménagement des arrondissements. Ainsi, toute revendication formulée par des femmes ou un groupe de femmes interpellant une responsabilité de l'arrondissement implique que soient sollicités les élus et les fonctionnaires. Comme le mentionne une répondante, intervenir à l'échelle de l'arrondissement, « c'est un incontournable maintenant, et pour les centres de femmes aussi. Y'en a qui vont dire : non, c'est pas par là que faut que ça passe, mais celles qui ont fait la déclaration citoyenne, elles le voient comment » (RG-1). Pourtant, c'est à l'échelle des arrondissements que les femmes et les groupes de femmes rencontrent la plus grande résistance à l'égard de leurs revendications.

En effet, certains conseils d'arrondissement, selon tous les groupes de femmes rencontrés, se montrent réfractaires à faire de la question de l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi que la condition féminine un dossier prioritaire. Le problème réside dans le fait que la question des femmes n'est jamais une priorité. Plusieurs élus assurent travailler pour le bien public et refusent systématiquement de répondre aux demandes spécifiques des femmes :

Dernièrement ma collègue a dit qu'il faudrait que dans les documents de la Ville [de l'arrondissement], il faudrait que ça soit toujours « citoyens, citoyennes », et on lui a répondu que c'était par souci d'économie de papier... que ça prenait trop de papier, ça fait que là on se dit, ouais, ben faudrait peut-être leur montrer que ça prend pas tellement plus de papier? Là c'est l'écologie pour qu'on se sente mal de demander ça... (RG-4).

Même pour les groupes de femmes ayant produit une déclaration citoyenne, il est difficile de mesurer les retombées concrètes de cette démarche dans leur arrondissement en terme d'améliorations tangibles. La plupart des répondantes rencontrées avouent en être rendues à faire un suivi auprès des élus de leur arrondissement. Chez certaines d'entre elles, on sent une frustration quant aux réponses des instances municipales à l'égard de leurs déclarations citoyennes : « Je te dirais ils l'encensent, comme le maire Tremblay! Mais ils ne l'utilisent pas, ils ne s'y réfèrent pas, même à la grande Ville. Alors on est rendu là. On ne sent pas d'action concrète » (RG-1). En effet, dans le contexte de la campagne électorale municipale de 2005, plusieurs candidats ont souligné l'excellence d'une telle démarche et assuré qu'ils s'y réfèreraient s'ils étaient élus, mais une fois les élections passées, peu d'entre eux l'ont réellement prise en compte.

Alors bien entendu au lancement, ils étaient tous présents, tout est beau et magnifique, la déclaration citoyenne a été citée en exemple, puis que c'était fantastique et merveilleux... Par la suite d'autres personnes prennent le dossier en main et c'est comme s'ils effaçaient le travail que les femmes ont fait. Ça c'est difficile parce que c'est toujours un combat (RG-3).

Pour nos répondantes, la volonté politique de la Ville centre d'intervenir pour l'égalité entre les femmes et les hommes et pour l'amélioration de la condition féminine ne s'est très clairement pas transposée dans les arrondissements.

On a eu beau insister sur le fait que tous les projets de développement, peu importe la nature, devaient être influencés par l'ADS, ça n'a pas été bien perçu. Je pense qu'il faut oublier ça, même si au niveau de la Ville centre il y a des structures, on refuse de voir qu'il y a un problème (RG-9).

En réalité, rien n'a été mis en place dans le but d'assurer le relais de la volonté politique de la Ville centre dans les arrondissements et aucun mécanisme de reddition des comptes permettant à la Ville d'évaluer le travail des arrondissements en ce sens n'a été prévu. Ainsi, les groupes de femmes se retrouvent face à des conseils d'arrondissement qui démontrent un degré d'ouverture à géométrie variable face à la question de l'égalité entre les femmes et les hommes et à la condition féminine. Nos répondantes semblent dire que cette situation n'augure rien de bon pour l'application de la future politique d'égalité de la Ville. Selon une répondante :

c'est la volonté politique qui n'est pas là, pour moi c'est l'enjeu majeur. Pis c'est de reconnaître la place des femmes et les écouter, écouter ce qu'elles ont à dire, de prendre en considération ce qu'elles ont à dire, des changements qu'elles veulent apporter (RG-1).

Les groupes de femmes rencontrés ne sont d'ailleurs pas plus tendres envers les fonctionnaires : « Les fonctionnaires se prennent pour des bailleurs de fonds. C'est assez dramatique pour les organismes communautaires les fonctionnaires qu'on a. Il sont pas aidants du tout du tout pour le milieu communautaire » (RG-1).

En outre, certains élus et fonctionnaires font montre d'une incompétence certaine dans le dossier de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la condition féminine. Un groupe de femmes en a récemment fait l'expérience :

Ça l'air bête à dire mais moi une femme qui répond à des questions sur l'implication des femmes à la Ville et puis du travail des centres de femmes pis qui parle de bord de l'eau, de danse en ligne et de Weight Watchers, je veux dire elle, est pas connectée! (RG-4).

Cette situation dénote l'importance de sensibiliser les élus et les fonctionnaires à la nécessité de tenir compte des réalités spécifiques des femmes et des besoins qui en découlent.

Dans un autre ordre d'idée, plusieurs répondantes soulèvent que certains conseils d'arrondissement démontrent une réticence à reconnaître l'expertise des groupes de femmes et refusent qu'ils soient davantage impliqués dans des projets qu'ils entreprennent. Pourtant,

les groupes de femmes rencontrés désirent être considérés comme des acteurs à part entière dans le développement local, social, économique et communautaire de leur quartier et de leur arrondissement. L'adoption récente de politiques familiales dans les arrondissements en est un exemple. Certains groupes de femmes avaient clairement signifié à leur arrondissement leur intérêt à participer au développement de cette politique, les femmes étant grandement impliquées dans la sphère familiale. Malheureusement, les groupes de femmes n'ont jamais été consultés. En outre, dans quelques arrondissements, le projet de politique a été soumis aux groupes de femmes qui ont eu trois jours pour en prendre connaissance et proposer des modifications, ce qui n'est pas sans provoquer certaines frustrations :

Des fois la ville arrive avec des affaires, pis c'était pour hier... ben c'est pas ça la démocratie pis c'est pas ça la concertation et on tient très fort ici que ça aille une couleur de notre milieu (RG-5).

Plusieurs répondantes critiquent également la gestion des consultations publiques dans les arrondissements. Dans un premier cas, l'arrondissement bâcle cette étape (comme ce qui s'est produit dans le cas des politiques familiales) et dans un deuxième cas, les résultats des consultations ne sont pas pris avec sérieux. Alors, le travail est toujours à recommencer :

Parce que là on fait des portraits pis des portraits mais y'a rien qui avance, donc là le monde en a ras-le-bol d'être consulté. Ils savent ce qu'ils veulent, tu sais, on peut-tu prendre ce qui a été dit? Parce que ça changera pas là, ç'a pas changé, ça fait juste s'accentuer! (RG-1).

En ce qui concerne les projets de revitalisation des quartiers auxquels souhaitent prendre part les groupes de femmes, la déception est aussi palpable. Le CÉAF, bien ancré dans son quartier, avait proposé d'intervenir dans la démarche de RUI, mais l'arrondissement n'a pas jugé bon de donner suite à cette proposition : « l'arrondissement ne croyait pas en nous [...] parce que ce qui aurait été l'fun c'est quand la RUI a été mise en place, qu'ils fassent appel à nous pour toute la mobilisation citoyenne, dire : regarde, on croit en vous, vous l'avez démontré au fil des ans » (*ibid*).

Pour nos répondantes, les femmes ne se font pas assez écouter par leurs interlocuteurs. Bien qu'il existe des espaces où elles peuvent s'exprimer et prendre la parole, le problème réside dans le fait qu'elles ne sont pas écoutées avec sérieux. Tant et aussi longtemps que

cette situation ne changera pas, il reste fort à parier que l'avancement des revendications des femmes sera long à se concrétiser.

CONCLUSIONS

Notre recherche visait à répondre à deux questions. Il s'agissait de mettre en lumière les représentations de la ville portées par les groupes de femmes qui nous parlent d'une territorialité qui soit propre aux femmes, et d'identifier les pratiques et stratégies de ces groupes afin de s'appropriier la ville dans ses dimensions idéale, matérielle et sociopolitique, et plus précisément, de tenter de voir dans quelle mesure ces actions sont adaptées à la nouvelle réalité institutionnelle qui découle de la réforme municipale. Nous avons posé comme hypothèse principale que les groupes de femmes de Montréal se mobilisent de plus en plus à la sphère municipale afin de s'appropriier la ville et ses quartiers. Nos résultats de recherche démontrent effectivement que les groupes de femmes que nous avons rencontrés prennent graduellement conscience de l'enjeu que représente l'échelle municipale dans leurs interventions. S'appropriier la ville et ses quartiers devient un essentiel pour nombre de ces groupes qui y voient l'occasion d'intervenir directement pour l'amélioration des conditions de vie des femmes et pour l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la ville.

Plusieurs raisons poussent ces groupes de femmes à intervenir localement. D'une part, alors que depuis quelques années, la place des femmes dans les instances locales et régionales est devenue une préoccupation pour les municipalités qui souhaitent s'inscrire dans une démarche de démocratisation de leurs structures, de nombreux changements et bouleversements dans la métropole se vivent au quotidien. L'appauvrissement des femmes, la gentrification des quartiers et le sentiment que la parole citoyenne est exclue des débats urbains mobilisent les groupes de femmes. Ils s'opposent ainsi à un mode de planification et de gestion de la ville qui ne correspond pas à leurs valeurs et leurs idéaux.

C'est dans cette optique que les groupes de femmes se saisissent de l'importance de se mobiliser afin de trouver, collectivement, des pistes d'action qui puissent faire de la ville un lieu qui appartienne réellement aux femmes, où elles puissent se sentir chez elles. Une ville

idéale pour les femmes, c'est une ville où elles se reconnaissent, où leurs valeurs se concrétisent, où l'aménagement et les services tiennent compte de leurs besoins particuliers. Mais au-delà de tout, c'est une ville qui met en place les moyens afin qu'une réelle égalité entre les femmes et les hommes se réalise.

Au cours des dernières années, les groupes de femmes, le Comité Femmes et développement régional, de même que la Table régionale des groupes de femmes de Montréal ainsi que des chercheuses se sont penchés sur les moyens qui peuvent être mis en place par les institutions municipales afin de prendre en considération les besoins et les intérêts spécifiques des femmes. La concertation établie entre ces diverses instances constitue une des forces majeures du mouvement des femmes montréalais. Permettant la création de lieux de rencontres où les groupes de femmes peuvent échanger et réfléchir ensemble à leurs priorités puis à leurs pratiques, cette stratégie de réseautage constitue sans l'ombre d'un doute un gain appréciable qui permet d'asseoir une mobilisation concertée pour un meilleur investissement de la ville par les femmes. En outre, ce réseau d'instances féministes travaillant sur plusieurs fronts permet aux groupes de femmes de mettre en commun leurs expériences, de diffuser les informations et d'assurer une certaine représentation des besoins et des intérêts des femmes auprès des structures décisionnelles. Ainsi, il donne la possibilité d'établir des « stratégies gagnantes » pour que la ville puisse réellement appartenir aux femmes.

En ce sens, notre étude démontre que les groupes de femmes interviennent davantage au niveau sociopolitique qu'aux niveaux matériel et idéal. Cela dénote de l'importance que les groupes de femmes accordent progressivement à la représentation politique des femmes et de leurs besoins et intérêts, dans un contexte où ces dernières demeurent largement sous-représentées. Les groupes de femmes que nous avons rencontrés privilégient des actions dans la sphère sociopolitique parce que c'est précisément là que le relais politique peut assurer les plus grandes améliorations dans le dossier de la condition féminine et de l'égalité entre les femmes et les hommes. Ils adoptent ainsi plusieurs stratégies de représentation, à différentes échelles et à travers différentes initiatives, dans lesquelles ils revendiquent des quartiers où il fait bon vivre en tant que femme. Ils militent pour une meilleure prise en compte des besoins et des intérêts des femmes auprès des interlocuteurs locaux, afin de faire de la question de

l'égalité entre les femmes et hommes un enjeu transversal. L'expérience entourant le Sommet de Montréal et son suivi l'a d'ailleurs démontré : les pressions soutenues des groupes de femmes ont favorisé la mise en place de plusieurs mesures visant à améliorer la place des femmes dans la ville. Une fois ces mécanismes mis en place et enchâssés à même les structures municipales, il devient plus facile pour les groupes de femmes de légitimer leurs revendications.

Par ailleurs, les actions des groupes de femmes montréalais ont su établir des alliances solides avec des élus de la Ville centre afin que soient mis en œuvre les moyens nécessaires afin d'atteindre l'égalité entre les femmes et les hommes. De fait, la Ville centre est l'instance où des politiques, des programmes et des mesures ont été adoptés afin de tenir compte des besoins et des intérêts particuliers des femmes. Nous n'avons qu'à penser à la mise sur pied du Programme Femmes et ville, le programme d'accès à l'égalité en emploi (PAÉE), la création du Conseil des Montréalaises et la rédaction d'un guide d'aménagement sécuritaire. On peut donc considérer que la présence d'élus, et particulièrement d'élues, joue un rôle décisif dans l'adoption, par les instances décisionnelles, de moyens concrets afin d'atteindre l'égalité dans la ville. Cependant, alors qu'à la Ville centre ce relais a été assuré, force est d'admettre que tout reste à faire dans les arrondissements. Effectivement, rien n'y a été mis en place afin de favoriser la participation citoyenne des femmes et l'écoute de leurs revendications.

Pourtant, les arrondissements deviennent de plus en plus importants dans la gestion et la planification de l'espace urbain. Depuis la réforme municipale, ils bénéficient de compétences en matière de gestion des services de proximité. Plusieurs décisions importantes pour la qualité de vie des citoyennes sont maintenant prises localement. Voyant qu'il est maintenant possible d'intervenir dans les conseils d'arrondissement afin de revendiquer une meilleure prise en considération des besoins et des intérêts des femmes, les groupes de femmes que nous avons rencontrés sont encouragés à intervenir localement, auprès des élus de leur arrondissement. Par cette implication locale, les groupes de femmes entendent utiliser leur pouvoir de plaidoyer afin que la ville réponde aux préoccupations des femmes. Par le fait même, ils démontrent une prise de conscience concernant l'importance d'intervenir là où les pouvoirs se trouvent, là où les décisions se prennent et ainsi, là où il est possible d'intervenir

et de s'exprimer pour l'avancement du dossier de la condition féminine. La proximité qui y est établie avec les élus donne le sentiment à nos répondantes qu'elles peuvent éventuellement encourager l'adoption d'une approche plus féministe dans la gestion et la planification de leur arrondissement. Ainsi, même si des obstacles à la pleine intégration de la dimension de genre dans les administrations des arrondissements perdurent, plusieurs groupes de femmes désirent s'y impliquer de plus en plus activement.

Néanmoins, plusieurs éléments freinent la prise en compte des revendications des groupes de femmes dans les arrondissements. Alors que les séances de conseil qui s'y tiennent devraient assurer un rapprochement entre les citoyens et les élus, les femmes qui y prennent la parole s'y voient confrontées à un degré d'ouverture variable de leurs conseillers. Les groupes de femmes sentent que leurs revendications sont à la merci de leurs conseillers et maires d'arrondissement. En effet, rien n'assure que les conseils d'arrondissements se conforment à la volonté de la Ville centre de faire de la question de l'égalité entre les femmes et les hommes un enjeu prioritaire, dévoilant par le fait même la persistance de formes de discrimination systémique envers les femmes. Comme le souligne avec justesse une répondante : « comment ça se fait qu'il y a autant de femmes prises avec la pauvreté? Comment ça se fait qu'il manque autant de places en garderie? S'ils étaient si préoccupés, les femmes ne seraient pas les plus défavorisées de la société ! » (RG-7). Cette situation démontre à quel point il est essentiel pour les groupes de femmes de poursuivre leurs activités de sensibilisation et de lobby auprès des acteurs locaux et pour la Ville, d'assurer des mécanismes afin que les arrondissements priorisent la question de l'égalité et de la condition féminine. Effectivement, alors que la mobilisation des groupes de femmes entourant le Sommet de Montréal a bénéficié de l'appui de certains élus à la Ville centre, il n'est pas autant dans les arrondissements. Nos résultats concordent ainsi avec ceux de Heinen (2004) : à la mobilisation des femmes doit s'adjoindre l'appui et le soutien des élus. Nos répondantes demeurent néanmoins optimistes et considèrent qu'il est essentiel d'intervenir dans les conseils d'arrondissement puisque plusieurs décisions y sont prises. Elles sont conscientes que leur travail en est un de longue haleine, et qu'elles devront démontrer beaucoup de courage et de persévérance afin d'amener un changement social.

La CMM et le Conseil d'agglomération, créés des suites de la réorganisation municipale, mobilisent toutefois très peu les groupes de femmes que nous avons rencontrés. Il en va de même pour la Ville centre où nos répondantes, outre les activités ayant entouré le Sommet de Montréal, interviennent très faiblement. La présence du Comité Femmes de la CRÉ, de la TGFM et du Conseil des Montréalaises semble assurer, aux yeux de nos répondantes, un suivi de la prise en charge des besoins et des intérêts des femmes auprès des instances municipales. Par ailleurs, c'est définitivement à l'échelle des arrondissements qu'elles désirent intervenir.

Il convient également de souligner la portée du financement accordé aux groupes de femmes, notamment par le programme du gouvernement provincial *À égalité pour décider*, visant à favoriser la participation des femmes aux instances locales. Plusieurs des groupes de femmes rencontrés ont pu, grâce à cette ressource, assurer plusieurs activités et initiatives qui encouragent la mobilisation des femmes à l'échelle municipale. La stabilité et la continuité de ce genre de programme sont essentielles à la mise sur pied, par les groupes de femmes, de projets qui sensibilisent les femmes à l'importance de la sphère municipale. Les déclarations citoyennes, qui ont été subventionnées par *À égalité pour décider*, sont un bon exemple de moyen concret de porter à l'attention des femmes l'enjeu que représente la ville et des moyens qu'elles peuvent s'approprier afin de faire valoir leurs préoccupations auprès des interlocuteurs locaux.

Les groupes de femmes montréalais ont permis des gains notables dans le dossier de la condition féminine et de l'égalité entre les femmes et les hommes depuis les dernières années. La naissance de la mobilisation des femmes dans la ville est prometteuse, en ce sens que les femmes, à mesure qu'elles se positionnent, se concertent et agissent pour que la ville puisse leur appartenir, jettent les bases d'un projet urbain plus soucieux de sa diversité et par extension, de tous ses citoyens. Comme l'a si bien dit Thérèse Casgrain, « au fond, le mouvement de la libération des femmes n'est pas uniquement féministe d'inspiration, il est aussi humaniste » (dans Comité de suivi du Sommet de Montréal, 2006, p. 2).

APPENDICE A

GUIDE D'ENTRETIEN

1. Présentation de l'organisme
 - a. Nom de l'organisme
 - b. Nom du répondant
 - c. Poste du répondant au sein de l'organisme
 - d. Quel est l'engagement féministe du répondant (depuis quand, quelles ont été ses activités par le passé, quelles sont les valeurs qu'il prône, etc.)
 - e. Quelle est la mission de l'organisme?
 - f. Comment est structuré l'organisme?
 - g. À qui s'adressent les services de l'organisme?
 - h. Quels sont les principaux enjeux pour lesquels votre organisme travaille présentement, et quels sont les moyens mis de l'avant afin d'y arriver?
 - i. D'où proviennent les fonds de l'organisme?
2. Quelles sont les demandes et les revendications que vous faites part aux autorités municipales, et comment les formulez-vous?
3. Depuis la Réforme municipale, avez-vous modifié vos enjeux, vos actions et vos stratégies?
4. Lors de vos activités, vous arrive-t-il de travailler avec des partenaires issus du milieu communautaire ou institutionnel? Si oui, qui sont ces partenaires et quelle forme prend cette collaboration?
5. Avez-vous pris part à des initiatives collectives menées par des groupes de femmes ou des instances de concertation visant à faire progresser leurs intérêts en lien avec la sphère municipale?
6. Êtes-vous impliqué au sein des instances de concertation intersectorielle de quartier et/ou arrondissement?

7. Parlez-moi des liens que vous entretenez avec
 - a. les élus de votre arrondissement;
 - b. les élus de la Ville;
8. Connaissez-vous le Conseil des Montréalaises? Quelles sont vos relations avec ce Conseil? Quel est votre avis sur cette instance consultative?
9. Connaissez-vous le Comité femmes et développement régional de la Conférence régionale des élues et collaborez-vous avec ce comité sur certains dossiers? Si oui lesquels?
10. Quelles sont les alliances les plus bénéfiques pour l'avancement de vos revendications?
11. Quel type de soutien recevez-vous ou aimeriez-vous recevoir de la part des institutions ou des organismes communautaires pour faire avancer vos préoccupations?
12. À quelles activités de consultations publiques participez-vous, tant au niveau de la région métropolitaine, de l'agglomération, de la ville que de l'arrondissement?
13. Avez-vous pris part aux consultations sur le plan d'urbanisme? Pourquoi?
14. Avez-vous pris part au Sommet de Montréal? Pourquoi?
15. La Ville et des groupes de femmes travaillent à l'élaboration d'une politique d'égalité des femmes et des hommes. Êtes-vous au courant et avez-vous participé à des consultations concernant cette politique d'égalité?
16. Considérez-vous que l'une ou l'autre de ces participations a eu des résultats positifs et si oui, quels sont-ils?
17. D'après vous, à quel pallier institutionnel votre groupe doit-il concentrer ses énergies afin de faire avancer les causes qu'il défend quant à la place des femmes dans la sphère municipale?
18. Depuis la réforme municipale, y a-t-il eu une amélioration de votre rapport aux institutions municipales qui favorise une meilleure prise en compte de vos revendications?
19. En général, lesquelles de vos revendications faites à la Ville sont prises en compte et pourquoi, selon vous, le sont-elles?

20. Depuis 2001, lesquelles de vos revendications adressées à la Ville n'ont pas été entendues et selon vous, pourquoi sont-elles ignorées?
21. En général, quels sont les obstacles majeurs à l'avancement de vos causes (manque de ressources, opposants, manque d'écoute, etc.)?
22. Quels sont les moyens ou les pratiques qui font le plus avancer les intérêts des femmes dans la sphère municipale?
23. La Ville et votre arrondissement tiennent-ils réellement compte des besoins particuliers des femmes, et mettent-ils en place les moyens nécessaires afin d'y arriver?
24. Selon vous, où en est la situation des femmes en termes de participation politique à la sphère municipale, c'est-à-dire quels sont les principaux gains et obstacles quant à la pleine intégration des femmes au niveau municipal?
25. Considérez-vous que l'aménagement quartier/arrondissement, de même que les services offerts répondent adéquatement aux besoins des femmes?
26. Quel est l'enjeu le plus important pour les femmes dans la ville et les moyens pour que la ville puisse appartenir aux femmes?

BIBLIOGRAPHIE

- Andrew, Caroline. 1997a. «Les femmes et les gouvernements locaux en Ontario: de nouveaux enjeux». *Recherches féministes*. vol. 10, no 2, p. 113-126.
- . 1997b. «Les femmes et le local: les enjeux municipaux à l'ère de la mondialisation». In *Femmes et représentation politique au Québec et au Canada*, Manon Tremblay et Caroline Andrew (dir. publ.), p. 179-194. Montréal: Éditions du Remue-ménage.
- . 1997c. «Globalization and Local Action». In *The Politics of the City: A Canadian Perspective*, Timothy Lloyd Thomas (dir. publ.), p. 139-149. Toronto: ITP Nelson.
- . 2000. «La gouvernance locale». *Relations*, no 659, p. 73-77.
- . 2005. «Les fusions municipales: ouvertures ou obstacles?». In *Femmes et politiques: l'État en mutation*, Dominique Masson (dir. publ.), p. 273-295. Ottawa: Presses de l'Université d'Ottawa.
- . 2007. «La gestion de la complexité urbaine : le rôle et l'influence des groupes en quête d'équité dans les grandes villes canadiennes». *Télescope*, printemps 2007, p. 60-67.
- Bailly, Antoine. 1992. «Les représentations en géographie». In *Encyclopédie de géographie*, Antoine Bailly, Robert Ferras et Denise Pumain (dir. publ.), p. 371-383. Paris: Économica.
- . 2004. *Les concepts de la géographie humaine*, 5e éd. Paris: Armand Colin, 333 p.
- Bailly, Antoine, et Renato Scariati. 1990. *L'humanisme en géographie*. Paris: Anthropos, 172 p.
- Bédard, Mario. 2007. *Méthodologie et méthodes de la recherche en géographie : Notes et document du cours, 5e édition revue et augmentée*, GEO 8011. Montréal: Coop Uqam Éditeur.
- Bisilliat, Jeanne. 1997. «La participation des femmes aux politiques publiques. Un exemple contemporain au Brésil». *Recherches féministes*. vol. 10, no 2, p. 91-111.

- Bisilliat, Jeanne, et Christine Verschuur. 2000. *Le genre un outil nécessaire : introduction à une problématique*. Coll. «Cahiers genre et développement », no 1. Paris ; Montréal: L'Harmattan, 263 p.
- Bondi, Lisa, et Mona Domosh. 2001. «Autres figures en d'autres lieux : Féminisme, postmodernisme et géographie». In *Géographies anglo-saxonnes, tendances contemporaines*, Kay Anderson et Jean-François Staszak (dir. publ.), p. 63-79. Paris: Belin.
- Bondi, Liz. 1990. «Feminism, Postmodernism, and Geography: Space for Women?». *Antipode*. vol. 22, no 2, p. 156-167.
- Bondi, Liz, et Damaris Rose. 2003. « Constructing Gender, Constructing the Urban: a Review of Anglo-American Feminist Urban Geography ». *Gender, Place and Culture*, vol. 10, no: 3, p. 229-245.
- Brais Nicole. 1998. *Les femmes dans l'espace régional de Québec - Solidaires dans le développement, Synthèse*. Québec : Regroupement des groupes de femmes de la région 03, Chaire d'étude Claire-Bonenfant sur la condition des femmes, 10 p.
- Brais, Nicole, et Winnie Frohn. 2002. «État local et mouvement des femmes à Québec: une étude de cas». *Lien social et politiques – RIAC*. vol. 47, Printemps 2002, p. 55-66.
- Brais, Nicole, et Winnie Frohn. 2003. *Mouvement féministe et politique municipale à Québec: la construction d'un objet d'action*. Québec: Groupe de recherche multidisciplinaire féministe Université Laval, ii, 77 p.
- Brenner, Neil. 2004. «Urban Governance and the Production of New State Spaces in Western Europe, 1960-2000». *Review of International Political Economy*. vol. 11, no 3, p. 447-488.
- Breux, Sandra, Laurence Bherer et Jean-Pierre Collin. 2004. *Les mécanismes de participation publique à la gestion municipale: Groupe de recherche sur l'Innovation municipale (GRIM), Institut national de la recherche scientifique - Urbanisation, Culture et Société*, 106 p.
- Brie, Pierrette. 1997. «La place des femmes dans le développement des régions. Cinquième orientation de la politique en matière de condition féminine». *Recherches féministes*. vol. 10, no 2, p. 201-209.
- Brodie, Janine. 2000. «Imagining Democratic Urban Citizenship». In *Democracy, Citizenship and The Global City*, Engin F. Isin (dir. publ.), p. 110-128. London ; New York: Routledge.

- Bruneault, Frédérick, et Jean-Pierre Collin. 2002. « Démocratie municipale à Montréal : des clefs pour analyser les enjeux de la réforme : Le partage des compétences ». In *Villes, régions, monde : le réseau interuniversitaire des études urbaines et régionales*. En ligne. <http://www.vrm.ca/democratie_capsule2.asp>. Consulté le 12 janvier 2007.
- CARI Saint-Laurent. 2006. *Rapport annuel d'activités 2005-2006*. Montréal: CARI Saint-Laurent.
- Castells, Manuel. 1999. *Le pouvoir de l'identité*. Paris: A. Fayard, 538 p.
- Centre des femmes de Rosemont. 2005. *Déclaration citoyenne des femmes de Rosemont*. Centre des femmes de Rosemont, 11 p.
- Centre des femmes de Verdun. 2006. *Bilan annuel 2005-2006*. Montréal: Centre des femmes de Verdun, 37 p.
- Chivallon, Christine. 2001. «Les géographies féministes : un plaidoyer convaincant pour la constitution de connaissances "situées"». In *Géographies anglo-saxonnes : tendances contemporaines*, Kay Anderson et Jean-François Staszak (dir. publ.), p. 57-63. Paris: Belin.
- Cités et gouvernements locaux unis. 2003. «Statistics». In *Cités et gouvernements locaux unis: Gender statistics*. En ligne. <<http://www.cities-localgovernments.org/uclg/index.asp?pag=wldmstatistics.asp&type=&L=EN&pon=1>>. Consulté le 22 juin 2007.
- Collin, Jean-Pierre, Mathieu Rivard et Mariona Thomas. 2004. « La gouvernance métropolitaine à Montréal : le temps des réformes ». En ligne. 45 p. <<http://ejc.inrs-uqc.quebec.ca/VilleMtl.pdf>>. Consulté le 20 juin 2007.
- Comité de suivi du Sommet de Montréal. 2006. *Sur le chemin de l'égalité : Bilan du comité de suivi du Sommet de Montréal, volet égalité entre les femmes et les hommes*. 15 p.
- Comité Femmes et développement régional. 2001. *Montréal, Ville nouv'Elles*. Montréal: Conférence régionale des élus de Montréal, 17 p.
- . 2005a. *L'égalité entre les femmes et les hommes : un objectif toujours à poursuivre. Des différences, des similitudes, un portrait socioéconomique des femmes et des hommes de l'Île de Montréal en 2001*. Montréal: Conférence régionale des élus de Montréal, 21 p.
- . 2005b. *Rapport d'activités du Comité Femmes de la CRÉ de Montréal*. Montréal : Conférence régionale des élus de Montréal, 6 p.

- Commission, Huairou. 2001-2006. «About us». In *Huairou Commission : Grassroots Women and Partners*. En ligne. <<http://www.huairou.org/who/index.html>>. Consulté le 22 janvier 2007.
- Communauté métropolitaine de Montréal. 2006. *Communauté métropolitaine de Montréal*. En ligne. <<http://cmm.qc.ca/>>. Consulté le 12 janvier 2007.
- Condition féminine Canada. 2006. «Programme Promotion de la femme». In *Condition féminine Canada : Financement*. En ligne. <http://www.swc-cfc.gc.ca/funding/wp/wprenew_f.html>. Consulté le 20 mai 2007.
- Conseil des Montréalaises. 2005a. *Élections 2005 : Place aux Montréalaises!*. Montréal: Conseil des Montréalaises, 18 p.
- . 2005b. *Le Programme Femmes et ville: un acquis pour l'avenir*. Montréal: Conseil des Montréalaises, 15 p.
- . 2006a. *Les femmes et le logement à Montréal : portrait de la situation*. Montréal: Conseil des Montréalaises, 68 p.
- . 2006b. *Répertoire de ressources en condition féminine pour les Montréalaises*. Montréal: Ville de Montréal, 56 p.
- Conseil du Statut de la femme. 2004a. «Statistiques pour la région de Montréal». In *Conseil du Statut de la femme*. En ligne. <<http://www.csf.gouv.qc.ca/fr/stat/?F=montreal&ma=42>>. Consulté le 6 octobre 2006.
- . 2004b. «Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes». En ligne. 174 p. <<http://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/01/mono/2004/11/790478.pdf>>. Consulté le 12 janvier 2007.
- . 2007. «Présence des femmes dans les lieux décisionnels et consultatifs régionaux, 2006». En ligne. 18 p. <<http://www.csf.gouv.qc.ca/telechargement/stat/16partnational.pdf>>. Consulté le 21 mai 2007.
- Côté, Denyse. 1995. *Du local au plan planétaire réflexions et pratique de femmes en développement régional*. Montréal: Éditions du Remue-ménage, 271 p.
- Coutras, Jacqueline. 1987a. *Des villes traditionnelles aux nouvelles banlieues : l'espace public au féminin*. Paris: Société d'édition d'enseignement supérieur, 171 p.
- . 1987b. «Hommes et femmes dans l'espace public français depuis un siècle». *Cahiers de Géographies du Québec*. vol. 31, no 83, p. 143-155.

- . 1996. *Crise urbaine et espaces sexués*. Paris: Armand Colin, 155 p.
- Dagger, Richard. 2000. «Metropolis, Memory and Citizenship». In *Democracy, Citizenship and the Global City*, Engin F. Isin (dir. publ.), p. 25-47. London ; New York: Routledge.
- De Lauretis, Teresa. 1990. «Eccentric Subjects: Feminist Theory and Historical Consciousness». *Feminist Studies*. vol. 16, no 1, p. 115-150.
- De Maillard, Jacques. 2002. « Les associations dans l'action publique locale: participation fonctionnalisée ou ouverture démocratique?». *Lien social et politiques – RLAC*. vol. 48, p. 53-65.
- Del Re, Alisa, et Jacqueline Heinen. 1996. *Quelle citoyenneté pour les femmes? : La crise des États-providence et de la représentation politique en Europe*. Coll. «Bibliothèque du féminisme». Paris: L'Harmattan, 320 p.
- Demeritt, D. 1996. «Social Theory and the Reconstruction of Science and Geography». *Transactions of the Institute of British Geographers*. vol. 21, no 3, p. 484-503.
- Di Méo, G. 1999. «Géographies tranquilles du quotidien: Une analyse de la contribution des sciences sociales et de la géographie à l'étude des pratiques spatiales». *Cahiers de Géographies du Québec*. vol. 43, no 118, p. 75-93.
- . 1998. *Géographie sociale et territoires*. Paris: Nathan, 317 p.
- . 2000. «Que voulons-nous dire quand nous parlons d'espace?». In *Logiques de l'espace, esprit des lieux géographiques à Cerisy*, Jacques Lévy et Michel Lussault (dir. publ.), p. 37-48. Paris: Belin.
- Di Méo, Guy, et Pascal Buléon. 2005. *L'espace social : une lecture géographique des sociétés*. Paris: Armand Colin, 303 p.
- Dixon, Deborah P., et John Paul Jones III. 2006. «Feminist Geographies of Difference, Relation, And Construction». In *Approaches to Human Geography*, Stuart C. Aitken et Gill Valentine (dir. publ.), p. 42-56. London: SAGE.
- Domosh, Mona. 1991. «Toward a Feminist Historiography of Geography». *Transactions of the Institute of British Geographers*. vol. 16, no 1, p. 95-104.
- Domosh, Mona, et Joni Seager. 2001. *Putting Women in Place: Feminist Geographers Make Sense of the World*. New York: The Guilford Press, 215 p.

- Dufresne, Danielle. 1997. «Entre l'égalité et la différence: le rapport des femmes à l'État-providence au Québec et au Canada». In *Femmes et représentation politique au Québec et au Canada*, Manon Tremblay et Caroline Andrew (dir. publ.), p. 149-178. Montréal: Éditions du Remue-ménage.
- Dufresne, Guy. 2000. «Action locale, action municipale». *Relations*, no 659, p. 74.
- Eichler, Margrit. 1995. «Designing Eco-City in North America». In *Change of Plans: Towards a Non-Sexist Sustainable City*, Margrit Eichler (dir. publ.), p. 1-23. Toronto: Garamond Press.
- Elson, Diane. 2000. «Les préjugés masculins dans le processus de développement : généralités.». In *Le genre un outil nécessaire : introduction à une problématique. Cahiers genre et développement*, Jeanne Bisilliat et Christine Verschuur (dir. publ.), p. 95-104. Paris; Montréal: L'Harmattan.
- England, Kim 1991. «Gender Relations and the Spatial Structure of the City». *Geoforum*. vol. 22, no 2, p. 135-147.
- . 1994. «Getting Personal: Reflexivity, Positionality, and Feminist Research». *Professional Geographer*. vol. 46, no 1, p. 80-89.
- . 2006. «Producing Feminist Geographies: Theory, Methodologies and Research Strategies». In *Approaches to human geography*, Stuart C. Aitken et Gill Valentine (dir. publ.), p. 286-297. London: SAGE.
- Fincher, Ruth, et Jacinta McQuillen. 1989. «Women in Urban Social Movements». *Urban Geography*. vol. 10, no 6, p. 604-613.
- FRAPRU. 2007. «Privé de logement : place au logement social!». In *FRAPRU: Front d'action populaire en réaménagement urbain*. En ligne. <<http://www.frapru.qc.ca/place2007/index.html>>. Consulté le 5 juin 2007.
- Fraser, Nancy. 1989. *Unruly practices power, discourse, and gender in contemporary social theory*. Minneapolis: University of Minnesota Press, viii, 201 p.
- Fraser, Nancy, et Linda Nicholson. 1988. «Social Criticism without Philosophy: An Encounter between Feminism and Postmodernism». *Theory, Culture and Society*. vol. 5, p. 373-394.
- Friedmann, John. 2002. «Intercity Networks in a Globalizing Era». In *Global City-Regions: Trends, Theory, Policy*, Allen John Scott (dir. publ.), p. 119-138. Oxford: Oxford University Press.

- Frohn, Winnie, et Denise Piché. 1997. «Femmes et représentation politique au Québec et au Canada». In *Itinéraires féministes*, Manon Tremblay et Caroline Andrew (dir. publ.), p. 217-247. Montréal: Éditions du Remue-ménage.
- Frohn, Winnie, Denise Piché et Christine Piette. 1997. «Présentation». *Recherches féministes*. vol. 10, no 2, p. 1-12.
- Fusco Girard, Luigi. 2003. *The Human Sustainable City: Challenges and Perspectives from the Habitat Agenda*. Aldershot; Hants; England; Burlington; VT: Ashgate, 573 p.
- Gauthier, Benoît. 1997. «La structure de la preuve». In *La recherche qualitative : enjeux épistémologiques et méthodologiques*, Jean Poupart (dir. publ.), p. 129-158. Montréal: G. Morin.
- Gidengil, Elisabeth, et Richard Vengroff. 1997. «Representational Gains of Canadian Women or Token Growth? The Case of Quebec's Municipal Politics». *Canadian Journal of Political Science*. vol. 30, no 3, p. 513-537.
- Gilbert, M. R. 1994. «The Politics of Location: Doing Feminist Research at "Home"». *Professional Geographer*. vol. 46, no 1, p. 90-96.
- Giroux, Mélissa, Kim Cornelissen, Winnie Frohn et France Tardif. 2001. *Impacts de la réorganisation municipale sur la représentation des femmes dans les municipalités au niveau local et régional*. Québec: Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail et Alliance de recherche IREF/Relais-femmes, 40 p.
- Greed, Clara H. 1994. *Women and Planning; Creating Gendered Realities*. London and New York: Routledge, 248 p.
- Gumuchian, Hervé, Claude Marois et Véronique Fèvre. 2000. *Initiation à la recherche en géographie, aménagement, développement territorial, environnement*. Coll. «Géographie». Montréal; Paris: Presses de l'Université de Montréal, Anthropos, 425 p.
- Hainard, François, et Christine Verschuur. 2004. *Femmes et politiques urbaines : ruses, luttes et stratégies*. Coll. «Collection Tropiques». Paris: Éditions Karthala : UNESCO, 103 p.
- Hamel, Pierre. 2005. «La métropole contemporaine et ses controverses». *Cahiers de Géographies du Québec*. vol. 49, no 138, p. 393-408.
- Hancock, Claire. 2004. «L'idéologie du territoire en géographie: incursions féminines dans une discipline masculiniste». In *Le genre des territoires : masculin, féminin, neutre*, Christine Bard (dir. publ.), p. 165-174. Angers: Presses de l'Université d'Angers.

- Heinen, Jacqueline. 1999. «Genre et politiques étatiques en Europe centrale et orientale». *Recherches féministes*. vol. 12, no 1, p. 123-135.
- . (dir.). 2004. *Genre et gestion locale du changement dans sept pays de l'Union européenne*: Commission européenne DG Recherche, 5^e PCRD, 140 p.
- Held, David, et Anthony McGrew. 2002. *The Global Transformation Reader. An Introduction to the Globalization debate*: Polity Press, 480 p.
- Holston, James. 2001. «Urban Citizenship and Globalization». In *Global City-Regions: Trends, Theory, Policy*, Allen John Scott (dir. publ.), p. 325-348. Oxford; New York: Oxford University Press.
- Isin, Engin F. 2000a. «Governing Cities without Citizens». In *Democracy, Citizenship and the Global City*, Engin F. Isin (dir. publ.), p. 148-168. London; New York: Routledge.
- . 2000b. «Democracy, Citizenship and the City». In *Democracy, Citizenship and the Global City*, Engin F. Isin (dir. publ.), p. 1-21. London ; New York: Routledge.
- Jacquet, Isabelle. 1995. *Développement au Masculin/Féminin : le genre, outil d'un nouveau concept*. Paris: L'Harmattan, 184 p.
- Jenson, Jane. 1996. «Post-Fordist Citizenship: Struggling to Be Born». In *Local Places in the Age of the Global City*, Roger Keil, Gerda R. Wekerle, David Victor et John Bell (dir. publ.), p. 13-20. Montréal: Black Rose Books.
- Jones III, John Paul, Heidi J. Nast et Susan M. Roberts. 1997. *Thresholds in Feminist Geography: Difference, Methodology, Representation*. Lanham: Rowman & Littlefield Publishers, 428 p.
- Kaplan, T. 1982. «Female Consciousness and Collective Action: the Case of Barcelona 1910-1918». *Signs*. vol. 7, p. 545-566.
- Kobayashi, Audrey. 1994. «Coloring the Field: Gender, "Race", and the Politics of Fieldwork». *Professional Geographer*. vol. 46, no 1, p. 73-80.
- . 1997. «The Paradox of Difference and Diversity (Or Why the Threshold Keeps Moving)». In *Thresholds in Feminist Geography: Difference, Methodology, Representation*, p. 3-9. Lanham: Rowman & Littlefield Publishers
- L'R des centres de femmes du Québec. 2007. «à propos de L'R des centres de femmes du Québec : la base d'unité politique». In *L'R des centres de femmes du Québec*. En ligne. <<http://www.rcentres.qc.ca/base.html>>. Consulté le 10 mai 2007.

- Lacelle, Nicole, et Diane Barbeau. 1999. *À l'école du pouvoir*. Coll. «Les entêtées». Montréal: Éditions du Remue-ménage, 137 p.
- Lafontaine, Danielle, et Nicole Thivierge. 1997. «Les femmes actrices de changement et le devenir des espaces urbains et ruraux régionaux du Québec». *Recherches féministes*. vol. 10, no 2, p. 137-153.
- Lamoureux, Diane. 1981. «Mouvement social et lutte des femmes». *Sociologie et Sociétés*. vol. 13, no 2, p. 131-138.
- . 1992. «Nos luttes ont changé nos vies». In *Le Québec en jeu comprendre les grands défis*, Gérard Daigle et Guy Rocher (dir. publ.), p. 693-711. Montréal: Presses de l'Université de Montréal.
- . 1997. «Féminisme et citoyenneté : sortir de l'ornière du féminin». In *Femmes et représentation politique au Québec et au Canada*, Manon Tremblay et Caroline Andrew (dir. publ.), p. 33-54. Montréal: Éditions du Remue-ménage.
- . 2001. *L'amère patrie féminisme et nationalisme dans le Québec contemporain*. Montréal: Éditions du Remue-ménage, 181 p.
- Laperrière, Anne. 2003. «Les critères de scientificité des méthodes qualitatives». In *Recherche sociale : de la problématique à la collecte des données*, 4e éd. Benoît Gauthier (dir. publ.), p. 365-389. Sainte-Foy, Québec: Presses de l'Université du Québec.
- Latendresse, Anne, Jérôme Messier et Geneviève Grenier. 2004. *Rapport final : La participation des organismes communautaires montréalais à la sphère municipale : Regard sur les pratiques et les stratégies des organismes qui œuvrent auprès des communautés ethnoculturelles, des femmes et des organismes qui interviennent sur les enjeux urbains*. Remis à la Société de développement communautaire de Montréal (SODECM). Montréal: Département de géographie, UQÀM, 127 p.
- Latendresse, Anne. 2006. «La ville, un espace investi par les femmes et les groupes de femmes ?». *À paraître*, 21 p.
- Lévy, Jacques, et Michel Lussault. 2003. *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*. Paris: Belin, 1033 p.
- MacGregor, Sherilyn. 1995. «Deconstructing the Man-Made-City: Feminist Critiques of Planning Thought and Action». In *Change of Plans: Towards a Non-Sexist Sustainable City*, Margrit Eichler (dir. publ.), p. 25-49. Toronto: Garamond Press.

- Mackenzie, Suzanne, et Damaris Rose. 1983. «Industrial Change, the Domestic Economy and Home Life». In *Redundant Spaces in Cities and Regions? : Studies in Industrial Decline and Social Change*, J. Anderson, Simon Duncan et Raymond Hudson (dir. publ.), p. 155-200. London: Academic Press.
- Maillé, Chantal. 1997. «Gender Concerns in City Life». In *The Politics of the City: a Canadian Perspective*, Timothy Lloyd Thomas (dir. publ.), p. 103-113. Toronto: ITP Nelson.
- Marche mondiale des femmes. 2005. «Charte mondiale des femmes pour l'humanité». In *Marche mondiale des femmes*. En ligne. <<http://www.marchemondiale.org/structure/cn-groupe/ameriques/quebec/charter.2005-03-06.5739055766/fr>>. Consulté le 7 juin 2007.
- Marques Pereira, Bérengère. 1999. «Quotas ou parité? Enjeux et argumentation». *Recherches féministes*. vol. 12, no 1, p. 103-121.
- . 2003. *La citoyenneté politique des femmes*. Paris: Armand Colin; Dalloz, 215 p.
- Massey, Doreen Barbara. 1994. *Space, Place and Gender*. Cambridge, England: Polity Press, 280 p.
- Massey, Doreen, et Linda McDowell. 1984. «A Woman's Place». In *Geography matters!*. Doreen Barbara Massey et John Allen (dir. publ.), p. 128-147. Cambridge, England: Cambridge University Press.
- Masson, Dominique. 1999. «Repenser l'État: nouvelles perspectives féministes». *Recherches féministes*. vol. 12, no 1, p. 5-24.
- . 2001. «Gouvernance partagée, associations et démocratie : Les femmes dans le développement régional : Gouvernance et société civile». *Politique et Sociétés*. vol. 20, p. 89-115.
- . 2005. «Introduction». In *Femmes et politiques : l'État en mutation*, Dominique Masson (dir. publ.), p. 1-23. Ottawa: Presses de l'Université d'Ottawa.
- McDowell, Linda. 1983. «Towards an Understanding of the Gender Division of Urban Space». *Environment and Planning D: Society and Space*. vol. 1, p. 59-72.
- . 1992. «Doing Gender: Feminism, Feminists and Research Methods in Human Geography». *Transactions of the Institute of British Geographers*. vol. 17, no 4, p. 399-416.
- . 1999. *Gender, Identity and Place: Understanding Feminist Geographies*. Minneapolis: University of Minnesota Press, 284 p.

- McDowell, Linda, et Joanne P. Sharp. 1999. *A Feminist Glossary of Human Geography*. London: E. Arnold, x, 372 p.
- Michaud, Anne. 1997. «Les femmes et la ville : un enjeu local, un enjeu mondial ». *Recherches féministes*. vol. 10, no 2, p. 181-191.
- . 1999. «Montréal y adhère! Déclaration mondiale sur les femmes dans le gouvernement local ». *Municipalité*. oct-nov 1999, p. 14-15.
- . 2001. *Sécurité des femmes : de la dépendance à l'autonomie*. Montréal: Programme Femmes et ville, 30 p.
- . 2003. *Bâtir sur nos acquis : le Programme Femmes et ville de la Ville de Montréal, bilan et perspectives 1988-2004*. Montréal: Programme Femmes et Ville, Ville de Montréal, 12 p.
- . 2004. *Une ville à la mesure des femmes : le rôle des municipalités dans l'atteinte de l'égalité entre femmes et hommes*, éd. 2004. Ottawa ; Montréal: Fédération canadienne des municipalités et Programme Femmes et Ville, 52 p.
- Minaca, Monique. 1997. «La Charte européenne des femmes dans la Cité: pour un droit de cité des femmes». *Recherches féministes*. vol. 10, no 2, p. 155-179.
- Ministère des Affaires municipales et des Régions. 2005a. « Profil des élus aux élections municipales 2005 : Analyses préliminaires à l'échelle du Québec ». Québec. En ligne. <http://www.mamr.gouv.qc.ca/publications/democratie/profil_elus.pdf>. Consulté le 05-06-07.
- . 2005b. *Initiatives municipales prenant en considération les intérêts particuliers des femmes*. Gouvernement du Québec, Québec, 56 p.
- Monk, J., et S. Hanson. 1982. «On Not Excluding Half of the Human in Human Geography». *Professional Geographer*. vol. 34, no 1, p. 11-23.
- Murphy, A. B. 2006. «Enhancing Geography's Role in Public Debate». *Annals of the Association of American Geographers*. vol. 96, no 1, p. 1-13.
- Nast, H. J. 1994. «Women in the Field : Critical Feminist Methodologies and Theoretical Perspectives». *Professional Geographer*. vol. 46, no 1, p. 54-66.
- Nations Unies. 2005-2007. *Les objectifs du Millénaire pour le développement*. En ligne. <<http://www.un.org/french/millenniumgoals/index.shtml>>. Consulté le 15 février 2007.

- . 2006. «World and regional trends». In *United Nations Statistics Division*. En ligne. <http://millenniumindicators.un.org/unsd/mifre/mi_worldregn.asp>. Consulté le 22 juin 2007.
- Nootens, Geneviève. 2004. *Désenclaver la démocratie : des huguenots à la Paix des Braves*. Montréal: Québec Amérique, 168 p.
- OCPM. 2002-2005. *L'Office de consultation publique de Montréal*. En ligne. <http://www2.ville.montreal.qc.ca/ldvdm/jsp/ocpm/ocpm.jsp?laPage=mot_du_president.jsp>. Consulté le 10 février 2007.
- Paquin, Sophie. 2002. *Guide d'aménagement pour un environnement urbain sécuritaire*. Montréal: Programme Femmes et Ville, 163 p.
- Peake, Linda, et Gerda R. Wekerle. 1996. «New Social Movements and Women's Urban Activism». In *City Lives and City Forms: Critical Research and Canadian Urbanism*, Jon Caulfield et Linda Peake (dir. publ.), p. 263-281. Toronto: University of Toronto Press.
- Peyton, Martine, et Winnie Frohn. 2001. « Démocratie municipale à Montréal : des clefs pour analyser les enjeux de la réforme : la place des femmes dans le nouvel environnement politique et administratif » In *Villes régions monde : le réseau interuniversitaire d'études urbaines et régionales*. En ligne. <http://www.vrm.ca/democratie_capsule4.asp?P=&Pages=&ID=&Descr=&Recherche=&Cond=&Q=&C=>>. Consulté le 2 octobre 2006.
- Pratt, G., et S. Hanson. 1994. «Geography and the Construction of Difference». *Gender, Place and Culture*. vol. 1, no 1, p. 5-29.
- Purcell, Mark. 2003. «Citizenship and the Right to the Global City: Reimagining the Capitalist World Order». *International Journal of Urban and Regional Research*. vol. 27, no 3, p. 564-590.
- Secrétariat à la condition féminine. 2007. « Pour que l'égalité de fait devienne une égalité de droit : Plan d'action 2007-2010 ». En ligne. 62 p. <http://www.scf.gouv.qc.ca/publications/pdf/PlanAction_FR.pdf>. Consulté le 20 janvier 2007.
- Raffestin, Claude. 1980. *Pour une géographie du pouvoir*. Coll. «Géographie économique et sociale», no XIII. Paris: Librairies techniques, 249 p.
- Réseau des élues municipales de la Montérégie Est. 2007. « Implantation des commissions et comités femmes et ville ». In *Réseau des élues municipales de la Montérégie Est*. En ligne. <<http://www.eluesmonteregie.qc.ca/guides/ville.htm>>. Consulté le 17 mars 2008.

- Rose, Damaris. 1993. «On Feminism, Method and Methods in Human Geography: an Idiosyncratic Overview». *Le géographe canadien*. vol. 37, no 1, p. 57-61.
- Rosè, Gillian. 1993. *Feminism and Geography, the Limits of Geographical Knowledge*. Minneapolis: University of Minnesota Press, 205 p.
- Rose, Nikolas. 2000. «Governing Cities, Governing Citizens». In *Democracy, Citizenship and the Global City*, Engin F. Isin (dir. publ.), p. 95-109. London ; New York: Routledge.
- Rose, Ruth. 2005. «La fiscalité néolibérale a-t-elle un genre?». In *Femmes et politiques : l'État en mutation*, Dominique Masson (dir. publ.), p.23-60. Ottawa: Presses de l'Université d'Ottawa.
- Roy, Louise. 2005. «Montréal, une ville à la mesure des femmes». In *Montréal, une ville à la mesure des femmes: Rapport sur les travaux du colloque* (20 et 21 septembre 2005): Ville de Montréal, 32 p.
- Sabourin, Paul. 1997. «L'analyse de contenu». In *La recherche qualitative enjeux épistémologiques et méthodologiques*, Jean Poupart (dir. publ.), p. 357-385. Montréal: G. Morin.
- Sassen, Saskia. 1994. *Cities in a World Economy*. Thousand Oaks, London, New Delhi: Pine Forge Press, 157 p.
- . 2000. «The Global City: Strategic Site/New Frontier». In *Democracy, Citizenship and the Global City*, Engin F. Isin (dir. publ.), p. 48-61. London ; New York: Routledge.
- Savoie-Zajc, Lorraine. 1997. «L'entrevue semi-dirigée». In *La recherche qualitative enjeux épistémologiques et méthodologiques*, Jean Poupart (dir. publ.), p. 293-316. Montréal: G. Morin.
- Scott, Allen John, John Agnew, Edward W. Soja et Michael Storper. 2001. «Global City-Regions». In *Global City-Regions: Trends, Theory, Policy*, Allen John Scott (dir. publ.), p. 11-32. Oxford ; New York: Oxford University Press.
- Scott, Joan. 2000. «Genre: une catégorie utile d'analyse historique». In *Le genre un outil nécessaire : introduction à une problématique. Cahiers genre et développement*, Jeanne Bisilliat et Christine Verschuur (dir. publ.), p. 41-68. Paris ; Montréal: L'Harmattan.
- Séguin, Anne-Marie, et Paul Villeneuve. 1987. «Du rapport hommes-femmes au centre de la Haute-Ville de Québec». *Cahiers de Géographies du Québec*. vol. 31, no 83, p. 189-204.

- Simard, Carolle. 2004. «Qui nous gouverne au municipal: reproduction ou renouvellement?». *Politique et Sociétés*. vol. 23, no 2-3, p. 135-158.
- Spain, Daphne. 1992. *Gendered spaces*. Chapel Hill: University of North Carolina Press, 294 p.
- Staeheli, L. A., et D. Mitchell. 2005. «The Complex Politics of Relevance in Geography». *Annals of the Association of American Geographers*. vol. 95, no 2, p. 357-372.
- Staeheli, Lynn A, et Susan E Clarke. 1995. «Gender, Place and Citizenship». In *Gender in Urban Research*, Judith A. Garber et Robyne S. Turner (dir. publ.), p. 3-21. Thousand Oaks, Calif.: Sage.
- Staeheli, Lynn A., et Patricia M. Martin. 2000. «Spaces for Feminism in Geography». *Annals of the American Academy of Political and Social Science*, no 571, p. 135-150.
- Table régionale des groupes de femmes de Montréal. 2007. *Rapport d'activités Avril 2006-Mai 2007*, 22 p.
- Tardy, Évelyne. 2002. *Les femmes et les conseils municipaux du Québec*. Montréal: Hurtubise HMH, 175 p.
- Tardy, Évelyne, et Guy Bédard. 1997. «Les mairesses des villes et les mairesses des municipalités rurales au Québec». *Recherches féministes*. vol. 10, no 2, p. 127-136.
- Thibault, Charlotte, et Yolande Geadah. 2004. *Trousse de formation genre et développement*. Montréal: Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI), 148 p.
- Tremblay, Marielle, et Claude Gilbert. 2004. «La nouvelle donne de la gouvernance régionale: les enjeux pour les femmes». *Organisations et territoires*. Printemps-été 2004, p. 111-117.
- Trudelle, Catherine. 2000. «Participation des femmes aux conflits de localisation et luttes urbaines, RMR de Québec, 1992-1999 ». Mémoire de maîtrise, Montréal, UQÀM, 98 p.
- . 2005. «Visibilité des femmes aux conflits urbains à Québec entre 1965 et 2000 ». Thèse de doctorat, Québec, Université Laval, 242 p.
- UN-Habitat. 2007. «History». In *UN-Habitat: United Nations Human Settlements Programme*. En ligne. <<http://www.unhabitat.org/content.asp?typeid=19&catid=10&cid=927>>. Consulté le 26 avril 2007.

- Valentine, Gill. 1997. «Making Space: Separatism and Difference». In *Thresholds in Feminist Geography: Difference, Methodology, Representation*, John Paul Jones III, Heidi J. Nast et Susan M. Roberts (dir. publ.), p. 65-76. Lanham: Rowman & Littlefield Publishers
- Ville de Montréal. 2006. «La Mairie». In *Ville de Montréal : la mairie*. En ligne. <http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=132,301429&_dad=portal&_schema=PORTAL>. Consulté le 7 janvier 2007.
- . 2007. *Pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal: Politique et mesures de mise en œuvre*. Montréal, Ville de Montréal, 22 p.
- Ville de Montréal et Gouvernement du Québec. 2003. « Contrat de ville de Montréal 2003-2007 ». En ligne. 91 p. <http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/Portail_Fr/media/documents/contratdeville_int_f.pdf>. Consulté le 4 avril 2007.
- Villeneuve, Paul, Winnie Frohn et Catherine Trudelle. 2002. « Femmes et pouvoir local et politiques municipales à Québec ». *Espace-populations-sociétés*, p.361-372.
- Weisman, Leslie. 1992. *Discrimination by Design: a Feminist Critique of the Man-Made Environment*. Urbana: University of Illinois Press, 190 p.
- Wekerle, Gerda R. 1984. «A Woman's Place Is in the City». *Antipode*. vol. 16, no 3, p. 11-19.
- . 1996. «Reframing Urban Sustainability: Women's Movement Organizing and the Local State». In *Local Places in the Age of the Global City*, Roger Keil, Gerda R. Wekerle, David Victor et John Bell (dir. publ.), p. 137-146. Montréal: Black Rose Books.
- . 2000. «Women's Rights to the City». In *Democracy, Citizenship and the Global City*, Engin F. Isin (dir. publ.), p. 203-217. London; New York: Routledge.
- Whitzman, Carolyn. 1995. «What Do You Want To Do? Pave Parks? Urban Planning and the Prevention of Violence». In *Change of Plans: Towards a Non-Sexist Sustainable City*, Margrit Eichler (dir. publ.). Toronto: Garamond Press.
- . 2002. «Women, Safety and Planning in Toronto: the Story So Far». En ligne. 4 p. <http://www.femmesetvilles.org/seminar/pdf_seminar/pres_en/whitz_en.pdf>. Consulté le 20 février 2007.
- Wilson, Elizabeth. 1991. *The Sphinx in the City: Urban Life, the Control of Disorder, and Women*. London: Virago, 191 p.
- . 1992. «The Invisible Flâneur». *New Left Review*, no 191, p. 90-110.

- Wolfe, J., et G. Strachan. 1988. «Practical Idealism: Women in Urban Reform: Julia Drummond and the Montreal Parks and Playgrounds». In *Life Spaces*, C. Andrew et B. Moore Milroy (dir. publ.), p. 65-80. Vancouver: University of British Columbia Press.
- Woodsworth, Helen. 2005. «Making Space for Women in Cities». *Sparc BC News*. Winter 2005, p. 11-13.
- Yuval-Davis, Nira. 2000. «Citizenship, Territoriality and the Gendered Construction of Difference». In *Democracy, Citizenship and the Global City*, Engin F. Isin (dir. publ.), p. 171-188. London; New York: Routledge.